3 1761 07061736 0

à Monsieur Duval

Professeur au Lycée Michelet

Souvenir cordial

8 mr R. S. Ritter

71

RECHERCHES

SUR

LA SYNTAXE DE LA CONJONCTION « QUE »

DANS L'ANCIEN FRANÇAIS

RECHERCHES

SUR

LA SYNTAXE DE LA CONJONCTION «QUE»

DANS L'ANCIEN FRANÇAIS

DEPUIS LES ORIGINES DE LA LANGUE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIIIe SIÈCLE

THÈSE POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

R. L. GRAEME RITCHIE M. A.

Élève de l'École pratique des Hautes Études
Étudiant en Sorbonne

PARIS 6^e
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS

—

1907

PC
2599
Q4R5

A

MONSIEUR MARIO ROQUES

DIRECTEUR-ADJOINT A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
CHARGÉ DE COURS A LA SORBONNE

ET A

MONSIEUR LE Dr W. SCHOLLE

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ D'ABERDEEN

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE RECONNAISSANCE

PRÉFACE

Un jour, en élucidant je ne sais quel joli problème de syntaxe française, M. Brunot annonçait à ses étudiants effarés que l'année suivante il prendrait comme sujet de son cours à la Sorbonne la conjonction *que*. De prime abord cette promesse — on dirait presque cette menace — peut surprendre. Mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on s'apercevra qu'en réalité peu de mots méritent davantage l'attention de l'historien de la langue française. Si, jusqu'ici, ce cours n'a pas été fait, ce n'est point, certes, que les matériaux soient insuffisants.

Que cette boutade mi-plaisante, mi-sérieuse me serve d'excuse, si je m'abrite derrière l'autorité de mon éminent maître, en apportant sur un sujet en apparence minime un travail par trop étendu. Il est vrai que nous ne sommes plus à l'époque où les recherches grammaticales ne provoquaient que des sourires discrets. Il y a cependant lieu de craindre que notre sujet ne soit de nature à causer même chez les philologues un léger mouvement de surprise. En effet, quel charme occulte, quel intérêt inattendu peut bien avoir ce petit mot de trois lettres, pour qu'un professeur de Sorbonne se propose de lui faire un tel honneur, ou qu'un de ses élèves le choisisse comme objet d'un premier essai ?

C'est que malgré son apparence chétive cette particule a joué dans la syntaxe française un rôle dont il serait difficile d'exagérer l'importance. Quand le vieux monde latin s'écroula et que le roman sortit péniblement de ses décombres pour prendre dans la suite des temps l'essor glorieux que l'on connaît, presque toutes les conjonctions de subordination, si nombreuses en latin, disparurent. Des quatre qui survécurent, trois furent dès le début affectées à des usages nettement définis et fort restreints. *Quand* et *comme* se bornèrent, presque exclusivement, aux rapports de temps, *si* aux rapports de condition. Pour exprimer tout autre rapport de subor-

dination, restait la conjonction *que* : pour rendre toute autre manifestation de la pensée, ces idées complexes, ces nuances jadis inaperçues, que la marche de la civilisation devait bientôt multiplier à l'infini, le roman ne disposait que de cette unique conjonction.

On devine quelle deviendra son importance. Si dans toute langue les conjonctions sont en quelque sorte les pivots de la phrase, puisque c'est autour d'elles que tournent les divers éléments de la proposition, partant de la pensée, jamais conjonction ne fut mêlée à des combinaisons plus variées. Alors que d'autres idiomes, mieux outillés, possèdent une foule de ces particules si nécessaires, le français se contente d'une seule, et, selon les besoins du moment, lui assigne des emplois nouveaux, ou bien, en la prenant toujours pour matière première, en forge sans cesse de nouvelles locutions conjonctives. En sorte que faire l'histoire de la conjonction *que* c'est faire l'histoire de la proposition française. Et ne dit-on pas que *la France est la proposition* ?

Décrire comment le français avec cet unique outil a pu faire face à une situation si extraordinaire, démêler les mille usages divers, l'infinité de sens différents qu'a pris bientôt la conjonction française par exellence, saisir sur le vif ces changements graduels, expliquer quand, où, comment et pourquoi ils se sont produits, et préciser l'origine et la naissance des conjonctions nouvelles, toujours composées de *que* — tel devrait être sans doute le but de cette étude. En un mot, il s'agit de faire pour les innombrables tours syntaxiques qui intéressent la conjonction *que* ce qu'un bon philologue fait pour un vocable.

Que nous soyons bien loin d'avoir atteint ce but, que le présent travail n'ait guère fait qu'effleurer ces intéressantes questions, nous le savons mieux que personne. Pas n'est besoin d'insister sur des difficultés d'une telle tâche. On sait qu'en pareille matière le chercheur se heurte à des obstacles presque insurmontables. Les rapports de syntaxe, toujours délicats et fugitifs, et qu'on risque de fausser, pour peu qu'on les serre de près, sont en français particulièrement complexes. Et, si ceux à qui il est donné de manier cet idiome comme langue maternelle sont souvent fort en peine pour s'expliquer les tournures, même les plus usitées, quel doit être le sort de ceux qui, comme le disait spirituellement le regretté M. Van Hamel, ne seront jamais que des Français de formation savante ? L'interprétation hasardeuse des textes d'ancien français, d'une compréhension souvent difficile, l'impossibilité pour l'étudiant étranger de discerner des nuances presque insaisissables, et de les exprimer

dans le langage des grammairiens sans soulever des controverses grammaticales, toujours fastidieuses et, dans l'état actuel de la science, presque inévitables — toutes ces difficultés nous font craindre que, si les profanes trouvent notre sujet oiseux, les philologues ne trouvent notre entreprise présomptueuse.

Il ne sera donc pas inutile d'expliquer avec quelque détail comment nous avons entendu notre tâche. Dès le début, nous avons dû nous borner. S'il fallait écrire l'histoire complète de la conjonction *que*, chercher ses origines dans le latin vulgaire, et démêler les tournures équivalentes dans le latin de basse époque et leur sort dans toutes les langues romanes, la vie d'un homme n'y suffirait pas. Dans cet immense domaine, nous avons choisi le français. Nous n'étudierons ici que la syntaxe. Pour ce qui est de l'origine de *que* et de sa forme phonétique, qui forme la matière d'une étude à part, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Jeanjaquet.

Ici deux questions importantes se sont posées. D'abord, fallait-il choisir des textes de toutes les époques, ou n'étudier qu'une période déterminée et, dans la mesure du possible, épuiser les matériaux qui nous en sont parvenus? Le second parti nous a semblé préférable. L'étude suivante se fonde sur un dépouillement complet, à peu de chose près, des textes qui s'étendent depuis les origines de la langue jusqu'à la fin du XIIe siècle, et dont nous possédons des éditions critiques. Ceux pour lesquels une édition critique fait encore défaut ne semblent pas offrir de bases assez solides pour une étude grammaticale. Le présent travail s'arrête au seuil du XIIIe siècle, non que la langue y ait subi de transformation brusque, mais parce que le temps nous a manqué ; les quelques excursions que nous nous permettons au delà de ces limites ne sont destinées qu'à fournir des points de comparaison. Cette manière de procéder permettra, semble-t-il, d'arriver à des résultats qui, pour être moins étendus, ne seront peut-être ni moins utiles, ni moins précis. Pour bien comprendre le développement syntaxique de *que*, pour en « tracer la courbe », si j'ose emprunter un terme aux mathématiciens, il convient de représenter jusque dans le détail les premières phases de cette longue évolution qui s'étend depuis les Serments de Strasbourg jusqu'à nos jours, sauf à reprendre ultérieurement ou à laisser à de plus compétents le soin de compléter l'esquisse.

Ensuite, fallait-il donner tous les exemples de chaque usage, ou seulement des exemples typiques? Malgré les avantages évidents du premier procédé, les dimensions exagérées qu'eût prises notre tra-

vail nous ont obligés d'opérer un choix. Pour ne pas allonger nos listes outre mesure, nous n'entasserons pas les exemples, une fois la règle générale établie ; les exceptions seront minutieusement relevées et la fréquence relative des diverses constructions sera indiquée dans le texte courant. Nous renvoyons souvent aux ouvrages de nos devanciers pour des exemples qu'il serait fastidieux et inutile de reproduire. Si l'on nous tient rigueur d'avoir cité même trop d'exemples, nous alléguerons que le lecteur pourra ainsi contrôler les résultats acquis et au besoin les rectifier. Comme le système de classification adopté peut naturellement prêter à la critique, on trouvera bien des exemples qui auraient pu être classés ailleurs. En adoptât-on un autre, que des difficultés analogues subsisteraient toujours.

Pour le reste, nous tâchons de décrire quelles étaient sur ce point les habitudes syntaxiques de l'époque étudiée plutôt que de les expliquer, de marquer les différentes étapes traversées par la langue, de noter l'apparition de telle ou telle tournure et les conditions dans lesquelles elle se présente, plutôt que de chercher les causes psychologiques qui l'ont produite. Nous ne faisons pas de théorie, nous constatons. Ce rôle de simple observateur est d'ailleurs imposé tant par le caractère complexe de la question que par l'état dans lequel nous l'avons trouvée, en abordant cette étude. En en faisant brièvement l'historique, nous répondrons à une objection qui, à coup sûr, ne manquera pas de nous être faite. Depuis cinquante ans qu'on étudie la grammaire des langues romanes, comment peut-on encore trouver à dire sur une question aussi élémentaire ? La syntaxe de *que,* nous dira-t-on, doit être connue dans tous ses détails : tout a été exploré, classé, expliqué. Il n'en est rien. Est-il besoin de rappeler qu'en français comme ailleurs, malgré les progrès énormes qu'a faits de nos jours la grammaire historique, et bien que l'on sache par le menu l'évolution des sons les plus obscurs, la syntaxe est encore fort peu connue ? Les grandes lignes de la syntaxe de l'ancien français avaient déjà été établies par Diez, et nombreux ont été les travailleurs qui ont continué son œuvre. M. Adolph Tobler, entre tous, a renouvelé la méthode et étendu considérablement le champ de nos connaissances, grâce à l'analyse profonde et à l'incomparable documentation qui ont rendu son nom célèbre. Or, on ne saurait pousser bien loin les études de syntaxe française sans s'occuper de la conjonction *que.* Aussi en est-il souvent question dans les articles de M. Tobler, ainsi que dans maints ouvrages — tant d'étudiants que de maîtres — qui traitent

des phénomènes de syntaxe les plus divers. Pour ne mentionner que ceux qui nous ont été le plus utiles, citons les thèses de MM. Bischoff et Busse sur le subjonctif en ancien français, celles de M. Maetschke sur les propositions temporelles et de M. Rohte sur les causales, enfin les travaux de MM. Dubislav et Rosenbauer sur la juxtaposition des propositions (1). Mais depuis le *Traité de la conjonction* « que » de M. le Dr Petry, qui déjà en 1849 avait esquissé la syntaxe de cette conjonction (d'une manière d'ailleurs forcément sommaire, vu la pénurie de documents qu'il avait à sa disposition) jusqu'au beau travail de M. Jeanjaquet, lequel s'est astreint à étudier la forme phonétique de *que* et à déterminer ses précurseurs latins, tous les auteurs ne s'occupent de la conjonction que subsidiairement. Il en résulte que dans leurs travaux bien des constructions ne sont ni étudiées ni même mentionnées et qu'une étude sur les changements considérables qu'a subis la syntaxe sur ce point, ainsi qu'un tableau, même incomplet, des usages de cette particule si importante, nous font complètement défaut. Même pour les tournures qui ont été expliquées, que de points à éclaircir ! Tel tour syntaxique de l'ancien français apparaît-il au XIVe siècle ou est-il déjà connu du XIe ? Se trouve-t-il chez tous les auteurs de telle ou telle époque ou seulement chez certains ? Se limite-t-il à un domaine particulier de la langue d'oïl, ou est-il d'un usage général ? Est-il régulier ou exceptionnel, les exemples qu'on cite volontiers comme typiques de certaines constructions se comptent-ils par milliers ou par dizaines, ou ne sont-ce peut-être que des ἅπαξ λεγόμενα ? Il y a plus. On sait que dans l'ancien français la conjonction *que* est tantôt omise, tantôt répétée à satiété. Mais est-elle supprimée selon le caprice du moment et répétée au petit bonheur, ou seulement dans des conditions déterminées et suivant des principes fixes ? Autant de questions d'un haut intérêt philologique, autant de questions sans réponse.

Si les pages qui suivent peuvent contribuer à éclaircir quelques-uns de ces points, pour n'en pas mentionner bien d'autres, elles n'auront pas manqué leur but. Ce ne sont là évidemment que des questions de détail, mais sans leur solution, toute généralisation, si brillante qu'elle soit, si vraisemblable qu'elle puisse être, n'aura que la valeur d'une hypothèse.

Si l'on voit dans notre façon de procéder une prudence parfois excessive, il convient d'ajouter que l'étude de l'ancien français, trop

(1) Pour des indications complètes, voir la liste bibliographique p. XVIII-XXII.

peu connue en Angleterre, comporte un enseignement spécial, professionnel dirions-nous volontiers, qui nous a fait défaut. Ce modeste travail a été entrepris dans l'espoir qu'un étudiant pourrait, dans ses lectures d'ancien français, faire œuvre utile en regardant de près un phénomène de syntaxe déterminé. Si nous le publions aujourd'hui, c'est que nous croyons que malgré des lacunes trop évidentes et des inexactitudes peut-être nombreuses, cette étude présente un tableau assez fidèle de ce qu'était aux débuts de la langue la syntaxe de la conjonction *que*. Ceux qui aiment la langue française ne jugeront peut-être pas ce volume hors de proportion avec l'importance du sujet, et en matière de syntaxe comme en toute autre chose, ceux qui aiment la vérité ne mépriseront pas les efforts faits pour l'atteindre à propos de cette humble particule, et laisseront dire à d'autres sans s'en blesser : « C'est beaucoup de pages imprimées autour d'un rien. »

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier mes professeurs de Paris dont j'ai suivi les cours, notamment M. Ferdinand Brunot et M. Antoine Thomas, professeurs à la Sorbonne, M. Joseph Bédier, professeur au Collège de France, et tout particulièrement M. Mario Roques, qui depuis mon entrée à la Sorbonne n'a cessé de m'encourager dans une voie parfois difficile, et qui m'a souvent guidé de ses conseils précieux. J'ai aussi une grande dette de reconnaissance envers mes amis M. Henri Chatelain, Agrégé de l'Université, Docteur ès Lettres et M. Raymond Chalmel, Licencié ès Lettres, qui m'ont beaucoup aidé tant dans la rédaction que dans la correction des épreuves. J'ai profité parfois de l'érudition de mon ami M. John Fraser, Scholar du Trinity College, à Cambridge. Qu'il me soit enfin permis d'adresser mes remerciements aux administrateurs du « Carnegie Trust for the Universities of Scotland », ainsi qu'à M. Reid Dean, administrateur du « John Reid's Trust », qui, en me faisant l'honneur de m'accorder, en 1904 et 1905, une de leurs bourses d'études, m'ont permis de reprendre le chemin de France, que les étudiants écossais de jadis ont tant aimé.

LISTE DES AUTEURS CITÉS

ET DES ABRÉVIATIONS DE NOMS EMPLOYÉES

Les ouvrages qui ne sont cités qu'une fois seront mentionnés sur place. Sauf indication contraire, les thèses et dissertations citées ont été publiées dans la ville où siège l'Université. Les quelques textes marqués * ne sont pas des éditions critiques ; ceux qui sont entre crochets [] sont cités par d'autres et ne sont mentionnés dans cette étude que pour donner des points de comparaison, puisque le plus souvent ils ne sont pas de l'époque étudiée.

a) Textes dépouillés.

ADAMSP. = *Mystère d'Adam: Das Adamspiel,* herausg. v. K. Grass, Halle, 1891. (Rom. Bibl., tome VI).

AIOL, p. p. J. Normand et G. Raynaud, Paris, 1877 (S. A. T.).

AL. = *La Vie de saint Alexis,* p. p. G. Paris et L. Pannier, Paris, 1887.

ALEX. [B.]. = Fragment de l'*Alexandre* d'Albéric de Besançon: dans Bartsch, *Lang. et Litt. fr.*, p. 210-216.

ALTFR. UEBUNGSB. = *Altfranzösisches Uebungsbuch,* herausg. v. W. Foerster und E. Koschwitz, 2e Aufl., Leipzig, 1902.

[AMBROISE = *L'Estoire de la guerre sainte* par Ambroise, p. p. G. Paris, Paris, 1897. (Documents inédits sur l'histoire de France).]

ALTFRANZ. BIBL. = Altfranzösische Bibliothek, herausg. v. Dr W. Foerster, Heilbronn, 1881 et suiv.

BIBL. NORM. = Bibliotheca Normannica, herausg. v. H. Suchier, Verlag v. M. Niemeyer, Halle, 1879 et suiv..

ROM. BIBL. = Romanische Bibliothek, herausg. v. W. Foerster (Niemeyer), Halle, 1888 et suiv.

S. A. T. = Société des anciens textes français (Publications de la), Paris, 1875 et suiv.

Auc. = *Aucassin et Nicolete,* herausg. v. H. Suchier, 4e Aufl., Paderborn, 1899. [Voyez aussi la traduction française par A. Counson, Paderborn, 1903.]

Best. = *Le Bestiaire de Philippe de Thaün,* p. p. Em. Walberg. Thèse de Lund, 1900.

Brand. [B.]. = vv. 1 — 334 du suivant: dans Bartsch, *Langue et Litt. fr.* p. 69-84.

Brand. Seef. = *Brandans Seefahrt,* p. p. H. Suchier, *Romanische Studien,* I, p. 553 et suiv.

Cant. = *Cantique des Cantiques:* Paraphrase des Hohen Liedes, *Altfr. Uebungsb.,* p. 163-168.

Cant. Annae = *Canticum Annae:* dans *Psaut.,* p. 234.

Cant. Hezech. = *Canticum Hezechiae* (*ib.,* p. 232).

Car. = *Li Romans de Carité...,* p. p. A.-G. van Hamel, Paris, 1885. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 61 et 62.)

*Charrois N. = *Li Charrois de Nymes* dans *Guillaume d'Orange, chansons de geste...,* p. p. W. J. A. Jonckbloet, La Haye, 1854, tome I, p. 73-111.

Chrest. = *Chrestomathie de l'ancien français...* par K. Bartsch et A. Horning, Leipsig, 1895.]

[*Cléomadès = *Li roumans de Cléomadès,* p. p. A. van Hassel , Bruxelles, 1866, 2 vol.]

Cligés = *Cliges* d. Christian v. Troyes, herausg. v. W. Foerster, Halle, 1884.

Cordres = *La Prise de Cordres et de Sebille,* p. p. O. Densusianu, Paris, 1896 (S. A. T.).

Cor. L. = *Li Coronemenz Loois: Le Couronnement de Louis,* p. p. E. Langlois, Paris, 1888 (S. A. T.).

Cump. = *Li Cumpoz Philippe de Thaün,* herausg. v. E. Mall, Strassburg, 1873.

Débat = *Débat de l'âme et du corps: Desputeison de l'Ame et du Corps,* p. p. E. Stengel, *Zeitsch. f. rom. Phil.,* IV (1880), p. 75.

Dial. = *Li Dialogue Gregoire lo Pape,* herausg. v. W. Foerster, Halle, 1876.

[Li Dis dou vrai Aniel, herausg. v. Adolf Tobler, 2e Aufl., Leipzig, 1884.]

Elie = *Elie de Saint-Gille,* p. p. G. Raynaud, Paris, 1879 (S. A. T.).

Eneas, p. p. J. Salverda de Grave, Halle, 1891 (Bibl. Norm., tome IV).

Epoux = *Le Mystère de l'Epoux,* p. p. W. Cloetta, *Romania,* XXII (1893), p. 177.

Eracles: dans Bartsch, *Langue et Litt. fr.,* p. 199-210.

Erec = Kristian v. Troyes, *Erec und Enide,* herausg. v. W. Foerster, Halle, 1896.

Eul. = *Séquence de sainte Eulalie : Eulaliasequenz, Altfr. Uebungsb.,* p. 47.

*Eust. = *Eustache le Moine,* p. p. Francisque Michel, Paris et Londres, 1834. Dans les cas douteux, nous avons suivi l'édition Foerster : Wist. = *Wistasse le Moine,* herausg. v. W. Foerster und J. Trost, Halle, 1891 (Rom. Bibl., tome IV).

Gorm. = Fragment de *Gormund et Isembard,* herausg. v. R. Heiligbrodt, *Romanische Studien,* III (1878), p. 501 et suiv.

Gottesurteil = Formel zum Gottesurteil mit Buchprobe, *Altfr. Uebungsbuch,* p. 171.

[Henri de Valenciennes, à la suite de : Villehardouin, *Conqueste de Constantinople,* p. p. Natalis de Wailly, Paris, 1872.]

Ille = *Ille et Galeron,* v. Walter v. Arras, herausg. v. W. Foerster, Halle, 1891 (Rom. Bibl., tome VII).

Jonas = *Homélie sur Jonas : Jonasfragment, Altfr. Uebungsbuch,* p. 51.

*Jord. Fant. = *Histoire de la Guerre d'Ecosse* par Jourdan Fantosme : dans la *Chronique des ducs de Normandie* par Benoit, p. p. Francisque Michel, Paris, 1836-1844.

Lap. = *Les lapidaires français du moyen âge des XIIe, XIIIe et XIVe siècles,* par L. Pannier, Paris, 1882. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 52.)

Lois de G. = *Les Lois de Guillaume le Conquérant,* p. p. John E. Matzke, Paris, 1899. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, tome I.)

[Lyon. — *Le Chevalier au lyon,* herausg., v. W. Foerster, Halle, 1887.]

Marie de Fr. = *Die Lais der Marie de France,* herausg v. K. Warnke, 2e Aufl., Halle, 1900 (Bibl. Norm., tome III) ; Bisc. = *Bisclavret* ; Chait. = *Chaitivel* ; Chievref. = *Chievrefueil* ; El. = *Eliduc* ; Eq. = *Equitan* ; Le Fr. = *Le Fraisne* ; Guig. = *Guigemar* ; Lanv. = *Lanval ; Laüstic* ; Les Dous A. = *Les Dous Amanz* ; *Milun* ; *Yonec.*

Ors. B. = *Orson de Beauvais,* p. p. G. Paris, Paris, 1899 (S. A. T.).

Moralité sur Job, p. 441-518 des *Quatre Livres des Rois,* voy. *Quat. Liv. R.*

Mystère d'Adam, voy. *Adamsp.*

Pas. = *La Passion de Jésus-Christ,* p. p. G. Paris, *Romania,* I, p. 295.

Pèl. = *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople : Karls des Grossen Reise,* herausg. v. E. Koschwitz, 3e Aufl., Leipzig, 1895

Poème mor. = *Poème moral,* herausg. v. W. Cloetta, Erlangen, 1886.

PSAUT. = *Libri Psalmorum* versio antiqua gallica e cod. ms. in bibl. Bodleiano asservato, ed. F. Michel, Oxford, 1860.

QUAT. LIV. R. = *Les Quatre Livres des Rois* traduits en français du XIIe siècle, suivi d'un fragment de *Moralités sur Job,* p. p. Le Roux de Lincy, Paris, 1841. Le fragment a aussi été publié par M. W. Foerster, *Rom. Forsch.*, II, p. 206.

RAOUL DE C. = *Raoul de Cambrai,* p. p. P. Meyer et A. Longnon, Paris, 1882 (S. A. T.).

REIMPR. = Sermon en vers : *Grant mal fist Adam : Die Reimpredigt,* herausg. v. H. Suchier, Halle, 1879 (Bibl. Norm., tome I).

[RICHARS LI BIAUS, herausg. v. W. Foerster, Wien, 1874.]

ROL. = *Das Altfranzösische Rolandslied,* herausg. v. E. Stengel, Leipzig, 1900. Les traductions sont empruntées à l'édition Gautier : *La Chanson de Roland,* p. p. L. Gautier, 12e éd., Tours, 1883. O. = Manuscrit d'Oxford.

[RUSTEBUEF = *Rustebuefs Gedichte,* herausg. v. A. Kressner, Wolfenbüttel, 1885.]

S. AUB. = *Vie de seint Auban,* edited by Robert Atkinson, London, 1876.

S. BERN. = *Choix de Sermons de Saint Bernard,* p. 519-571 des *Quatre Livres des Rois,* voy. *Quat. Liv. R.* Le Sermon a été publié aussi par W. Foerster, *Li Sermon saint Bernart,* Erlangen, 1885.

S. BRAND. = Voyage de saint Brandan: *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt,* herausg. v. C. Wahlund, Upsala, 1900.

SERM. = Les *Serments de Strasbourg:* dans Brunot, *Histoire de la langue française,* I, p. 144.

SERMON de Maurice de Sully, voy. Boucherie.

S. ET. = *Epître farcie de saint Étienne, Altfr. Uebungsb.*, p. 167-172.

S. GILLES = *La Vie de saint Gilles* par Guillaume de Berneville, p. p. G. Paris et A. Bos, Paris, 1881 (S. A. T.).

S. GRÉG. [B.] = *La Vie de saint Grégoire:* dans Bartsch, *Langue et Litt. fr.*, p. 83-100.

S. LÉG. = *La Vie de saint Legier,* p. p. G. Paris, *Romania,* I, p. 303 et suiv.

S. LOUIS = *Histoire de saint Louis* par Jean, sire de Joinville, p. p. N. de Wailly, Paris, 1883.

S. THOM. = *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry,* p. p. Paul Meyer, Paris, 1885 (S. A. T.).

THÈBES = *Le Roman de Thèbes,* p. p. L. Constans, Paris, 1890 (S. A. T.).

TRIST. (Bér.) = *Le Roman de Tristan* par Béroul, p. p. E. Muret, Paris, 1903 (S. A. T.).

TRIST. (Th.) = *Le Roman de Tristan* par Thomas, p. p. J. Bédier, Paris, 1902 (S. A. T.).

TROIE = *Le Roman de Troie* par Benoit de Sainte-Maure, p. p. L. Constans, Paris, 1904 (S. A. T.).

V. JUISE = *Li Ver del Juise*, ..af H. von Feilitzen. Thèse d'Upsala, 1883.

V. MORT = *Les Vers de la Mort* par Hélinant, moine de Froidmont, p. p. J. Wulff et Em. Walberg, Paris, 1905 (S. A. T.).

WIST. = *Wistasse le Moine*, v. *Eust.*

YVAIN = Kristian v. Troyes, *Yvain*, herausg. v. W. Foerster, Halle, 1891.

EXEMPLES N'APPARTENANT PAS A L'ANCIEN FRANÇAIS.

Les exemples tirés du français moderne que nous citons à titre de curiosité ont été relevés le plus souvent dans les romans de « Gyp » et d'Alphonse Daudet. Les exemples de l'ancien latin proviennent surtout de Plaute (Édition Lindsay, Oxford, 1903) et de Térence (Édition Wagner, Cambridge, 1883). Nous avons aussi profité des grammaires latines de Roby (London, 1893) et de Stolz et Schmalz.

b) Ouvrages consultés.

H. ANDRESEN. — *Ueber den Einfluss von Metrum, Assonanz und Reim auf die Sprache der altfranzösischen Dichter.* Diss. de Bonn, 1874.

F. ANTOINE. — *De la parataxe et de l'hypotaxe dans la langue latine.* Extrait de la *Revue des Études anciennes*, Bordeaux, années 1899-1900. Voy. aussi le compte rendu par M. P. Thomas dans la *Rev. Instr. publique en Belgique*, vol. XLIII (1900), p. 395-396.

C. AYER. — *Grammaire comparée de la langue française*, 4e édit., Bâle, 1900.

K. BARTSCH. — *Chrestomathie de l'ancien français*, 6e édit., Leipsig, 1895.

— *La langue et la littérature françaises depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe siècle*, Paris, 1887.

A. BENOIST. — *De la syntaxe française entre* Palsgrave *et* Vaugelas. Thèse de Paris, 1877.

F. BISCHOFF. — *Der Conjunktiv bei Crestien von Troyes*, Halle, 1881.

H. BOCKHOFF. — *Der syntaktische Gebrauch der Tempora im Oxforder Texte des Rolandsliedes.* Diss. de Münster, 1880.

A. BOUCHERIE. — *Le Dialecte poitevin au XIIIe siècle*, Montpellier, 1873.

F. BRÜSS. — *Der Ausdruck des Konzessivverhältnisses im Mittel- und Neufranz.* Diss. de Gœttingue, 1906.

F. BRUNOT. — *Histoire de la langue française*, tome I, Paris, 1905 ; tome II, 1906.

E. Burghardt. — *Ueber den Einfluss des Englischen auf das Anglonormannische in syntaktischer Beziehung*. Diss. de Gœttingue, 1905.

C. Busse. — *Das finale Satzverhältniss in der Entwicklung der franz. Syntax*. Diss. de Gœttingue, 1905.

G. Busse. — *Der Conjunktiv im altfranz. Volksepos*. Diss. de Kiel, 1886. [Le renvoi « Busse » se rapporte à cet ouvrage et non pas au précédent, que nous n'avons connu que plus tard.]

G. Caro. — *Syntaktische Eigentümlichkeiten der franz. Bauernsprache im « roman champêtre »*. Diss. de Berlin, 1891.

A. Chenevière. — *Lexique de la langue de* Bonaventure des Périers, Paris, 1887.

L. Clédat. — *Les mots invariables:* dans la *Revue de philologie française,* IX, p. 116 et suiv.; 161 et suiv.

L. Constans. — *La légende d'Œdipe*. Thèse de Paris, 1880.

J. Coulet. — *Études sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient,* Montpellier, 1907. Thèse de Paris.

A. Darmesteter. — *Historical French Grammar,* trad. A. Hartog, London, 1899.

F. Diez. — *Grammaire des langues romanes,* vol. III, trad. A. Morel-Fatio et G. Paris, Paris, 1876.

G. Dubislav. — *Ueber Satzbeiordnung für Satzunterordnung im Altfranz.* Diss. de Halle, 1888.

D. Engländer. — *Der Imperatif im Altfranz.* Diss. de Breslau, 1889.

G. Ernst. — *Étude sur les pronoms personnels employés comme régimes en ancien français*. Thèse de Lund, 1900.

E. Étienne. — *Essai de grammaire de l'ancien français,* Paris, 1895.

A. Fischer. — *Die indirekte Rede im Altfranz.* Diss. d'Iéna, 1899.

E. Gaufinez. — *Études syntaxiques sur la langue de* Zola *dans le « Docteur Pascal »*. Diss. de Bonn, 1894.

A. Gille. — *Der Konjunktiv im Franz., Herrigs Archiv,* vol. 82, p. 423-464.

F. Godefroy. — *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* Paris, 1881, 10 vol.

R. Grosse. — *Der Stil* Crestiens von Troyes, *Franz. Stud.,* I (1880), p. 127-255.

A. Haase. — *Syntaxe française du XVIIe siècle,* trad. Mlle Obert, Paris, 1898.

A. Hammesfahr. — *Zur Comparation im Altfranz.* Diss. de Strasbourg, 1881.

E. Hartmann. — *Die temporalen Konjunktionen im Franz.* Diss. de Gœttingue, 1903.

A. Hilka. — *Die direckte Rede als stilistisches Kunstmittel in den Romanen des* Chrestien de Troyes. Diss. de Breslau, 1902.

H. Hirschberg. — *Auslassung und Stellvertretung im Altfranz.* Diss. de Gœttingue, 1878.

E. Huguet. — *Étude sur la syntaxe de* Rabelais *comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550.* Thèse de Paris, 1894.

J. Jeanjaquet. — *Recherches sur l'origine de la conjonction « que » et des formes romanes équivalentes.* Thèse de Zürich, 1894.

H. Johannssen. — *Der Ausdruck des Concessivverhältnisses im Altfranz.* Diss. de Kiel, 1884.

J. Klapperich. — *Historische Entwickelung der syntakt. Verhältnisse der Bedingungssätze im Altfranz., Franz. Stud.*, III (1882), p. 223-287.

L. Klatt. — *Die Wiederholung und Auslassung gewisser Form- oder Bestimmungswörter des 13en Jahrhunderts.* Diss. de Kiel, 1878.

G. Köhler. — *Syntaktische Untersuchungen über* Les Quatre Livres des Rois. Diss. d'Erlangen, 1888.

E. Koschwitz. — *Commentar zu den ältesten franz. Denkmälern,* Heilbronn, 1886 (Altfranz. Bibl., tome X).

R. Kowalski. — *Der Conjunktiv bei* Wace. Diss. de Gœttingue, 1882.

P. Krollick. — *Ueber den Conjunktiv bei* Ville-Hardouin. Diss. de Greifswald, 1877.

E. Lemme. — *Die Syntax des Demonstrativpronomens im Franz.* Diss. de Gœttingue, 1906.

J.-H.-R. Lenander. — *L'emploi des temps et des modes dans les phrases hypothétiques commencées par* se *en ancien français.* Thèse de Lund, 1886.

F. Lotsch. — *Ueber* Zolas *Sprachgebrauch.* Diss. de Greifswald, 1895.

E. Lotz. — *Auslassung, Wiederholung und Stellvertretung im Altfranz.* Diss. de Marbourg, 1885.

O. Maetschke. — *Die Nebensätze der Zeit im Altfranz.* Diss. de Kiel, 1887.

E. Maetzner. — *Französische Grammatik,* 2e Aufl., Berlin, 1877.

G. Marx. — *Ueber die Wortstellung bei* Joinville, *Franz. Stud.*, I, p. 358.

G. Mayen. — *Ueber die Entwickelung der franz. Konjunktion « que » und des deutschen Akkusativs + infinitiv aus dem Lateinischen.* Progr., Konitz, 1902.

W. Meyer-Lübke. — *Grammaire des langues romanes,* vol. III, trad. A. et G. Doutrepont, Paris, 1900.

E. Müller. — *Die Vergleichungssätze im Franz.* Diss. de Gœttingue, 1900.

R. Nebling. — *Der Subjonctif bei* Joinville. Diss. de Kiel, 1879.

C. Niebuhr. — *Syntaktische Studien zum altfranz. Rolandsliede.* Diss. de Gœttingue, 1888.

Gaston Paris. — *La littérature française au moyen âge,* Paris, 1905.

Perle. — *Die Negation im Altfranz., Zeitsch. f. rom. Phil.,* III, p. 1-24; p. 407-418.

G. Petry. — *Traité de la conjonction « que ».* Progr., München-Gladbach, 1849, 30 p., petit in-8° (1).

O. Pfau. — *Ein Beitrag zur Kenntniss der modern-franz. Volkssprache.* Diss. de Marbourg, 1902.

Mildred K. Pope. — *Étude sur la langue de* Frère Angier. Thèse de l'Université de Paris, 1903.

K. Quiehl. — *Der Gebrauch des Konjunktivs in den ältesten franz. Sprachdenkmälern bis zum Rolandsliede.* Diss. de Kiel, 1881.

A. Rennert. — *Studien zur altfranz. Stilbetrachtung.* Diss. de Gœttingue, 1904.

O. Riecke. — *Die Construction der Nebensätze im Oxforder Texte des altfr. Rolandsliedes.* Diss. de Münster, 1884.

J. Ries. — *Was ist Syntax?* Marburg, 1894.

J. Riese. — *Recherches sur l'usage syntaxique de* Froissart, Halle, 1880.

O. Rohte. — *Die Kausalsätze im Franz.* Diss. de Goettingue, 1901.

F. Rosenbauer. — *Zur Lehre von der Unterordnung der Sätze im Altfranz.* Diss. de Strasbourg, 1886.

W. Schaefer. — *Ueber die altfranz. Doppelrelativsätze.* Diss. de Marbourg, 1884.

R. Schöps. — *Die Partikeln in altnormannischen Texten.* Diss. de Halle, 1896.

E. Schumacher. — *Zur Syntax Rustebuefs.* Diss. de Kiel, 1886.

A. Schulze. — *Der altfranz. direkte Fragesatz,* Leipzig, 1888.

(1) Comme M. Jeanjaquet, nous ne connaissons cet ouvrage que par le compte rendu dans *Herrigs Archiv,* VIII (1851), p. 111. Voici la table des matières, que nous devons à l'obligeance de M. le Dr Köster et de M. le Dr Werth de München-Gladbach :

§ 1. — Origine de la conjonction « que ».
§ 2. — « Que » a la tête des propositions incidentes qui remplacent le sujet ou le régime direct d'une principale.
§ 3. — Emploi elliptique de la conjonction « que »; « que » remplaçant d'autres conjonctions.
§ 4. — « Que » faisant pléonasme.
§ 5. — « Que » servant à donner plus d'étendue au sens.
§ 6. — « Que » conjonction comparative.
§ 7. — « Que » servant à former des locutions conjonctives.

SCHWEIGHÄUSER. — *De la négation dans les langues romanes du Midi et du Nord de la France.* Bibliothèque de l'École des Chartes, vol. XII (1852), p. 131-171 ; 441-467.

A. SCHWIEDER. — *Le discours indirect dans* Chrestien de Troyes. Diss. de Berlin, 1890.

J. SIEDE. — *Syntaktische Eigentümlichkeiten der Umgangssprache weniger gebildeter Pariser, beobachtet in den « Scènes populaires » von* Henri Monnier. Diss. de Berlin, 1885.

J. SÖRGEL. — *Ueber den Gebrauch des reinen und des präpositionalen Infinitivs im Altfranz.* Diss. de Halle, 1899.

E. STIEBELER. — *Der Subjonctif in den verkürzten Sätzen des Franz.* Progr., Stettin, 1895.

STOLZ UND SCHMALZ. — *Lateinische Grammatik,* III^te^ Auflage, München, 1900.

H. SUCHIER et A. BIRCH-HIRSCHFELD. — *Geschichte der franz. Literatur,* Leipzig, 1901.

A. TOBLER. — *Mélanges de grammaire française,* trad. M. Kuttner et L. Sudre, Paris, 1905; — *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik.,* Leipzig, 2e Reihe, 1894 ; 3e Reihe, 1899.

— *Uppsatser i Romansk filologi* tillägnade Prof. P. A. Geijer, Uppsala, 1901.

J. VISING. — *Les débuts du style français* : dans le *Recueil de mémoires philologiques présentés à M.* Gaston Paris *par ses élèves suédois,* Stockholm, 1889.

K. WEHRMANN. — *Beiträge zur Lehre von den Partikeln der Beiordnung im Franz., Rom. Stud.,* XVIII, p. 430 et suiv. (publié aussi à Bonn, 1880), Diss. de Strasbourg.

K. WIMMER. — *Spracheigentümlichkeiten des modernsten Franz., erwiesen an* Erckmann-Chatrian. Diss. de Heidelberg, 1900.

E. WÖLFFLIN. — *Lateinische und romanische Comparation.* Erlangen, 1879.

c) Périodiques consultés.

FRANZ. STUD. = *Französische Studien* (de G. Körting et E. Koschwitz), Heilbronn, 1881 et années suivantes.

GÖTT. GEL. ANZ. = *Göttingische Gelehrte Anzeigen,* Göttingen, 1802 et années suivantes.

HERRIGS ARCHIV = *Herrigs Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen,* Elberfeld, 1846 et années suivantes.

LIT. BL. : LITERATURBLATT = *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie* (de K. Bartsch, O. Behagel et F. Neumann), Heilbronn, 1880 et années suivantes.

Revue de l'Instruction publique en Belgique, Bruges, 1858 et années suivantes.

Revue de philologie française et de littérature, Paris, 1877 et années suivantes.

Revue des langues romanes, Montpellier et Paris, 1870 et années suivantes.

Rom. = *Romania,* Paris, 1872 et années suivantes.

Rom. Forsch. = *Romanische Forschungen* (de K. Volmöller), Erlangen, 1882 et années suivantes.

Rom. Stud. = *Romanische Studien* (de E. Böhmer), Halle, 1871 et années suivantes.

Zeitsch. f. franz. Sprache = *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur,* Oppeln, 1879 et années suivantes.

Zeitsch. f. rom. Phil. = *Zeitschrift für romanische Philologie* (de G. Gröber), Halle, 1877 et années suivantes.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES TEXTES CITÉS

Note. — Nous donnons cette liste, ainsi que la suivante, dans l'espoir qu'elles pourront contribuer à la compréhension des phénomènes divers dont il est question dans cette étude. Les dates assignées aux textes de vieux français sont, on le sait, fort approximatives. En principe, nous suivons l'ordre chronologique proposé par Gaston Paris, *La Litt. fr. au moyen âge*, p. 271-281. Nous avons tâché de préciser les dates, autant que faire se pouvait, suivant les indications des éditeurs. Les avis des savants étant partagés, nous mentionnons dans les notes les différentes opinions qui ont été émises, sans avoir, bien entendu, la prétention d'être complet à ce sujet.

IXe Siècle.

842. — Serments de Strasbourg.

Vers 881. — Séquence de sainte Eulalie.

Xe Siècle.

Première moitié.

Homélie sur Jonas.

Deuxième moitié.

Passion, Vie de saint Léger.

XIe Siècle.

Première moitié.

Vers 1040. — *Vie de saint Alexis.*

Deuxième moitié.

Vers 1060. — *Pèlerinage de Charlemagne* (1).

Vers 1080. — *Forme conservée du Roland.*

(1) Ainsi G. Paris. La question de la date du *Pèlerinage* a reçu les solutions les plus diverses [depuis le XIe s. jusqu'au commencement du XIIIe], voy. Koschwitz, *Introd.*, p. XII, et Coulet (*op. cit.*, p. 454), qui croit que ce texte est « peut-être même du milieu du XIIe siècle ». « Vers 1100 » (H. Suchier, *Geschichte.*)

XIIe Siècle.

Premier quart.

Gormund et Isembard (1). *Le Charroi de Nîmes. Vie de saint Grégoire. Reimpredigt* (Grant mal fist Adam). *Li Vers del Juise. Débat de l'âme et du corps* (2). *Psautier* dit d'Oxford. *Gottesurteil.*

1119. — *Comput* (Cumpoz) de Philippe de Thaon.

1121. — *Vie de saint Brandan* (3).

Vers 1125. — *Lapidaire de Marbode* (4).

Deuxième quart.

Vers 1130. — *Bestiaire* de Philippe de Thaon. Mystère de l'*Époux*.

1130-1150. — *Le Couronnement de Louis.*

Vers 1150. — *Thèbes* (5). *Tristan* (de Béroul).

Troisième quart.

Vers 1160. — *Eneas* (6). *Erec.*

Vers 1165. — *Troie* (7).

Vers 1168. — Le Roman de *Tristan* de Thomas. *Cligés. Eracles. Ille.*

Vers 1170. — Livres des *Rois* (8). Manuscrit O du *Roland. Lois de Guillaume le Conquérant* (9). [Roman de la *Charrette.*]

1160-1174. — *Vie de saint Gilles.* [le Roman de *Rou.* ? Huon de Bordeaux]

Vers 1172. — *Yvain.*

1174. — Jourdain Fantosme : *Histoire de la Guerre d'Ecosse. Mystère d'Adam*

Vers 1175. — *Lais* de Marie de France. [*Perceval.*]

Dernier quart.

1180-1185. — *Orson de Beauvais.*

(1) Ainsi G. Paris et Gröber. Voyez Kerstin Hård af Segerstad dans *Uppsatser i Romansk Filologi,* p. 129, qui porte la date jusqu'à la fin du XIIe siècle. L'éditeur, M. Heiligbrodt, croit le texte du 3e quart du XIe siècle ; de même , M. Paul Meyer.

(2) 2e moitié du XIIe siècle. Paul Meyer, *Rom.*, XXIII, p. 11.

(3) 2e quart du XIIe siècle. Id., *ib.*

(4) Cf. H. Suchier, *Zeitsch. f. rom. Phil.*, I, p. 568.

(5) Composé vers 1150, plutôt avant qu'après ; Ed., *Introd.*, CXVIII.

(6) Cf. *Rom.*, XXI, p. 285.

(7) M. Paul Meyer, *loc. cit.*, croit que *Troie* est antérieur à *Eneas.*

(8) Appartient à la seconde moitié du XIIe siècle, P. Meyer, *Rom.*, XVII, p. 125. Voy. W. Foerster, *Alt. Uebungsb.*, p. 191.

(9) L'éditeur, *Introd.*, p. XII, croit le texte du milieu du XIIe siècle (1150-1170). Cf. Wilmotte, *Rev. Instr. publique en Belgique,* XLIII (1900), p. 345.

1183-1187. — *Le Roman de Carité* (1).

1190-1195. — *La Prise de Cordres.*

1194-1197. — *Les Vers de la Mort* (2).

Vers 1196. — [Ambroise, *Histoire de la guerre sainte.*]

Vers 1200. — *Le Dialogue de Grégoire le Pape* (3).

XIIIe Siècle.

Première moitié.

Aucassin et Nicolette (4). *Poème moral.*

1174-1210. — *Sermon de saint Bernard.*

1205-1215. — *Aiol. Elie de Saint-Gilles* (rédactions remaniées) (5).

1220-1225. — *Vie de saint Thomas de Cantorbéry.* [Henri de Valenciennes.]

Vers 1230. — *Eustache le Moine* (6). *Raoul de Cambrai* (rédaction remaniée) (7). *Voyage de saint Brandan* (8).

Deuxième moitié.

Vie de saint Auban (9) [Rustebuef (+ 1280)]. [*Richard li Biaus.*]

Vers 1280. — [*Cléomadès.*]

Vers 1285. — [*Dit dou vrai Aniel.*]

XIVe Siècle.

1309. — Joinville, *Histoire de saint Louis.*

(1) M. Van Hamel hésite entre 1183-87 et 1225. Les éditeurs des *Vers de la Mort* (p. XXVIII, note) acceptent cette dernière date « comme étant la seule vraisemblable ».

(2) Éd. vers 1220 (G. Paris).

(3) Fin du XIIe siècle, Foerster. Première moitié du XIIIe siècle (Le Roux de Lincy). Cf. Wiese, *Die Sprache der Dialog des Papstes Gregor.* Halle, 1899. Diss. de Bonn.

(4) Ed., p. VI. Cf. H. Brunner, *Ueber « Aucassin et Nicolette ».* Halle, 1891 ; Schlickum, p. 1.

(5) Partie en décasyllabiques, milieu du XIIe siècle ; partie en alexandrins, commencement du XIIIe. Manuscrit, 1re moitié du XIIIe siècle. Voy. G. Paris, *Journal des Savants*, 1886, p. 406.

(6) G. Paris. Éd. 1223-1284.

(7) G. Paris, 2e tiers du XIIIe siècle. Ed. fin du XIIe siècle ou commencement du XIIIe.

(8) Manuscrit pas antérieur à 1280. Ed. p. LXXIX.

(9) Cf. H. Suchier, *Ueber die* Matthaeus Paris *zugeschriebene « Vie de seint Auban »*, Halle, 1876.

TEXTES CLASSÉS PAR PROVINCES

Note. — Cette liste, que nous donnons, comme la précédente, sous toutes réserves, a été établie d'après des indications puisées surtout dans les ouvrages suivants : G. Paris, *La Litt. fr. au moyen âge* ; F. Brunot, *Hist.*, I, p. 296-331 ; H. Suchier, *Les Voyelles toniques du vieux français*, trad. Ch. Guerlin de Guer, Paris, 1906 ; E. Goerlich, *Die südwestlichen Dialekte der langue d'oïl, Franz. Stud.*, III (1882), p. 41-175 ; *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl, Franz. Stud.*, V (1886), p. 325-428 ; Miss Pope, *op. cit.* Quant aux textes dont il n'est question dans aucun de ces ouvrages, nous avons adopté l'opinion de leurs éditeurs. Nous indiquons dans les notes les principales divergences d'opinion, telles qu'elles sont parvenues à notre connaissance.

ILE DE FRANCE

Pèlerinage de Charlemagne, Couronnement de Louis. [Rustebuef.]

RÉGION DU NORD

Beauvaisis. — *Orson de Beauvais, Les Vers de la Mort.*

Picardie. — Le Roman de *Carité, Aucassin et Nicolette, Aiol, Élie de saint Gilles* (1).

Artois. — *Eracles, Ille et Galeron,* [*Huon de Bordeaux*], *Eustache le Moine,* [*Li Dis dou vrai Aniel*].

Cambresis. — *Raoul de Cambrai.*

Pays wallon. — Séquence de sainte Eulalie, *Homélie sur Jonas, Vie de saint Léger* (2), *Li Vers del Juise, Le Dialogue de Grégoire le Pape* (3), *Poème Moral, Voyage de saint Brandan* (4) [Henri de Valenciennes].

RÉGION DE L'EST

Champagne. — Poèmes de Chrétien de Troyes (*Érec, Cligès* [Roman de la

(1) Le remanieur est picard, l'auteur natif du centre de la France. Ed. *Introd.*

(2) H. Suchier, *Zeitsch. f. rom. Phil.*, II (1878), p. 255-302.

(3) Ed. et H. Suchier : plus précisément liégeois (P. Meyer) : bourguignon (Leroux de Lincy).

(4) Ed. *Introd.*, p. lxxvi : picard (Diez) : flamand (H. Suchier, *Rom. Stud.*, I).

Charrette], *Yvain* [*Perceval*]); *La Prise de Cordres* (1), Joinville : *Histoire de saint Louis* (2).

Franche-Comté. — *L'Alexandre* d'Alberic de Besançon (3).

Lorraine. — *Sermon de saint Bernard* (4).

RÉGION DE L'OUEST

Sud-Ouest.

Serments de Strasbourg (5), *Epître farcie de saint Étienne* (6).

Touraine. — *Lapidaire* (tourangeau-manceau) (6), [Sermon de Maurice de Sully].

Anjou. — Rédaction remaniée du *Roland*.

Poitou. — Le Roman de *Thèbes*.

Angoumois. — *Mystère de l'Époux*.

Nord-Ouest.

Normandie. — *Gottesurteil* (7), Vie de saint Alexis (8), Sermon en Vers (*Reimpredigt*), Le Roman de *Tristan*(9) (de Béroul), *Eneas*, Le Roman de *Troie* (10), [Le Roman de *Rou*], *Lais* de Marie de France (11), [Ambroise, *Histoire de la guerre sainte*].

Textes anglo-normands. — Manuscrit O. du *Roland*, *Vie de saint Grégoire*, *Débat de l'Ame et du Corps* (12), *Psautier* dit d'Oxford, *Comput* de Philippe de Thaon, *Vie de saint Brandan*, *Bestiaire* de Philippe de Thaon, Le Roman de *Tristan* (de Thomas), *Mystère d'Adam*(13), *Les Livres des Rois*(14), *Chronique* de Jordan Fantosme, *Lois de Guillaume le Conquérant*, *Vie de saint Gilles*, *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, *Vie de saint Auban*.

(1) Ed. *Introd.*; Rohde, *Rom. Forsch.*, VI, p. 57-88.

(2) Il y a identité à peu près complète entre la langue de Joinville et celle de l'Ile de France. Ed. *Introd.*, p. xl.

(3) Franco-provençal (Ascoli).

(4) Édition Foerster, p. xi, note.

(5) E. Koschwitz, *Commentar.*; cf. cependant Gaston Paris, *Rom.*, XV, p. 444.

(6) Brunot, I, p. 328; normand (W. Foerster, *Alt. Uebungsb.*, p. 174).

(7) W. Foerster, *Alt. Uebrungsb.*, p. 171.

(8) Ed. p. 43; manuscrit anglo-normand.

(9) Ed. *Introd.*, p. xxv; d'après M. Rottig, cité par l'éd. *loc. cit.*, la première partie (1-2767) serait anglo-normande, la seconde normande.

(10) L. Constans, *Revue des Universités du Midi*, 1898, p. 33.

(11) K. Warnke, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, IV, p. 248; l'auteur habitait l'Angleterre.

(12) H. Suchier, *Geschichte.*, p. 107; contesté par G. Paris, *Journal des Savants*, 1901, p. 701.

(13) Copiste provençal; H. Suchier, *Gött. Gel. Anz.*, XVIII, p. 686.

(14) ? original normand; M. Foerster, *Alt. Uebungsb.*, p. 191, considère ce texte comme normand.

TABLE DES CHAPITRES [1]

Pages.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I. — *Que* amenant une subordonnée directe. 1

CHAPITRE II. — *Que* consécutif. 34

CHAPITRE III. — *Que* final 55

CHAPITRE IV. — *Que* causal. 62

CHAPITRE V. — *Que* temporel. 75

CHAPITRE VI. — *Que* comparatif. 90

CHAPITRE VII. — *Que* dans les propositions conditionnelles et concessives.. . . 104

CHAPITRE VIII. — De la place de *que* dans la phrase. 110

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IX. — « Omission » de *que*. 121

CHAPITRE X. — *Que* employé pour éviter l'ambiguïté. 157

§ 1. — *Que* de la seconde de deux propositions coordonnées.

§ 2. — *Que* pléonastique. 169

CONCLUSION. 177

[1] Voir à la fin du volume l'Index alphabétique et la Table des matières.

Cette classification des propositions subordonnées est en somme celle de MM. Ayer et Étienne.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

QUE AMENANT UNE SUBORDONNÉE DIRECTE

En ancien français, comme en français moderne, la fonction la plus importante de *que* est de réunir au verbe principal une proposition subordonnée qui en exprime le sujet ou le complément. *Que* est alors une simple copule de subordination, dépourvue de signification propre.

La syntaxe de ces propositions subordonnées varie suivant la nature des verbes dont elles dépendent. Nous ne croyons pas utile de faire nettement la distinction classique entre *propositions-sujets* et *propositions-régimes,* et nous rangeons les subordonnées directes amenées par *que* suivant les verbes qui les régissent.

Selon la division adoptée par M. Jeanjaquet (p. 11), les verbes susceptibles d'être suivis d'une proposition complétive se répartissent en trois grands groupes — verbes « *intellectifs* », verbes « *émotifs* » et verbes « *volitifs* » — suivant que l'élément intellectuel, le sentiment ou la volonté y prédomine. Il est bien entendu que ces groupes ne sont pas exclusifs les uns des autres : le même verbe peut se trouver dans plus d'un groupe suivant les modifications de sens qu'il subit.

Cette division nous servira de cadre pour les subordonnées directes annoncées par *que,* qui se rencontrent en ancien français jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Elles sont naturellement plus nombreuses que toute autre espèce de proposition subordonnée. Les catégories suivantes comprennent les principaux verbes qui sont suivis d'une proposition complétive pendant la période étudiée, avec cette réserve que ceux dont la construction n'a pas subi de changement depuis l'ancien français ne sont que mentionnés. L'étude de ce qui est conforme à la syntaxe actuelle nous paraît inutile.

I. — VERBES INTELLECTIFS.

(Verbes dans lesquels l'élément intellectuel prévaut.)

1) Ceux qui dénotent l'activité intellectuelle.

A. — **Le mode est l'indicatif,** quand ces verbes sont employés sans *interrogation,* ni *négation,* ni *doute.*

Verbes exprimant l'idée de **savoir.**

Saveir, savoir est le verbe le plus commun : —

Or set il bien qued il s'en deit aler (*Al.,* 56, d ; 91, d) ; — Jo sai asez que Carles ne m'atent (*Rol.,* 2837) etc.

Pendant toute la période étudiée la syntaxe est identique à celle du français moderne.

Conoistre, suivi d'une proposition-régime amenée par *que,* est fréquent dès la *Chanson de Roland,* aussi bien en poésie qu'en prose : —

Bien le (1) conuis, que gueredun vos dei (*Rol.,* 3409 ; — *Trist.* (Bér.), 2083 ; — *Quat. Liv. R.,* I, 13 (8) ; — *suivi du passé défini* (*ib.,* IV, 374 (14) ; — *S. Brand.,* 9, 3) ; — *suivi de l'imparfait* (*S. Brand.,* 33, 26) ; — *suivi du passé indéfini* (*Auc.,* 10, 73).

Cet usage de *connaître* reste longtemps commun, et n'a pas encore complètement disparu aujourd'hui : —

Je *connus* mon bonheur et *qu'*au monde où nous sommes,
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes.
(Sully Prudhomme, *Un Songe*).

Cf. **Se reconut,** suivi du *passé antérieur* (*Auc.,* 36, 10) : —

Qui ne fu pas **mesentendus** Qu'il .c. se corent adouber (*Ille,* 350).

Rangeons ici les propositions complétives dépendant d'un **adjectif exprimant la certitude :** ces locutions peuvent être considérées comme équivalant à des verbes de croyance. Puisqu'elles écartent l'idée de doute, elles sont naturellement accompagnées de *l'indicatif* : —

Et li mien cors est toz **seürs** | ... qu'il vendra ça. (*Trist.* (Bér.), 3277) ; —
Seium **certein** ke par li nus est avenu cest mal (*Quat. Liv, R.,* I, 18 (17) ; — *Erec* 1154) ; — **aséurs** (*Quat. Liv. R.,* III, 328 (5) ; — *Ille,* 2988).

(1) Sur l'emploi du corrélatif, très fréquent avec cette espèce de verbe, v. p. 19-25.

Verbes exprimant l'idée de **penser.**

Cuidier est très fréquent : —

Je cuit que j'ai manti (*Cligés*, 653); — Mais encor cuit adez qe me gabez (*Raoul de C.*, 2008; — Cf. (*Pèl.*, 55, 651 ; — *Cligés*, 1691, 1702, 5294 ; — *Eust.*, 186, 487).

Il semble que *cuidier* ne se rencontre pas suivi de l'indicatif avec *que* dans les plus anciens monuments de la langue, et le *Roland*; dans la suite, l'ellipse de *que* après ce verbe reste particulièrement fréquente (v. p. 137 et 142).

Des verbes de sens analogue se rencontrent partout ; —

Penser, se penser est un mot savant, comme le montre d'ailleurs sa forme, et ne commence à remplacer le mot populaire *cuidier* que dans la seconde moitié du XIIe siècle : —

Adont se pence qu'il vient a li jouster (*Raoul de C.*, 6952; 2877, 8431 ; — *Auc.*, 12, 8; 16, 23); — Puis **s'apance** come cortoise Que del boivre servir fera (*Cligés*, 3274; 4054) ; — kar bien **cuntrepense** que jo cuintement le aguait (« recogitat quod callide insidier ei » *Quat. Liv. R.*, I, 92 (3); — Et li varlés **s'est porpensés** Qu'il en ira au roi de France (*Ille*, 158; 1649). Cf. **Rewarde** que a soumis desous nous une tresgrande bieste (« considerate quomodo » *S. Brand.*, 53, 9).

Vis, avis est (très fréquent); — Mei est vis que trop targe (*Rol.*, 659); — Avis estoit a la roïne Qu'ele ert en une grant gaudine (*Trist.* (Bér.), 2055 ; — *Cligés*, 1634, 3756; — *Quat. Liv.* R., II, 189 (5), etc.

Sunjat qu'il eret as graignurs porz de Sizer (*Rol.*, 719).

Creire; — De vostre oncle qui crerroit dons, Que je li sui... ? (*Cligés*, 5319), etc..

E **remembrerent** que Deus ajuere est d'els (*Psaut.*, 77, 39; — *Ille*, 473); — E **recorda** que il car sunt (*Psaut.*, 77, 44).

B. — Lorsque ces verbes sont employés dans une proposition *négative* ou *interrogative*, ou quand il y a dans la pensée l'expression d'un *doute*, **le subjonctif est ordinaire** (1).

1) *Employés négativement.*

On trouve des exemples en grand nombre (2) ; nous n'en citons que quelques-uns : —

Saveir, savoir; — Car ne set qu'il i eit nul mal (*Cligés*, 3311; 3788, 5242; — *Trist.* (Bér.), 69).

(1) S'il n'y a point de doute sur la *réalité* de l'action, on emploie l'indicatif. C'est aussi la règle du français moderne.

(2) Cf. Riecke, p. 22.

Cuidier, suivi du *présent du subjonctif*; —

Enprès sun colp, ne quid, qu'un denier vaillet (*Rol.*, 1666; 1848); — Mais de tels armes ne cuit qu'il en seit plus (*Cor. L.*, 633; 9; — *Trist.* (Bér.), 1470; — *Cligés*, 1628, etc.; — *Auc.*, 14, 15; — *Raoul de C.*, 5054);

suivi de l'*imparfait du subjonctif*; — On emploie ce temps même quand le verbe principal est à un temps du présent: —

Or ne quidiés mie que j'atendisse (*Auc.*, 14, 7; — *Ille*, 218); — Or ne quidiés mie qu'il pensast n'a bués n'a vaces... prendre (*Auc.*, 10, 6; 24, 2).

Cf. Ja nu **pensast** nul jor par lui Qu'en cest pensé fuson andui (*Trist.* (Bér.), 87; 791); — Ne **croiras** pas que voir en die (*ib.* 401).

2) *Employés interrogativement.*

Le subjonctif est ordinaire comme en français moderne: —

Savoir (*Quat. Liv. R.*, II, 156 (19); — **Cuidiez** vos donc que... vos faille? (*Cor. L.*, 2430); — Cuidiez vos ore qu'alasse reculant? (*ib.* 2451; — *Gorm.*, 191; — *Charrois N.*, 93; — *Yvain*, 1674; — *Quat. Liv. R.*, I, 81 (4); II, 151 (11); 182 (6); — *Ors. B*, 2599); — **Pense** il que n'en ait pechié? (*Trist.* (Bér.), 146; — *Raoul de C.*, 877).

3) *Employés avec une idée de doute.*

Pour peu que le fait contenu dans la proposition complétive semble irréel, l'idée de doute impliquée amène le subjonctif. Ce mode est employé toutes les fois que la pensée exprimée paraît ne pas traduire exactement la réalité, soit qu'elle se trouve par la suite être erronée, soit qu'elle n'admette pas de preuve ou de vérification, et par conséquent reste douteuse, comme dans:

Ço'st avis qui l'escoltent qu'il seit en pareïs (*Pèl.*, 374).

Ço lor est vis que tiengent Deu medisme (*Al.*, 108 d).

Le subjonctif est employé quand on ne se prononce pas sur la réalité ou la non-réalité du fait relaté. C'est une habitude familière à l'ancienne langue jusqu'en plein XVIe siècle (1).

Le verbe **cuidier** régit souvent le subjonctif; en pareil cas, *cuidier* équivaut à *penser à tort*: —

Suivi du présent du subjonctif: —

Quidet li reis qu'ele se seit pasmee (*Rol.*, 3724); — Li oisels ki la veit Quide que morte seit (« et se trompe » *Best.*, 1785; 1922); — Cuident que seient cil qu'ont enveié querre (*Trist.* (Th.), 1905); Les exemples abondent partout — (*Ille*, 477, 697, 716, 5858; — *Yvain*, 77; — *Raoul de C.*, 6989), etc.;

Suivi de l'imparfait du subjonctif: —

Je cuidai jadis que ma mere Amast mout les parenz mon pere (*Trist.* (Bér.), 73; — *Quat. Liv. R.*, II, 135 (8); 185 (7); — *Cordres*, 1890; — *Auc.*, 22, 32); — Con poi nos cuidiiens hui main Qu'ele fust feme au senescal (*Ille*, 4401; — *Cligés*, 669; — *S. Brand.*, 69, 16).

(1) Voir Brunot, II, p. 445; Ayer, § 288, 2.

De même *les verbes de sens analogue.* —

Creire ; — (*Cligés*, 2091, 2105, 5000), etc.

Penser ; — zo pensent il que entre els | le spiritus aparegues (*Pas.*, 110, c) ; — Li rois pense que par folie... vos aie amé (*Trist.* (Bér.), 20 ; 3177 ; — *Cligés*, 5297 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 80 (12) ; IV, 354 (4).

Souspicier ; — (*S. Bern.*, 522 (17).

Cet usage du subjonctif est très fréquent en ancien français (1).

De même, *quand la principale présente un caractère hypothétique*, le subjonctif est ordinaire :

Se ge cuideve que paiens nou disisses... (*Cordres*, 756 ; — *Cor. L.*, 1301, 1990) ; — Icest corner fud signe de victorie... que bien soussant ces de Israel que li Philistien fussant desbaretez (*Quat. Liv. R.*, I, 42, note).

Remarque : — La proposition complétive dépend parfois d'un *adjectif* : —

Que tu seras aseürez Qu'Yseut te tienge loiautez (*Trist.* (Bér.), 2907 ; — *Ille*, 379).

2) Ceux qui expriment la perception.

A. — **Le mode est l'indicatif,** quand le fait est présenté comme réel.

Voir : (un des verbes les plus répandus). Même syntaxe qu'aujourd'hui : —

Quant veit li pedre que mais n'avrat enfant (*Al.*, 8, a) ; — Quant ço veit Guenes qu'ore s'en rit Rollanz (*Rol.*, 324), etc.

Oïr : — Asez öez que Rollanz se dementet (*Rol.*, 1795) ; — Cum ço audid tota la gent que Jhesus ve lo reis podenz... (*Pas.*, 9, a) etc.

Le verbe *oïr* est fréquent : il ne commence à être remplacé par *entendre* que relativement tard.

Entendre. L'usage de ce verbe ne se répand que lentement dans le courant du XIIe siècle ; ainsi, dans le *Roland* et les textes plus anciens, *entendre* n'est jamais suivi d'une proposition-régime amenée par *que* : les premiers exemples que nous en ayons relevés sont de la seconde moitié du XIIe siècle : —

A tant entendid Jonathas que sis pères out estrussed que David ocirent (« intellexit » *Quat. Liv. R.*, I, 81 (10) ; 12 (1) ; — *Cligés*, 171, 3097 ; — *Raoul de C.*, 8307).

Sentir (fréquent dès le *Roland*) : —

Oliviers sent qu'a mort est feruz (*Rol.*, 1952 ; 1965, 2010, 2259, 2284, 2297 ; — *Cligés*, 3425 ; — *Auc.*, 12, 11).

(1) Pour d'autres exemples voir : Quiehl, p. 22 ; Busse, p. 47 ; Bischoff, p. 58.

Sembler : — Si li sanbla que l'ot veüe (*Erec,* 6239 ; — *Eust.*, 194).

S'apercevoir : — Ore t'aparceif que felenie n'ad en mei (*Quat. Liv. R.,* I, 95 (1).

Le verbe principal se trouve le plus souvent à un temps du passé : —

Au *passé défini* (suivi du *passé défini*) ; — E bien s'aperceut que Deus fud od David (« intellexit quod Dominus esset » *Quat. Liv. R.,* I, 72 (19) ; 47 (13); II, 129 (8); — *Trist.* (Bér.), 3165) ; — *suivi du passé antérieur* ; — (*Quat. Liv. R.* I. 15 (4) : II, 137 (16) ; — *suivi de l'imparfait* ; — (*ib.,* I, 91 (5).

Apercevoir : — généralement au *passé défini* : —

Cume la dame aparchut qu'ele fud enceinte (*Quat. Liv. R.*, II, 155 (3); I, 51 (6), — *Cligés,* 6634).

Parçoivre (*Trist.* (Bér.), 2111).

B. — **Le subjonctif** s'emploie lorsque la réalité n'est pas nettement affirmée.

On constate beaucoup d'hésitation à cet égard ; le même verbe se trouve suivi tantôt de l'*indicatif,* tantôt du *subjonctif,* sans différence de sens très marquée. Ainsi après *apercevoir* le subjonctif est rare, parce que ce verbe exprime une perception moins vague et indéfinie que *sembler* ; le subjonctif est plus commun après ce dernier, parce que quelque doute subsiste. En français moderne, on emploie encore l'indicatif ou le subjonctif selon le sens : il ne paraît pas y avoir de règles strictes (v. Ayer, § 289, 2, a) :

Sembler : Le subjonctif marque le défaut de croyance : — *suivi du présent du subjonctif* : —

Et sanble que mout soit pansis (*Cligés,* 1379 ; 4300, 5246, 6338 ; — A ce me sanble que je voie les chiens foïr (*ib.*, 3848) ; — e bien semble que ço seit Hiéu (*Quat. Liv. R.,* IV, 377, 4) ;

Suivi de l'imparfait du subjonctif : —

Et sanloit a chiaus k'il fust plus durs de marbre (*S. Brand.,* 75, 4 ; 31, 2 ; 81, 23 ; — *Quat. Liv. R.,* III, 246 (5).

Apercevoir : — Aparcéut se David qu'il ne poust à ahaise les armes porter (*ib.* II, 66 (9).

De même, quand la principale présente un *caractère hypothétique* : —

Que ço vos fust viaire que tuit fussent vivant (*Pèl.,* 361 ; 374) ; — Il ne m'faldrat, s'il veit que jo lui serve (*Al.,* 99, e). ; — S'or oiez que ne die bien (*Trist.* (Bér.), 2533 ; 227 ; — *Cligés,* 4555, 4999, 5376 ; — *Erec,* 5809).

3) Verbes déclaratifs.

A. — **L'indicatif est ordinaire** quand il s'agit d'un fait présenté comme réel.

*Verbes exprimant l'idée d'***annoncer.**

Mander : — Quant ço vos mandet li reis Marsiliun Qu'il devendrat jointes ses mains vostr'hom (*Rol.*, 222 ; — *Raoul de C.*, 171); — Ge manderai al duc par amistié Qu'en dolce France vueil o lui chevalchier (*Cor. L.*, 2075) ; — *suivi du conditionnel* (*Quat. Liv. R*, I. 37 (11); 71 (6) ; II 130 (2); — *suivi d'un temps du passé* (*Ib.*, I, 75 (4); — *Raoul de C.*, 4356).

Commander : — (*Trist.*, (Bér.), 1032 ; — *Quat. Liv. R*, II, 200, note).

Noncier : — Noncent al pedre que ne l'povrent trover (*Al.*, 26, b ; — *Rol.*, 3191 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 88 (14) ; — *Raoul de C.*, 7382) ; — Une espie li vint nonchier Qu'Uistasses ert en la foriest (*Eust.*, 996).

Autres verbes semblables : —

Acointier (*Raoul de C.*, 7116) ; — **aconter, conter** (*Thèbes*, 8070 ; — *Raoul de C.*, 6025) ; — **recuntad** (*Quat. Liv. R.*, I, 64 (15) ; — Cf. **chanter** (*Quat. Liv. R.*, I, 70 (5) ; — **huchier** (*Thèbes*, 10125) ; — **respondre** (*Al.*, 65, e ; — *Cligés*, 5609 ; — *Raoul de C.*, 5284) ; — **parler** (*Eneas.*, 2289) ; — **dire** (très fréquent) : même syntaxe qu'aujourd'hui.

De même les *expressions verbales de sens analogue* : —

La nuvele vint : — Le verbe se trouve en général au *passé défini, suivi du passé antérieur* :

La nuvele vint à Saül que David se fud aparud (*Quat. Liv. R.*, I, 86 (6) ; 90 (18) ; 106 (14), etc. ; — Cf. *Auc.*, 6, 2 ; 20, 4) ; — rarement *au présent* : —

Au roi vient la novele Qu'eschapez est par la chapele Sis niés (*Trist.* (Bér.), 1065).

Oïd la nuvele : — Oïd la nuvele que David fud el désert (*Quat. Liv. R.*, I, 93 (7) ; 54 (13); II, 134 (1).

Sout la nuvele : — (*Quat. Liv. R*, I, 89 (17); — Cf. *Trist.* (Bér.), 3375).

De Police me **sont venu li briés** Que de sa terre me dorroit au quartier (*Charrois N.*, 97,) ; — **Li criz live** par la cité Qu'endui sont ensenble trové (*Trist.* (Bér.), 827 ; — *Raoul de C.*, 5206) ; — **Parole fud** (*Quat. Liv. R.*, I, 9 (17).

Verbes exprimant l'idée de **montrer, prouver,** *etc.*

Ja **mostreront** qu'il ne sont pas ami (*Cor. L.*, 2557) ; — Bien lor mostra qe il ert correciés (*Raoul de C.*, 4215).

Qui a l'anpereor **descuevre** Que ses oncles li dus li mande...(*Cligés*, 2862).

Dunc puis jeo **prover** | e raisun mostrer | qu'il sunt mi proceain (*Reimpr.*, 30, a); — Cf. (*Erec*, 55 ; — *Raoul de C.*, 7186).

Ce **iert senefiance** k'ele avrat paradis (*V. Juise*, 213; — *Aiol*, 417; — *V. Mort*, XIX, 11).

Il est escrit (*Rol.*, 1443, 3742); — **truvas** (*S. Ét.*, 40; — *Quat. Liv. R.*, I, 50 (note 1); — **as tu liut** (*S. Brand.*, 45, 17).

Faire semblant: — Mais por sol itant | at fait cel semblant | qu'out de mort poor (*Reimpr.*, 72, d); — semblant fait que se pasme (*Ors. B.*, 317 ; — Marie de Fr. (*Yonec*), 185); — Unkes l'abes ne fit semblant k'il le veit ne tant ne quant (*S. Gilles*, 3031).

Propositions complétives dépendant d'un **substantif** de sens analogue :

Quant li Judeu mainent en fuillées en **monument e remembrance** que il mestrent lunges a mesaise (*Quat. Liv. R.*, I, 2 (note 2); — **est testimonies** (*ib.* 38 (15); — ço **fud grant démunstrance** ke les anmes furent salvées (*ib.* II, 202 (note).

Verbes exprimant une **forte affirmation.**

Jurer est un des verbes les plus répandus en ancien français, sa syntaxe n'a rien de particulier.

Plevir (fréquent également); — Si vos plevis qu'a lui me combatrai (*Rol.*, 605, b ; 624, a, 968; — *Cligés*, 6680), etc.

Afichier (*Rol.*, 2665 ; — *Trist.* (Bér.), 3274) ; — **afier** (*Auc.*, 10, 66; 30, 8; — *Raoul de C.*, 2402); — **fiancier** (*ib.*, 1472).

Expressions verbales analogues : —

Fiance prist (*Rol.*, 1486) ; — la süe feit **plevit** (*ib.* 403) ; — **Par soirement s'estoient pris** (*Trist.* (Bér.), 583) ; — **fist. i. veu** (*Ille*, 639 ; — *Quat. Liv. R.*, II, 173 (15); — **fist ferme aliance** a Deu que... (*ib.*, IV, 426 (1) ; cf., 369 (12) ; — **creantas compaingnie** (*Raoul de C.*, 1910 ; cf. 7275, 7290).

B. — Le mode est le subjonctif.

1) Quand il y a *interrogation* ou *négation*. En français moderne le mode est souvent l'indicatif [v. Ayer, § 288, b] :

Dire : — Ja nel dirat de France l'emperere Que suls i moerge en l'estrange cuntree (*Rol.*, 447 ; 1073) ; — Ne di je pas de la gorge Que vers li ne soit cristaus trobles (*Cligés*, 838; 2982, 4175, 4868, 6389) ; — Je ne di pas que noces en feïst (*Raoul de C.*, 1689 ; 6451).

Autres verbes : — Que il n'i a nul **contredit**, Que Édipus seit vostre sère (*Thèbes*, 410) ; — ou s'il li voudront contredire Qu'il ne soit lor droituriers sire (*Cligés*, 2455; 4175); — **regehir ne deusse** (*ib.* 4162); — Va, fet ele, puez tu **noiier** Que par toi ne soit morz mes sire (*Yvain*, 1760); — Mais **ne li ose pas descovrir** volentiers Que fuissent si enfant (*Aiol*, 10240) ; — nel me **reproverunt** Que il me chiedet (*Rol.*, 768); — **ne feit sanblant** qu'ele conoisse Rien nule de quanqu'elle voit (*Cligés*, 1600);

2) *Quand l'auteur ne répond pas de la vérité des propos qu'il rapporte,* mais les donne pour ce qu'ils valent, le *subjonctif* n'est pas rare ; cette même nuance s'exprime aujourd'hui par le *conditionnel.* Le subjonctif s'explique par le fait que la réalité n'est pas nettement affirmée : —

Bien at set anz et melz Qu'en ai oït parler estranges soldeiers Que issi grant barnage nen *ait* nuls reis soz ciel (« aucun roi *n'aurait, Pèl.,* 310) ; — lou m'a dit et contei Que tu *preignes* la croix (« que tu *prendrais* la croix » *Ors. B.,* 68).

Remarquons que **semblant faire** se présente tantôt avec l'*indicatif* (v. plus haut), tantôt avec le *subjonctif.* Ce dernier s'explique par la divergence existant entre l'état de choses simulé et la réalité : —

Sanblant fait que nel sace nent (*Trist.* (Th.), 2618) ; — Et mes sire Yvains sanblant fist Qu'a ses piez seoir se vossist (*Yvain,* 2073 ; — *Erec,* 2961) ; — Et si feinst qu'il haïst e mal feist à la gent de Israel (*Quat. Liv. R.,* I, 107 (17).

4) Propositions complétives se rapportant a un verbe unipersonnel, et qui ne peuvent rentrer dans aucune des catégories ci-dessus énumérées.

A. — Quand la première proposition est *positive,* la proposition complétive a son verbe à l'**indicatif.**

Avint, vint (suivi du *passé défini*) : — M'avint par un' avisun d'angele Que... debrisout (*Rol.,* 836) ; — avint que la bataille fud à l'ure que... (*Quat. Liv. R.,* I, 25 (5) ; 45 (4) ; 96 (12) ; — *S. Brand.,* 3, 7 ; 71, 18) ; — quant vint que delivrer en dut (*Ille,* 5305 ; — *Aiol,* 4729).

Que **spelt** que tu es si déhaitez ? (*Quat. Liv. R.,* II, 162 (14) ; — Ore **pert** que folement l'ai fait (*ib.,* I, 105 (13) ; — Cf. (*Raoul de C.,* 1142).

B. — Quand la première proposition est *négative* ou *hypothétique,* le verbe de la seconde est au **subjonctif.**

Il **ne poet estre** qu'il seient desevrét (*Rol.,* 3913 ; — *Cligés,* 6277 ; — *Ille,* 5367 ; — *Quat. Liv. R.,* IV, 370 (16) ; — ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos (*Auc.,* 14, 17) ; — Ja **n'auigne** que auchuns de nous corrompe se voie par larrechin (*S. Brand.,* 17, 26) ; — et si est a venir que cil ki remaindra de ta maisun, vienge... (*Quat. Liv. R.,* I, 10 (14) ; — *Raoul de C.,* 5165).

II. — VERBES ÉMOTIFS.

(Verbes dans lesquels le sentiment joue le rôle principal.)

La syntaxe diffère sensiblement ici de la syntaxe actuelle.

Mode : — En français moderne, ces verbes sont suivis de l'*indicatif*, lorsque la proposition complétive a un sens affirmatif, et du *subjonctif* quand on veut assurer moins le fait exprimé qu'un sentiment sur ce fait. En ancien français, il y a la même distinction théorique, mais en fait l'indicatif est de beaucoup le mode le plus fréquemment employé. Cet usage reste en vigueur très longtemps ; au XVIe siècle, l'indicatif est encore fréquent en pareil cas, mais aujourd'hui le subjonctif est ordinaire ([1]).

L'usage de l'ancien français est conforme à celui du latin, qui employait généralement l'indicatif avec *quod* ([2]).

La principale dénote un état affectif agréable ou désagréable.

A. — La plupart du temps **le mode est l'indicatif.**

1) *Verbes exprimant la* **douleur,** *etc :* —

Biaus niés, forment me **grieve** Ce que tant vos sai conbatant, Qu'aprés joie duel an atant (*Cligés,* 3982 ; 3913) ; — Biax sire, por Diu ! ne t'**anuit** Que t'ont chi avoec moi veü (*Ille,* 4188 ; — Cf. *Camp.,* 24) ;

Auques me **poise** qe n'iés pas mes amis (*Raoul de C.,* 4255) ; — Ce poise moi qe l'uns n'est recreüs (*ib.,* 4490) ; — cf. (*S. Gilles,* 2877 ; — *Dial.,* III, 175 (8) ;

Duremant **se repant** qu'il n'an ala des ier (*Ors. B.,* 3125 ; 1103) ;

ou la **surprise :** —

Molt **se merveille** que ge puis tant targier (*Cor. L.,* 1108) ; — Mult se merveille Kaerdin De la rote... E que il ne veit la reïne (*Trist.* (Th.), 1230 ; — *Raoul de C.,* 978).

2) *Adjectifs et substantifs exprimant un* **mouvement de l'âme :** —

Liez est que ore ra son esse (*Trist.* (Bér.), 548) ; — Mut se feit lez k'il l'ad trové (*S. Gilles,* 1475) ; — est Carles **anguissus** Qu'as porz d'Espaigne ad laissiét son nevod (*Rol.,* 823 ; — *Trist.* (Th.), 1880 ; — *Auc.,* 8, 13).

Theotrita fud **ebaie** Ke sa mere ert issi garie (*S. Gilles,* 1157 ; — *Cligés,* 3576).

([1]) Brunot, II, p. 446 ; Ayer, § 288, 4.

([2]) On peut aussi considérer la proposition complétive comme *causale,* puisqu'elle motive le verbe principal.

Mult est granz **doels** que nen est ki l'oçiet (*Rol.*, 2608; — *Ille*, 410; — Cf. *Trist.* (Bér.), 109); — C'est granz diaus que po a vescu (*Yvain*, 2095); — Mout est granz **honte** et granz leidure Que ceste bataille tant dure (*Erec*, 901; — *S. Gilles*, 300); — Grant **joie** moine des Sarrazins felons, C'andormi sont contreval lou donjon (*Cordres*, 1066).

Ço'st grant **merveille** que deus le soefret tant (*Rol.*, 1774); — Certes c'est grant mervelle que ne me fent (*Aiol*, 351); — Cf. (*Cor. L.*, 548; — *Cligés*, 3699; — *Ille*, 705).

Rem : — Dans la poésie du XIIe siècle, on rencontre souvent *n'est merveille*, etc., précédé ou suivi d'une proposition introduite par *se*, et dont le verbe est à l'*indicatif* : — Cf. *miror si*; θαυμάζω εἰ. La formule conditionnelle est, comme en grec, une manière adoucie d'exprimer le fait ; —

Se il mesfait, n'est pas merveille (*Thèbes*, 8292 ; — *Eneas*, 1878); — S'il ot paor de mort, ne vos mervelliés mie (*Aiol*, 6216).

N'est merveille se nos plorom (*Thèbes*, 7192, etc. ; — *Aiol*, 3286); — Ce iert mervelle s'a coutel ne m'oci (*Raoul de C.*, 1149; 1649).

La tournure avec *comme* est également très usitée ; —

Et merveille est *com* il se tienent (*Cligés*, 1527).

B. — Parfois **le mode est le subjonctif** en pareil cas.

Au rebours de l'usage moderne, le subjonctif est rare [1], et ne se trouve pas dans les plus anciens textes. C'est une tournure de caractère demi-savant, si l'on peut en juger d'après les textes où ce mode se rencontre, et qui semble se borner presque exclusivement aux écrivains normands et anglo-normands.

Certes, ce **poise** moi mout fort Que je lui doie doner mort (*Trist.* (Bér.), 1569); — **se complaint** (Id. *ib.* 433); — **granz domages** (*Erec*, 2546); — mult **het** chascuns que il seit cus (Marie de Fr. (*Guig.*, 216); — Ead. (*El.*), 374); — si que David **despérad** que à cele feiz eschapast « (desperabat se posse evadere » *Quat. Liv. R.*, I, 92 (14); — mout **me mervel** Que mes niés ma vergonde ait quise (*Trist.* (Bér.), 628).

3) *Verbes exprimant la* **crainte.**

D'après M. Busse (p. 27), les verbes exprimant la crainte, employés sans négation ni interrogation, exigent en ancien français le subjonctif accompagné de la particule négative *ne*, et en effet dans les exemples qu'il cite cette règle ne se trouve violée qu'une seule fois (*Pèl.*, 322).

[1] Cf. Quiehl, p. 14.

Ceci est pourtant inexact, au moins pour la langue du XIIe siècle ([1]). On peut même poser en règle générale que les propositions qui dépendent des verbes exprimant la crainte se présentent sans *ne*, que la principale soit positive ou négative. Il est vrai que l'emploi de *ne* est anciennement attesté — on en trouve un exemple déjà dans l'*Alexis*, — mais dans la suite il est rare, et ne se trouve qu'à titre d'exception ([2]). L'usage ne s'en répand que vers la fin du XIIe siècle. Quant au mode, l'indicatif est loin d'être aussi rare qu'on croit. La liste suivante montrera que l'indicatif, tout en étant moins employé que le subjonctif, est assez fréquent ; cette tournure est d'ailleurs commune jusqu'au XVIe siècle ([3]).

Il ne paraît pas y avoir de distinction de sens entre ces verbes employés avec ou sans particule négative, ou entre le subjonctif et l'indicatif ([4]).

Historique.

On peut observer une tendance à employer *ne* après *craindre, avoir peur*, etc., dans les textes, même anciens, de caractère savant, si l'on peut ainsi appeler l'*Alexis* et le Sermon en vers (*Reimpredigt*), ainsi que dans les poèmes autres que populaires de la seconde moitié du XIIe s., tels que le *Tristan* de Béroul et *Cligès* de Chrétien de Troyes. D'autre part, après *doter, redoter*, etc., qu'on rencontre surtout dans les textes de la même époque que ces derniers, l'emploi de *ne* est presque constant ([5]).

Le subjonctif est la construction primitive. L'indicatif n'apparaît que plus tard (*Reimpredigt*, commencement du XIIe s.) et d'une manière générale se rencontre là où l'emploi de *ne* est ordinaire.

A. — En règle générale, **le verbe est au subjonctif.**

Criendre ; —

1) **Sans ne:** — *Le verbe principal est au présent:* —

Se senz guarde remaint, criem qu'ele seit perdue (*Pèl.*, 322); — Car il crement qu'ève lor faille (*Thèbes*, 2270; 3477, 8216, 8218 ; — *Trist.* (Bér.), 2108 ; — *Cligés*, 3829, 6059) ; — N'ont créme que l'on les assaille (*Thèbes*, 7332 ; 8626).

Le verbe principal est à un temps du passé: —

quar il cremoit Qu'il fust ars (*Trist.* (Bér.), 1355; — *Quat. Liv. R.*, II, 129 (9) ; III, 285 (1) ; — Jo me crendreie que vos vos meslisiez (*Rol.*, 257).

([1]) Les exemples cités par Busse appartiennent surtout au XIIIe où à la fin du XIIe siècle.

([2]) Cf. Quiehl, p. 20.

([3]) V. Brunot, II, p. 446.

([4]) Aujourd'hui *ne* est parfois omis par une licence poétique.

([5]) Cf. Kowalski, p. 10 ; Gille, p. 430, 444 ; Perle, p. 11-13.

Dans les exemples précédents, la proposition principale est positive ; dans l'exemple suivant elle est négative : —

Ne crement pas qu'ele lor faille (*Thèbes*, 3458).

2) **Avec ne :** —

Au XIe siècle ; — Molt criem que ne t'en perde (*Al.*, 12, e) ; — Ge criem qu'il ne me face ennui (*Trist.* (Bér.), 2420) ; — Au XIIIe siècle ; — Il crient qu'il ne henisse u qu'il soit perceus (*Aiol*, 5234 ; — *Eust.*, 616, 680).

Rem. — *Criendre* se construit souvent avec l'*infinitif* [v. Sörgel, p. 26].

Cette construction a d'ailleurs un précédent dans le latin classique, où l'on emploie quelquefois l'infinitif, à côté du subjonctif avec *ut* ou *ne* : *Vos Allobrogum testimoniis non credere timetis* Cic. (*Font.*) 12, 26.

Poor aveir ; —

1) **Sans ne :** — Grant poor ai que aucun home à moi vos ait veü venir (*Trist.* (Bér.), 188 ; — *Erec*, 229) ; — qui l'ait o doi ja mar avret paor Qu'il soit vencus ne noiés a nul jor (*Cordres*, 17) ; — paor en ot Que tant creüst, que tant montast (*Troie*, 744 ; — *Cligés*, 6766 ; — Marie de Fr. (*Guig.*), 479).

2) **Avec ne :** — Au XIIe siècle : — (*Cligés*, 2615). Au XIIIe siècle : — Mais j'ai paor que ne me face pis (*Raoul de C.*, 8292 ; — *Eust.*, 489).

Au rebours de l'usage des verbes précédents, *ne* est presque de règle après **dotér :** —

1) **Avec ne :** — Primer dote Marques le roi Que Ysolt ne li porte foi (*Trist.* (Th.), 1015 ; —*Cligés*, 773).

La proposition principale est *positive* dans les exemples précédents, mais *négative* dans les suivants :

Ne dot pas que je n'alle au plet (*Trist.* (Bér.), 3348 ; — *Lap.* 37 ; — *Cligés*, 6311).

2) **Sans ne :** — Dote que coru ait al change (*Trist.* (Th.), 1105).

Se doter : — **avec ne :** — (Ja me **dou** ge forment que vos ne me gabés (*Aiol*, 1782 ; — *Trist.* (Th.), 956 ; — *Ille*, 4047, 5455 ; — *Cligés*, 3339).

Redoter : — **avec ne :** — (*Cligés*, 2506, 3052).

Estre en dotance, etc. ; — **avec ne :** — Mout grant **dote ont** qu'il nes aget (*Trist.* (Bér.), 1124 ; 3348) ; — La reïne primes comance, Qui de rien **n'estoit en dotance** Qu'il ne s'amassent anbedui, Cil celi, et cele celui (*Cligés*, 2269).

B. — Rarement **le verbe est à l'indicatif.**

Car **criem** qu'il enuit (*Reimp.*, 129, c) ; — Et crient que, s'il vit longement, Qu'il ne l'en laissera neient (*Troie*, 747) ; — Et crient qu'assez tost l'ocirroit (*Erec*, 229) ; — Por neant **peor an** avroient, Que ja ne les aprocheroient (*Cligés*, 6529).

III. — VERBES VOLITIFS

(Verbes dans lesquels la volonté prédomine.)

Verbes exprimant la **volonté,** *le* **désir,** *etc ;* —

Le verbe est au subjonctif (1).

Vouloir, donner et **plaire** sont les verbes les plus fréquents. Point n'est besoin d'accumuler les exemples, car la syntaxe d'aujourd'hui est restée identique à celle du vieux français ; —

Voleir : — Mis parastre est, ne voeill que mot en suns (*Rol.,* 1027); — Et vouriiés vos que je vos en venjasse? (*Auc.,* 32, 5) ;

Citons comme exemple typique de l'apparence moderne de la vieille syntaxe :

Que volez que jo vus face? (*Quat. Liv, R.*, II, 201 (8).

Doner. — Et ço doinst Deus qu'or en poissons guarir (*Al.,* 74, e) ; — Ceo doinse deus que mals feus l'arde! (Marie de Fr. (*Guig.*) 348).

Plaisir, plaire. — Ne place a Deu... Que il ja muire (*Cor., L.* 1927) ; — Quar pleüst ore al glorios del ciél Que ja fondist la terre soz voz piez (*ib.* 1548).

Des verbes et des locutions verbales de sens analogue sont très nombreux : —

En talant ai que mult vos voeill amer (*Rol.,* 521 ; 3133, 3476) ; — Cf. (*Cor. L.,* 125, 627 ; — *Cligés,* 1509, 2898 ; — *Ors. B.,* 3139, 3309 ; — *Raoul. de C.,* 2361) ; — **Talanz m'est pris** Que... aille (*Cligés,* 1290 ; 5076 ; — *Erec,* 3249) ; — Or m'est **cuers et talanz venuz,** Que la querele te guerpisse (*Cligés,* 4170) ; — Meis a chascun **est tart** qu'il voie (*ib.* 3940 ; 2903, 5086, 5596) ; — Mais lui ert tart qued il s'en fust alez (*Al.,* 13, e) ; — Mout estoit tart que poïst... (*Cligés,* 2249 ; 2903) ; — N'a **corage** que il retort (*Trist.* (Bér.), 963) ; — Alixandre **vint au corage** Que il aille le roi proiier (*Cligés,* 1106 ; — *Trist.* (Bér.), 2713) ; — Si **fust tun plaisir** que véisses ma misérie (*Quat. Liv. R.,* I, 3 (13) ; — **le purpensad** (*ib.* 71 (9) ; — **par cele ententiun** que... (*ib.* III, 290, note ; — *Cligés,* 6091) ; — **eümes en covent** (*Auc.,* 22, 33) ; — Vifs **atendeie** qued a mei repairasses (*Al.,* 78, d) ; — tutes choses de tei atendent que tu dunges à els viande en tens (*Psaut.,* 103, 28) ; — Morz, o tuit sommes en atente Que tu nos somoignes ta rente (*V. Mort,* XXV, 1 ; — *Erec,* 529 ; — *Quat. Liv. R.,* IV, 370 (11).

Verbes marquant une sorte de permission donnée, un simple *consentement, l'insouciance* vis-à-vis du fait exprimé, ou exprimant une *volonté indirecte* pour ou contre : —

Consentir : — Deus ne consente que France en seit honïe (*Rol.,* 2351,

(1) Pour d'autres exemples, voir Busse, p. 22.

a; 3108); — Ja ne devrion consentir Que vostre cors fust ci destruit (*Trist.* (Bér.), 858).

Rem : La construction moderne *à ce que* n'existe pas encore au XIIe siècle.

Suffrir : etc. : — Suffre que jo i alge e veie mes frères (*Quat. Liv. R.*, I, 81 (1); 99 (15); — suffrid que aparust la semblance (*ib.* 111 (note 1); — **otroit** (*Cligés*, 1077).

Ne caut mie etc. : — Ne li caut mie Qu'ele a tel home soit amie N'a moi, que soie ses amis (*Ille*, 1309); — **n'avoir garde** (*Cligés*, 1973, 4015; — *Raoul de C.*, 7227, 7408); — **N'ai ge regart** que je soie bailliés (*Ors. B.*, 238).

Faire etc. — Chi purreit faire Que Rollanz i fust morz (*Rol.*, 596; — *Ille*, 1852); — Faites qu'ele cest anel veie (*Trist.* (Th.), 2462; — *Aiol*, 4923; — *V. Mort*, VII, 3). Cf. *efficere ut.*

Comme en français moderne, *faire* se trouve également suivi de *l'indicatif* (v. plus bas).

Espleitier (*Trist.* (Th.), 1761); — **ovré** (*S. Gilles*, 1812); — **avoir soin** (*Cligés*, 1973); — i **metez antante** (*Cligés*, 3181; — cf. *ib.* 818; — *Quat. Liv. R.*, I, 72 (11); — e **purvei** que tu en faces (*ib.* 98 (13); — **penser** pur ço, sire, pense que Absalon ne périsse (« curare ut » *ib.* II, 169 (16); — N'ad **deservit** que altre bien i ait (*Rol.*, 3740); — Bien a deservi qu'il soit sire (*Ille*, 1185).

Remarque. — L'usage de l'indicatif.

Après les verbes volitifs on trouve quelquefois l'indicatif, surtout avec des *verbes exprimant une résolution*. Ces verbes se soustraient encore aujourd'hui à la règle générale qui demande le subjonctif. En ancien français l'indicatif, se rencontre, mais rarement, même après des verbes comme *plaire* (1).

Conseil pristrent; — suivi du *futur* (*Thèbes*, 2109; — *Erec*, 3042); — suivi du *conditionnel*; — (*Quat. Liv. R.*, III, 220 (3); — Ja dé ne *place* que serons contredit (*Rol.* 1482, vv); — A un matin li **plaist** | qui il ira chacier (*Eneas*, 1445); — A Wistace **vint en corage** K'il iroit au conte parler (*Eust.*, 445).

N'**avrant talent** que jamais vus guerreit (*Rol.*, 579); — Sor lor eulz *a* toz *conmandé* Que cil qui ainz te porra prendre S'il se te prent, fera le pendre (*Trist.* (Bér.), 1032); — Quant il **sofri** que teus feiture Feri si bele criature (*Erec*, 199); — ki **otreied** m'ad que jo vei que mes fiz siet en mun sied (*Quat. Liv., R.* III, 226 (10); — Ne vous **chaut**, sire... Que maintenant me tient il au cuer si. (*Raoul de C.*, 8376); — enquist de sa fille pur quei ele eust **cunsentu** que David s'en fud fuid (*Quat. Liv. R.*, I, 75 (9).

Avec *faire*, on emploie le subjonctif lorsqu'il s'agit d'une chose voulue et conséquemment possible, *l'indicatif* lorsque la conséquence doit être présentée comme un fait positif (2).

Quant diables ont *fait* Que Adam fut sustrait (*Best.*, 1485); — Qui *fist* que

(1) On trouvera d'autres exemples de l'indicatif dans Bischoff, p. 28-30.
(2) Ayer, § 308, 2^a.

enfant furent et en avant ne vindrent (*V. Juise,* 299); — Morz *fait* que li sainz hom ne peche (*V. Mort,* XXX, 7).

Verbes exprimant le **commandement.**

L'usage est conforme à la syntaxe actuelle : — *commander, mander, dire* sont surtout fréquents [1].

Cumander : — Carles comandet que face sun service (*Rol.,* 319; 646, a, 3842 ; — *Cligés,* 189) ; — Et lor at comandet qu'aient broignes vesties (*Pèl.,* 635 ; — *Quat. Liv.R.,* I, 79 (19); — Samuel cumanda que l'um aseist devant Saül le mès réal (*ib.,* I, 31 (16) ; — e il out cumanded qu'il l'atendissent (*ib.,* 116 (18) ; — *Auc.,* 14, 26).

Mander : — Quant il vos mandet qu'aiez mercit de lui (*Rol.,* 239) ; — Ço li mandat que revenist (*S. Lég.,* 15, c).

Dire (pris dans le sens de *demander*). Mun seignur dites qu'il me vienge veeir! (*Rol.,* 2746 ; — *Cligés,* 5758) ; — Ge li dis ce, qu'il s'en alast (*Trist.* (Bér.), 435).

Autres verbes de sens analogue : —

Il a **jugiét** que li miens niés remaigne (*Rol.,* 838 ; 309) ; — A l'altre voiz lor **vint** altre somonse Que l'ome Deu quiergent qui gist en Rome (*Al.,* 60, a) ; — Achis **sumunst** David qu'il e li suen venissent od lui en l'ost (*Quat. Liv. R.*), I, 108 (6); — **Les banz criërent** par l'enor Que tuit en allent a la cor (*Trist.* (Bér.), 874; 1435, 1884); — **preéchad** (*Quat. Liv. R.,* IV, 390 (9) ; — Tuit en **sont a une parole** Que Thiodamas ait l'estole (*Thèbes,* 5129).

Bien lut en la vielz lei que li ordenez oussent od cumpaigne cunversement (*Quat. Liv. R.,* I, 1 (note 2).

Verbes exprimant l'idée de **prier.**

Prier (fréquent) [2] ; — Si li preions que de toz mals nos tolget (*Al.,* 125 b ; — *Pas.,* 86, a) ; — Et priënt Damnedeu que il d'els ait pitiet (*Pèl.,* 782) ; — Oste e fai remaindre le péchied, que jo preiai que venist sur mei (*Quat. Liv. R.,* I, 100 (7) ; — *Cor. L.,* 516).

Deprier etc. ; — Si li **depreient** que la citet ne fondet (*Al.,* 60, c) ; — Ço li depreient, la soe pietet Que lor enseint ou l'poissent recovrer (*ib.,* 63, a) ; — Et si **reclaimet** Rollant qu'il li aiut (*Rol.,* 2044 ; 2468).

Remarque. — Après **prier** on trouve de bonne heure la construction avec *l'infinitif.*

Pri vus de l'esculter (*Camp.,* 173) ; — Pri les mut de l'espleiter K'... (*S. Gilles,* 2357).

De même après **comander** etc. ; —

Li rois comande espines querre (*Trist.* (Bér.), 867 ; — *S. Brand,* 113, 2).

refist ses uraisuns (*Quat. Liv. R.,* IV, 368 (9) ; — **ura** (I, 8 (8) ; — **rovat** que letres apresist (*S. Lég.,* 3 ; — *Jonas,* 14; 33) ; — Ne ruis que de mei li sovienge ! (*Trist.* (Th.), 148) ; — Mout li rovai qu'il se coitast (*Ille,*

[1] Voir Busse, p. 32 ; Niebuhr, p. 55-64.
[2] Pour d'autres exemples, voir Busse, p. 34 ; Quiehl, p. 118.

6151 ; — *Cligés*, 2666) ; — **requerrai** Deu qu'il face tuner (*Quat. Liv. R.*, I, 40 (11) ; 97 (10) ; II, 178 (8) ; III, 336 (14) ; — *Cligés*, 1426 ; — *Raoul de C.*, 8696) ; — requistrent que il se poussent... (*Quat. Liv. R.*, I, 36 (5) ; 80 (18) ; 85 (15) ; 107 (1) ; 109 (9).

Si **conjuret** per ipsum Deu Qu'el lor dissest (*Pas.*, 45, b ; — *Quat. Liv. R.*, I, 48 (10).

Verbes exprimant l'idée de **conseiller.**

Illi en **ortet** Qued elle fuiet lo non xp̄iiens (*Eul.*, 13 ; — *Cligés*, 148, 1975) ; — Elle nout **eskoltet** les mals conselliers Quelle dō raneiet (*Eul.*, 5) ; — Tu dunas criemanz tei **significatiun**, que il fuient de la face d'arc (*Psaut.*, 59, 4) ; — **font entendre** (*Trist.* (Bér.), 3428) ; — **ansaigner** (*Cligés*, 959 ; — *Yvain*, 2) ; — **faisons un mesaige envoier** (*Raoul de C.*, 2111) ; — **el cuer m'a mis** (*V. Mort*, IV, 4) ; — Ki ço vos **lodet** que cest plait degetuns (*Rol.*, 226 ; — *Cligés*, 2302 ; 2655, 5626 ; — *Raoul de C.*, 935) ; — Qui ço loat qu'on les deüst ocire (*Rol.*, 493, a ; — *Raoul de C.*, 106, 114) ; — Qu'il me **conselt**... Que je te puisse toz les membres coper (*Cor. L.*, 797 ; — *Cligés*, 6518) ; — **demonstrat** (*S. Lég.*, 19, b) ; — **confortent** (encourager) (*ib.*, 20, d) ; — **reconforta** (*Erec*, 5184) ; — Si pren cunseill que vers mei te repentes ! (*Rol.*, 3590) ; — **dona cest consoil** (*Cligés*, 4476 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 73 (9) ; — *Aiol*, 4678).

Locutions verbales exprimant **l'obligation** (1).

Est drois ; — Bien est dreiz qu'il i alge (*Rol.*, 279 ; 3932) ; — Cf. (*Cor. L.*, 422, etc. ; — *Cligés*, 78, 2814 etc.) ; — Bien est drois que s'amor aie (*Auc.*, 3, 17 ; — *Raoul de C.*, 1772, 1905, 5453).

N'est drois ; — Cunseilz d'orguill n'est dreiz que a plus munt (*Rol.*, 228 ; 806, 1950, etc. ; — *Raoul de C.*, 12, etc.).

Bien est ; — Bien est que nuls de ci ne s'en turnt (*Quat. Liv. R.*, IV, 376 (4).

Mielz est, mielz venist ; — Asez est mielz qu'il i perdent les chies (*Rol.*, 44 ; 58, 1475 ; — *Trist.* (Bér.), 1563 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 106 (8) ; II, 186 (1) ; — Mielz me venist, amis, que morte fusse (*Al.*, 97, e ; — *Cor. L.*, 2082 ; — *Cligés*, 4151 ; — *Eust.*, 694).

Mestiers est ; — Il t'avra grant mestier, Que de vilain ne faces conseillier (*Cor. L.*, 205 ; — *Trist.* (Bér.), 1767 ; — *Quat. Liv. R.*, II, 165 (14) ; — *Raoul de C.*, 6246).

Est besoing ; — Besuinz fud ke feist sainte engendrure (*Quat. Liv. R.*, I, 106 (8).

Estuet ; — S'estuet qu'ele vaingne garnie (*Cligés*, 6292).

Covient ; — Covient qu'il alle par matin (*Trist.* (Bér.), 651 ; — *Cligés*, 4140).

Et d'autres expressions verbales analogues : —

Ce ne seroit **reisons ne biens** Qu'antre vos deus eüst descorde (*Cligés*, 2490) ; — Nen **ai raison** que vers deu me defende (*Adamsp.*, 566) ; — et or **est temps** et si **est biens** Que nos cantomps de saint Ledgier (*S. Lég.*, I, e) ; — Tans est qu'il soient aquité (*Ille*, 6178 ; — *S. Brand*, 143, 2) ; — C'**est** bien **costume** que soit pris chevaliers (*Cordres*, 154).

(1) Pour d'autres exemples, voir Busse p. 38.

Verbes exprimant la **défense** *ou* **l'empêchement.**

L'emploi de la particule négative *ne* est de rigueur : *Que... ne = quin.*

Défendre (interdire) : —

Dunt nostre lei defent Qu'om n'en manjuce nient (*Best.*, 1219 ; — *Cor. L.*, 76 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 49 (11) ; — *Lois de G.*, 41) ; — Kar nostre Sires le défendi que jo n'i beusse (*Quat. Liv. R.*, III, 288 (12) ; 101 (5) ; — De ses filles ne **fist defeis** Que n'i parolent li danzel (*Thèbes*, 986).

Se tenir etc. : — Li reis **se tient** Que pas nel toche (*Thèbes*, 7972, — Cf. *Cligés*, 464, 4099, 5765) ; — Ne se tenist por nule rien Qu'il ne caïst (*Ille*, 4547 ; 612 ; — *Aiol*, 10372) ; — **s'an contretint** (*Cligés*, 3744) ; — **se retarde** (*ib.*, 1617) ; — **detaigne** (*ib.*, 76).

Ja tote gent ne m' soussent **torner** Qu'ensembl' od tei n'ousse converset (*Al.*, 98,c).

Defendre (protéger) : — Jo vus defend que n'i adeist nuls hom (*Rol.*, 2438 ; — *Trist.* (Bér.), 951, 1923 ; — *Raoul de C.*, 6528) ; — Cf. Que Cligés n'eit vers lui defanse, Que tost mort et conquis ne l'eit (*Cligés*, 4012).

Autres verbes et expressions verbales (1).

Tirra les cordes et sera marregliers, S'**avra provende** qu'il ne puist mendiier (*Cor. L.*, 97) ; — Ne porra **garantir son cors** Qu'a force ne l'an traient fors (*ib.*, 1083 ; — *Thèbes*, 10090 ; — *Ors. B.*, 703, 2103) ; — Onc li haubers nel pot **sauver** Que nel ferist par mé le cors (*Thèbes*, 3218 ; — *Cor. L.*, 2138) ; — Que ne li **valut** un boton Ne li escuz ne li haubers, Qu'a terre ne l'an port anvers (*Cligés*, 1776 ; 2046 ; — *Aiol*, 10803 ; — *Raoul de C.*, 5413) ; — **garder** (*Cor. L.*, 1194, 2035) ; — **garir** (*Ille*, 584, 761 ; — *S. Gilles*, 1790) ; — **se guarder** (*Rol.*, 9, 95 ; — *Cligés*, 1636) ; — **se consiurrer** (*Trist.* (Bér.), 951) ; — N'**eschapera** que pris ne soit (*Cligés*, 2015) ; — set qu'il ne puet mais **remaneir**, | qu'il ne s'en alt par estoveir (*Eneas*, 1627 ; — *Erec*, 4988 ; — *Thèbes*, 8237) ; — ne puet **faillir** Que il nel face malbaillir (*Erec*, 3451 ; — *Lap.*, 777 ; — *Cligés*, 768).

C'est ici qu'on doit ranger les expressions verbales **ne muer, ne laisser que**, si fréquentes dans la poésie épique ; elles se rencontrent également dans les poèmes non épiques, mais moins souvent — ainsi *ne muer que* (*Cligés*, 5485 ; — *Erec*, 1488) ; *ne laisser que* (*Trist.* (Bér.) 1043 ; — *Cligés*, 4315). Il est inutile d'accumuler les exemples de cet usage (2).

(1) Pour d'autres exemples, voir Quiehl, p. 18.

(2) Id , p. 19.

Note. — Dans toutes les catégories de verbes les règles de la concordance des temps ne sont guère strictement observées. Ainsi un *passé* dans la principale est suivi assez souvent d'un *présent* dans la subordonnée —

Del plait loat qu'or n'en face nïent (*Rol.*, 400, a) ; — Et il lor dist senz point de l'atargier. Qu'il n'aient cure de cheval espargnier (*Cor. L.*, 1505) ; — prierent l'en ques meint od sei (*Brand.*, ([B., 74. 23]) ; — *S. Grég.*, 87, 19) ; — Ne vous garoit toz l'ors... Que ne soiez (*Ors. B.*, 1099).

Moins souvent, un *présent* est suivi d'un *passé* : —

Ne viaut que d'aus eüst saisine li rois (*Cligés*, 1352).

En résumé, au cours de la période étudiée la syntaxe des diverses propositions subordonnées directes dont nous venons de dresser la liste se maintient presque uniforme. Le passage facile de l'indicatif au subjonctif, et du subjonctif à l'indicatif, l'aisance avec laquelle l'ancien français exprime par un changement de mode les nuances les plus légères de la pensée, ce sont là des habitudes syntaxiques aussi constantes à la fin du XIIe qu'au XIe siècle[1]. Sur ce point la souplesse de la vieille syntaxe reste intacte. La différence entre les plus anciens textes et ceux de la fin du XIIe siècle réside plutôt dans la fréquence des subordonnées directes qu'on y rencontre. Si le dépouillement d'un texte permet d'y relever un plus grand nombre de ces propositions, la raison n'en est pas difficile à trouver. A mesure que la culture générale s'avance, et que les esprits aperçoivent des nuances jadis inaperçues, les verbes d'usage commun se multiplient, et les écrivains de la fin du XIIe siècle disposent d'un vocabulaire autrement étendu que celui qui suffisait aux débuts de la langue. En outre, au XIIe siècle, l'habitude d'exprimer la conjonction *que* là où les plus anciens textes juxtaposaient les propositions, fait, nous le verrons plus tard (p. 134), des progrès remarquables, et la proposition infinitive, dont l'usage est aujourd'hui si répandu, n'a guère encore commencé à empiéter sur le domaine des subordonnées directes.

En somme, ces propositions ne subissent pas de modifications importantes dans leur syntaxe « intérieure », si j'ose risquer l'expression. Nous verrons dans ce qui suit que le développement historique est plus visible dans ce qu'on peut appeler leur syntaxe « extérieure » : —

§ 1. — EMPLOI D'UN CORRÉLATIF DANS LA PRINCIPALE

Il suffit de lire quelques-uns des passages cités précédemment pour constater que l'ancien français avait coutume d'annoncer la proposition complétive par un corrélatif indiquant le rapport grammatical qui existe entre la principale et la subordonnée.

Cette habitude, surtout commune dans la plus ancienne période de la langue, semble être d'origine populaire, car on n'en trouve guère d'exemples dans les livres savants (excepté le *Dialogue de Grégoire le Pape*). Dans le courant du XIIe siècle, l'emploi du cor-

[1] Il en était de même encore au XVIe s. Cf. Brunot, II, p. 444 ; Riecke, p. 22.

rélatif devient de moins en moins fréquent, grâce sans doute aux progrès faits par les nouvelles conjonctions composées. A mesure que les rapports circonstanciels exprimés par la conjonction simple tendent de plus en plus à s'exprimer au moyen de nouvelles conjonctions de sens plus précis, le rôle du *que* simple se borne à amener une proposition complétive. L'utilité d'un mot indiquant le rapport grammatical devient ainsi moins évidente, et le corrélatif commence à disparaître (1).

a) *Ço* COMME CORRÉLATIF.

Le corrélatif dont l'usage est le plus répandu est *ço*, employé soit comme régime, soit comme sujet grammatical, pour annoncer une proposition complétive qui est le régime ou le sujet logique du verbe principal ; —

Régime grammatical. — On rencontre *ço* surtout après les verbes *vedeir, saveir, dire, oïr,* à toutes les époques, quoique son emploi devienne moins fréquent au cours du XIIe siècle ; on en trouve également des exemples dans la prose (*Quat. Liv. R.*, I, 34 (1) ; 64 (17) ; 68 (2) ; 96 (16) ; 118 (14) etc. Avec *sentir, croire, penser*, l'usage du corrélatif est moins étendu ; mais même dans *Aucassin* (commencement du XIIIe s.) il subsiste encore, par exemple après *afier* (10, 66). D'autre part, les verbes exprimant la *crainte* ne sont jamais suivis du corrélatif *ço* (voy. p. 142).

Quand le mode est le subjonctif, *ço* s'emploie encore plus souvent, surtout après *voleir, doner, prier, deprier, mander* (*Quat. Liv. R.*, II, 130 (4) ; *comander* (*Dial.*, I, 21 (19) ; *requerir* (*Quat. Liv. R.*, II, 178 (8) ; IV, 364 (1).

Sujet grammatical. — Cet usage est plus répandu que le précédent et subsiste encore aujourd'hui dans la forme de *cela, ça.* On peut distinguer deux cas : —

1) *Le corrélatif se met avant le verbe et occupe la place du sujet.*

Cet usage est surtout commun avec un verbe exprimant un *mouvement de l'âme* ; —

Peser : — Certes, *ce* poise moi mout fort *Que* je li doie doner mort (*Trist.* (Bér.), 1569) ; — Cf., *Al.*, 92, e ; 96, b ; — *Cligés*, 5680, 5706 ; — *S. Gilles*, 2877 ; — *Raoul de C.*, 4490) ;

avec la tournure *ceo avient que* (*Erec*, 5809 ; — *Cligés*, 4440 ; — *Lois de G.*, 11) ; et naturellement avec le verbe *estre* ; —

Che peut bien estre voir qu'il est faés (*Aiol*, 1061 ; — *Raoul de C.*, 1142).

(1) Cf. Rosenbauer (p. 38-39), où l'on trouvera d'autres exemples, et Lotz, p. 86. M. Ernst ne traite pas de cet usage des pronoms.

Remarque. — On trouve *cest* une fois : —

Se tu m'enseignes *cest* sans falle, Qu'ele vive et que ne valle (*Trist.* (Bér.), 1181);

2) *Le corrélatif précède immédiatement la proposition-sujet* (*ço que* = *le fait que, id quod*) (1).

Cet usage apparaît pour la première fois à notre connaissance dans les poèmes de la seconde moitié du XIIe siècle — *Roman de Troie* (vers 1165).

Et ce que li uns l'autre voit, Ne plus n'osent dire ne feire Lor torne mout a grant contreire (*Cligés*, 588) ; — Or ert vengié ce que nos avons trop couru (*Ille*, 479, 902) ; — Alum nus-ent e Deu le veie... que ço que nus partum de David est par le forfait et la défalté de ses heirs (*Quat. Liv. R.*, III, 283 (15).

Ço sert également à distinguer deux propositions séparées et indépendantes : —

Ne li torne mie a deduit Ço que par la sale veillièrent Et ço que pas ne se couchierent (*Troie*, 1479).

Rem : — Le tour *c'est que* (2), si caractéristique du français actuel, n'est pas encore fréquent en ancien français, quoiqu'on en trouve des exemples dès les premiers textes : —

Ço'st sa mercit qu'il nos consent l'onor (*Al.*, 73, c; — *Rol.*, 1774) ; — Et ço qu'en sa saisum Est equinoctium — Ço est que nuit e jur Sunt d'uele lungur — Signefiet itant (*Cump.*, 1709 ; — *Best.*, 691 ; 943, 1733).

et l'usage revient sporadiquement dans la suite : —

Que c'est por vos k'ele est en paine (*Ille*, 6417 ; 4243); — C'est merveille ke jo m'en teis (*S. Gilles*, 116) ; — Ce est folie Que si matin avés vos armes prises (*Aiol*, 2603).

Le tour *ce fut* se rencontre plus fréquemment : —

Et quand ço fu que dous anz oi (*Thèbes*, 30) etc.

Surtout avec des expressions de temps du type : —

Ço fud enprès la Pasques.., Que li reis d'Escosse cumence à revenir (Jord. Fant., 1140); — Ce fu ou mois de mai par une matinee Que li dus Ors isi de Bauvaiz sa contree (*Ors. B.*, 25 ; 168, 2809 ; — *Aiol*, 1897, 2346, 4175, 9407, 10308).

On trouve aussi des cas où cette tournure est employée pour mettre en vedette un membre de phrase quelconque ou pour faire ressortir une interrogation : —

Ce fu par Diu qu'il vint chi (*Ille*, 3529) ; — Il ad enquis coment ço fud Ke cel miracle ert avenud (*S. Gilles*, 1175).

L'emploi moderne de *est-ce que* comme expression d'interrogation n'existe pas encore au XIIe siècle, bien qu'on trouve une tournure analogue sans *ce* :

E cument est dunc que Adonias règne et rei se fait? (*Quat. Liv. R.*, III, 222 (2).

(1) La distinction de sens entre 1) et 2) qu'on peut faire ici n'est pas sensible lorsque *ço* est régime grammatical, par exemple : Ce li dis *ce, qu'*il s'en alast (*Trist.* (Bér.), 435).

(2) Voir Meyer-Lübke, III, § 571 ; Tobler, *Verm. B.*, II, p. 6 et seq. ; Brunot, I, p. 431. On remarquera que cet usage est surtout propre aux écrivains anglo-normands, et aux textes du nord de la France.

Complément indirect. — Lorsqu'une proposition subordonnée faisant fonction de complément indirect se rapporte à une préposition dans la principale, le corrélatif *ço* s'interpose entre la subordonnée et la préposition dont elle dépend. On sait qu'en français la conjonction *que* ne peut être précédée immédiatement d'aucune préposition (1). Il s'ensuit que souvent le rapport logique existant entre la subordonnée et la principale n'est pas exprimé par un mot spécial, car l'emploi d'un corrélatif est loin d'être constant.

Outre que *ço* se trouve employé de bonne heure dans des tournures qui ne tardent pas à devenir des expressions conjonctives (*sanz ço que, por ço que* etc., cités ailleurs), on constate une tendance à faire passer explicitement dans la forme des rapports que les meilleurs auteurs remarquent dans la pensée :

Et je metrai *an ce* ma cure Que de lui soie doreüre (*Cligés*, 985) ; — Meis *a ce* lor consauz repeire Que... Istront del chastel (*Cligés*, 1663) ; — Estre tuz ces mals... e *estre ço que* il fist pecchier cez de Juda (*Quat. Liv. R.*, IV, 421 (7).

De toutes les locutions analogues, la plus fréquente est celle où *ço* est placé devant *que*, en tête d'une proposition qui logiquement fait fonction de *génitif*. De là, la fréquence de la locution **de ço que** : —

De ço que.

On peut poser en règle générale qu'en ancien français toute proposition complétive est amenée par la conjonction simple, quelle que soit sa fonction grammaticale par rapport au verbe principal. Pendant toute la période qui nous occupe, les verbes dont le régime est accompagné d'une préposition *de* ou *à*, sont généralement suivis d'une proposition complétive annoncée par la conjonction *que* sans préposition indiquant le rapport grammatical.

C'est ainsi que des propositions faisant fonction, logiquement, de génitif (2) ou de datif, se rangent dans les catégories précédentes, comme propositions-régimes amenées par *que* ; par exemple, celles qui dépendent de verbes tels que *remembrer, se repentir, se merveiller, se vanter, cunsentir* ; d'adjectifs, *seür, asseür, certein* ; ou de noms, *testimonies, monument, etc.*

La construction, devenue fréquente par la suite, qui en pareil cas fait précéder *que* d'un corrélatif *ce*, accompagné d'une préposition *de* (3), est peu répandue dans l'ancienne langue ; elle se rencontre

(1) Cf. Diez, p. 309 ; Maetzner, II, § 390.
(2) Cf. Haase, p. 390.
(3) Voy. Diez, III, p. 309. Lotz, p. 38-39.

surtout dans la seconde moitié du XIIe siècle, et la plupart du temps l'usage se borne aux verbes exprimant un mouvement de l'âme [1].

La tournure moderne **à ce que** n'existe pas, à notre connaissance, au XIIe siècle.

Encore aujourd'hui, le français introduit souvent au moyen de la conjonction simple des propositions, qui logiquement devraient être amenées par les expressions conjonctives *de ce que*, ou *à ce que* [v. Ayer § 288, 1].

Comme en français moderne, *de ce que* appelle **l'indicatif**.

Verbes exprimant un mouvement de l'âme : —

la surprise : —

S'esmerveillier ; — De ço **se sont esmerveillié** Que il mori en tal maniére (*Thèbes*, 4830 ; — *Erec*, 2512) ; — Cf. (*Quat. Liv. R.*, I, 76 (note) ; 83 (2) ; 111 (note) ; — *Ors. B.*, 146),

la douleur etc. : —

Duelent sei d'iço que sont vives (*Thèbes*, 9794) ; — Mes de ce que aler t'an voi Sanz conpeignie, **ai mout grant duel** (*Erec*, 2734 ; 2597 ; — *Raoul de C.*, 3163 ; — *S. Brand.*, 91 (12),

et avec des adjectifs de sens analogue [2] : —

Marriz, correciez etc. (*Quat. Liv. R.*, II, 140 (5) ; III, 321 (15) ; — *Cligés*, 1429).

Autres verbes : —

Come il l'ont puis **ploré e plaint** De ço qu'il fu griefment navrez (*Troie*, 384 ; — *Trist.* (Th.), 981) ; — qui **blasma** le roy et son consoil de ce que il estoient en demeure (*S. Louis*, 232) ; — ki de ço **se vantat,** Ke icele grant eve... K'il la fereit eissir tote de son chenal (*Pèl.*, 765) ; — de **c'est gabez**... *Cligés*, 1870) ; — de ce **s'est** bien **apansee** Que s'il muert ele i morra (*ib.*, 4054).

b) D'AUTRES CORRÉLATIFS.

En.

Le rapport grammatical entre le verbe principal et une proposition subordonnée faisant fonction de génitif, est quelquefois indiqué par l'emploi du corrélatif *en*. Cette tournure, comme la précédente, est surtout propre aux verbes exprimant *un mouvement de l'âme*, et ne s'introduit que lentement dans la langue. De façon générale, elles ont toutes les deux un caractère savant, et se trouvent rarement employées dans les vieilles chansons de geste.

(1) En pareil cas, l'ancienne langue emploie aussi *dont* après les verbes exprimant un mouvement de l'âme. V. Meyer-Lübke, § 581.

(2) V. Rosenbauer, p. 41.

Verbes exprimant un mouvement de l'âme : —

Qued enfant n'ovrent **peiset** lor en fortment [1] (*Al.*, 5, b; Cf. 92, c); — Et poise m'en, por sa franchise, Que il la mort a ici quise (*Trist.* (Bér.), 1565; 1653; — *S. Gilles*, 245; — *Raoul de C.*, 1403); — El quer en ad mult grant irrur Que ele ad Tristran tant amé (*Trist.* (Th.), 2612); — **s'en curuchad** (*Quat. Liv. R.*, III, 276 (13); — Certes jo 'n sui **deseperez** Ke jo nel puis dire par hunte (*S. Gilles*, 1676; — Cf. *Aiol*, 249); — mais erranment s'en **repentid** k'il out trenchied (*Quat. Liv. R.*, I, 94 (1); — **doter** (*Cligés*, 6311); — Molt en poez **aveir grant honte** que tant par amez a tencier (*S. Louis*, 91); — Que cil qui jangle, **n'en a song** C'on le retraie en bien au long (*Ille*, 235).

Autres verbes n'exprimant pas un mouvement de l'âme : —

S'en afiche, que entrez sué (*Thèbes*, 7731; — *Rol.*, 2665); — Otes **s'en escondit** mout fort Del message, que il nel port (*Thèbes*, 3703; — *Trist.* (Bér.), 3051; — *Ille*, 2941; — *Raoul de C.*, 8044); — **Graciez** en seit nostre sire Ke nus ici t'avum truvé! (*S. Gilles*, 1360; — Marie de Fr. (*Les Dous A.*), 38; — *Aiol*, 965); — Deu en **mercie**, que... (*Trist.* (Bér.), 383).

Quand la subordonnée fait fonction de datif, on trouve, mais rarement,

un corrélatif **la** : —

Mais *la* se fie li gentilz chevaliers Que il se furent acordé et paié (*Cor. L.*, 2060) :

un corrélatif **i** : —

Car *i* metez antante, Que cil sa fiance ne mante (*Cligés*, 3181; — *S. Thom.* I, 47).

Le.

Quant aux autres corrélatifs, *le* est souvent employé dans les mêmes conditions que *ço*. *Le* est surtout fréquent avec *dire, conoistre, cuidier*, et s'accommode particulièrement du mode subjonctif [2]; il se trouve également en prose (Cf. *Quat. Liv. R.*, II, 166 (16) IV, 362 (9), etc.

Le me pria bien et requist, *Que* je la la feïsse metre (*Cligès*, 6101); — Kar nostre Sires le défendi que jo n'i béusse ne manjasse (*Quat. Liv. R.*, III, 288 (12).

Il.

Le pronom *il* commence à se rattacher aux verbes unipersonnels, et aux expressions verbales formées de *estre* ; —

Il ne poet estre *qu'*il seient desevrét (*Rol.*, 3913); — Il nen est dreiz que paien te baillissent (*ib.*, 2349); — Il me sanle... (*S. Brand.*, 83, 17).

(1) Si c'est la bonne leçon. Voy. p. 114, note.
(2) Cf. Rosenbauer, p. 38.

Mais la plupart du temps ces verbes se présentent sans pronom : il n'y a pas de règle absolument fixe [1].

Chose.

Le substantif *chose* fait assez souvent fonction de corrélatif : —

Bone *chose* est... *que* tu humilias mei... (*Psaut.*, 108, 7); — cum covenaule chose soit ke nos fussiens délivreit (*S. Bern.*, 522 (27) ; — Quant ce fu chose que tu eus mengié (*Charrois N.*, 222. ; — *Cligés*, 566 ; — *Ille*, 621 ; — *Dial.*, I, 12 (12) ; 32 (7) ; III, 149 (3) etc. ; IV, 248 (24).

De même **rien** (*Brand. Seef.*, 277).

Une proposition complétive amenée par *que* se rapporte souvent au substantif *chose*, accompagné de la préposition *de* : —

D'une chose s'est afichiés | que ainz se lerreit detrenchier | que... (*Gorm.*, 304) ; — Mais d'une chose s'est il molt merveilliez, Que li Turs a tant duré el destrier (*Cor. L.*, 1092 ; 2056); — E d'une chose toz fiz seies, Que ja ton vuel nel conoistreies (*Thèbes*, 165 ; — Cf. *Aiol*, 8539 ; — *Elie*, 852 ; — *Raoul de C.*, 6097).

De même **rien :**

Mais *d'une rien* le tiegn por fol, *Que* l'auberc traist par legerie (*Thèbes*, 6098).

Remarque. — L'emploi d'un corrélatif dans la principale semble répondre à un besoin de clarté inné à l'esprit populaire, car il est fréquent en latin et en grec, et une tournure identique existe encore aujourd'hui dans le langage négligé et familier : —

J' *le* **sais bien qu'j'aurais jamais d' quoi** (Gyp. *Du haut en Bas*, p. 200 ; — *Quant je* le *disais que tu n'étais pas dans ton assiette* (Ead. (*ibid.*), *p. 16*) ; — *Mais mon cœur me l'avait bien dit qu'ils comprendraient et que je ne me verrais pas en prison* (*Le Matin, n° du 28 avril 1907*).

§ 2. — *QUE* UNISSANT UNE PROPOSITION A UNE EXPRESSION ADVERBIALE

Il arrive souvent en français qu'une proposition amenée par *que* se joint à une *proposition principale incomplète, manquant de verbe* (v. Tobler, *Mél.*, I, p. 73, 83). En ancien français, on rencontre les types de phrases suivants : —

1) **Por poi que,** *et les tours analogues :* —

Il est inutile d'en donner beaucoup d'exemples :

Si grant doel ad, por poi qu'il n'est desvez (*Rol.*, 2789 ; 3608) ; — Por poi qu'il ne reçurent mort (*Trist.* (Bér.), 1852 ; — Cf. *Cligés*, 10, 19, 2039 ; — *Raoul de C.*, 1589).

[1] *Id.*, p. 36. L'emploi de *il* ne devient obligatoire que beaucoup plus tard. Cf. Benoist, p. 124-125.

A poi que : — A poi que il ne chiet (*Pèl.*, 132); — Li paiens l'ot, a pou qu'il n'est desvez (*Cor. L.*, 831 ; 930, 2411 ; — *Trist.* (Bér.), 1815 ; — *Cligés*, 884 etc.).

A bien petit : — (*Rol.*, 326 ; — *Raoul de C.*, 8404) ; etc.

Par un petit : — (*ib.*, 7490) —

Ces expressions sont tout à fait répandues en ancien français, et restent en pleine vigueur pendant toute la période qui nous occupe (1) ; elles se retrouvent plus tard ; ainsi, *a peu que* se rencontre encore chez Lemaire de Belges (2).

Rem : — On trouve aussi en ancien français la proposition principale complète : —

Près vait que ne me part li cuers dedens le vantre (*Ors. B.*, 1626) ; — Cf. Petit en faut qu'il ne l'afole (*Ille*, 149).

2) Une proposition amenée par *que* se rattache à *une exclamation présentée sans verbe* :

L'invocation d'un saint, équivalant pour le sens à une forte affirmation, est quelquefois suivie d'une proposition complétive, quoiqu'il n'y ait pas de verbe précédent. Ce *que* se rapproche du *que exclamatif* d'origine causale dont il sera question plus tard [v. p. 74].

Par toz les sains qe vos ici veez... *Que* **B. est ici parjurez** (*Raoul de C.*, 4967 ; 4959).

Dans :

Si m'aïst Deus *que* plus avez d'amis Que ne cuidoes (*Cor. L.*, 1711).

nous avons probablement affaire à la même tournure. Cf. aussi :

Si me puissent aidier tuit li saint que si sont... *Que* li dus Ors me dit... (*Ors. B.*, 3439) (3).

Citons comme tournure analogue :

Estes vos *que* venir le voient (*Erec*, 778) ; — Ez vous *que* III freres uindrent illuec (*S. Brand.*, 113, 4 ; 133, 24 ; 177, 21 ; — *S. Thom.*, IV, 22).

M. Foerster (*Erec*, p. 205) considère ce *que* comme *temporel*, Il est vrai que cet usage ne se rencontre que lorsqu'il s'agit de l'idée de temps ; *que* amène une action nouvelle inattendue. Mais, à l'instar de *voilà*, cette expression exclamative nous semble régir la proposition qui la suit :

3) *Que* se rapporte aussi à *d'autres expressions adverbiales*.

(Cf. fr. mod., *heureusement* que, *peut-être* que) ; —

Espoir *qu'***ele a maint soldoier** Assés millor que je ne soie (*Ille*, 5392).

Espoir (j'espère), est employé comme adverbe (peut-être).

(1) V. Tobler. *Mél.*, I, p. 74-75.
(2) V. Brunot, II, p. 383.
(3) Sur la valeur de *si* en pareil cas, v. Dubislav, p. 23.

Certes, que j'ere plains et de corouces e d'ire (*Elie*, 999).

Cf. (*Raoul de C.*, 3323) ; — R. as mort, certes, que mar i fu.

En changeant la ponctuation adoptée par l'éditeur, on peut lire « certes qe ».

A painnes (*Ille.*, 4643 ; — *Poème Mor.*, 337, b), cité aussi par M. Tobler (loc. cit.).

Rem :

Par creant... que ja por vostre honte ne fut dit ne penset (*Pèl.*, 37) ; — *Mun escient* que vus amez. (Marie de Fr. (*Bisc.*), 51 ; (*Lanv.*), 288).

Pour d'autres exemples de l'ancien français, v. Tobler (*Mél.*, I, p. 72-75), et pour des exemples plus récents, Huguet (p. 322) ; Maetzner (§ 216, a, b).

4) *Que* amenant une *particule d'affirmation ou de négation.* **Que oui, que non, que nanin** ; —

L'usage du français moderne dans lequel *que* équivaut à ὅτι est ancien. Nous en avons trouvé les exemples suivants, appartenant à des textes du XIIe siècle, de caractère plus ou moins savant : —

E la dame enquist erranment se il venist par bien e en pais ? Cil respundi *que oïl* (*Quat. Liv. R.*, III, 288 (18) ; — Demandet se il unt mangé : Il disaient *k'oil assez* (*S. Gilles*, 2412) ; — Certes non oui. Dis tu *que non ?* (*Adamsp*, 682 ; — *Quat. Liv. R.*, IV, 364, (13) ; — *S. Gilles*, 2874).

Chez Joinville : — et je li dis *que nanin* (*S. Louis*, 326).

Cf. Si enquéist si bien estust à sun seignur e à li e à sun fiz. Ele respundi *que bien.* (*Quat. Liv. R.*, IV, 358 (9).

Si l'on peut en juger d'après les textes où cet usage apparaît pour la première fois, l'origine savante, même ecclésiastique, de la tournure ne paraît pas douteuse. Au XIIe siècle nous ne l'avons rencontrée que dans les textes anglo-normands.

5) **Que** *amenant le discours direct* ; —

On sait qu'en ancien français *que* relie parfois le discours direct au verbe déclaratif, comme le ὅτι du grec ou le *quia* de la Vulgate (v. Tobler, *Mél.*, I, p. 331-338) (1). Au XIIe siècle, je ne trouve rien à ajouter aux exemples cités par M. Tobler, si ce n'est :

— la letre dist *que* : Iluec gist | Dido ki por s'amor s'ocist (*Eneas*, 2139).

M. Tobler, d'ailleurs, dit que l'usage semble rare.

A ce propos, nous pouvons citer les passages suivants, où *que* se trouve sans fonction grammaticale : —

Or vos veuil faire une demande : *que* se li roys vous avoit baillié la Rochelle à garder qui est en la male marche et il m'eust baillié le chastel de Montleheri à garder, qui est au cuer de France et en terre de pais, auquel li roys deveroit savoir meillour grei ? (*S. Louis*, 48).

Et jure Damedei qui sofri passion Qu'il n'i ait si hardi, Persant ne Esclavon,

(1) Cf. Brugmann, *Griechische Grammatik*, III, p. 562 ; Stolz und Schmalz, p. 379.

S'ancontre lui ce met que n'ait son guerandon ; « *Qu'*ançois que je i meure antre ces jans Mahon, Ferai je de paiens tele destrucion... (*Ors. B.*, 1446).

Le *que* dans ces passages s'explique sans doute par le fait que celui qui parle commence sa phrase avec l'intention d'employer le discours indirect, mais passe brusquement au discours direct, habitude d'ailleurs assez fréquente en ancien français (v. Tobler, *Mél.*, I, *loc. cit.* ; Meyer-Lübke, § 579 ; Fischer, *op. cit. passim*).

§ 3. — COMPLÉMENTS DE NATURES DIFFÉRENTES

a) Dans l'ancienne langue, moins soucieuse, on le sait, de la régularité grammaticale, un verbe pouvait avoir deux compléments de nature différente, le premier étant un nom, le second une proposition complétive annoncée par *que*. Cette tournure, fort en usage au xve siècle et encore fréquente chez les auteurs de l'époque de Louis XIV [1], se rencontre en ancien français à partir du *Tristan* de Béroul (vers 1150). Pendant la période qui nous occupe, nous en rencontrons les exemples suivants : —

A. — Le verbe est à l'indicatif.

Après **vedeir:** — *Vit la franchise Du roi* qui pardonne a Yseut Son maltalent, *et que* il veut Repenre la tant bonement (*Trist.* (Bér.), 2660) ; — Quant Hugues de Berri vit sa *destrucion Et que* il et si homme n'i avront garison (*Ors. B.*, 2140).

(Au xive siècle, chez Joinville) : —

Gregoires veit *son bel service e que* molt s'en est entremise (*S. Louis*, 89).

Saveir : — Or sevent tuit... *Le terme* asis de l'asenblée *Et que* la ert li rois Artus... (*Trist.* (Bér.), 3287).

Oïr : — Li reïs oï *le mandement* | *e qu'*il ne remeindra nïent (Marie de Fr. (*El.*), 625).

Dire : — A la pucele *dist saluz* | *e que* sis amis ert venuz (Ead. *ib.*, 781).

Voici un exemple curieux où il faut suppléer un second verbe pour compléter le sens :

S'aras *Dieu renoié et la soie vertu Et que* il ne puet estre et *qu'*encore ne fu (*Aiol*, 9647).

Dans les exemples suivants :

Mult se merveille Kaerdin *De la rote* qui si est grant *E des merveilles* qu'i ha tant *E que* il ne veit la reïne... (*Trist.* (Th.), 1230) ; — Li péres oit parler sun

[1] On peut trouver des constructions analogues encore aujourd'hui : Voici *les évêques dispersés* dans leurs diocèses *et que* s'est terminé sans bruit cette manière de concile où... *Le Matin*, n° du 9 juin 1906. Cf. aussi le passage de Sully-Prudhomme cité p. 2.

fiz, Mult se merveillet *de ses diz E ke* humme de son aage Deit en tant d'ure estre si sage (*S. Gilles,* 239)

on s'attendrait à voir *de ce que* à la place de *que*. En effet, c'est ce qu'on trouve dans un cas semblable : — (*Ille,* 1680) : —

Mais Illes a double enfierté. L'une est *de l'oel* que il n'a mie L'autre *de ce qu'*il crient s'amie.

B. — Le verbe est au subjonctif.

Demustrez li ben *ma dolur... E qu'*ele conforter moi venge (*Trist.* (Th.), 2843 ; — *Eneas,* 3130) ; — Celi ki m'a tos jors amé... Valra *ma mort et que* je muire (*Ille,* 1714) ; — Di li par moi *salus et amistié, Et q'*en mes chambres ce vaigne esbanoier (*Raoul de C.*, 5623).

Dans :

En espeir est *de sun venir E que* sun mal deive guarir (*Trist.* (Th.), 2823).

la construction logique serait *de ce que*.

Autres constructions hardies :

1) Un verbe peut également être suivi de deux propositions subordonnées *amenées par des conjonctions différentes :* —

Dit que li deu li ont mandé... | *coment* il deit traitier sa vie | *et qu'*il s'en alt en Lombardie (*Eneas,* 1833) ; — puis li mustra *cumfaitement* | del rei avra acordement | *e que* mult li aveit pesé (Marie de Fr. (*Chievref.*), 97 ; — *S. Gilles,* 2675) ; — Cf. mandèrent... *cume... e que* (*Quat. Liv. R.*, III, 331 (10).

2) Un verbe peut régir deux propositions complétives annoncées par *que,* dont l'une a son verbe à *l'indicatif,* alors que le verbe de l'autre est au *subjonctif :* —

Li reis... cremeit que li règnes repairast as heirs David... et qu'il le ocireient (*Quat Liv. R.*, III, 285 (3) ; — dites li qu'il a une beste en ceste forest, et qu'il viegne cacier (*Auc.*, 18, 18).

Cf. l'usage actuel : — *Dis-lui que je suis empêché et qu'il revienne* (Ayer, § 288, 3, a).

3) Dans :

Ruvad lui que il en alast... e que mar éust pour (*Quat. Liv. R.*, IV, 346 (14);

le même verbe régit deux propositions dont les verbes sont au subjonctif, mais qui expriment *deux idées de nature différente.* Pour reconstituer la phrase dans sa forme logique, il faudrait suppléer un second verbe tel que *dist.*

§ 4. — *QUE* = A SAVOIR QUE

La tournure *à savoir que* est inconnue à l'ancien français, quoiqu'on trouve deux fois une expression semblable, *numéement que* (*Quat. Liv. R.*, IV, 405 (1) ; 414 (10).

Que est assez souvent employé en ancien français là où le français moderne emploie *à savoir que*. Le verbe principal a deux régimes, le premier un nom, le second une proposition complétive annoncée par *que :*

Qui li aportent unes noveles aspres : *Que* **Sarrazin li font molt grant damage** (*Cor. L.*, 329 ; 1435).

Ce type de phrase est très répandu dans le style épique, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle à annoncer. Cf. (*Thèbes*, 9733 ; — *Raoul de C.*, 4761).

En pareil cas, un nom de portée générale est placé dans la principale pour avertir l'auditeur du caractère de la suite, et arrêter son attention, précaution naturelle quand il s'agit, comme dans les exemples cités, d'une nouvelle à annoncer. Le nom donne déjà une idée générale du fait que la proposition complétive précisera.

C'est un moyen commode de caractériser d'avance les propos d'autrui qu'on rapporte. Cette tournure a pour effet d'aviver la narration en piquant la curiosité de l'auditeur, qui se demande quelle sera la modification apportée par la proposition explicative : —

Que *grant folie* avoit requis, *Que* je a lui mais ne vendroie Ne ja au roi ne parleroie (*Trist.* (Bér.), 361 ; — *Pèl.*, 694 ; — *Camp.*, 2725 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 26 (15) ; — *S. Gilles*, 3553 ; — *Aiol*, 2793).

Ce *que* amène souvent une *proposition explicative* se rapportant à un nom précédent : —

Que bien est seü sanz dotance Li *seiremanz* et la *fiance*, Que vos plevistes vostre frere, *Qu*'après vos seroit amperere Cligés qui s'an veit an essil (*Cligés*, 6571 ; 135 ; — *Quat. Liv. R.*, III, 261 (4) ; — Savés que *chi vous mande* Loeys li fiex Carle ? *Que* vous a tort tenés ses casteus et ses marces (*Aiol.*, 8800 ; 8824).

Dans les cas suivants la proposition est *plus nettement explicative :* —

Es vos l'*essemple* par trestot le pais *Que* cele imagene parlat por Alexis (*Al.*, 37, b) ; — Des jovenceaus sot la *nature, qu*'en eus n'aveit point de mesure (*Thèbes*, 3475) ; — *Ce mal, que* j'ai orelles de cheval (*Trist.* (Bér.), 1343) ; — e *ceste ovre* est sur tute science... que Deu... al ciel muntad (*Quat. Liv. R.*, II, 206 (note 4) ; — Or a trois jors qu'il m'avint *une grande malaventure, que* je perdi le mellor de mes bués (*Auc.*, 24, 48 ; — Cf., *Dial*, III, 187, 15) ; — Ennuit sonjai un *songe* mervilleus e pesans *Que* je me regardoe dever Jerusalem (*Ors. B.*, 2969 ; — *Aiol*, 4691 ; — *Raoul de C.*, 8469).

§ 5. — PROPOSITIONS RELATIVES ET CONJONCTIONNELLES

La forme de proposition relative qui, comme le dit M. Brunot [1], est la plus complexe qu'on trouve dans l'ancien français, se ren-

[1] II, p. 428.

contre sporadiquement déjà au XIIe siècle. Elle peut se présenter de deux façons, dont M. Brunot donne les types suivants : —

a) Deus brebiz que il dit que je li ay mangies

(*Ménestrel de Reims*, 405) ;

b) Les bestes que tu vois qui monstrent felonnie

(*Rom. d'Alixandre*, 507, 3).

Ces tournures ne deviennent fréquentes qu'au XIIIe siècle. Voici l'état de choses au XIIe : —

Du type (**a**) *je trouve les exemples suivants* (1) : —

Liberi de cel peril *quet il habebat discretum que* super els mettreit (*Jonas*, 26 ; *ib.*, 1) ; — Que li faisoient chose à croire *Que il set bien que* n'est pas voire (*Trist.* (Bér.), 289 ; — *Troie*, 228) ; — Ses cuers est a sa douce amie ; *Qu'*il set *que* l'est alee querre (*Ille*, 3383) ; — E guarde les cumandemenz nostre, Seignur, e ço *que* tu saveras *que* li plarrad (*Quat. Liv. R.*, III, 227 (7) ; — Les chevaus *que* vous dites *que* pris avés (*Aiol*, 3594) ; — Mes duns *que* jo cumandai *que* fussent offerz en mun temple (*Quat. Liv. R.*, I, 9 (13) ; 100 (7) ; II, 217 (4) ; III, 289 (3) ; IV, 375 (16) ; — *Auc.*, 24, 71 ; — *Dial.*, III, 130, 19).

Le premier *que* est évidemment le pronom relatif, le second la conjonction. Ce cas ne présente rien d'anormal ; la construction est logique et claire, quoiqu'un peu lourde. Ce qui est surprenant, c'est que l'ancienne langue, qui omet si souvent la conjonction *que*, n'ait pas adopté le procédé, fréquent d'ailleurs en anglais en pareil cas, de supprimer la conjonction :

A trade, sir, that I hope I may use with a safe conscience (Shakespeare *J. Cæsar.*, I, 1).

Cet usage est fort anciennement attesté (*Jonas*, Xe siècle) mais n'a jamais été fréquent pendant le XIIe siècle : en somme, les exemples sont rares, et c'est à peine si l'on en trouve ailleurs que dans les textes savants, appartenant presque toujours au Nord.

Du type (**b**) *nous avons relevé les cas suivants :* —

Molt se fait lié de sa ligniee | *qu'il veit ki* tant iert essalciee (*Eneas*, 2987) ; — Est cil *que* la reïne dist *Qui* hier si grant enui li fist (*Erec*, 1099) ; — ne dirai chose *que* je cuit *Qui* vos griet (*Cligés*, 5523) ; — ces *qu'*il sout *ki* furent cumbateurs forz e fiers (*Quat. Liv. R.*, II, 156 (10).

Les phrases de ce type sont rares au XIIe siècle (2). Au XIIIe siècle, elles deviennent plus fréquentes (3). On ne sait trop comment expliquer cette construction. M. Brunot donne un exposé complet des explications nombreuses qui ont été proposées (4).

(1) Tobler, *Mél.*, I, p. 157, cite d'autres exemples.

(2) Pour d'autres exemples, voy. Tobler, *ib.*, p. 160. Les exemples donnés par Schaefer, *op. cit.*, sont postérieurs au XIIe siècle.

(3) Cf. Brunot, I, p. 345.

(4) Id. *ib.*, II, p. 428-430.

A côté de cette construction, nous trouvons aussi la construction plus logique avec *dont* :

Li ber dunt li prophete dit Qu'il sur le [mur] d'aïmant vit (*Best.*, 2929 ; — *Adamsp.*, 412 ; — *Ille*, 2888).

Cet usage n'est pas mort. Dans les *Mélanges linguistiques* publiés par la Société Gaston Paris (Paris 1906), on trouve le passage suivant : « *Il y a dans le Dictionnaire beaucoup de mots latins mis tout crus en français... par des auteurs des écrits desquels ils ne sont jamais sortis et* **qu**'*on ne peut pas dire* **qui** *appartiennent à la langue* » (Gaston Paris, fasc., II, p. 198).

On rencontre plus tard d'autres formes de ces constructions doubles : —

Et uns Alemans de l'aage de dix-huit ans, *que* on disait *que il* avoit estei fiz sainte Helisabeth (*S. Louis*, 96) ; — *Que il* équivaut au *qui* du type (**b**).

Dans l'exemple suivant :

Ueés ichi le frere *que ie uous dis il a* le frain d'argent en sen sain que li dyables li donna anuit (*S. Brand.*, 17, 27),

étant donné que l'omission de *que* est très rare dans ce texte, [v. p. 134], on ne peut guère sous-entendre *que* après *dis*. On doit, je crois, considérer *ie vous dis* comme une sorte de parenthèse, et rapprocher cette phrase de celles qui sont citées par M. Suchier *Auc.* [p. 49] à propos du vers 6, 36 :

Et s'i vont les beles dames cortoises *que eles* ont deus amis ou trois avoc leur barons (1).

L'équivalence admise de bonne heure entre *que* pronom ou adverbe relatif, et *que* conjonction explique certains cas analogues. *Que* était employé en ancien français pour relier deux propositions entre lesquelles on devrait avoir régulièrement un relatif accompagné d'une préposition. Le rapport étant suffisamment clair pour l'esprit, l'ancien français évitait ainsi d'alourdir la phrase par l'emploi de la construction logique (2).

Au XIIe siècle, on peut citer les exemples suivants : —

Une partie del ost *que* deus out touched les quers (« pars exercitus quorum tetigerat deus corda : *Quat. Liv. R.*, I, 35(20) ; — cité par Suchier, *Auc.*, p. 49) ; — Pour cest asne et por cest carbon Donnai mes pos au carbonnier, *Que* Dix envoit mal encombrier. (*Eust.*, 1116).

Dans les passages comme les suivants :

En un chier lit d'or et d'argent, *Qu*'onques nus hom ne vit plus gent (*Troie*, 1552) ; — Et frere Rosamonde *c*'ainc si bele ne vi (*Elie*, 690); — Le paile esguarde,

(1) Cf. Bischoff, p. 86.
(2) V. Tobler, *Mél.*, I, p. 156 ; Brunot, I, p. 345 ; II, p. 424, 428.

sur le lit | *que* unkes mes si bon ne vit, | fors sul celui qu'ele dona | od sa fille qu'ele cela (Marie de Fr., *Les Dous A*, 423),

on est porté de prime abord à interpréter *que* comme équivalant au pronom relatif accompagné du *que* comparatif (quam). Mais au moins le premier exemple cité peut à la rigueur s'expliquer comme proposition consécutive : « Chier... au point que ».

Cf. tendeit vn hanap de or, Plus riche nin at en un tresor (*Brand. Seef.*, 315).

Note : *Que* adverbe relatif est d'ailleurs employé dès le commencement du XIIe siècle pour exprimer un rapport relatif très vague.

Du *que* amenant une proposition adverbiale de lieu :

E enstruirai tei en ceste veie *que* tu iras (*Psaut.*, 31, 10) ; — Par la veie *que* il vint (*Quat. Liv. R.*, IV, 415 (12) ; — à cel lieu *que* chiens léchièrent le sang Naboth (*ib.*, III, 332 (5) ; — et ou temps dou plus grant meschiet *que* li os eust onques estei (*S. Louis*, 171 ; 204); — (Cf. le français populaire « Dans un magasin *que* j'ai été.., cité par Haase, *p.* 75),

on arrive au *que* ayant fonction de réunir deux phrases qui seraient plus logiquement reliées au moyen du pronom relatif, précédé d'une préposition : —

Rois rent la moi, par la merite *Que* servi t'ai tote ma vite (*Trist.* (Bér.), 1119); — li roys lour respondit tout en la manière *que* nous aviens respondu (*S. Louis*, 340).

Le rapport entre les deux propositions est encore plus vague dans :

Illes le soie gent ralie A se vois haute *qu'*il escrie (*Ille*, 734 ; — *Auc.*, 22, 34) ; — Alis n'i a meis que le non *Que* anpereres est clamez (*Cligés*, 2588).

Remarquons que le relatif et la conjonction sont constamment confondus l'un avec l'autre, notamment *que* et *qui* (par exemple dans *Adamsp.* [1] ; de même *qui* et *qu'il* (v. Brunot, I, p. 430).

Cf. ne pas ne quidouent | cil, *que il* pechouent | que ja fust vengié (*Reimpr.*, 19, d).

[1] Le copiste est provençal. Cette confusion de *que* et *qui* est fréquente, surtout dans les textes lorrains ; voy. H. Suchier dans *Gött. Gel. Anz.*, 1891, section 18.

CHAPITRE II

QUE CONSÉCUTIF

La proposition consécutive exprime (**1°**) la *manière,* ou (**2°**) *l'intensité* de l'action par l'effet ou le résultat qu'elle produit, ou (**3°**) elle exprime la *conséquence simple* sans rapport soit à la manière soit à l'intensité. Cette espèce de proposition est toujours amenée par la conjonction *que,* employée seule en ancien français, mais généralement rattachée à un substantif ou à un adverbe, en français moderne [v. Ayer, § 308].

En ancien français, *que* avec valeur consécutive représente une foule de conjonctions composées du français moderne. La conjonction simple est employée avec une grande liberté, tandis qu'aujourd'hui son usage, du moins dans la langue écrite, est très restreint ; on y trouve peu d'exemples comme : *On le régala* **que** *rien n'y manquait* (= de telle manière que).

Les propositions consécutives se répartissent en trois groupes selon la division indiquée plus haut : —

1° LA PROPOSITION CONSÉCUTIVE SE RAPPORTE A LA MANIÈRE

Que = *de manière que, de sorte que, de façon que, en sorte que, de telle manière que,* etc.

On cite volontiers, comme exemple du sens net de *manière* que renferme la conjonction en ancien français, le passage suivant :

Me colchiez dous deniers, que li uns seit sor l'altre (*Pèl.,* 608).

et en effet c'est le type pur du *que* exprimant la manière.

Mais les cas où l'attention est ainsi nettement dirigée sur la ma-

nière dont l'action se produit, sont rares ; on n'en trouve guère d'exemples indiscutables, si ce n'est dans le *Pèlerinage de Charlemagne* ; les autres peuvent à la rigueur s'expliquer autrement — *que*, suivi de *l'indicatif*, comme conjonction conclusive (= *et ainsi*), *que*, suivi du *subjonctif*, comme conjonction finale (= *afin que*).

Dans les exemples que nous rangeons ci-dessous, l'idée de manière est probablement impliquée. On remarquera qu'ils sont tous tirés des poèmes de l'époque ; nous n'en connaissons point d'exemples dans la prose du XIIe siècle, où, en pareil cas, la tournure *si que* est de rigueur (v. p. 52).

A. — Le verbe subordonné est à l'indicatif.

Comme aujourd'hui, on emploie l'indicatif quand le résultat est atteint, le subjonctif quand le résultat est à atteindre [v. Ayer, § 308].

La concordance des temps n'est pas strictement observée (1).

a) *Le résultat est positif.*

Des exemples tels que :

Les panz en ot bien entroverz, *Que* li costez fu descoverz (*Thèbes*, 3719)

peuvent s'interpréter de deux façons :

1) *Que* est *simple conjonction conclusive*. « *Il avait les pans entr'ouverts ; or le résultat de cela fut que...* » (2) *Que* exprime *la manière.... de telle manière que le résultat fut que...*

De même :

Li vens le fiert entre les dras, *Qui*l defent qu'il ne chie a tas. (*Trist.* (Bér.), 951).

(1) *Que* = *en sorte que* ; — (2) *Que* = *de telle manière que* « *Le vent le prend d'un tel biais, que...*

Il y a plus de chance pour que l'idée de manière soit impliquée, si le verbe principal est accompagné d'une *expression adverbiale* : —

Devant la dame el lit descent, *Que* tuit li drap furent sanglent (Marie de Fr. (*Yonec*), 319).

Ainsi dans (*Cor. L.*, 1043) :

Li cols devale par de desus l'arçon, *Que* del cheval li a fait dous tronçons.

et (*Cordres.*, 326) : —

Sa bone ensaigne les lou costé li boute *Qu*'il l'ancline tout anvers sor la crope,

il s'agit probablement de la manière dont le coup fut porté.

b) *Le résultat est négatif.*

Que s'applique vraisemblablement à la manière après les expres-

(1) V. Riecke, p. 16.

sions consacrées, *dire entre ses denz, en bas, en haut,* etc., très répandues d'ailleurs dans les poèmes épiques : —

Entre ses denz le dist, *qu'*om nel pout escolter (*Pèl.*, 408) ; — Et dit antre ces dens, *que* il ne fut oïs (*Ors. B.*, 803) ; — Il dist entre ses dens, *que* nus nel set (*Aiol,* 1408) ; — cf. (*Ors. B,* 2421, 3265 ; — *Aiol,* 2230, 2269, 2641, 2827, 5285, 6646 ; — *Elie,* 1327) ; — E dist *en bas que* nuls om ne l'entent (*Cor. L.*, 873) ; — Cf. (*Aiol,* 7285 ; — *Raoul de C.*, 3629, 5590, 7243, 8050) ; — Puis dist *en haut, que* l'oient maint baron (*ib.*, 6768 ; 5294).

On peut citer en outre des phrases telles que les suivantes : —

Derier fu apoiés d'un arbre de Surie, *Que* de devant ne versse ne de derier ne plie (*Elie,* 908) ; — En l'umbre d'un arbre s'estut, *Ke* nul hume ne l'aperçut (« en s'arrangeant de façon que » : *S. Gilles,* 1871).

B. — Le verbe est au subjonctif.

a) *Le résultat est positif* : —

Me colchiez dous deniers, *que* li uns seit sor l'altre (*Pèl.*, 608) ; — Facet les enterrer entres qu'as helz d'or mier, *Que* les pointes en seient contre mont vers le ciel (*ib.*, 544) ; — Celes imagenes cornent, l'une a l'altre sorrist, *Que* ço fust viaire que il fussent tuit vif (*ib.*, 374).

Les passages précédents du *Pèlerinage* expriment assez nettement l'idée de manière, alors que les suivants peuvent bien ne donner que le but visé ; en ce cas *que* équivaut à *afin que,* mais le contexte semble indiquer qu'il s'agit bien de la manière de l'action : —

Entre II liez la flor respant, *Que* li pas allent paraisant, Se l'une a l'autre la nuit vient (*Trist.* (Bér.), 703),

c'est-à-dire, « il répand la fleur de farine d'un lieu à l'autre, procédé qui permettait d'établir »...

Les celes metent, fort les ont recenglés, *Qe* au besoing les truissent aprestez (*Raoul de C.*, 4348).

b) *Le résultat est négatif* :

En penant se sunt aturné, Teint de vis, de dras desguisé *Que* nuls ne sace lur segrei (*Trist.* (Th.), 2061) ; — et au repeire Comande que chascune peire Soit coverte de toile nueve, *Que* s'aucuns el chemin les trueve, Ne sache de quel taint seront Les armes qu'ils aporteront (*Cligés,* 4605) ; — S'ont ceintes. les espees as senestres girons, Desus chapes vestuez, *que* nes parçove l'on (*Ors. B.*, 2830 ; 2823 ; — *Cordres,* 1216 ; — *Raoul de C.*, 1281, 6421).

Il est à remarquer qu'en pareil cas l'emploi de *si* est fréquent :

Çaint une grant espee al puin doré *Si* par desous le cote *que* point ne pert (*Aiol,* 4283),

ce qui indique peut-être que l'idée de manière est impliquée. Si l'idée de manière n'est pas évidente, ces propositions sont finales. La distinction que nous faisons est peut-être arbitraire (voy. p. 59).

QUE... NE = *SANS* + INFINITIF

Que consécutif, suivi de *ne*, a souvent le sens de *sans que*, ou plutôt de *sans* avec *l'infinitif*.

Ja l'eüst retenu, que plus ne s'atargast

(*Aiol*, 10755).

Cf. Grans cos s'en vont doner **sans atargier**

(*ib.*, 572).

Cet usage se présente de deux façons, suivant que la proposition principale est positive ou négative : —

1° *La principale est* positive.

A. — Le verbe subordonné est à l'indicatif.

Lors s'en va *que plus n'i areste* (*Cligés*, 3462).

C'est une tournure qui se retrouve partout, aussi bien dans les chansons de geste que dans les poèmes non épiques, par ex. :

Vint... *qe n'i ot terme mis* (*Raoul de C.*, 3606) ; — ...*Que onques n'i demora plus* (*Trist.* (Bér.), 1491 ; — *Cligés*, 2884, 4840) ; — B. le fiert *qu'il ne l'espargne mie* (*Raoul de C.*, 2351 ; — *Cor. L.*, 1114 ; — *Ors. B.*, 1160).

Ce sont là des expressions consacrées, mais la tournure ne se borne pas à ces cas particuliers. Citons par ex. :

Qui tote sa vie | guastet en folie, | *qu'il ne* se repent (*Reimpr.*, 79) ; — Rala s'an, *qu*'il *n*'i ot plus fet (*Erec*, 233) ; — Cil les departent, *q*'il *ne* ce sont touchié (*Raoul de C.*, 1723 ; — *Thèbes*, 625).

A l'origine ce *que* est sans doute *consécutif* et se rapporte à la manière [1]. Cette idée de manière est manifeste dans les exemples suivants : *que* équivaut à *de telle manière que* : —

Or me di donc reison, comant Li darz est parmi l'uel passez, *Qu*'il n'an est bleciez ne quassez (*Cligés*, 702 ; — *Raoul de C.*, 4883) ; — Com ceste chose parfereies, *Que* mort ne mahaing n'i prendreies (*Troie*, 1415) ; — Donerai vos déz mile mars, *Que* ja nus hon mot n'en savra, Fors solemant quis recevra (« d'une manière si secrète » *Thèbes*, 5922 ; — Vint soz la table, *que* n'osa mot soner (*Cor. L.*, 750 ; — *Ors. B.*, 56).

L'emploi de *si* est fréquent : —

Si la uous redirons *que* j'ai n'an mentirons (*Ors. B.*, 2533 ; — *Eust.*, 940).

Parfois il s'agit moins de la manière que des *circonstances générales* dans lesquelles l'action de la principale s'accomplit.

[1] Cf. Maetzner, § 349. Remarquons qu'une proposition *consécutive* peut exprimer l'idée de *sans que* en latin classique : Hasta interdiu plus duas horas arsisse, *ita ut nihil eius ambureret ignis*, dicebat (Tite-Live 43, 13).

Cet usage se retrouve en français moderne : *On lève les cachets, qu'on ne l'aperçoit pas* (Mol. *Amph.* III, 1).

La transition de :

Li cuens i monte, que il estrier n'i baille (*Cor. L.*, 410 ; 2485),

(où il est question d'une manière particulière de monter en selle, c'est-à-dire sans se servir de l'étrier) à la phrase suivante, où il ne s'agit plus que des circonstances générales de l'action :

Prist le destrier et monta sus ; *Qu'onques ne li contredist nus :* (*Erec,* 3963).

est facile. *Que* perd graduellement son sens de manière, et *que*, suivi de la négation *ne,* finit par correspondre à *sans que,* locution conjonctive dépourvue de sens consécutif très net.

Cf. Ultre s'en passe, *qu'il n'i ad encombrier* (*Rol.,* 1318) ; — Ultre passe *ke nul nel veit* (*S. Gilles,* 637) ; —

En pareil cas il y a fort peu de sens consécutif ; le *que* est un lien assez vague, qui peut être supprimé sans que le sens soit changé :

Carles se dort qu'il ne s'esveillet mïe (« Charles dormait ; point ne s'éveille » « sans s'éveiller » (*Rol.,* 724) ; — Qui en mer se fie qu'il n'i crient torment (« sans craindre » *Reimpr.,* 85, e).

Aussi la première phrase se trouve-t-elle sans conjonction : (*Rol.,* 736). *Carles ne se dort, mie ne s'esveillat.*

B. — Le verbe subordonné est au subjonctif.

Mais jo dirai, *que* jo ne mente (*Thèbes,* 1073, 7819) ; — Alés tost a ma fille, *que* n'i ait aresté (*Elie,* 2122 ; — *Lap.,* 19 ; — *Trist.* (Bér.), 1005).

Ce cas est moins fréquent, mais au fond sa syntaxe est identique à celle du cas précédent. Le subjonctif s'explique facilement, c'est le mode habituel quand le résultat est *à atteindre* ; le verbe principal étant au futur ou à l'impératif, le subjonctif s'emploie naturellement. Dans le cas précédent, le mode est l'indicatif, parce que le résultat est *atteint.*

2° *La principale est* négative.

Le verbe subordonné est toujours au subjonctif.

C'est la tournure, encore fréquente en français moderne, *Je ne puis parler qu'il ne m'interrompe* (1).

On sait que pour exprimer qu'une action n'a pas lieu sans être accompagnée d'une autre, l'ancien français juxtapose deux négations qui se détruisent, et indique par le subjonctif le caractère hypothétique de la seconde action.

(1) Une tournure analogue existe en latin classique : Litteras ad te nunquam habui cui darem *quin dederim.* (Cic. *Fam.* 12, 19).

Souvent le *que* d'une semblable tournure peut s'interpréter comme pronom relatif : —

Nuls ne s'i claime *que* trés buen dreit n'i ait (*Cor. L.*, 32) ;

car la confusion de *que* et de *qui* est constante au XIIe siècle.

Mais la présence dans la phrase d'un pronom personnel montre parfois que nous avons affaire au *que* conjonction.

Cligés a chevalier n'asamble *Qu'*a terre *nel* face cheoir (*Cligés*, 4854 ; 4698 ; — *Ille*, 196) ; — Ne ja cil ne le conparra *Que* cele aussi ne le compert (*Cligés*, 4352 ; — *Trist.* (Bér.), 1499 ; — *Aiol*, 8787).

De même, il est évident qu'il s'agit de la conjonction quand le sujet de la subordonnée est exprimé indépendamment du mot de liaison : —

N'encontrerai ne sergant ne pucele *Que* je ne die... (*Raoul de C.*, 1776 ; 4642, 4679 ; — *Eneas*, 437 ; — *Erec*, 305).

Rem : — Quelquefois *que.. ne* se traduit par *à moins que..*

Nuls ne si claime que très bien dreit n'i ait (*Cor. L.*, 32) ; — A Jehan fait garder la tor Que nus n'i antre, *qu'*il ne vuelle (*Cligés*, 6328) ; — Et li roys lour mande que à sa gent ne se combateroient-il jà *que* ses cors ne fust avec. (*S. Louis*, 85).

Cette tournure, *que... ne*, qui est fort en usage en ancien français, est quelquefois employée d'une manière qui de prime abord paraît curieuse, par exemple : —

N'ot menestrel an la contree, Qui rien seüst de nul deduit *Que a la cort ne fussent tuit* (*Erec*, 2036).

Au lieu de présenter les faits sous la forme positive que nous employons de préférence aujourd'hui, l'ancien français emploie une tournure doublement négative. Au lieu de dire qu'« il y avait beaucoup de ménestrels dans le pays, et qu'ils se trouvaient tous à la cour », l'ancien français commence par nier leur existence pour ainsi dire, et ajoute immédiatement une réserve qui modifie complètement la portée de la négation.

Cf. Il n'a nul home en trestot cest païs... Qui de mes homes osast j. seul tenir Trusqu'à un an, *qu'il n'en fust mort ou pris* (*Charrois N*, 108) ; — ...ja un seul n'en leise vivre *Que toz nes ocie a delivre* (*Cligés*, 2167 ; — *Ille*, 878) ; — Tant par estoit orguillox chevalliers, *Nus n'i aloit qu'il n'en portast le chief* (*Raoul de C.*, 6899 ; 6456, 6483).

Historique.

Que suivi de *ne* avec le sens de *sans que* est très répandu en ancien français. C'est le mode d'expression régulier pour l'idée que l'on exprime généralement aujourd'hui par la locution conjonctive *sans que*. Cette construction semble être d'origine populaire ; elle est très répandue dans les poèmes épiques de toute l'époque, et fréquente dans la poésie en général, mais inconnue à la prose, où l'on emploie toujours *si... que... ne...* pour exprimer l'idée en question.

Au XIIe s. ce tour n'est pas encore sérieusement concurrencé par *sans que*. Les origines de la tournure moderne *sans que* se trouvent dans les romans d'aventure de la seconde moitié du XIIe s. ; on la rencontre sous les formes suivantes : —

1) **Sanz ço que :**

a) Suivi du subjonctif.

Sanz ço que de rien l'ait plaié (*Troie,* 1934 ; — *Cligés,* 728, 2832, 6562) ; — senz ce que nus d'els l'oïst dire | conoiseient trestuit le rei (*Eneas,* 714).

b) Suivi de l'indicatif.

Sanz ce qu'il est de haut parage, Est il de si grant vasselage... (= « sans être » *Yvain,* 2123).

2) *Un substantif se place entre* **sanz** et **que :**

Li pesant hauberc que il ont Al fonz a val les chaitis traient Senz socors que ja pués i aient (*Thèbes,* 9024) ; — L'anpererriz sanz mal qu'ele eit Se plaint et malade se feit (*Cligés,* 5699).

On remarque que la particule négative *ne*, que quelques écrivains modernes mettent après *sans que,* n'est point employée à l'origine, bien que l'idée négative impliquée soit déjà montrée par *rien, nus.*

2° LA PROPOSITION CONSÉCUTIVE EXPRIME L'INTENSITÉ DE L'ACTION

Que = au point que, si bien que, à un tel point que.

Dans cette espèce de proposition, *que* est souvent employé seul en ancien français, alors qu'en français moderne, au moins dans la langue écrite, l'emploi d'un adverbe d'intensité (*si, tant, tellement*), ou d'un pronom (*tel*), comme corrélatif dans la principale est presque de rigueur. *Que* se traduit donc en français moderne de plusieurs façons : souvent il faut sous-entendre un adverbe accompagné de *si* ; quand il s'agit de la fréquence de l'action, ou de la durée, *que* se traduit par *jusqu'à ce que.* Le sens propre est toujours *au point que.*

Rem : — Ce *que* subsiste encore dans le français parlé : on rencontre cette tournure notamment chez Alphonse Daudet, par exemple :

Entre les mains de cette mignonne créature, les piécettes d'or fondaient *que* c'était un plaisir (*Lettres de mon Moulin,* p. 190).

Les commandes pleuvaient à l'abbaye *que* c'était une bénédiction (*ib.* p. 297).

Dans l'ancien français, cet usage est tout à fait fréquent : —

A. — Le verbe est à l'indicatif.

a) Le résultat est positif :

Des espuruns puint l'auferant | *que* il en fist raier le sang (*Gorm.,* 16; 19, 50, 119 ; — *Elie,* 540) ; — De sun bec fiert sun cors *Que* li sans en ist fors (*Que* = *si fort que* : *Best.,* 2359 ; — *Cligés,* 3730); — Li sans li est coruz, *Que* les yaux

li covri (*Ors. B.*, 3665); — Quant Longis te feri, De la lanche en costé *qu'*en fist le sanc raier (= *Si rudement que*; *Aiol*, 6189) — Ele li escria, *qu'*il l'entent en l'angarde (*Aiol*, 5598; 5608); —

[Cf. *Si* hautement parla *que* on l'entendi bien (*ib*, 8059)].

Cet usage paraît être rare en prose; nous n'en connaissons que peu d'exemples : —

Mais ço iert a lur cunfusiun *Que* les oilz lur défaillent par plur (= *au point que : Quat. Liv. R.*, I, 10 (71) :

Partout ailleurs, on emploie la tournure avec le corrélatif *si* (v. p. 52).

b) *Le résultat est négatif* :

Une broïne comence a espessier, *Qu'*on ne poeit veeir ne chevalchier (=*devient si épaisse que : Cor. L.*, 2303); — Il craventerent Ylion... *Que* ancor n'esteit granz (= *si complètement que Troie*, 162); — meis ele la resanble *Qu'*ainz riens autre si ne sanbla (*Cligés*, 6456).

De même :

Les miens en jetai fors, *c'*un sol n'il relenki (*V. Juise*, 394); — S'en jete son avoir, *c'*un seul point n'en i laisse (*Aiol*, 9311); — Il se despoille, *que* dras n'i vaut laissier (*Raoul de C.*, 7533); — Cf. Tute le peché en ordre escrit, *Ke* nule ren n'i desesteit (*S. Gilles*, 3056).

B. — **Le verbe est au subjonctif,** quand la proposition consécutive est l'apodose d'une protase sous-entendue.

Ce cas est assez rare : —

Dont lieve la risee el marchié grant, *Que* n'i oiessiés mie nes Dieu tonant (*Aiol*, 2732).

L'emploi du *que* en question est très fréquent en ancien français, surtout dans les poèmes épiques. L'absence de la tournure en prose indique probablement que son origine est populaire.

Cas particuliers.

Les cas suivants sont assez fréquents pour mériter d'être traités à part : —

1) Quelquefois la proposition consécutive **se rapporte plus particulièrement à un adjectif ou à un adverbe** dans la principale. Ainsi dans :

Soürs **est Carles que nul home ne crient** (*Rol.*, 549)

Sunet la *cler* **que si paien l'oïrent** (*ib.*, 3524, O)

l'idée d'intensité s'attache à « *soürs* » et à « *cler* » plutôt qu'à l'ensemble de la proposition principale. Alors qu'en français moderne la présence d'un adverbe exprimant l'intensité (*si, tant, tellement*)

est de rigueur, le *que* de l'ancien français garde assez de valeur consécutive pour que l'on puisse se passer d'adverbe d'intensité se rapportant à l'adjectif ou à l'adverbe en question.

Les exemples que nous citons ne sont pas tous également probants. Mais, s'il ne paraît guère admissible de faire une distinction bien tranchée entre des phrases telles que :

Il i at *nuit obscure ke* on n'i puet veir (*V. Juise,* 258) [= *si obscure que*] :

et :

Et li *nuis* vint, *c'*on n'i pot plus veïr (*Raoul de C.,* 8714) [= *de sorte que*],

on peut bien rapprocher :

Grans cops se donent sor les hiaumes brunis *Que* il les ont enbarrés et croissis (*Raoul de C.,* 7018)

de :

Si granz cos sor les hiaumes fierent *Qu'*estanceles ardanz an issent (*Erec,* 3794 ; — *Yvain,* 819)

ou, mieux encore :

Povrement en irés a ce premier, *Que* ne menrés sergant ne escuier (*Aiol,* 238)

de :

Quant or s'en va mes enfes *si povrement Qu'*il nen a chieres armes et garniment (*ib.,* 353).

A. — Le verbe est à l'indicatif.

a) Le résultat est positif :

E cume l'arche vint en l'ost, li poples Deu duna un *merveillus* cri, *que* tute la terre rebundi (*Quat. Liv. R.,* I, 15 (1) ; — *Bien* a Amors droit assené, *Qu'*el cuer l'a de son dart ferue (*Cligés,* 460); — [Cf. Par mi le chief desus *si* bien le consiugui Que le cerveil li vole sans autre contredit (*Ors. B.*), 1161] ; — Gr. mes peres l'ot *forment* envaït, *Que* devant moi a terre l'abati (*Raoul de C.,* 8471).

b) Le résultat est négatif :

Et dit *soef, que* ne l'entendi on (*Cor. L.,* 961) ; — *Souef* le dit, *que* nus ne l'ot (*Trist.* (Bér.), 3211 ; 2044); — Il s'en levat, si s'en issi *Suef* de la chambre u il jut *Ke* chamberlenc ne s'aperceut (*S. Gilles,* 622; — *Aiol,* 9312); — *Liez,* fu *que* onc n'ot mais tel joie (*Eneas,* 3107); — Par noit fuit de la contree *Covertement* e *a celée Ke* nel sout ami ne parent (*S. Gilles,* 13 ; — *Eracles* [B., 199, 22] ; — Kar *anguissusement* l'amot | e ele lui *que* plus ne pot (Marie de Fr. (*El.,*) 573 ; — *Raoul de C.,* 7904) ; — *Qite* vos claim tot Braibant et Hainau, *Qe* ja mes oirs demi pié n'en tendra (*Raoul de C.,* 2883).

B. — Le verbe est au subjonctif.

a) Le résultat est positif :

E estoit *graille* par mi les flans *qu'*en vos dex mains le peüsciés enclorre (*Auc.,* 12, 24).

b) Le résultat est négatif :

Soëf, basset, que l'om ne l'oie (*Troie,* 1312 ; — *Cor. L.,* 921); — *Sees* vous ore tout *coi que* ne s'en meve piet (*Elie,* 1145 ; — *Raoul de C.,* 6436; — *S. Brand.,* 73, 2).

2) On trouve souvent des propositions pareilles se rapportant à des *adjectifs* accompagnés de l'adverbe **molt** :

Mais Clermont est *mout* **fors,** *que* **j'ai ni enterra** (*Ors. B.,* 2510)(1).

a) Le verbe est à l'indicatif.

Ge l'ocirai ainceis a *molt* grant honte, *Que* tuit si eir en avront grant reproche (*Cor. L.,* 1929); — A un vergier que *mout* ert genz, *Que* onc espice ne pimenz Que hon peüst trover ne dire De cel vergier ne fu a dire (*Thèbes,* 2143 ; — *Cligés,* 949 ; — *Ors. B.,* 1429 ; — *Aiol,* 8688).

b) Le verbe est au subjonctif.

Et venoison a *molt* riche plenté, *Qe* tous li pires an ait tot a son gré (*Raoul de C.,* 1561; 4188).

De même *prout* (= beaucoup) : *Prout* i avrois, *que* vos n'i falrois mie (*Cordres,* 2075).

Il est à remarquer que dans la plupart de nos exemples les adjectifs ou adverbes auxquels la proposition consécutive se rapporte, se trouvent soit en tête, soit à la fin de la proposition principale et sont ainsi fortement accentués, de sorte que le rapport entre les différentes parties de la phrase est suffisamment indiqué par la voix. L'emploi de l'adverbe d'intensité est par conséquent inutile.

Cet usage est surtout poétique, quoiqu'on en trouve quelques exemples en prose. Comme dans les cas précédents, l'origine populaire de cette tournure n'est guère douteuse.

Rem : — Cette façon de dire subsiste encore aujourd'hui dans le langage familier et populaire : —

(*fam.*) Elle est *riche que* c'en est dégoûtant. (Gyp., *op. cit.,* p. 101) ; — (*pop.*) Après? que celle-là est *blanche* qu'on dirait un macchabé en ballade. (Ead. *ib.,* p. 188).

3) L'idée d'intensité renfermée dans la conjonction s'affaiblit quand la conjonction *se rapporte particulièrement à un adjectif ou à un adverbe exprimant la* **totalité,** mais ce *que* est au fond le même que celui des cas précédents [*tot* = *si complètement que*] :

Tot le depart *que* giens ne l'en remest (*Al.,* 19, b); — S'ont *tot* le lumineire estaint, *Que* nule clartez n'i remaint (*Cligés,* 6203) ; — *Toz* li paleis vuide et desconbre, *Que* n'i remest ni cil ni cele (*ib.,* 2884) ; — Meis son panser et son

(1) Cf. Multis grauibusque uolneribus confectus ut iam se sustinere non posset (Caesar, *B. G.,* 2, 25).

esgart A *trestot* mis a une part *Qu'*a nule autre rien n'est pansive (*ib.*, 2909 ; — *Yvain*, 234 ; — *Thèbes*, 3355) ; — Mais tu *trestout* perdu éusses, *Que* jà denier mais n'en éusses (*Eust.*, 951).

4) Dans ce genre de phrase, il arrive parfois que *l'adjectif est répété dans la subordonnée*, soit *au comparatif*, soit *accompagné d'un adverbe d'intensité* :

Cel jor i ot oferende molt *bele*, *Que* puis cele ore n'ot en France *plus bele* (*Cor. L.*, 42 ; — *Cligés*, 1917); — S'an veit feisant chiere *dolante*, *Qu'*ainz *si dolante* ne veïstes (*Cligés*, 5693):

ou un *adjectif de sens analogue* reprend dans la subordonnée l'adjectif exprimé dans la principale :

T'aprenderoie ici *pesme* leçon C'onques n'oïs *si dolereus* sermon (*Raoul de C.*, 3984).

En pareil cas, un adverbe d'intensité accompagne généralement l'adjectif (v. Tobler, *Mél.*, p. 132-133) : —

Ja n'iert passee la quinzainne, Que je *si* ne la face *sainne Qu'*onques ne fu nule foiee *Plus sainne* ne plus anveisiee (*Cligés*, 6313)(1).

L'adjectif *granz*, accompagné de *si* dans la principale et suivi du comparatif *greignor*, se rencontre particulièrement souvent. C'est une tournure que les romans d'aventure surtout semblent affectionner : —

Conquise avroiz *si grant* enor *Qu'*onques hon ne conquist *greignor* (*Erec*, 5665 ; — Cf. *Trist.* (Th.), 3029) ; — [Si *grant qu'*il ne pueent *greignor* (*Cligés*, 2086)] ; — Por ço qu'il vit si *grant* l'afaire *Que* ainz ne puis ne fu nus *maire* (*Troie*, 101 ; — *Auc.*, 24, 73).

La juxtaposition de *granz* et *greignor* est d'ailleurs un artifice de style très répandu en ancien français. Cf. : —

Si onques ot duel, or a greignor (*Erec*, 5026 ; — *Thèbes*, 1987, 5770 ; — *Ille*, 473, 916).

Le même artifice de style se rencontre un peu partout avec d'autres adjectifs ou adverbes :

Il m'aimme *mout*, et je lui plus; *Que* l'amors ne puet estre *graindre* (*Erec*, 6306); — *Cf.* Seneschaus, fist il, quex chose est Diex? Et je li diz : Sire, ce est si *bone* chose que *mieudre* ne puet estre (*S. Louis*, 26) (2).

Remarquons aussi que des phrases de ce genre se trouvent sans *que* :

Desoz : une pelice hermine, Onc ne vesti *meillor* reïne (*Thèbes*, 3851; 3863) ; — Duel ont, ainc mais n'orent *grignor* (*Ille*, 2940 ; — *Aiol*, 7211).

Nous citons les exemples suivants comme types de tournures analogues. *Tant* et *tel* se trouvent souvent suivis d'une proposition contenant un *adjectif* au *comparatif* : —

Tant nel vos sai ne preisier ne löer, Que *plus* n'i ad d'onur et de bontét (*Rol.*,

(1) Cf. Lotz, p. 25.

(2) Cf. *tanta* est apud eos, *quanta maxime* potest esse, morum studiorumque distantia (Cic. *Lael.* 20).

532) ; — Li nains fu fel *tant* que nus *plus* (*Erec*, 218 ; 2082) ; — Et se nature an lui eüst *Tant* mis qu'ele *plus* ne peüst (*Cligés*, 907 ; 2357 ; — *Ille*, 5912) ; — *Teil* joe font de lui que *plus grant* ne vit l'on (*Ors. B.*, 3253) ; — An quel meniere ? An *tel* que *graindre* estre ne puet (*Yvain*, 2024).

et sans *que* :

A li aturna *tel* amur | unques, a femme n'ot *greignur* (Marie de Fr. (*Guig.*), 711) ; — mes jeo *criem tant* vostre curut | que nule rien *tant ne redut* (Ead. (*Bisc.*), 35).

Il est curieux de voir comment cette tournure, si caractéristique de la vieille langue, subsiste dans le français parlé. Non seulement cet usage existe au XVIIe siècle ; —

Beau, réglé, ferme et constant *que rien ne le peut être davantage* (Malherbe, I, 472, cité par Haase 338),

mais aussi il se retrouve encore aujourd'hui dans le parler populaire de Paris, si l'on peut en juger d'après l'exemple suivant : —

C'est d'la *belle* fleur qu'y a pas pu *beau* (Gyp. *op. cit.*, p. 239).

5) Parfois le *que consécutif se rapporte à un substantif*. Pour ce qui est du sens, ces propositions se rapprochent de celles où le substantif est qualifié par un mot exprimant la qualité ou l'intensité (*tant, tel*). *Que* a le sens de *au point que, si bien que*.

C'est la même tournure que celle qu'on trouve au XVIIe siècle : —

J'ai *une tendresse* pour mes chevaux *qu'*il me semble que c'est moi-même quand je les vois pâtir. Mol. (*L'Avare*, III, I) ; — je suis dans *une colère que* je ne me sens pas (*Bourg. Gent.*, III, 5). (= « J'ai *une telle* tendresse. » — « Je suis dans *une telle* colère »). J'ai été dans *des épuisements que* je croyois aller mourir (Mme de Maintenon, cité par Haase, p. 388).

Elle subsiste dans le français populaire d'aujourd'hui :

Alle a jamais que des idées comme ça... *qu'*on sait pas où qu'a va les pêcher. Gyp. (*op. cit.*, p. 203).

M. Siede (p. 56) cite des exemples de H. Monnier : de même Haase (p. 388).

En ancien français, nous en avons relevé les exemples que voici : —

A. — Le verbe est à l'indicatif.

Sanc et suor en font a val venir *Que* trestoz quatre les convint a cheir = « tant de sang » (*Cor. L.*, 2552) ; — Meis cist travauz li est *delice Qu'*a nule autre rien n'est pansive (= « tel délice », « délice au point que ». (*Cligés*, 2909).

de même :

Vins e feme unt *nature Que* funt del sage fol E trebuchier el pol (*Best.*, 842),

et :

I fist nature un petit d'uevre ; *Que* qui verroit, quant la boche oevre, Ne diroit mie que li dant Ne fussent d'ivoire ou d'arjant (*Cligés.*, 829).

B. — Le verbe est au subjonctif.

N'avrat *vertut ques* tienget cuntre nus (*Rol.*, 3183) ; — Cuides tu donques tes Deus ait *poesté Que* il te puisse vers mei en champ tenser (*Cor. L.*, 801; 482) ; — Ne n'ai *pooir que* je l'amant (*Erec*, 514).

3° LA PROPOSITION CONSÉCUTIVE EXPRIME LA SIMPLE CONSÉCUTION SANS RAPPORT SOIT A LA MANIÈRE SOIT A L'INTENSITÉ

Que = *de manière que, de sorte que*, etc., employés avec la valeur de *conjonctions conclusives* (1), par ex. : —

La nuit vint *de façon que* (= ainsi) je fus contraint de me retirer.
La nuit nous surprit *si bien qu'*il fallut nous arrêter en route.

De même, en ancien français, *que* est une simple conjonction conclusive :

Et li nuis vint, c'on n'i pot plus veïr (*Raoul de C.*, 8714).

Cet usage de *que* est très répandu. Nous retrouvons la conjonction avec toutes les nuances de valeur consécutive depuis la plus forte expression de consécution jusqu'aux cas où *que* n'est plus qu'une simple copule (= *et*), dépourvue de sens consécutif.

Voici quelques-uns des usages les plus répandus du *que* (= conjonction conclusive). La force consécutive de *que* va diminuant à mesure que la principale et la subordonnée deviennent plus semblables l'une à l'autre : —

A. — Le verbe est à l'indicatif.

1) *Que* est fort en usage dans la poésie épique pour amener une proposition consécutive donnant le *résultat d'un coup*. Ainsi l'expression *que mort l'abat* se rencontre très souvent :

El cors li met sun bon espiet tranchant, *Que* mort l'abat de sun cheval curant (*Rol.*, 1301, etc. ; — *Gorm.*, 27 ; — *Ille*, 2397 ; — *Cordres*, 378 ; — *Aiol*, 676, etc.).

La valeur consécutive du *que* en question est évidente ; le corrélatif est parfois exprimé :

Si fiert .j. autre *qe :* mort l'abat sanglant (*Raoul de C.*, 2675).

Des expressions analogues sont très répandues dans toute la poésie épique : —

Tote la guiche li desrompi del col, *Qu'*a terre chiet li bons escuz a or (*Cor.*

(1) V. Ayer § 308, 2 a.

L., 935) ; — Cf. (*Gorm*,, 152 ; — *Cor. L.*, 944 ; — *Raoul de C.*, 4519, 4632, etc., etc.).

Il s'agit souvent du *résultat précis* du coup porté :

Li cols descent sor l'alberc fremillon, *Que* treis cenz mailles en abat el sablon (*Cor. L.*, 1053),

ou d'un *fait pittoresque* :

L'espié li mist trés par mi leu del cors *Que* d'altre part en paru li fers hors (*Cor. L.*, 946).

C'est un des emplois les plus répandus du *que* consécutif ; il est inutile d'en multiplier les exemples.

Très souvent *que* amène un *résultat négatif quelconque*. Ce type de phrase est également fort en usage :

Deus le guarit *qu'*el cors ne l'ad tuchiet (*Rol.*, 1316) ; — Deus le guari que en char nel tochot (*Cor. L.*, 955) ; — *Thèbes*, 3771 ; — *Cordres*, 372) ; — Qui la garit, que n'i ot enconbrier (*Raoul de C.*, 6271 ; — *Cf. Rol.*, 3923 ; — *Gorm.*, 109) ; — Al font l'en meine li fers dont fu chargiez, *Que* puis par ome ne fu il hors sachiez (*Cor. L.*, 2607) ; — R. le fiert... *Qe* li escus ne li vaut. j. mantel (*Raoul de C.*, 2766) ; — Qi me tient ore *qe* ne t'ai essilié ? (*ib.*, 1702).

2) *Que* amène une proposition qui *résume une série de faits* :

Illes... En son demaine a des castiax, Et dos li ot par tere mis Hoiaus... Et s'en i avoit encore. i... *C'*onques de VII ans en ença N'en ot le montant d'un denier (*Ille*, 834) ; — Et en brief tens li venz se feri ou voile, et nous ot tolu la veue de la terre, *que* nous ne veismes que ciel et yaue (*S. Louis*, 127) :

ou qui apporte un *fait nouveau*, la conclusion de la première proposition :

J. fist ferme aliance entre nostre Seignur e lu rei... *que* li poples fud li demeines poples nostre Seignur (*Quat. Liv. R.*, IV, 387 (17) ; — *Dial.*, I, 19 (1) ; — O tei feïs .j. bastart adouber, *Qu'*il m'estut lase ! de tel dolor jeter, N'a home el siecle qi l'osast esgarder (*Raoul de C.*, 3563).

3) *Que* amène souvent la *fin d'une action prolongée* :

E siglent a mult grant espleit, *Que* Kaherdin Bretaine veit (*Trist.* (Th.), 2973) ; — e porsaca... *qu'*ele revint au liu (*Auc.*, 26, 12) ;

ou d'une *progression continue* :

Et jo fui, auques parcreüz, *Que* sor mes piez me poi drecier (*Thèbes*, 308) ; — Et quant il se redreche *qu'*il pot parler (*Aiol*, 2576) ; — Et quant Aiols vint outre, *qu'*il ot passé (*ib.*, 4351).

4) La proposition commençant par *que* donne souvent la *conclusion logique qui découle naturellement de la principale* :

On sait que dans l'ancienne langue on trouve souvent des exemples d'un procédé naïf dont on peut prendre comme type :

Mult est granz, *n'est pas petite* : — neir chief aveit, *n'iert mie blonz*[1].

C'est une habitude de langage commune en ancien français d'ex-

[1] Cf. H. Hultenberg : *Le renforcement du sens des adjectifs et des adverbes dans les langues romanes*. Upsal, 1903, p. 42, et R. Grosse (*o. c.* p. 251).

primer un fait d'abord sous une forme positive, ensuite sous une forme négative. Quand deux semblables propositions sont réunies au moyen de *que,* la conjonction a naturellement un sens consécutif fort affaibli, et ne se distingue guère d'une conjonction de coordination. Puisque les deux propositions répètent la même idée, il ne s'agit plus de conséquence nettement marquée. D'une phrase telle que :

E Saül le jur le retint, *q*'il ne ne pout à sun père returner (*Quat. Liv. R.*, I, 69 (8),

on arrive facilement à des propositions comme la suivante :

Car tos les jors du siecle en seroit vo arme en infer ; *qu*'en paradis n'enterriés vos ja (*Auc.*, 6., 22 ; — *Cordres,* 939; —*Raoul de C.,* 4503),

où *que* amène une subordonnée qui renforce la principale en répétant la même idée sous une forme négative. La seconde proposition n'est souvent qu'une façon plus imagée, plus pittoresque d'exprimer la première ; elle n'ajoute rien de nouveau à la narration, mais renforce la première proposition en attirant l'attention de l'auditeur :

Morz est li quens *que* plus ne se demuret (*Rol.*, 2021) ; — Cil chaï morz, *que* onques prestre N'i fu a tens ne n'i pot estre (*Thèbes,* 4435) ; — Dont sot trés bien que il est morz, *Que* de lui mais n'est nus conforz (*ib.*, 9391) ; — Cist est ci mors, *que* ja n'iert veüs (*Cordres,* 357).

Que *affirmatif d'origine consécutive.*

Ceci nous amène aux cas où *que* n'a plus de sens consécutif et a pour fonction de réunir vaguement deux propositions, en indiquant qu'il y a quelque rapport imprécis entre elles. *Que* a simplement une valeur *affirmative.* De même qu'on dit volontiers « *Je n'ai plus rien : j'ai tout perdu* », l'ancien français disait « *J'ai tout perdu* que *je n'ai plus rien* ». Le second élément n'est pas indispensable à la compréhension, mais il assure la plénitude de cette compréhension [1] :

Toz seus, *que* conpeignon n'i ot (*Erec,* 3702) ; — Si emporte l'enfant *que* mie n'en i laisse (*Aiol,* 9113) ; — Et li laron se taissent, *que* n'i ont mot soné (*Elie,* 1079) ; — Vous larez ceste dame, *que* jamais ne l'avrez (*Ors. B.*, 2719) ; — Lonc tens fu sis livres perduz, *Qu*'il ne fu trovez ne veüz (*Troie,* 117) ; — Por quei Troie fu desertee, *Que* onc puis ne fu rabitee (*ib.* 49). Cf. (*Trist.* (Th.), 1282) ; — Et dit... qu'il remaigne *qu*'il ne s'en alt (*Eneas,* 3499).

B. — Le verbe subordonné est au subjonctif.

Quand le mode est le subjonctif, la distinction entre proposition *consécutive* et proposition *finale* est difficile, car toutes les deux in-

[1] On trouvera d'autres exemples de cette habitude de langage dans Grosse, p. 251.

diquent une conséquence voulue. De même qu'en français moderne des propositions au sens final sont amenées par des conjonctions de caractère consécutif (*en sorte que, de telle sorte que,* etc.), de même, en ancien français, *que* amène des propositions dont on ne saurait dire si la valeur est consécutive ou finale.

Quoique la distinction soit souvent arbitraire, il y a des cas incontestables où *que* suivi du subjonctif exprime une idée nette de consécution : —

Si fust tun plaisir que... tei membrast de mei... *que* par ta pitied eusse fiz... (*Quat. Liv. R.*, I, 3 (13).

Après un verbe tel que *membrer* (= se souvenir), il ne peut guère être question d'un but visé, mais quand la principale indique la volonté ou la nécessité, la distinction n'est plus possible. Ainsi, dans des phrases comme :

Laisiez la tost, *qu*'a cest'espee Ne vos face le chief voler (*Trist.* (Bér.), 1248) ; — Mais ore vus haitez e seiez forz champiuns Philistiim *que* vus ne servez as Hébreus... (*Quat. Liv. R.*, I, 15 (10),

on ne sait trop si l'on a affaire au *que* = *afin que,* ou au *que* = *de sorte que.*

Les exemples abondent, il paraît inutile d'en citer davantage. Remarquons simplement quelques cas particuliers : —

1) *Ce* **que** *a quelquefois à peu près le sens de* **à condition que :**

Trenta deners dunc li en promesdrent | son bon sennior *que* lo tradisse (*Pas.*, 22, a) ; — Par amistiet, bels sire, la vos duins, *que* nos aidiez de Rollant le barun (*Rol.*, 622) ; — Je n'an prandroie tot le monde, *Que* la bataille ne feïsse (*Cligés*, 3998 ; — *Thèbes*, 8264) ; — Sanprez li trametrai quatre besans d'or mier, *Que*, se il seit d'Orson ne de son heritier, Que il n'an voise au roi parler ne acointier (*Ors. B.*, 3051 ; — *Aiol*, 7894). Cf. aussi : — Tu feïs concorde o ton frére *Que* tenissez l'onor par anz (*Thèbes*, 1282 ; — *Cligés*, 4138).

2) Une *proposition conditionnelle* est souvent *suivie immédiatement d'une proposition, introduite par* **que**, dont le verbe est au *subjonctif*. Ainsi, dans : *Se tu me peus abatre,* **que** *chie des arçons* (*Elie*, 503), *que* a évidemment une valeur consécutive. Cf. l'usage analogue avec *si* : *Se ton nevo n'ostes de cort :* **Si que** *ja mais n'en i retort Ne nos tenron a vos ja mez* (*Trist.* (Bér.), 619).

C'est ici que doivent se ranger les exemples cités parfois [1] comme des cas du *que* remplaçant *se,* par ex. :

Et se fail a mon dreit prendre *Que* Engleis se poissent defendre (*Rou*, 6261).

[1] Ainsi Lenander, p. 50.

Citons ici un exemple unique [1] d'une tournure devenue dans la suite très commune en français :

Ja ne serai en cele terre *Que* ja me tienge pais ne gerre Que mesage ne vos envoi (*Trist.* Bér.), 2691.

3) Dans les traductions de la bible latine, certains verbes signifiant *nommer, choisir, créer, élire,* sont suivis de deux régimes, l'un un *substantif* dénotant l'objet sur lequel s'exerce directement l'action du verbe, le second une *proposition amenée par* **que** complétant le sens du verbe. Cette construction proleptique semble être un latinisme : la même idée est exprimée dans les textes autres que les traductions au moyen de la préposition *à* : *Agamennon... Refu esliz a emperere* (*Troie,* 531). Cf. l'allemand, *zum Kaiser ernannt.* La proposition amenée par *que* a une valeur consécutive, car elle exprime le résultat : on la considère souvent comme faisant fonction de *datif.* Les exemples suivants se rencontrent dans le *Psautier* et les *Livres des Rois :* —

a) Le résultat est positif :

Eslire : — E de tutes les lignées de Israel le eslis que fust mis prestres (*Quat. Liv. R.,* I, 9 (10) ; II, 125 (1) ; 217 (8) ; III, 260 (3) ; — Jérusalem la cited que ai esleu que mis nums i seit réclamez e unurez (*ib.,* 280 (8).

Enuindre : — e si l'enuingderas que ducs seit sur mun pople de Israel (*ib.,* I, 30 (14) ; II, 124 (29) ; III, 322 (2).

Quérir : — N'ad guaires que vus queistes David qu'il régnast sur vus (*ib.,* II, 130 (15).

Seintefier : — E sentefierent sun fiz Eleazar qu'il l'arche guardast (*ib.,* I, 23 (16).

Eslever : — e de ordeure esleved le povre ; *Que* il seced ot princes (*Cant. Annae,* I, 12 ; — *Psaut.,* 104, 23).

b) Le résultat est négatif :

Degeter : — Il r'ad tei degeté que tu ne seies rei (*Quat. Liv. R.,* I, 56 (12) ; — Pur quei plures e plains Saül, puis que jo l'ai dégeté qu'il ne règne sur Israel ? (*ib.,* I, 58 (1) ; 27 (2) ; 40 (2) ; III, 294 (12).

Enjetad (*ib.* III, 230 (16).

Mentionnons ici l'usage analogue des propositions amenées par *que, dépendant des adjectifs* **prest** et **digne.** A la différence du cas précédent, cette construction ne se borne pas à la prose, et semble être indépendante de l'influence du latin. Le verbe est toujours au **subjonctif :** —

Prest : — Ge sui tot prest que gage en donge (*Trist.* (Bér.), 2568) ; — Car je sui prez, que qu'an avaingne, Que a vostre pansé me taingne (*Cligés,* 5307 ;

[1] Un autre exemple est cité par Johannsen, p. 44, et Gille p. 447 : *Que Renaus weille u non,* cele part est tornés (*Renaud de Montauban,* 308, 13).

656); — Prest sui que je l'amende (*Quat. Liv. R.*, I, 38 (13); 102, 3); — Je sui prez orendroit que de çou m'escondie (*Ors. B.*, 336; 3136, 3323; — *Aiol*, 5275); — Cf. Nous sommes pres de suivre vouz (Jord. Fant, 58).

Aprestez : — Aprestez sui... que je guarde les tuens comandemenz (*Psaut.*, 118, 60).

Dignes : — tu n'ies mie dignes que tu portes l'abit de moigne (*S. Brand.*, 91 (18) (1).

4) En ancien français, le verbe *pouvoir* est parfois suivi, non pas d'un infinitif comme aujourd'hui, mais d'une proposition introduite par *que* avec valeur consécutive, par exemple :

ne poi *que* je veisse (« non potui ut viderem » *Psaut.*, 39, 16; — *Erec.*, 3018); — Se je *peüse*, certes, *qe il fust pris*, Nel garesisissent tuit cil de cest païs Ne fust pendus ou detrais a roncis (*Raoul de C.*, 6176) (2).

Remarquons que la construction n'est point la même que celle que nous retrouvons plus tard après *pouvoir*, par ex. : *Or est telle Beauté qu'elle Ne peut qu'aymée ne soit* (Bonaventure des Périers, cité par Chenevières, p. 156), où la syntaxe paraît être calquée sur le latin : *fieri non potest quin*.

En plus des constructions proleptiques précédentes, on rencontre une foule d'exemples du *que* consécutif suivi du subjonctif, amenant une proposition qui donne le résultat de l'action du verbe principal, mais où le rapport entre les deux propositions est moins intime que dans les exemples ci-dessus mentionnés :

a) Le résultat est positif :

Receif l'enfant que served Deu des ore en avant (*Quat. Liv. R.*, I, 6 (1); — Si me guarderas que jo seie chief e maistre des genz (*ib.*, II, 209 (16); — bénéïs la maisun... que ele seit estable (*ib.*, II, 146 (8); 145 (17); — aüvre les oilz de cest mien servant que il veed ço que jo vei (*ib.*, IV, 367 (17); — et si lo multiplit que cent itanz i ait avant (*ib.*, II, 215 (15); — e véels de or que Jéroboam vus ad fait que vus les tiengez pur Deus (*ib.*, III, 298 (18).

Cette tournure est fréquente dans les *Livres des Rois* ; des constructions analogues se rencontrent aussi en poésie, mais rarement :

Tote Bretaigne li commande Qu'il en soit sire et senescaus (*Ille*, 1191); — Quant au roi nes avoit randuz, Qu'il les eüst ars ou panduz (*Cligés*, 1361).

b) Le résultat est négatif :

Ubliez est Deus, desturnat sa face, que il ne veieit en fin (*Psaut.*, 9, 34); — Desturne les miens oilz que il ne veient vanited (*ib.*, 118, 37); — avuglez tute ceste gent que il ne veient... (*Quat. Liv. R.*, IV, 368 (2); — Meis clo tes ieuz, que tu nes veies (*Troie*, 1726).

(1) Pour d'autres exemples, voir Busse, p. 38. Le latin emploie généralement *qui* en pareil cas : parfois on trouve *ut*, surtout chez Plaute.

(2) Cf. potin *ut* abeas (Plaute, *Pseud.*, 393).

Emploi d'un adverbe d'intensité comme corrélatif.

Que consécutif se rapportant à un corrélatif dans la principale.

Si — Le corrélatif le plus fréquent est *si*, qui peut être séparé de la conjonction par plusieurs mots, ou la précéder immédiatement. Dans le premier cas, la syntaxe de l'ancien français ne se distingue pas nettement de celle d'aujourd'hui. C'est dans le second cas, très répandu d'ailleurs (1), que la différence est le plus marquée : on peut distribuer les exemples comme suit : —

Si que (2) peut indiquer :

1° La manière : —

a) *Avec l'indicatif :*

Kar la charn, *si que* li sancs sur l'autel ne vint manjad (*Quat. Liv. R.*, I, 49 note ; II, 198 (11). *Cf.* Et *si* sorargente le plon *Qu'en* ne conoist les bons des maus (*V. Mort*, XIV, 11).

b) *Avec le subjonctif :*

Que moi et vous puissiens *si* esploitier *Que* angenrer puissiens .j. heritier (*Raoul de C.*, 7456).

La tournure *si que* se trouve souvent avec aussi peu de valeur consécutive qu'en a parfois la conjonction simple (v. p. 48).

Se ton nevo n'ostes de cort, Si que ja mais nen i retort, Ne nos tenron a vos ja mez (*Trist.* (Bér.), 619) ; — e humage prist del rei, si que il li rendid tréud (*Quat. Liv. R.*, IV, 401 (6).

2° L'intensité : —

a) *Avec l'indicatif :*

Si se desreie qu'a peine l'a tenu (*Cor. L.*, 1209 ; — *Pèl.*, 596 ; — *Cligés*, 882 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 56 (19) ; — destruist tut le lignage Jéroboam si que un pied n'en remest (*ib.*, III, 305 (5) ; IV, 383 (7) ; — *Raoul de C.*, 2703). Criez, criez si que vous le esveillez (*Quat. Liv. R.*, III, 317 (3).

b) *Avec le subjonctif :* (*ib.*, II, 182 (16) ; III, 235 (7).

3° La simple conséquence : —

(*si que* = *de sorte que*, conjonction conclusive).

a) avec l'*indicatif :*

Li messagiers fist son message An l'un et an l'autre langage *Si que* bien l'an-

(1) La tournure *si que* a persisté jusqu'en français moderne et n'a disparu que grâce à la critique de Vaugelas (v. Brunot, II, p. 384). Cf. S. G. F. Stein : — *Essai sur la formation et l'emploi syntaxique des pronoms prétendus indéfinis*, qui que *etc.*, *et des locutions conformes*, si que *etc.* Progr. de Rheinbach, 1882.

(2) L'emploi de *cum* à la place de *que* est commun dans les plus anciens textes après *tant, tel, si, altresi, issi*, etc., et se maintient jusqu'en plein XVIe siècle (Cf. Meyer-Lübke, § 608).

tandirent tuit (*Cligés*, 3963) ; — e il est fiz Belial, si que nuls od lui ne puet parler (= « par conséquent » *Quat. Liv. R.*, I, 98 (14); II, 126 (4); 198 (11); IV, 382 (4); — *Auc.*, 38, 16 ; — *S. Brand.* : 135 (14).

Cette tournure indique souvent la *fin d'une action prolongée* :

Quarante jurs e quarante nuiz errad, *si que* il vint al munt... (*Quat. Liv. R.*, III, 320 (16); — *Si* s'estendi qe ploient li estrier (*Raoul de C.*, 3082).

b) avec le *subjonctif* :

Turne ceste venjance sur mei... si que li poples mal n'i ait (*Quat. Liv. R.*, II, 218 (8); 132 (13); — *Auc.*, 4, 25 ; — *S. Brand.*, 43 (4).

Si que, suivi de *ne*, équivaut à **sans que** :

a) avec l'*indicatif* :

Et par cest mireor trespasse *Si qu'*il ne le blece ne quasse (*Cligés*, 713, 5615); — Q'il ira a aus assanbler *Si que* nus ne s'avra s'alee (*Cligés*, 1818) ; — *Si que* David mot ne sout (« ignorante D. » *Quat. Liv. R.*, II, 132 (3); III, 231 (15); 222 (12); — Dous anz estut Absalon en Jérusalem *si qu'*il ne vint devant le rei (*ib.*: II, 171 (11).

b) avec le *subjonctif* :

Et pensai que il venissant sur mei, *si que* jo n'ousse fait ma oblatiun (*ib.*, I, 43 (10) ; — Conquis l'eüsse a l'espee d'acier *Si qu'*il ne fust navrés ne enpiriés (*Raoul de C.*, 7766).

Si que... ne équivaut à : **à moins que... ne** : III anz a bien, si que n'i falle, Onques ne nos falli travalle (*Trist.* (Bér.) 2303).

Pour **tant et tel** (très fréquents) voy. p. 145 et seq.

Autres corrélatifs.

Einsi que, ainsi que équivalant au latin *sic*.

M. Rosenbauer (p. 59) n'a trouvé cette tournure que dans le *Psautier* et le *Dialogue de Grégoire le Pape* ; elle est cependant assez fréquente dans *Cligés* (Cf. 819, 1732, 1775, 3155, 5310, 6405) et ailleurs :

Einsi te contien et demainne *Que* tu n'i soies coneüz (*ib.* 2610 ; — Cf. *S. Bern.*, 521 (16) ; — *Raoul de C.*, 2865) ; — *ensi* que tu desis, *ensi* est (*S. Brand.*, 61 (6) ; 7 (12) ; 37 (26),

et est d'usage commun dans le moyen français [v. Hartmann p. 54].

Ensement que (*Pèl.*, 360).

Issi que : — Diviner poit s'isi le fait Ke la piere suz la langue ait (*Lap.*, 815 ; — *Best.*, 19 ; — *Psaut.*, 103, 36).

Par que : — Cette tournure ne se trouve que dans le *Dialogue de Grégoire* (v. Rosenbauer, p. 54).

En telle manière que : — *suivi de l'indicatif* n'apparaît qu'au XIIIe siècle : —

Et nues nous couuirent tot entour. En tel maniere c'a painnes peusmes

nous vir le coron...(*S. Brand.*, 5, 23; 81 28; — pour ce que il estoient espandu en tel maniere que li uns touchoit à l'autre (*S. Louis*, 178).

Cf. (*Brand.* [*B.*, 15, I; 73 (14)] (= conjonction conclusive): boins uens commencha a uenter apries iaus en tel maniere que mestiers ne leur fu de nager (*S. Brand.*, 77 (11); 69, (15); 81 (22).

En sorte que (*S. Louis.*, 184).

CHAPITRE III

QUE FINAL

La proposition finale exprime le *but* ou la *fin* de l'action marquée par la principale. Son verbe est toujours au *subjonctif* [v. Ayer, § 305] (1). En ancien français, cette espèce de proposition est amenée par la conjonction *que*, soit employée seule, soit accompagnée d'un corrélatif.

L'usage de la conjonction simple est beaucoup plus répandu en ancien français que dans la langue moderne, où *que* n'est guère employé ainsi qu'après l'impératif, surtout avec un verbe exprimant le mouvement. Le *que* final du vieux français représente donc plusieurs conjonctions modernes, composées toutes de la conjonction *que*, accompagnée d'un *substantif* (*afin que, de crainte que, de peur que*), ou d'une *préposition* (*pour que*).

Les propositions finales se répartissent en deux groupes : —

1° Le verbe principal donne déjà l'indication qu'il sera suivi d'une proposition exprimant le but. **Le sens du verbe est incomplet sans la proposition finale.** Ce sont les propositions complétives se rapportant à des verbes exprimant l'*ordre*, la *prohibition*, la *volonté*, l'*obligation*, etc. Nous les rangeons avec les « subordonnées directes » (p. 14 et seq.), mais on peut également les considérer comme propositions finales ;

2° **La proposition principale a un sens complet en soi,** indépendamment de la proposition finale. Ce sont les propositions finales proprement dites. On peut en faire deux divisions, suivant que le verbe principal est à l'*impératif*, ou est à un mode *autre que l'impératif*.

(1) On trouve quelques cas isolés de l'indicatif, mais ils sont postérieurs au XIIe siècle. V. C. Busse, p. 23.

On remarque que l'emploi de la conjonction simple est surtout fréquent avec des verbes exprimant le mouvement, et que la concordance des temps est strictement observée.

1. **Le verbe principal est à l'impératif,** ou équivaut à un impératif.

a) Le but est positif :

Sunez vos graisles *que* mi paien le sacent (*Rol.*, 3136 ; — *Brand. Seef.*, 177) ; — Entre en la chambre ù sunt les suignantes tun père, e fai od els ta volented : *que* de quel ure que li poples saverad que hunid auras tun père, plus fermement tiengent od tei (*Quat. Liv. R.*, II, 180 (11) ; I, 92 (5) ; III, 227 (8).

En général, le verbe principal exprime le *mouvement* : —

e *vien, que* tu salfs faces nus (« et veni ut salvas facias nos » *Psaut.*, 79, 3); — *returne* od mei *que* jo aüre nostre Seigniur (*Quat. Liv. R.*, I, 56 (15) ; 14 (11) ; 37 (19) ; II, 163 (3).

De même quand le verbe principal équivaut à un impératif : —

Fraindre devem noz voluntaz, *que* part aiam ab los fidels (*Pas.*, 126, c ; — *Quat. Liv. R.*, II, 145 (19).

b) Le but est négatif;

El camp estez *que* ne seium vencut (*Rol.*, 1046); — Et sainte eglise pense de bien servir, *Que* ja deables ne te puisse honir (*Cor. L.*, 155 ; 957, 1024) ; — Salf me fai... et delivre mei. *Que* alquune fiede ne ravisset... la meie aneme (« ne rapiat ». *Psaut.*, 7, 1 ; 9, 35 ; 12, 4 ; 16, 6 ; — *S. Brand.*, 53, 8 ; 153, 6).

Le verbe principal exprime le *mouvement* : —

o *va* en la pais Deu, *que* tu ne offendes e curuces les princes de cest ost (*Quat. Liv. R.*, I, 113 (6); III, 319 (6) etc);— *Poigniés* après... *Que* ne s'an aillent li pautonnier gabant (*Cordres*, 1428, 843 ; — *Ille*, 2251 ; — *Raoul de C.*, 4260).

Que **Optatif.**

C'est ici que doivent se ranger les exemples du *que* final qu'on trouve si souvent au commencement d'une chanson de geste, ou encore en tête d'une laisse quelconque. On peut y voir le précurseur de la tournure moderne : *Qu'il vienne !* Cet usage est exclusivement épique au XIIe siècle :

Oiez, seignor, *que* Deus vos seit aidanz ! (*Cor. L.*, 1) ; — Oez veraie estorie (que Deu vos beneie !) (Jord. Fant., 1) ; — Signor, or escoutés, que Dieus vos soit amis (*Aiol*, 1 ; 74) ; — Or faites pais, signor, que Dieus vos beneie (*Elie*, 1 ; 490, 572, 1283)(1).

Quant à la valeur de ce *que*, je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire une distinction entre ce cas et celui où *que* est visiblement conjonction finale, par exemple :

(1) Pour d'autres exemples, voy. C. Busse, p. 6.

A Mahomet soiés vous conmendés, *Que* il vous puisse et garir et sauver (*Raoul de C.*, 7735 ; — *Aiol*, 2754).

Ces phrases semblent représenter un état de choses intermédiaire entre l'usage de *que* nettement final et le *que* correspondant à la troisième personne de l'impératif, qui fait défaut à ce mode [1]. Ce qui caractérise les exemples précédents, c'est que la subordonnée conserve assez visiblement sa valeur finale primitive, en tant qu'elle exprime le but de l'ordre donné dans la principale. Ensuite la tournure est prise telle quelle, et employée même dans les cas où son emploi n'est plus logique. Le sens final qui est à la base de cet usage se trouve ainsi affaibli, et nous sommes alors en présence de l'usage de *que* (= *utinam*). Ni les plus anciens monuments de la langue ni le *Roland* ne présentent d'exemples de *que* (= *utinam*), et, même au XIIe siècle, des exemples où il ne s'agit plus dans la principale d'un ordre donné, sont rares :

S'il est pris en usures, *ke* deus en ait mercit ! (*V. Juise*, 318 ; — *Cump.*, 3242, 3412, etc.) ; — *Que* benois soies tu ! (*Auc.*, 24, 61 ; 4, 4 ; — *Cligés*, 3997 ; — *Ille*, 4152).

Jusqu'à la fin du XIIe siècle on peut généralement distinguer dans cette formule un souhait se rapportant à un ordre donné et dépendant, en quelque sorte, de l'accomplissement de cet ordre. La principale semble donner, pour ainsi dire, les conditions dans lesquelles le souhait sera valable :

Brengain (*que* Dex anor te donst !) Por mon nevo va a l'ostel (*Trist.* (Bér.), 506).

L'origine finale de cet usage ne nous paraît guère douteuse, mais il se peut bien que d'autres usages y aient aussi contribué, par exemple, le *que* consécutif [2] des phrases comme :

Me colchiez dous deniers, *que* li uns seit sor l'altre (*Pèl.*, 608) [3].

Plus tard, au XIIIe siècle, ce *que* est souvent accompagné de *car* [4] (cf. p. 67), et même au XIIe siècle on rencontre déjà deux exemples de cet usage :

En quel peril nos envoiés leans ! Car que te manbre des cors de nostre gent, Ans coardise ne firent ti parent (*Cordres*, 2670 ; 1812) ;

(1) Voy., à ce propos, Mohl, *Rom. Stud.*, III, p. 203, note. Pour des exemples, voy. Stiebeler, p. 4, sq. ; Bischoff, p. 10.

(2) Il est à remarquer d'ailleurs que des usages identiques d'origine analogue se trouvent dans d'autres langues : ὦ Ζεῦ Τῶν Χαλύβων, ὡς ἀπόλοιτο γένος (Callimaque); *ut* pereat telum (Hor. *Sat. II*, 1, 43) ; *ut* viveret adhuc (Curt. 6, 10, 9).

(3) Les exemples cités par Stiebeler (p. 7) sont souvent en réalité consécutifs, par exemple : Chevaliers or as armes : *que* nus n'i soit tarjans (*Alix.*, 192, 27), et c'est ainsi que doivent s'expliquer bon nombre des exemples qu'on cite volontiers comme des emplois de l'impératif.

(4) Voy. aussi Stiebeler, p. 13 ; Englaender, p. 44-45.

La tournure *si que* avec l'impératif semble dater du XIVe siècle(1).

Si l'on n'admet pas l'explication que nous proposons, on est obligé de supposer que la conjonction, qui dès le commencement du XIIe siècle tend à s'attacher au subjonctif exprimant un souhait, doit son origine à l'habitude croissante de considérer *que* comme faisant partie intégrante du mode subjonctif. Le passage de la parataxe à l'hypotaxe étant constant dans d'autres cas (voy. p. 158), la conjonction a peut-être pu s'attacher par analogie à cet emploi du subjonctif, comme à tant d'autres. C'est l'explication proposée par A. Gille, *loc. cit.*, p. 442; cf. aussi Maetzner, § 343 B : Constans, *Lég. d'Œdipe*, p. LXI).

Le premier exemple de *que* ainsi employé se trouve dans le *Cumpoz* (année 1119): *que bien l'entendes* (3242, etc.).

---

2) **Le verbe est à un temps autre que l'impératif.**

a) Le but est positif:

...un edre sore sen cheue *quet* umbre li fesist (*Jonas*, 11); — Pilat sas mans dunques laved | *que* de sa mort posche s'neger (*Pas.*, 60, a); — Prent l'olifan, *que* reproce nen ait (*Rol.*, 2263); — uindre la fist *que* sculante | od l'unde fust e curante (*Brand.* [B., 77, 1]; — Cf (*Best.*, 99, etc.; — *Cump.*, 892, etc.; — *Psaut.*, 7, 2, etc.; — *Cor. L.*, 372; — *Cligés*, 314); — Li rois Baldus lou salua prumiers En garasis, *que* li glos l'antendiet (*Cordres*, 2332; — *Auc.*, 25, 7; — *V. Mort*, III, 11; — *Raoul de C.*, 5540).

b) Le but est négatif:

preient... que il... demonstrast ceste cose, *que* nuls uem ne puscet estre en colpet si cil ñ chi dreit i ad (*Gottesurteil*); — firent le lai pur remembrer, | qe um nel deüst pas obliër (Marie de Fr. (*El.*,) 1186; — Ead. (*Eq.*) 6; — *Quat. Liv. R.*, I. 44 (13); — *V. Mort*, II, 5; X, 5; — *Car.*, 44, 9; — *Raoul de C.*, 4348, 6421).

Dans ces deux cas l'emploi de *que* est surtout fréquent avec des verbes exprimant le *mouvement* :

venuz est Hélyes que il me ocied (*Quat. Liv. R.*, III, 315 (1); I, 110 (10); — *entrer* (*ib.*, I, 112 (11); — *aler* (*Ors. B.*, 484); — *enveier* (*Quat. Liv. R.*, I, 53 (2); 74, 15; 119 (8); II, 152 (7), 244 (3); — *Raoul de C.*, 2682).

Parfois l'ancien français revêt une concision remarquable par suite de l'absence de mot de liaison réunissant la proposition finale à la proposition principale. Ainsi dans les exemples suivants, il faut suppléer la pensée par un verbe comme *prier* pour traduire en français moderne (2): —

(1) Cf. Englaender, p. 57; Tobler, *Mél.*, I, p. 37.

(2) On trouve la même construction concise en grec, par ex. : πέμπουσιν οἱ ἔφοροι... στρατεύεσθαι (Xen., *Hell.*, 3, 1, 7).

A Looïs le convient *enveier*, *Que* il nos viegne et secorre et aidier (*Cor. L.*, 363); — A cui as tu si longement *parlé* ? A Deu de gloire, le rei de magesté, *Qu'*il me conselt par la soe bonté, Que je te puisse toz les membres coper (*ib.*, 796; — *Quat. Liv. R.*, III, 280 (16); — Et si est à venir que cil ki remaindra de ta maisun, *vienge que* l'un prit pur lui (*ib.*, I, 10 (14).

Cf. aussi : — ki *asis* iert, *qu'*il as alanz e as venanz parole de salu mustrast (*ib.*, I, 3 (9); 42 (note); — et enveièrent de lur aveir esforciement as reis de Syrie *qu'*il lur fussant en aïe encuntre le rei David (*ib.*, II, 152 (7).

Le *que* final de l'ancien français suffit donc pour exprimer des rapports que le français moderne rend au moyen d'un substantif, qui a pour fonction de réunir plus intimement les deux propositions, en précisant le caractère de la relation qui existe entre elles.

Ainsi, *que* suffit pour exprimer le rapport que le français moderne exprime volontiers au moyen de la locution *de crainte que*. Cette tournure est inconnue à l'ancien français ; d'autre part *de peur que* apparaît déjà au XIIIe siècle (v. C. Busse, p. 17) : —

Que = de crainte que.

Meis ainz que devant lui venissent, Ostent les mantiaus de lor cos, *Que* l'an ne les tenist por fos (*Cligés*, 314); — Le dis devant la tor assaillent, *Que* li cuens dedanz ne s'ancloe (*ib.*, 1982); — Dunc jurèrent li cumpaignun David que mais ne vendreit od els en bataille, *que* par mésaventure ne fust esteinte la lumière de Israel (*Quat. Liv. R.*, II, 203 (16); — Mon ronchi n'osai amener, Por mon carbon vendre porter, *Que* Wistaces n'el me tolist (*Eust.*, 1029).

Les propositions finales proprement dites sont relativement rares en ancien français [1]. Seules les traductions du latin présentent des exemples assez nombreux du *que* final, et qui correspondent à des constructions latines déterminées (avec *ut* et *ne*).

Le nombre des propositions finales que nous avons relevées est d'autant plus restreint que, dès les débuts de la langue, le français laisse voir une tendance à présenter comme un rapport de consécution l'idée simple de but. C'est ainsi que dans la langue actuelle il n'existe pas de conjonction exclusivement finale, si ce n'est *afin que* et *pour que*, dont l'usage est plutôt rare. Le rapport final y est généralement exprimé au moyen de conjonctions d'origine consécutive, *de façon que*, *de sorte que*, etc., qui, même dans leur emploi final, renferment une idée latente de conséquence.

Nous avons donc classé comme proposition *consécutive* toute proposition exprimant le but qui semblait impliquer l'idée de ma-

[1] M. Vising, *op. cit.*, p. 196, a déjà signalé le fait que les propositions finales sont rares chez Chrétien de Troyes.

nière. Comme la distinction est tant soit peu arbitraire, on serait en droit de ranger dans une catégorie spéciale, sous le nom de propositions « *consécutives-finales* », bon nombre de propositions que nous avons données comme « finales », ainsi que la plupart de celles que nous avons citées (p. 48-49) comme étant « consécutives ».

Historique.

La conjonction simple au sens final est assez fréquente dans les premiers textes. Dans la suite, elle est surtout répandue dans les textes de caractère religieux, notamment dans les traductions de la Bible. Ainsi dans le *Psautier d'Oxford*, à part l'emploi de la conjonction annonçant une subordonnée directe, *que* est presque exclusivement final, les autres usages de la conjonction étant rares, et dans les *Livres des Rois* le *que* final est tout à fait répandu. L'emploi du corrélatif, qui finit par former avec *que* une nouvelle locution conjonctive *por ce que*, est rare dans les premiers monuments ; l'usage s'en répand dans le *Psautier* et les *Livres des Rois*, mais ne s'établit définitivement que chez Chrétien de Troyes. La concurrence de *com* au sens final (cf. *Eul.*, 19) se fait sentir souvent dans les plus anciens monuments, mais au XIIe siècle c'est surtout l'habitude croissante d'exprimer le rapport final au moyen de l'infinitif (1) qui fait reculer devant elle la conjonction *que*, simple ou composée.

La formation *afin que* n'apparaît qu'au XIIIe siècle (2).

Conjonctions composées exprimant le but.

Ce sont *por ço que* (fréquent), *por que* (assez fréquent), et *par ce que* (rare). Comme après la conjonction simple, la concordance des temps est strictement observée. Chose curieuse, dans la grande majorité des cas la proposition finale est *positive*.

Por ço que (3) *suivi du présent du subjonctif* : —

Per cio laissed Deus se neier | *que* de nos aiet pieted (*Pas.*, 50, c. ; — *Rol.*, 1004); — *Pur ço* les lie en mal *Qu'*il ne facent le mal (*Best.*, 151); — Chi essalces mei des portes de mort, *pur ce que* je annunce tuz les tuens loenges... (« ut anuntiem, » *Psaut.*, 9, 14) ; — *Por ce que* de vos garde praingne, M'a a vos l'anperere mise (*Cligés*, 3042 ; 610, 3780 ; — *Raoul de C.*, 5334).

Suivi de l'imparfait du subjonctif : —

Pur ço le fist, *que* fust aparissant (*Rol.*, 1779) ; — Et de la bochete riant, Que deus fist tel a esciant *Por ce que* nus ne la veïst, Qui ne cuidast qu'ele reïst (*Cligés*, 821, etc. ; — *S. Brand.*, 69, 26).

Bien entendu, il faut distinguer les cas où *por ço* se rapporte, non pas à ce qui suit, mais à ce qui précède (= « c'est pourquoi »).

Por que : — Cette formation n'apparaît ni dans les plus anciens monuments ni dans le *Roland* (4). Nous l'avons rencontrée pour la première fois dans *Ille et Galeron* (vers l'an 1168).

(1) V. Riecke, p. 20.

(2) Cf. Rosenbauer, p. 47 ; G. Busse, p. 31 ; Brunot, I, p. 452 ; II, p. 447 ; C. Busse, p. 11.

(3) Pour d'autres exemples, v. Riecke, p. 21 ; C. Busse, p. 5.

(4) Cf. Quiehl, p. 34 ; Riecke, p. 21. Quant au passage (*Rol.* 3901) cité par C. Busse (p. 7), *pur que* est remplacé dans l'édition Stengel par *pur quei*.

Mes son service nus n'i pert, Por que il soit de bone atente (*Ille*, 1242) ; — N'i monteriés pur l'onnor de Ponti, Por qu'alissiés en estor esbaudi (*Raoul de C.*, 2301).

Sur le sort curieux de *pour que* dans le français moderne, voir C. Busse, p. 7.

Par ce que (au sens final) se trouve dans la *Moralité sur Job*, mais cet usage n'est pas fréquent ailleurs (cf. C. Busse, p. 9) :

Ille nos cuide desconfire Et le nos cuide bien ochire Par ce que il le puisse aerdre (*Ille*, 1095).

Par que (v. Rosenbauer, p. 55 ; — C. Busse, p. 92).

Ces conjonctions composées, qui doivent certainement leur origine au besoin de clarté, se trouvent surtout dans les textes de caractère savant ; la simple conjonction tend à être accompagnée d'un corrélatif, pour peu que le style soit soigné. Ce procédé permet aux écrivains de jouir de plus de liberté pour ce qui est de l'ordre des mots. Il est en effet possible de commencer la phrase par une proposition finale annoncée par une conjonction composée, alors que les propositions finales de l'ancien français ne précèdent jamais la principale, lorsqu'elles sont amenées par la conjonction simple (v. p. 114). En outre, il est naturel de donner la raison avant de présenter le fait, surtout quand il s'agit, comme souvent, d'un ordre ou d'une prière. Ce sont donc des considérations importantes de style et de clarté qui expliquent le succès de ces conjonctions composées et la rareté de la conjonction simple employée au sens final aussi bien en ancien français que dans la langue d'aujourd'hui.

Il est aussi à remarquer que, par suite de la tautologie que ce procédé comporte — 1) *por ço* ; 2) proposition finale, — le sens final est légèrement affaibli, et la proposition subordonnée devient presque *explicative*.

CHAPITRE IV

QUE CAUSAL

La proposition causale explique ou motive la principale ; elle est amenée par des conjonctions composées, ou par la conjonction simple *que*. Le mode est l'indicatif (1).

En français moderne, la conjonction simple n'est employée au sens causal qu'après une proposition principale *interrogative* : — *Qu'avez-vous donc* que *vous ne mangez point*? et après *d'autant plus*, *d'autant* et *c'est*, par exemple ; — *Si je vous l'affirme, c'est* que *je le sais*. Partout ailleurs, *que* a été remplacé par des conjonctions composées [v. Ayer, § 304]. En ancien français, au contraire, l'usage de la conjonction simple est très répandu, et les quelques cas qui subsistent aujourd'hui représentent un emploi de *que* autrefois général. Une proposition explicative amenée par *que* s'ajoute facilement à n'importe quelle proposition tant soit peu inattendue. L'explication peut consister en une *description détaillée* : —

Ja fust trop grevains li escoz, *Que* issir les an convenist, Se ceste janz sor aus venist (*Cligés*, 1998) ;

ou être d'*ordre psychologique* : —

Tost i entrerent plus de mil, | *c'*on vait mout volentiers por voir | cose deffendue (*Eracles* [B., 201, 9]).

C'est un des usages les plus importants de la conjonction *que* dans l'ancien français, et qui distinguent le mieux la langue du XIIe siècle d'avec la langue actuelle. Nous verrons dans la suite combien les emplois de ce *que* sont variés, et comment la tendance à le remplacer par des conjonctions composées se fait sentir même aux débuts de la langue.

(1) D'après Gille, *op. cit.*, p. 454-455, le subjonctif s'emploie, mais très rarement, quand la proposition causale contient un fait irréel ou peu sûr. Nous n'en avons pas trouvé d'exemple au XIIe siècle.

Il est à remarquer que cet usage de *que*, disparu depuis longtemps de la langue littéraire, subsiste dans le français parlé :

Ah ne m'en parlez pas, *que* je ne puis plus me tenir sur mes jambes (A. Daudet, *Lettres de mon Moulin*, p. 139) ; — C'est frais comme l'œil, et ça embaume la rose... *que* c'est le cas de le dire (Gyp, *Du Haut en Bas*, p. 240 ; cf. p. 135) (1).

Le *que* causal de l'ancien français renferme une variété de sens que la langue actuelle représente par des conjonctions diverses ; nous classons nos exemples suivant les modifications de sens que subit la conjonction : —

I. — *QUE* ÉQUIVAUT A UN *CAR* AFFAIBLI

D'une façon générale, le *que* causal se traduit en français moderne par *car*, avec cette différence que l'emploi de *car* suppose chez celui qui parle un désir de mettre le raisonnement au premier plan, qui est tout à fait étranger à l'usage de *que*. En ancien français, *que* s'emploie d'autant plus facilement que le sens causal est souvent assez vague ; la conjonction alors sert principalement de copule, et parfois ne représente aucune idée consciente de causalité. Ainsi dans des phrases telles que : —

Li cuens s'abaisse, *que* paor ot de mort (*Cor. L.*, 953) ; — Li auquant s'en tornerent *qu'*en ont pité (*Aiol*, 1019) :

on ne saurait traduire *que* par *car* sans fausser un peu le sens. Le rapport causal est moins nettement indiqué que si l'on employait *car*. Des raisons d'euphonie accusent cette différence entre l'usage des deux mots. Tandis que la voix appuie sur *car*, *que* est simplement effleuré. Il s'ensuit que dans l'ancien français le *que* causal équivaut *grosso modo* à un *car* affaibli (2).

Les exemples abondent (3). Cet usage est excessivement fréquent dans la poésie, mais rare dans la prose, où le rapport causal est généralement exprimé au moyen de la conjonction « savante » *car*. Nous nous bornerons ici à faire remarquer que l'usage de *que* pour amener une proposition donnant la raison d'un certain état d'esprit, ou d'un sentiment, est particulièrement commun :

Desperance comant qu'il aille Les anhardist de la bataille, *Qu'*il ne voient lor

(1) Cf. aussi Siede, p. 58.

(2) L'équivalence admise entre *que* et *car* subsiste jusque dans le français parlé d'aujourd'hui : **car** *c'est pas une vie!...* **qu'***y a pas d'fleurs dans la campagne que d'sus ma main.* Gyp. *op. cit.*, p. 235.

(3) Cf. L. Constans, *Lég. d'Oed.*, p. LXVIII, qui cite des exemples du *Roman de Thèbes*.

garison Fors que de mort ou de prison (*Cligés*, 1677; 414, etc.); — E estes feme B. le hardi Qe je plus has qe home qi soit vis, *Que* par lui sont mi home desconfit (*Raoul de C.*, 6170).

Dans cette espèce de phrase on arrive facilement à un affaiblissement du sens causal de la conjonction. Alors *que* ne se distingue guère d'une simple copule réunissant assez vaguement les deux propositions; La phrase:

Ferir me vost, *q'*il n'aime pas ma vie (*Raoul de C.*, 2357);

représente l'état intermédiaire entre les exemples cités plus haut et ceux que nous donnons p. 66.

Nous rangeons ci-dessous les types de propositions causales les plus fréquents :

a) *Que se rapportant à un impératif* est fort en usage dans tous les genres de la littérature ancienne. C'est même un des emplois les plus répandus du *que* causal. Il n'est guère besoin d'en donner des exemples; on en trouve partout. La proposition causale explique le motif de l'ordre donné, que ce motif soit *essentiel*:

Laisse mei Rome, *que c'est mes eritages* (*Cor. L.*, 2379; 2401; — *Époux*, 79);

ou seulement un *argument de rhétorique*;

Or oiez la raison, *c'onques teiz ne fut dite* (*V. Juise*, 9).

b) *Que causal amenant une forte affirmation.*

Souvent dans le style épique la proposition causale, au lieu de motiver la principale, y ajoute plutôt une forte affirmation indépendante: —

Veir, dist Guillelmes, ja orras verité, *Qu'*ainz por nul home ne fu mes nons celez (*Cor. L.*, 1568); — En nom Deu, sire, ne vos sai conseillier, *Qu'*il n'i a volte, ne crote, ne celier Qui ne seit pleine d'armes et de destriers (*ib.*, 1633); — Ni le ferai par membres despecier, *Que* j'ai o mei tels set cenz chevaliers... (*Raoul de C.*, 1709; 2997).

Dans les poèmes épiques on rencontre souvent ce *que, accompagné de l'invocation d'un saint. Que* amène une affirmation emphatique de ce genre, notamment dans le *Couronnement de Louis* et *Raoul de Cambrai*. Cet usage est exclusivement épique au XIIe siècle :

Ne seiez a malaise, *Que par l'apostre* que l'on requiert en l'arche... Ja ne lairai, por nul ome que sache, Ne vos secore o mon riche barnage (*Cor. L.*, 261; 1180, 1989, 2567; — *Cordres*, 1092, 2552, 2673, 2711); — Que, par celui qui se laisse pener (*Raoul de C.*, 316, 5799); — Qe, par celui qi vint a paission (*ib.*, 1060; 5541, 5827); — Qe, par celui qi tot a a baillier (*ib.*, 5412); — Qe, par la dame que l'on qiert a Nivele (*ib.*, 1192); — Qe, par s. Jaque, c'on qiert en Compostele; (*ib.*, 1763); — Qe, par le cresme que pris a bautisier (*ib.*, 1942 — *Elie*, 84).

Au XIVe siècle, la même tournure se retrouve chez Joinville:

Seneschaus, lessons huer ceste chiennaille; *que par la Quoife Dieu!*... encore en parlerons-nous, entre vous et moi, de ceste journée, es chambres des dames (*S. Louis*, 242).

Il y a aussi un emploi analogue de *car*:

Quar, por la croiz que requierent palmier... (*Cor. L.*, 1279); — Car, par la fei que jo vos dei... (*Thèbes*, 8012),

ce qui prouve que nous avons ici affaire au *que* causal.

Nous venons de voir l'emploi normal et régulier de *que* (= *car*), tournure naturellement très répandue. Il y a peut-être lieu de distinguer en outre les cas particuliers suivants qui reviennent très souvent dans les poèmes de la seconde moitié du XIIe siècle: —

1) *Que* = « *car en effet* »: —

L'anperere, si com il dut, Avuec sa fame la nuit jut. Si com il dut? ai ge manti, *Qu'*il ne la beisa ne santi (*Cligés*, 3333); — Il ot bon droit... *Qe* molt grant paine en ot puis li floris (*Raoul de C.*, 563); — Dame, donc sont ci avuec nos Andui li cuer, si con vos dites; *Que* li miens est vostre toz quites (*Cligés*, 5230).

Signalons qu'une proposition explicative de ce genre, amenée par *que*, se trouve souvent ajoutée à une longue phrase qu'elle résume en un seul vers (cf. *Erec*, 2278; 6623). C'est un effet de style très en vogue dans l'ancien français.

2) *Que* = « *car au contraire* »: —

La première proposition se présente comme une négation, écarte ce qui n'est pas vrai, et la seconde, introduite par *que*, présente cette fois le fait positif. La principale étant négative, la subordonnée répète la proposition sous une forme positive. On sait que l'ancien français affectionnait particulièrement des tournures analogues (voir p. 47), où le sens est renforcé par l'emploi de la forme négative.

Meis n'i ot joie ne deduit, *Que* triste et mat estoient tuit (*Cligés*, 5665; 1328); — Por quoi ploroit il dons? Por quoi? Ne fu mie an pardons, *Que* assez i ot reison por quoi (*ib.*, 4467).

Ce *que* amène ainsi *une forte affirmation*: —

Onc n'i prist drap ne garnement, *Que* solemant sor sa chemise Vesti une pelice grise (*Thèbes*, 792); — Androit de moi jurer porroie, Que rien plus ne desirreroie; *Que* seul les penons et la coche Ne donroie por Antioche (*Cligés*, 797).

3) *Que se rapportant à une particule de négation ou d'affirmation*: —

Cuidiez vos or que je vos die Queus achoisons le fist movoir? *Naie*; *que* bien savez le voir (*Erec*, 6478); — Don n'as tu tort? *Nenil, qu'*il m'a navré si fort... (*Cligés*, 691); — Et dist quens W... A fait R. Origni graallier? *Oil*... *Qe* Berneçons an est venus dès ier (*Raoul de C.*, 2018).

4) *Que narratif* d'origine causale : —

Que amène souvent une proposition explicative, qui ajoute un fait nouveau. *Que* fait ainsi fonction de conjonction narrative, et se rapproche parfois du sens de « *or* » :

Mais mout lor avint malement, *C'*au premier poindre que il firent Tot le plus prodome i perdirent (*Ille,* 2426 ; 3053) ; — que nos li eümes en covent... nos vos desisiens que vos alissiés cačier en ćeste forest ; *qu'*il i a une beste... (*Auc.,* 22, 33) ; — En la mer nous avint une fiere merveille : *que* nous trouvames une montaigne toute ronde... (*S. Louis,* 128) (1).

Ce *que* peut ainsi annoncer une nouvelle sous la forme d'une explication, par exemple : —

Oncles G. trop vos voi esgaré, *Qe* li bastars ne m'a de rien grevé (*Raoul de C.,* 4446).

5) De même, *que* est souvent *employé après une interrogation* pour expliquer pourquoi une question a été posée. Le rapport de causalité est vague :

Lasse, fait ele, k'ert de moi ? *Que* me desplaist canques je voi (*Ille,* 5205) ; — Ce que peut estre ? *Que* ceanz n'a huis ne fenestre Par ou riens nec s'an alast (*Yvain,* 1111) ; — Ou est Agaie ? *que* veoir la volons (*Cordres,* 497 ; 604, 1298) ; — Cui caut ? *que* sa desfense n'i valut. i. denier (*Aiol,* 7683).

6) L'affaiblissement peut aller plus loin ; *que* devient peu à peu une *vague particule de coordination,* réunissant deux propositions que la langue actuelle présenterait plutôt comme indépendantes l'une de l'autre :

Fuiant s'en vint, *qu'*il n'i pout mès ester (*Rol.,* 2784 ; — *Raoul de C.,* 2254) ; — Et l'ame prant congié au cors, *Que* cil l'a espiree fors (*Cligés,* 1789) ; — Dont manga li lechieres, *qu'*en ot mestier (*Aiol,* 4044) ; — Je maingerai, *que* mes cuers le desire (*Raoul de C.,* 7255) ; — Or te vuel traire, *qe* j'ai mon arc tendu (*ib.,* 1962).

CONCURRENCE DE *que* ET DE *car*.

On sait que *car* n'a jamais été un mot populaire en français. Son existence même a été sérieusement menacée au XVIIe siècle par *pour ce que* (2), et encore aujourd'hui le peuple n'emploie guère ce mot. En ancien français, cependant, *que* est fortement concurrencé par *car* (3). D'une façon générale, *que* est populaire, *car* est savant. Ainsi, dans le *Psautier* et les *Livres des Rois, que* causal n'existe pour ainsi dire pas, si ce n'est dans le cas spécial où, comme en fran-

(1) Cf. Hoc accidit mihi peropportune *quod* ad Antonium audiendum uenistis (Cic., *de Or.,* 2, 15).

(2) Voir par exemple le plaidoyer de Voiture en faveur de *car* dans : Lanson, *Choix de Lettres du* XVIIe *s.,* p. 76.

(3) Rosenbauer, p. 25-26 et p. 28-38.

çais moderne, une proposition explicative annoncée par *que* suit une proposition interrogative ; partout ailleurs *que* est remplacé par *car*. D'autre part, dans les poèmes épiques du moins, *que* est fort en usage ; *car* n'apparaît qu'à l'état sporadique dans les vieilles chansons de geste. Dans la poésie non épique, on remarque une tendance à employer *car*, qui semble garder un caractère de recherche. Cette tendance s'accuse plus nettement dans la prose. Quant au sens, il n'y a pas de distinction à faire : *que* et *car* s'emploient indifféremment (1) (cf. *Auc.*, 6, 12).

Comme et *quant* au sens causal sont fréquents. L'emploi de *car* pour remplacer *que* dans d'autres propositions que les causales devient, au XIIIe siècle, assez commun. Au XIIe siècle, nous n'avons pas rencontré cet usage de *car* comme doublet syntactique de *que* (V. Jeanjaquet, p. 84 ; G. Paris, *Rom.*, III, p. 406).

Historique.

Dès les premiers monuments de la langue, on constate une tendance marquée à faire précéder la simple conjonction *que* d'un corrélatif. Les deux éléments ainsi juxtaposés ne tardent pas à former ensemble une conjonction composée, dont l'usage s'étend aux dépens de la conjonction simple (2). Pendant la période que nous étudions, le recul graduel du *que* causal devant ces conjonctions composées s'aperçoit assez nettement : *por ço que* est fréquent dès les premiers textes, et l'usage s'en répand visiblement au cours du XIIe siècle, notamment chez Chrétien de Troyes ; *par ço que* apparaît de très bonne heure — dans le *Cumpoz* (année 1119), — mais ne fera que plus tard les progrès importants qu'on connaît ; *de ço que* est commun dès le *Roland* ; *en ço que* se retrouve, surtout en prose, à partir des *Livres des Rois*, et d'autres nouvelles formations s'ajoutent bientôt à la liste. *En tant que*, *por tant que*, *par tant que* apparaissent chez Chrétien, et dans les livres de caractère savant de la seconde moitié du XIIe s. L'emploi croissant de *puis que* et *des que*, et l'habitude de remplacer *que* par *car*, dont l'origine se trouve dans les traductions du latin, pour ne rien dire d'autres tournures modernes qui se rencontrent déjà — *por* et *de* avec l'infinitif, l'usage du gérondif et du participe présent — nous préparent dès le XIIe siècle à l'usage restreint du *que* causal, que nous connaissons aujourd'hui.

Il est à remarquer que l'emploi des propositions causales n'est pas très fréquent dans les premiers textes, par exemple la *Passion* et l'*Alexis*, qui sur ce point se distinguent assez nettement des poèmes du XIIe siècle.

II. — *QUE* CAUSAL SE TRADUIT QUELQUEFOIS PAR *PARCE QUE*

Cet usage n'est pas très répandu. Il est d'autant plus difficile d'en citer des cas certains que la différence entre *car* et *parce que* n'est pas en réalité très grande. *Car* marque la coordination, et se

(1) Rosenbauer, p. 33 ; Rohte, p. 8.
(2) Cf. ὅτι, διότι, ὡς, κάθως, propterea quod.

rapporte à celui qui parle, *parce que* marque la subordination, et se rapporte à l'action. Autrement dit, *parce que* est employé quand celui qui parle a déjà de prime abord l'intention d'ajouter une preuve ; *car* est employé quand la preuve n'est ajoutée qu'après coup (cf. Ayer, § 304, 2*a* ; — Meyer-Lübke, § 583).

En ancien français, le *que* causal représente indifféremment l'un et l'autre. Comme la traduction par *car* est toujours possible, des cas probants font défaut ; dans les exemples suivants *que* équivaut à *parce que,* quoiqu'on puisse à la rigueur traduire par *car* :

Sovre les piez ne puot ester, *Que* toz les at il condamnez (*S. Lég.*, 28, c) ; — Les barons mandet q'a lui vegnent plaidier, Et il si font, *q'*il ne l'osent laissier (*Raoul de C.,* 5391) ; — Confès se fist li bers de ces pechiés As .ij. barons q'il vit aparilliés, *Que* d'autre prestre n'estoit il aaisiés (*ib.,* 4717 ; 1293, 1430, 2936) ; — plurent trestuit par grant dehait | *que* mener ne volt lur peres | fors quatorze de lur freres (*S. Brand.* [B, 76, 6] ; — *Dial,* III, 175 (8).

Que équivaut moins nettement à *parce que* :

Fait equinoctium, Qu'en Franceis apelum *Que* la nuit et li jurz Sunt d'ueles lungurs (*Camp.,* 1377 ; 409 etc. ; — *Erec,* 238).

Ce rapport s'exprime plus souvent par les locutions conjonctives suivantes : —

Por ço que, etc. : —

De très bonne heure, *que* causal se trouve accompagné d'un corrélatif *por ço* : ces mots forment généralement un ensemble avec un sens conjonctionnel équivalent à celui de *parce que* en français moderne (1). Cet usage devient de plus en plus fréquent au cours du XIIe siècle (2). Ainsi que les conjonctions semblables **(por que, por o que), por ço que** est surtout fréquent *après des verbes exprimant un mouvement de l'âme* :

Por que : —

mult *letatus, co dicit,* por que deus cel edre li donat (*Jonas,* 12).

Por o que : —

Et Evruins aut enl grant duol Por o que veintre ne l's ent puot (*S. Lég.,* 11, c).

Por ço que : —

Por ço que (*Rol.,* 285, 2102 ; — *Cligès,* 1070, 3140 ; — *Ille,* 3360 ; — *Adamsp.,* 388 ; — *Car.,* 7, 2)

Et courreciés por sa franche mollier Por ce qu'a li ne se pot donoier (*Raoul de C.,* 6890) ; — Mais por ice le vous ai demandet Que de mecines cui je savoir assés (*ib.,* 7234).

(1) Cf. Rohte, p. 12 ; Wehrmann, p. 438-443 ; Rosenbauer, p. 56.
(2) *Pour + infinitif* se rencontre souvent : v. Rohte, p. 50.

Por ço que s'emploie moins souvent avec d'autres verbes pour donner la raison d'une action quelconque :

luid m'entveiad por ço qu'il ert plus saives (*Cant.*, 66 ; — Cf. *S. Lég.*, 9, d. ; — *Rol.*, 2102, 2361).

Por que (*Pas.*, I, d.)

Comme toujours, l'emploi du corrélatif s'explique par le besoin de clarté. Il faut aussi tenir compte du fait que par ce procédé l'ancien français pouvait s'écarter de l'ordre des mots habituel, et donner ainsi en premier lieu la cause du fait relaté dans la principale. Le désir naturel de donner l'explication avant le fait explique l'origine de ces conjonctions composées, car selon les règles de l'ancienne langue une proposition amenée par la conjonction simple ne pouvait pas précéder la principale (voy. p. 114). De plus, dans la plupart des cas relevés on peut distinguer des raisons spéciales pour l'emploi du corrélatif, qui finira par former avec *que* une locution conjonctive. Ainsi, le corrélatif s'emploie naturellement quand il s'agit de *donner nettement la cause*. *Por ço que* = « pour la raison que voici » : —

Por ce qu' eres de parenté, Vos avoie je en cherté (*Trist.* (Bér.) 71 ; 656 ; — *Cligés*, 3988) ; — Lores crierez à Deu merci, mais il ne vus deignerad oïr, pur co que vus demandez rei, e dégetez e lui et mei (*Quat. Liv. R.*, I, 28 (5) ; 115 (15) ; — *Auc.*, 20, 11 ; — *S. Brand.*, 47, 24).

L'emploi de *por ce que* s'explique souvent par le désir de faire *ressortir une opposition* :

Je le desfi sire vostre veiant Et Olivier *por ço qu'*est sis cumpainz, Les duze pers *por ço qu'*il l'aiment tant (*Rol.*, 287) ; — Noient por ce qe je dot rien ta guere Mais por ice qe tes amis vuel estre (*Raoul de C.*, 1761) : —Un lit de plume a dedanz mis Por la pierre qui estoit dure Et plus ancor por la froidure, Et por ce que soef li oelle, Espandi sus et flor et fuelle (*Cligés*, 6112) ; — Por ço remést que tuit sont las Et por la nuét que vespre ert bas (*Thèbes*, 6281).

Usages particuliers.

Por ço que équivaut parfois à :

d'autant plus :

Et por ce m'an poise ancor plus Qu'il m'an metent le blasme sus (*Erec*, 2559) ;

si ce n'était que :

Ne fust por ce que tu iés messagiers Ge te feïsse cele teste trenchier (« *n'était ta qualité de messager* ». *Cor. L.*, 1852 ; 1867).

Le corrélatif peut être répété :

Pur ço que fud de regal lin, Pur ço entent a noble fin (*Brand. Seef.*, 21) ;

— Mais *pour chou que* che n'estoit mie miens... *pour chou* n'i ai iou nul refroidement (*S. Brand.*, 85, 14) ; —

ou peut faire pendant à un *car* précédent :

Mais mestiers est ke nos l'auvrement de si halt sacrement vvardiens enjosk' à lo matin, *car* ceste matière doit bien avoir son propre sermon et *por ceu ke* li sermons... at esteit molt lonz (*S. Bern.*, 529 (8) ; — *Raoul de C.*, 4838).

Pour ce que a subsisté jusqu'au XVIIe siècle, et l'on a fait pendant longtemps une distinction entre cette conjonction et *par ce que* (Cf. Rohte, p. 10 ; Littré, *Dict.* sous *pour ce que*).

Par ce que est rare en ancien français et ne se trouve que dans les textes de caractère savant :

En grant peine nus mist, Par ço que li manjat Ço qu'Eve li dunat (*Camp.*, 533) : — Que par ce cuidera venir A sa joie... Que ja tant n'iert de male part (*Cligés*, 3222) ; — Com font cil qui par ce t'enchantent Que tot hors del siecle se plantent (*V. Mort*, II, 4)(1).

Pour des exemples de *par* avec l'infinitif, v. Rohte, p. 56.

On trouve aussi les locutions conjonctives suivantes, qui correspondent au sens de *pour ço que* : —

Por tant que se trouve surtout chez Chrétien de Troyes : cette conjonction reste assez fréquente jusqu'à la fin du XVIe siècle (Cf. Rohte, p. 16-17).

Si l'ama tant, quant il la vit, Qu'il an fu morz, si com an dit, Por tant qu'il ne la pot avoir (*Cligés*, 2769).

En tant que est rare : voici le seul exemple que nous en ayons trouvé ; M. Rohte (p. 45) ne cite pas d'exemples de l'ancien français :

Cile isle estoit de meruilleuse planece *en tant qu'*ele soloit estre iweus a le mer (*S. Brand.*, 63, 12).

Par tant que est très rare, excepté dans le *Dialogue de Grégoire le Pape*, où cette locution est fréquente : Cf. (*Dial.*, I, 78, etc).

Par que se trouve seulement dans le *Dialogue* (Rosenbauer, p. 54), où il est très répandu. Cf. (*Dial.*, I, 6, 23 ; 12, 21).

III. — QUE = DE CE QUE

Il s'agit d'un rapport causal moins net que celui exprimé par *parce que*. On peut ranger ici les propositions causales se rapportant à des verbes comme *blasmer, mercier*. Ce rapport de causalité s'exprime également au moyen de la conjonction composée *de ço que* (2). En

(1) Pour d'autres exemples, v. Rosenbauer, p. 55 ; Rohte, p. 18-19.
(2) Voy. ci-dessus p. 23.

français moderne, la proposition causale est souvent remplacée par l'infinitif avec *de* (v. Rohte, p. 58).

Jel blasmoe qu'il me mandot (*Trist.* (Bér.), 357); — Le veneient sovent blamer K'il ne voleit o els juer (*S. Gilles,* 85); — Et si m'a l'an maintes fois reprovet Que je estoie des crestiiens nés (*Raoul de C.,* 8044; 630, 3328, 5153); — Pere de gloire, tu seies merciez Qu'estranges reis n'est sur nos devalez (*Cor. L.,* 59); — Merciad le que il out desbareted e descunfit le rei (*Quat. Liv. R.,* II, 148 (1).

En pareil cas, on rencontre souvent *quant* au lieu de *que* (Cf., Rohte, p. 36).

La locution **de ço que** (1) est surtout fréquente en prose; elle signifie d'abord l'*origine,* et ensuite, par extension, la *cause* :

Li maltalenz levad... de ço que li murs de une des citez le rei fud chaüd (*Quat. Liv. R.,* III, 279 (1); — ...i'ai grant dolour de vous de chou que ie n'ai pooir de venir a vous (*S. Brand.,* 81, 12; — Cf. *Cligés,* 6513).

Od ço que... il fud afeébliz od ço qu'il fud deshaited (*Quat. Liv.* R., I, 111 (2).

IV. — *QUE* ÉQUIVAUT A *PUISQUE*

L'explication, en tant que fait, est déjà connue de la personne à qui l'on parle, et on ne la rappelle que pour en tirer une conséquence [Ayer, § 304, 2, a]. Cette idée de causalité est exprimée parfois en ancien français par *que.* C'est le cas dans les exemples suivants, qu'on peut cependant traduire à la rigueur par « car » : —

Ja n'en avrez vaillant un sol denier Devant que seie levez et baptisiez *Que* Mahomet ne me puet plus aidier (*Cor. L.,* 1280; — *Ille,* 207, 316, 1628); — Si vous n'avez Biauvaiz, *que* cil vous ont falli, Donc n'avez vous aillors et parens et amis? (*Ors. B.,* 2368; 60, 77, 81, 778, 813, 2314); — Li quens R. ne m'a mie trop chier, Qe si sanglant le m'a fait envoier (*Raoul de C.,* 1930); — Ne me tenrés huimais por pastorel, Que par la plaie vos sailent li boel (*ib.,* 4657); — Li gentil homme ont ce liu forment chier, Qu'il nos envoient et l'argent et l'or mier (*ib.,* 1351).

= **Vu que, attendu que :** —

Je nel puis faire, li rois li respondi; Li Manciax l'a *qe* del gant le saisi (*Raoul de C.,* 649); — et on me metroit en prison *que* je ne l'ai de quoi saure (*Auc.,* 24, 52).

Les conjonctions composées de participes passés accompagnés de la conjonction *que,* par exemple *vu que,* sont d'origine relativement récente (Cf. Rohte, p. 46-48).

(1) Pour des exemples, voir Rohte, p. 26-27; Rosenbauer, p. 55. Pour *de ço que* amenant une subordonnée directe, voy. ci-dessus, p. 22-23.

Rem. — On trouve dans le français populaire des exemples de *que* équivalant à *puisque* :

Il était le bon Dieu *qu'*il ressuscitait les morts (Zola, cité par Gaufinez, p. 36).

Puis que est assez rare dans les premiers textes, où cette conjonction a généralement un sens temporel : elle ne devient fréquente au sens causal qu'au XIIe siècle. (Cf. Rohte, p. 39 ; — Rosenbauer, p. 55).

En un monstier me laisse entrer Pois que nen pois lau vuoil ester (*S. Lég.*, 160) ; — Puisquel comant, aler vus en estoet (*Rol.*, 300 ; — *Brand. Seef.*, 319 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 58, etc.) ; — Puis qu' a moullier te vix traire, Pren feme de haut parage ! (*Auc.*, 3, 11) ; — Puis q'ensi est, si m'en estuet soufrir (*Raoul de C.*, 5709).

Des que avec sens causal est fréquent, surtout chez Chrétien de Troyes (v. Rohte, p. 37).

Quelques usages particuliers du *que* causal.

Les cas suivants sont moins fréquents que les précédents, mais méritent d'être traités à part, à cause de leur caractère spécial.

1) *Que* causal après une proposition interrogative (1).

C'est un des rares usages de la simple conjonction, qui aient subsisté jusque dans le français moderne. Ce *que* est surtout fréquent dans les traductions de la Bible :

Que est a tei, mer *que* tu t'enfuis ? (*Psaut.*, 113, 5) ; — Quels chose est huem, que tu es remembrerre de lui ? u le filz hume, que tu visites lui ? (*ib.*, 8, 5, ; 143, 4 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 77, 2 ; II, 144, 17 ; III, 314, 5 ; IV, 345, 4 ; — *S. Bern.*, 526 (20) ; — K'aueiz uos ke uos en si grand dolor uos depresseiz ? (*Dial.*, 241, 1 ; 14, 24).

En poésie, cet usage est plutôt rare ; nous n'en avons trouvé que les exemples suivants : —

Est-ce tes ordenes *que* halt tu iés reoigniez ? (*Cor. L.*, 513) ; — Avés vos de gent garde, que si estes armé ? (*Aiol*, 1737 ; — *Adamsp.*, 530) ; — Ou par ot ore li bastars le cuer pris Qe si haus hom fu par son cors requis ? (*Raoul de C.*, 3601).

C'est un tour assez répandu encore aujourd'hui, surtout dans le langage familier.

Après une proposition négative, il y a un usage de *que* tout à fait analogue : —

Cf : Ne sui pas, Sire, plus vaillanz que mes ancestres *que* jo désire à vivre après lur mort (*Quat. Liv. R.*, III, 320, 5) (2) ; — Mais ceste veie... n'est pas del tut nette *que* le pain seintefied encuntre lei manjuns (*ib.*, I, 83, 14).

2) Que (= quod) amène une subordonnée qui précise et explique

(1) Cf. Maetzner, II, § 415 ; Rohte, p. 30 ; Rosenbauer, p. 44.

(2) ὥστε θέλειν ἐπιζῆν. Le rapport est presque consécutif.

la principale. En français moderne, ce rapport est exprimé par *en ce que*. Cet usage est surtout fréquent avec le verbe **faire** : —

Et sanz Ledgiers donc firet bien, *Que* s'ent ralat en s'esvesquiet (*S. Lég.*, 21, a) ; — Que fols fist li reis Hugue, qu'il herberjat tel gent (*Pèl.*, 483 ; — *Rol.*, 1209 ; — *Eneas*, 1850) ; — Ma dame la reïne, ele dist molt que fole, Que ja preisat barnet si bien come le nostre (*Pèl.*, 819) ; — Trop par fait mal qu'il les en croit (*Trist.* (Bér.), 133 ; — *Eneas*, 131 ; — *Erec*, 2851 ; — *Cligés*, 1602 ; — *Yvain*, 1643 ; etc.) ; — Pechié a fait qu'il m'engigna ! (Marie de Fr. (*El.*), 1076 ; — *Aiol*, 1011, 2596, 8114 ; — *S. Louis*, 165, 348),

mais se trouve également après d'autres verbes, bien que moins souvent qu'avec *faire* :

Mal nos avez baillit *Que* le Franceis asmastes a ferir (*Rol.*, 453 ; — Cf. Marie de Fr. (*Lanv.*), 287) ; — Mauvais consel avés... *Que* ce garçon avés mis en tel pris (*Aiol*, 3800 ; 6545) ;

et les cas analogues sont fréquents, par exemple :

vain sunt li fil des humes... *que* il-medesme deceivent de vanité... (*Psaut.*, 61, 9) ; — ci a grant desonor, *Que* ne vous puis tenir an mon tré (*Ors. B.*, 2866) ; — Meis a nul voir dire n'assanent, *Qu*'il dïent que Cligés est morz (*Cligés*, 3922 ; 6260).

En pareil cas, on rencontre souvent *quand*. (Cf. Rosenbauer, p. 22-23).

Ce *que* est souvent remplacé par *de ço que, en ço que* : —

De ço que : (1)

Guenes est fel *d'iço qu*'il le traït (*Rol.*, 3829) ; — *De ceo* fist il pechie et mal *que* sun pere deschevacha (*Gorm.*, 573 ; 534) ; — Mes *de ce* fist ele que sage, *Que* plus lieemant se contint (*Erec*, 2682 ; — *Yvain*, 855 ; — *Quat. Liv. R.*, III, 260 (7) ; — Cf. aussi (*Erec*, 3592 ; — *Aiol*, 1889, 8356 ; — *S. Louis*, 164).

En ço que :

Nous n'avons rencontré cette conjonction qu'en prose : mais des exemples ont été relevés aussi en poésie (2).

Et saverez que grant mal féistes *en ço que* rei requéistes (*Quat. Liv. R.*, I, 40 (12) ; *ib.* (17) ; — Pecchied ai en ço que n'ai tenu le cumandement Deu (*ib.*, I, 56 (13) ; II, 122 (4) ; — Doleurs sera a ti en chou que tu rechois tele fin de te uie (*S. Brand.*, 81, 18).

3) *Que* exclamatif après une interjection.

Ce *que* est sans doute d'origine causale, car en ancien français le *que* exclamatif n'est guère employé qu'après les interjections *Deus !* et *las !* On doit considérer l'interjection *Deus* ! comme un appel au secours, et la proposition qui suit comme ajoutant la raison pour

(1) V. aussi Rohte, p. 31 ; Rosenbauer, p. 41.
(2) Rosenbauer, p. 57 ; cf. Rohte, p. 43.

laquelle on le demande. De même, *las* ; — *que* ajoute la cause ; « je suis las *parce que*... ».

L'emploi de ce *que* exclamatif est assez général, quoique l'usage n'en soit pas très répandu en prose. On remarque que la proposition amenée par *que* est presque toujours *négative* et que le verbe est en général au *présent de l'indicatif*. Le passé de l'indicatif ou du subjonctif (= « optatif de l'irréel ») est rare (1).

Deus !

*Deus ! qu'*or nel set li cuens o le vis fier ! (*Cor. L.*, 2084) ; — Deus, que ne set que vers li panse Alixandres de l'autre part ! (*Cligés*, 530 ; 5219) ; — Deus, qu'il ne set la traïsun que apareillent li felun ! (Marie de Fr. (*Yonec*), 299 ; — *Ors. B.*, 165, 1493 ; — *Cordres*, 1821, 1838 ; — *Aiol*, 1288, 1523, 5763, 6650, 10685).

Las !

Lasse, que n'ai un coltel dont m'ocïe (*Rol.*, 2723) ; — He, las ! que Galerons nel set ! (*Ille*, 3271 ; — *Cligés*, 4514) ; — Descunfit sunt mes enemis : allas que jo n'i ere (Jord. Fant. 204).

Ce n'est que par exception que la proposition est *positive* :

Alas, alas, Que jo fu de mere ne (*Débat*, 52, c ; 53, e),

ou que le verbe est au *subjonctif* :

Alas, ge ne usse mal lesse E ma vie amende (*Débat*, 56).

Autres interjections.

Os ! fait cil,... que vos plorastes por un cien puant ! (*Auc.*, 24, 40) ; — *hai !* que jo ne pois pur tei murir (*Quat. Liv. R.*, II, 190, 5).

On peut citer ici les cas où une proposition amenée par *que* se rapporte à une *proposition exclamative sans verbe* : La proposition amenée par *que* est en réalité une complétive, une *proposition-sujet*, mais son usage a beaucoup d'analogie avec le cas précédent :

Quel dulur que le Franceis nel sevent (*Rol.*, 716) ; — Qel damage qu'a traïson Vos ont fait prendre cil gloton ! (*Trist.* (Bér.), 835 ; 904 ; — *Aiol*, 4953) ; — Hé ! Dex, qel duel que la roïne N'avot les dras du lit ostez (*Trist.* (Bér.), 750) ; — Lasse, fait el, quel destinee, | que ma fille sera donee | a un home d'estrange terre (*Eneas*, 3361 ; — *Trist.* (Bér.), 3076, 3234).

(1) Ne pas confondre cet usage de *que* avec celui dont il est question dans Tobler, *Verm. B.*, III, p. 1-3, par exemple : Caitive rien *que* dix le het ! (*Ille*, 3272), où *que* a le sens de « combien ».

CHAPITRE V

QUE TEMPOREL [1]

La *proposition temporelle* désigne le *moment* de l'action et la *durée*. L'action peut être annoncée comme simultanée, antérieure ou postérieure, c'est-à-dire comme ayant lieu *pendant*, *avant* ou *après* l'époque ou la période marquée par la proposition temporelle [Cf. Ayer, § 242].

En ancien français, comme aujourd'hui, les propositions qui marquent les rapports de temps sont amenées en général par la conjonction *que*, soit simple, soit accompagnée d'une préposition ou d'un adverbe ; dans ce cas, les différentes parties ne forment qu'une seule expression avec valeur conjonctionnelle. Il serait peut-être plus juste de considérer *que* simple comme adverbe relatif ; mais, si son origine adverbiale est évidente, son emploi comme conjonction de temps devient constant de bonne heure, et par conséquent ce *que* ne sort aucunement du cadre du présent travail.

Mode : — L'usage du subjonctif est plus répandu qu'en français moderne, où il ne s'emploie qu'après *avant que* et *jusqu'à ce que*. En ancien français, le subjonctif est de règle toutes les fois que l'action de la proposition temporelle est présentée comme irréelle, c'est-à-dire quand la principale est négative, interrogative ou hypothétique : sitôt que le fait est problématique, le subjonctif s'impose [v. Maetschke, p. 7 ; Brunot, I, p. 252-53].

Cet emploi de *que* est des plus importants. *Que* peut se rapporter à n'importe quelle expression de temps, et cela avec une liberté que la langue ne connaît plus.

(1) Comme M. Maetschke, dans sa thèse sur les propositions temporelles en ancien français (v. bibliogr.), a dépouillé plusieurs textes de la période étudiée ici, je m'astreindrai à citer des textes qu'il n'a pas considérés ; quant aux autres, je me borne à renvoyer aux résultats de ses recherches. La classification adoptée est, à peu de chose près, la sienne.

Comme dans les autres chapitres, l'histoire de la conjonction simple est celle d'un recul constant devant les nouvelles conjonctions composées : —

Historique.

Pendant toute la période que nous étudions, l'usage de *que* se rapportant à une expression de temps est fréquent aussi bien en poésie qu'en prose : *que* ne semble pas reculer devant *quand* et *comme*, qui se rencontrent souvent dès les premiers textes, mais ne font pas de progrès sensibles aux dépens de *que* ; la tournure moderne avec *où* est rare au XIIe siècle.

Les conjonctions composées, qui apparaissent de bonne heure, ne remplacent pas la conjonction simple dans ses emplois primitifs ; au contraire de celles qui expriment la causalité, elles doivent leur origine au besoin d'exprimer des rapports de temps que jusqu'alors on n'avait pas différenciés.

Ce besoin se fit sentir dès le moment où les écrivains sortirent du cadre restreint de l'expression épique ; ils se trouvaient alors astreints à exprimer des idées complexes et des rapports de temps précis, qu'il ne savaient pas rendre au moyen des formules stéréotypées et de la syntaxe fruste dont ils disposaient. C'est le contact avec le latin qui donne naissance à une foule de nouvelles conjonctions temporelles, destinées à remplir les lacunes trop évidentes de la syntaxe primitive. Selon le procédé habituel, on a recours à la conjonction *que*.

Ceux qui emploient ces conjonctions pour la première fois, comme tous les grands inventeurs en matière de syntaxe, sont des gens, qui, grâce à leur instruction plus complète et à leur connaissance d'une langue étrangère mieux outillée, s'aperçoivent de la pauvreté syntaxique de la leur ; en l'espèce, ce sont les clercs. Une étude détaillée des conjonctions temporelles qui apparaissent jusqu'à la fin du XIIe siècle montre de la manière la plus frappante que, presque sans exception, elles se trouvent pour la première fois dans les textes de caractère savant : les unes disparaissent bientôt, les autres finissent par obtenir droit de cité dans la langue, mais toujours à une époque bien postérieure à celle où elles sont constatées pour la première fois. Ce sont en somme des néologismes créés par un écrivain pour le besoin du moment, et quelques-uns sont adoptés par ses successeurs qui les trouvent naturels et commodes.

L'apparition successive de ces conjonctions temporelles s'aperçoit nettement. Voici l'état de choses dans les premiers textes. Dès les origines, on se trouve en présence de plusieurs conjonctions, composées de *que* et d'un adverbe ou d'une préposition, et qui reviennent pendant toute la période en question : ce sont **ainz que, puis que** (fréquents dès les premiers monuments de la langue, au moins dans le langage poétique) ; — **tant que** (ancien et fréquent malgré la concurrence de *tant comme*) ; — **por tant que** (*V. Juise*, commencement du XIIe siècle) ; — **des que** (*V. Juise*) ; — **entro que** (*S. Lég.*) ; — **ou que** (attesté dans le *Pèl.* [année 1060], et surtout fréquent dans les poèmes épiques de la fin du XIIe siècle). C'est le fonds primitif des locutions conjonctionnelles composées de la conjonction *que*.

D'autres ne tardent pas à s'ajouter à la liste. C'est d'abord la littérature « scientifique » du commencement du XIIe siècle qui fournit des conjonctions nouvelles ; **devant ço que** apparaît dans le *Cumpoz* (année 1119) ; — **devant que** dans le *Bestiaire* (année 1130) de Philippe de Thaon, c'est-à-dire dans des livres faits uniquement pour les clercs. Ensuite ce sont les traductions du latin ; le *Psautier* donne **endementiers que, en ice que** (= pendant que) ; — **dusque, desque la que** (= jusqu'à ce que) ; les *Livres des Rois* continuent l'usage de ces créations savantes, en y ajoutant **si que** (= aussitôt que).

La littérature religieuse, représentée par le *Dialogue de Grégoire*, donne **après ce que**, et mainte conjonction tombée par la suite (**manes ke, par tant que**, etc.).

Dans les romans d'aventure de la seconde moitié du XIIe siècle, très en avance, on le sait, sur leur époque en fait de syntaxe, se trouve l'origine de bon nombre de conjonctions temporelles, qui aujourd'hui font partie intégrante de la syntaxe française. Parmi

celles qui sont composées de *que*, on trouve **après que, maintenant que, depuis que, lors que** qui sont dues à Chrétien de Troyes. **De si la que** (*Tristan* de Béroul); — **tantost que, lues que** (Chrétien de Troyes) — **lues maintenant que** (Gautier d'Arras) — **que que** (Chrétien de Troyes) apparaissent également à cette époque. D'une façon générale, la littérature épique reste à l'écart de ces innovations, et n'en accepte que quelques-unes vers la fin du XIIe siècle.

Au XIIIe siècle, le *Voyage de Saint Brandan* emploie les locutions temporelles : **errant que, erranment que, dusqu' adont que.**

Les exemples du *que* temporel que nous avons relevés se distribuent en deux groupes, suivant que la conjonction est simple ou composée : —

I. — LA CONJONCTION SIMPLE

1° *Que* SE RAPPORTANT A UN POINT DE TEMPS DÉTERMINÉ (1).

A. — Le verbe est à l'indicatif.

a) L'expression de temps à laquelle *que* se rapporte **dépend d'une préposition** marquant (2) :

α) Le *point de départ* de l'action du verbe principal :

Des.

Le verbe subordonné est généralement au *passé défini*; — Que jo ai faiz *dès l'ure que* nez fui (*Rol.*, 2371 ; — *Raoul de C.*, 8069) ; — Dès icele eure qe de mere nasqui (*ib.*, 6090 ; 7943 ; — *Quat. Liv. R.*, II, 143 (4).

A l'*imparfait*; — Des cel ore qu'en bois entroit (*Trist.* (Bér.), 1725).

Pois.

Au *passé défini*; — *Pois icel tens que* Deus nos vint salver (*Al.*, 3, a) ; — puis le soir qu'il en issirent (*Trist.* (Bér.), 2489 ; — *Cligés*, 5103 ; — *Raoul de C.*, 3866).

β) *L'époque où l'action se produit* :

En.

Au *présent*; — *En icel tens qu'*est ort pliadon (*Cant.* 2 ; — *Cump.*, 2159) ; — Ce fu el tans d'esté el mois de mai, que li jor sont caut (*Auc.*, 12,2).

Au *passé défini* ; — En la samaine qued il s'en dut aler (*Al.*, 59, a).

A.

Le verbe subordonné est le plus souvent au *passé défini*; — *Al jurn qu'*il cumençat (*Cump.*, 2174) ; — Bien torna le plus bel defors Nature au jor k'ele

(1) En pareil cas, *quand* n'est pas rare. Cf. Maetschke, p. 28 et 63 ; Hartmann, p. 47-48, 52-53 ; et parfois on trouve *où*, *id.*, p. 97.

(2) Pour d'autres exemples, v. Maetschke, p. 26-27 ; Hartmann, p. 117 ; Nebling, p. 18-22.

le fist (*Ille,* 250; 89); — Avint que la bataille fud á l'ure que Samuel fist sa ureisun (*Quat. Liv. R.,* I, 25,5 ; 45, 1 ; 68, 12 ; 89, 14, etc. ; — *Raoul de C.,* 7614).

Au *futur* ; — Sire, salf fai le rei, e oi-nus al jurn que nus te apeleruns (*Psaut.,* 9, 10) ; — Quant il iert venuz a aage, Que il devra an pris monter (*Cligés,* 2386 ; — *Trist.* (Bér.), 2907 ; — *Raoul de C.,* 180).

Au *présent* ; — A cele ore que prime sone (*Erec,* 2304 ; — *Cligés,* 6430 ; — *Ille,* 146) ; — à cel cuntemple que reis se solent esmuveir à ost e a bataille (*Quat. Liv. R.,* II, 154, 6 ; — *Aiol,* 4591) (1).

7) *La fin de l'action* :

Desque, dusque, dusque a, etc.

Le verbe est le plus souvent au *passé défini* ; — Car par aus fu la grant guere finée *Desc'a .j. jor qe* fu renouvelée (*Raoul de C.,* 5750; 2886, 3171, 4287, 5023, 5195, 7163) ; — Il font faire les lis, si se vont reposser Dusc'al demain a l'aube que il dut ajorner (*Aiol,* 9969) ; — Tant aprochierent a l'isle deuant dite dusque a cele eure que li nes s'aresta ou rivage (*S. Brand.,* 63, 10).

Au *futur* ; — Li quens Er. n'iert ja mais ces amis *Desqu'a cele eure* q'en iert vengemens pris (*Raoul de C.,* 556) ; — Nel direz home qi de mere soit nez Qel part je sui ne venus ne alez *Desc'a cele eure* que vos me reverrez (*ib.,* 4330).

Tresque, etc.

Au *passé défini* ; — *Tresqu'al matin, que* il fu ajorné (*Cor. L.,* 759 ; 1169) ; — Tresqu'a cest jur que ci sui consöuz (*Rol.,* 2372 ; — *Ille,* 210).

Dessi c'a (*Aiol,* 29, 4891, 4902); — **enfressi que** (*ib.,* 5383, 6570); — **dusc'a** (*ib.,* 10962).

b) L'expression de temps **se présente sans préposition** (2).

Le verbe est le plus souvent au *futur* ; — Venrant li an, venrant li di | quet t'asaldran toi inimic (*Pas.,* 15, a ; — *Rol.,* 1242) ; — E quant cil tens vendrat Qu'ele feünerat (*Best.,* 1421 ; cf. 349 ; — *V. Juise,* 30) ; — Meis par tans iert venue l'ore, Que la poisons perdra sa force (*Cligés,* 6230 ; — *Aiol,* 5540, 7183 ; — Cf. *Raoul de C.,* 180, 189, 4777, 4777, 8311).

Le verbe est au *passé défini* ; — Malvais servise le jur li rendit Guenes Qu'en Sarraguce sa maisniee alat vendre (*Rol.,* 1406 ; — *Cligés,* 4362) ; — Tout le premerain jour que il vint chi (*Aiol,* 3803 ; 7821) ; — Quant vint essoir, que prime m'endormi (*Raoul de C.,* 8468 ; 7237, 8457),

ou à un *autre temps quelconque* ; — Or aproime li termes qu'a mort estes jugiés (*Aiol,* 6923 ; — *Erec,* 1916) ; — c'ert hui Que je l'ocirai à mes mains (*Eust.,* 1163 ; 882).

Cette tournure est particulièrement fréquente dans les *prières* et les *malédictions* :

E l'ore maldïent | qu'il sunt tant en vie (*Reimpr.,* 103) ; — Mal est l'oure que unque fu A vous livre (*Débat,* 13, e.) ; — Bien seit de l'ore que tels clers fu noriz (*Cor. L.,* 1702) ; — Mal soit de l'eure que venis en la ville (*Raoul de C.,* 7283 ; — Cf. *Cligés,* 4362 ; — *Ille,* 1694).

(1) Même encore aujourd'hui, le *que,* resté longtemps en usage dans la langue écrite, n' pas encore disparu du langage parlé : *le jour que,* etc.

(2) V. Maetschke, p. 24.

c) **Après une proposition principale négative,** quand la principale exprime une circonstance de temps, tandis que l'accessoire indique un événement simultané, *que* peut s'employer comme conjonction de temps encore aujourd'hui : *Je n'avais pas dîné qu'il entra. Que* = quand, lorsque [voy. Ayer, § 303, 1, a ; Tobler, *Verm. B.*, III, p. 112].

La principale contient souvent une expression de temps, mais elle se présente aussi sans substantif exprimant le temps : la relation existant entre la principale et la subordonnée indique suffisamment l'idée de temps qu'on veut exprimer : *Et depuis longtemps,* **je n'étais plus chrétien, que** *dans l'innocence de mon intention, j'aurais frémi de le soupçonner* (Jouffroy, *Nouveaux Mélanges Philosophiques,* p. 82).

Il en est de même en ancien français. L'usage cependant n'est pas très fréquent. Nous en avons relevé les exemples suivants (1) : —

A. — Dans ce cas, *le verbe est à l'indicatif* quand la subordonnée est *positive* :

Ja ne verrat passer cest premier meis *Que* jel sivrai od mil de mes fedeilz (*Rol.*, 83 ; 694 ; — *Aiol,* 2322 ; — *Raoul de C.*, 6208) ; — Ne demora pas puis un meis C'une grant feste fist li reis (*Troie,* 799 ; — *S. Gilles,* 96 ; — Marie de Fr. (*Eq.*), 269) ; — Ne tarja pas .1. mois entier Que li rois Marc ala chacier (*Trist.* (Bér.), 3035 ; — *Cligés,* 2419 ; — Cf. *Erec,* 1915 ; — *Adamsp.*, 917).

B. — *Le verbe est au subjonctif* quand la subordonnée est *négative* :

C'est l'usage qui se retrouve aujourd'hui dans des phrases comme *je n'en sortirai point que je n'aie détrôné le roi de Pologne.*

Ne finirat d'aler plus en avant Qu'il n'ait conquis tot jusq'en orïent (*Rol.*, 400, f).

Ces propositions nous semblent en réalité consécutives : *non* ita *egrediar* ut *non regem expulsum habeam* : mais leur usage s'est borné à des rapports de consécution qui sont également des rapports de temps.

B. — Le verbe est au subjonctif.

Ce mode s'emploie quand il s'agit dans la principale :

1) d'une *négation* :

A nul jor que je soie vis (*Cligés,* 116 ; — *V. Juise,* 94 ; — *Trist.* (Bér.), 37 ; — *Auc.*, 10, 66).

(1) On trouvera d'autres exemples, tirés de l'ancien français et du français moderne, dans Hartmann (p. 108-110).

2) d'un *doute* : Le fait est problématique, puisqu'il *peut* être.

Vifs atendeie qued a mei repairaisses (*Al.*, 78, d) ne guardent l'hore que terre les enclodet (« Ils s'attendent à tout moment à ce que la terre les enferme » *ib.*, 61, e ; — *Cor. L.*, 1469 ; — *Ille*, 946 ; — *Erec*, 2979) (1) ; — e jesque al jur les pursiuns que uns sul pied ne remaigne (*Quat. Liv. R.*, I, 50, 8) ; — Ainsois le vespre, que solax soit consés (*Raoul de C.*, 7719 ; 4166 ; — *Aiol*, 2184, 5755) ; — Diex me laist vivre qe li aie meri (*Raoul de C.*, 2247) ; — li Turc n'atendirent pas que li feus fust touz ars (*S. Louis*, 269) ;

ou :

3) d'une *interrogation* :

Sire Dix ! venra ja li termes Que tel amant soient destruit ? (*Ille*, 1266).

Tournures fréquentes.

Signalons quelques-uns des usages les plus fréquents du *que* temporel marquant *l'époque* ; —

On trouve ce *que* employé surtout :

1) *Pour amener une proposition qui précise encore l'époque de l'action* :

En l'andemain, *que* li jors parut cler (*Raoul de C.*, 6612), etc.

2) *Pour ajouter un fait pittoresque :*

A Pentecoste, *qe* naist la flors el pré (*ib.*, 3768 ; 3760) ; — Jors est de Pasques, c'on se doit rehaitier (*ib.*, 1920 ; — *Aiol*, 1210).

Des phrases telles que :

Au matinet, *que* crevent les audours (*Cordres*, 7) :

se rencontrent partout dans la poésie épique ; ce ne sont guère que des chevilles, des expressions figées.

Vers la fin du XIIe siècle, on voit les commencements d'un usage moderne (v. p. 21) dans l'emploi fréquent de *ce fu... que* :

Ce fu au mois de mai, *que* li gau sont flori (*Ors. B.*, 1147) ; ... Que florissent cil bois et verdissent ces herbes (*ib.*, 2174) ; — Ce fu el tans d'esté el mois de mai, que li jor sont caut, lonc et cler et les nuis coie et series (*Auc.*, 12, 3 ; 18, 6 ; — Jord. Fânt., 1101).

De ce type de phrase « c'était au mois de mai, époque où », on arrive facilement à *ço fud*, employé pour mettre en évidence un membre de phrase quelconque :

Ço fud juesdi au seir *ke* li reis ad parlé (*ib.*, 1696).

(1) Sur cette locution singulière, qui se retrouve en ancien français jusqu'à la fin du XIIIe siècle, voy. Gille, *loc. cit.*, p. 431 ; G. Paris, *Al.*, *ad loc.*, p. 188 ; Perle, *loc. cit.*, p. 9.

3) *Pour amener un point nouveau dans la narration. Que = à laquelle époque* :

Ceste besoigne, s'il vos plaist, m'otreiez, Tresqu'a treis anz *que* verons coment iert (*Cor. L.*, 105) ; — La nuét jurent et reposérent Jusqu' el matin *que* i levérent (*Thèbes*, 3014) ; — Ains ne fina... tant qu'il fu ajorné, *Que* li dus Ors se lieve, c'est au motier alez (*Ors. B.*, 129 ; 619, 3414) ; — si s'endormi dusqu'au demain a haute prime, *que* li pastorel isçirent de la vile et jeterent lor bestes entre le bos et la riviere (*Auc.*, 18, 5 ; 41, 18 ; — *Aiol*, 10962 ; — *Raoul de C.*, 6298, 7163).

Cf., A unes pasques feïs procession, *Que* d'une asnesse chevalchas le faon (*Cor. L.*, 988).

4) *Après une proposition amenée par quant, que* est souvent employé pour introduire une proposition parallèle sans particule de coordination ; la seconde proposition complète le sens de la première. Ce tour se rencontre dans la seconde moitié du XIIe siècle, et elle est particulièrement fréquente dans les textes du Nord et du Nord-Ouest. C'est peut-être le point de départ de *que* remplaçant *quant* dans la seconde de deux propositions coordonnées (v. p. 168).

Quant vint al seir, *Que* virent l'air teniécle et neir (*Thèbes*, 3057) ; — Menbre li de la covenance Qu'ele me fist a la sevrance El gardin, *quant* de li parti *Que* de cest anel me saisi (*Trist.* (Th.), 2515) ; — *quant* vint al quart, *qu'*il ajorna (*Eneas*, 265 ; 2161) ; — Et *quant* vint au matin, *que* il fut ajorne (*Ors. B.*, 619 ; 3414) ; — *Quant* vint de premier some, *que* tot fu esseri (*ib.*, 1090) ; — Et *quant* il se depart, *que* il fu eslongiés (*Aiol*, 6675).

Remarque. — Une tournure analogue est la répétition de *quant* : *Quant* sa suer vint, *quant* el la veit (*Eneas*, 2075).

2° *Que* MARQUE LE POINT DE DÉPART de l'action relatée dans la subordonnée. *Que* équivaut à *depuis que* après les locutions temporelles avec *avoir* et *être*, comme aujourd'hui encore : —

A. — Le verbe est à l'indicatif.

a) Le fait est positif :

Bien at set anz et mielz Qu'en ai oït parler estranges soldeiers (*Pèl.*, 310 ; — *Rol.*, 197 ; — *Cor. L.*, 233 ; — *S. Gilles*, 987) ; — Or a trois jors qu'il m'avint une grande malaventure (*Auc.*, 24, 48) ; — VII an sont que nous issimes de no pais a ceste pasque (*S. Brand.*, 89, 5 ; — *Raoul de C.*, 7087).

b) Le fait est négatif :

Tanz jors at *que* ne m' virent (*Al.*, 42, c) ; — Pose at que jo n'i fui (*Pèl.*, 218).

B. — Le verbe est au subjonctif.

Bien a un an *que* t'eusse lessié Que de Police me sont venu li brief (*Charrois N.*, 96 ; — *Erec*, 2678 ; — *Trist.* (Th.), 1591).

La syntaxe de l'ancien français correspond ici à celle du français moderne, et par conséquent il n'est guère nécessaire de donner plus d'exemples de cet usage.

3° *Que* INDIQUE LA DURÉE DE L'ACTION.

Ço fut loncs dis *que* non cadit (*S. Lég.*, 39, b); — Damnes Deus la truvat Par sis jurz que uvrat (*Camp.*, 411 ; 898 ; — *Pèl.*, 193 ; — *Thèbes*, 2183) ; — tut le tens qu'il mestrent oc nus el desert (*Quat. Liv. R.*, I, 97, 8; 98, 10 ; III, 277 (8) ; — *S. Gilles*, 1221 ; — *S. Louis*, 5) ; — Toz les jors que ele vivra (*Cligés*, 5572 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 81 (6) ; 108 (1) ;— Tarja treis meis qu'onques ne plut (*Thèbes*, 2088 ; — *S. Gilles*, 2561 ; — *Raoul de C.*, 369).

Comme dans la division précédente, la syntaxe ressemble à celle d'aujourd'hui.

Les propositions de cette espèce, lorsqu'elles contiennent une négation, se traduisent par *sans que*. Le *que* qui amène la subordonnée peut être d'origine *consécutive* et ce type de phrase se rapprocherait alors de celui que nous citons (p. 37) comme étant une proposition consécutive. Mais il y a si souvent dans la principale une expression de temps que nous sommes probablement en droit de considérer ce *que* comme une conjonction *temporelle* par son usage, sinon par son origine [1].

A. — Le verbe subordonné est à l'indicatif.

La fist uns sainz hermiz | en dis et set annees, *ke* unques pain *ne* vit (*V. Juise*, 13 ; — *Eneas*, 264 ; — *Erec.*, 595 ; — Marie de Fr. (*Eq.*), 189). Set ans ai Ci geü et par chaut et par froit, Que puis n'i fu saous de pain nes une fois (*Ors. B.*, 1522) ; — Dis mois dura li sieges angousous et mortez C'onques ne fu un jor aconplis ne passez, N'asallisent François as murs de la citei (*ib.*, 2667 ; — Cf. *Cordres*, 1041) ; — et nous alasmes XV iors par l'ille que onques ne trouasmes fin uers cele partie (*S. Brand.*, 105, 28 ; 197, 23) ; — Mes peres t'a servi XIII ans, voire plus, C'onques ne li donas palefroi ne boin mul (*Elie*, 831).

On peut distinguer l'idée de temps qui est à la base de cet usage de *que*, même là où il n'y a pas d'expression de temps dans la principale :

Mais trop... *demore Que il ne vient* (*Cligés*, 2244) ; — Mes niés est mors, trop ai ci demoré Q'a cest bastart n'en ai le chief copé (*Raoul de C.*, 4437).

[1] Il y a ainsi deux locutions indépendantes où *que... ne*, suivi de l'indicatif, équivaut à *sans que* (cf. Tobler, *Verm. B.*, II, 114-116). L'une est d'origine *consécutive*, l'autre d'origine *temporelle*.

B. — Le verbe subordonné est au subjonctif.

Ce mode indique le caractère irréel de la seconde proposition après une proposition principale *négative*.

Ja n'iert jorz que nem plaigne (*Pèl.*, 801) ; — Jamais n'iert jurns qu'oem n'en ait molt parlet (*Rol.*, 3905; 640, a, 915, 971 ; — *Cor. L.*, 2003 ; — *Quat. Liv. R.*, III, 227, (12) ; — *Aiol*, 104, 10476); — Qu'il ne fust uns seux jorns ajornés qu'il ne fust as portes (*Auc.*, 2, 3) (1).

II. — Les conjonctions composées.

I. — Simultanéité.

L'action de la subordonnée coïncide avec celle de la principale.

a) *La coïncidence est exacte (dum, quamdiu).* La durée des deux actions est égale :

Por tant que (= *aussi longtemps que, tant que*) (2).

Suivi de *l'indicatif :*

En ton mostier, por tant que nos vivons, N'avra mais dite ne messe ne leçon (*Cor. L.*, 1066 ; — *Cligés*, 2265, 2896).

Le *présent* s'emploie même quand le verbe principal est au futur, alors qu'en français moderne le futur est ordinaire après *tant que* (3).

Suivi du *subjonctif :*

ne teiz nen iert jamais, por tant ke secles vive (*V. Juise*, 10).

Ce mode met en évidence le caractère incertain du fait relaté dans la subordonnée.

Tant que : —

Tant qe tu fus petiz en ma baillie, Te norresimes par molt grant signorie (*Raoul de C.*, 1873), etc.

b) *La coïncidence n'est pas exacte (cum, quando).* L'action de la subordonnée dure plus longtemps que celle de la principale :

Endementiers que, dementres que (4) :

Dementres que s'enorguilist li fel, est espris li povre (*Psaut.*, 9, 23 ; — *Cant. Hezech*, 5) ; — Dementres que li fers est caus, Le doit on batre (*Ille*, 727).

Dontre que (*S. Lég.*, 33, a).

(1) A propos de l'origine consécutive de la construction en question, remarquons que le latin exprime cette idée par *quin* : nunquam unum intermittat diem *quin* semper veniat (Tér. *Ad.*, 293).

(2) Cf. Quiehl, p. 29.

(3) Maetschke, p. 8-12.

(4) Rosenbauer, p. 60 ; Hartmann, p. 23-24.

Que que[1] (= pendant que : (*Erec.*, 2795) :
(= à mesure que) : Et li cheuos anbelissoit, Que que li fiz d'or palissoit (*Cligés*, 1567 ; 1729 ; — *Eust.*, 194).

En ice que = pendant que (*Psaut.*, 118, 7).

Entruesque (*Auc.*, 8, 1).

II. — Postériorité.

a) L'action de la principale ne suit pas directement celle de la subordonnée.

Il s'agit du moment à partir duquel l'action de la principale s'accomplit. *Le mode est l'indicatif.*

Puis que [2].

Le verbe subordonné est au présent :

Puis que l'om est coronez al mostier Et il deit vivre a lire son saltier, Deit il puis faire traïson por loier ? (*Cor. L.*, 1750) ;

Au passé indéfini :

Ja ne doit estre contredite Parole puis que rois l'a dite (*Erec*, 61).

La plupart du temps, les verbes de la principale et de la subordonnée sont également au *passé défini :*

Que par la terre al duc Richart le vieil Osa il puis errer ne chevalchier Qu'il lï tua son fill al grant levier (*Cor. L.*, 2057 ; — *V. Juise*, 29, 355) ; — E las ! por coi vesqui je puis Que cis tormens me corut seure ! (*Ille*, 1693 ; — *Trist.* (Bér.), 104 ; — *Cligés*, 4736, 5182 ; — *Quat. Liv. R.*, IV, 414 (9).

Quelquefois *puis que* équivaut à *aussitôt que :*

Pois que ço sourent, les fiz Israel... guerpirent lur citez (*Quat. Liv. R.*, I, 119 (3) ; — *Cligés*, 2063)

ou à *une fois que :*

Ainz puis qu'il fu fors du liën Ne fina si que fu au moutier (*Trist.* (Bér.), 1508 ; — *Ille*, 792 ; — *S. Brand.*, 61, 19).

Au passé antérieur :

al vintime an puis que il out le temple fait (*Quat. Liv. R.*, III, 245, (14) ; I, 3, 7 ; II, 210, *note* ; 216, 9 ; — *Trist.* (Bér.), 1464 ; — *Cligés*, 5192 ; — *Aiol*, 10542 ; — *S. Brand.*, 39, 30 ; 77, 4).

Post que (*Pas.*, 78, c).

Des puis que :

Servi m'as bien et volentiers Des puis que tu fus chevaliers (*Ille*, 277).

De lors que :

De lors qu'il le vandi ne vit le mescreant (*Ors. B.*, 2995).

(1) Tobler. *Verm. B.*, II, p. 148 ; III, p. 7-10 ; Hartmann, p. 24 ; Meyer-Lübke, § 597.
(2) Maetschke, p. 30-33.

La conjonction composée *des lors que,* qui apparaît dans Rustebuef[1], ne semble pas exister au XIIe siècle.

Après que :

Le verbe est toujours à *l'indicatif,* soit au *passé défini* soit au *passé antérieur* :

Qui m'en issi de mon païs Le mois aprés que t'en issis (*Ille,* 4119) ; — Grant piece après que il revint Un jor seus an la chambre vint Celi qui... (*Cligés,* 5157) ; — Le primer diemeine après Ke Charlemeines fud confès Sont a Orliens assemblé (*S. Gilles,* 2905).

On remarquera que dans le vieux français, *après que* se rapporte toujours à un substantif. Là où le français moderne emploie *après que,* le vieux français emploie régulièrement *puis que.* D'ailleurs, des exemples comme :

Après lonc tens que c'ot esté Que Rome ot ja piece duré (*Troie,* 75),

montrent que *après... que* n'a pas encore une valeur conjonctionnelle.

Après ce que n'apparaît qu'au XIIIe siècle : Cf. (*Dial,* IV, 194, etc. ; — *S. Brand.,* 190,6).

b) **L'action de la principale suit directement celle de la subordonnée** (*simul atque, ubi primum, ut primum*).

En pas que :

En pas que l' vidren les custodes s'espaurirent de pavor (*Pas.,* 100, a; 120, c ; — *V. Juise,* 279 ; — *Ille,* 562).

Rem : — *Puis* s'emploie aussi comme préposition (= *post*):

Cinc anz vesqui *puis* Charles et non mais (*Cor. L.,* 163).

Des que[2]

Le verbe est généralement au *passé défini :*

Des que deus fist le premier home (*Cligés,* 344) ; — Dès que je pris mes armes (*Cordres,* 2921) ; — Car le traïtres le ferma, Des que la traïson soscha (*Cligés,* 1241 ; 654.

Au *futur :* (*Cligés,* 3201, 5453 ; — *Trist.* Bér., 3278) ;

Au *présent :* (*Ib.,* 6397).

Rem. — A l'origine, *des que* équivaut simplement à *après que.*

Trenta tres anz et alques plus, *des que* carn pres... (*Pas.,* 2, a).

C'est à la seconde moitié du XIIe siècle qu'appartiennent les nouvelles conjonctions composées suivantes, dont la plupart sont dues à Chrétien de Troyes : —

Lues maintenant que :

Et je lor dis veraiement Que je tout issi le feroie Lués maintenant que je verroie (*Ille,* 5488).

(1) V. Hartmann, p. 51.
(2) V. Maetschke, p. 33-39.

Lues que :

L'andemain, lués que il ajorne (*Erec*, 69 ; 697) ; — Lués que Cligés le vit movoir Et de son non oï le voir (*Cligés*, 4829 ; 3529).

En es le pas que :

des que l'ame seivre del cors, | en es le pas qu'ele en est fors (*Eneas*, 2367).

Tantost que :

Qu'a ma cort venir ne deignastes Tantost qu'an cest païs antrastes (*Cligés*, 5045).

Manes ke : (*Dial.*, I, 19, 6, etc.).

Erranment que :

erranment que il eut chou dit se couchierent a terre (*S. Brand.*, 19, 5).

Errant que :

errant que li hons eut chou dit nous aqueillimes no voie (*ib.*, 7, 20).

Si que (1) :

Fai-le venir, kar nus ne mangeruns si que il seit venuz (*Quat. Liv. R.*, I, 59 (11).

Maintenant que :

Maintenant qu'il vint a la cort, Chascuns a l'encontre li cort (*Cligés*, 4991 ; 3688, 5288 ; — *Erec*, 913, 1132, 2332 ; — *S. Louis*, 1132).

Depuis que:

Isnelemant le sot espandre Depuis qu' ele l'an apele (*Cligés*, 5176).

Lors que apparaît pour la première fois dans Chrétien de Troyes, et reste rare dans l'ancien et le moyen français.

Cil s'an vont isnelement tuit Lors que cele l'ot comandé (*ib.*, 5486) (2).

Ou que (3) :

Le verbe est généralement au *présent de l'indicatif*.

Ou que veit Olivier, volentiers i parolet (*Pèl.*, 824) ; — Ou qu'il voent Hugon pregnent li a huchier (*Ors. B.*, 2186 ; 2742, 3512 ; — *Cordres*, 2931) ;— Ou qu'a vu le roi se li a dit itant (*Ors. B.*, 3423).

Cette conjonction n'est employée qu'avec le verbe *vedeir*; dans tous les exemples relevés, il s'agit d'indiquer que l'action est simultanée avec l'instant où l'on *voit* un personnage. Quoique l'usage soit anciennement attesté (*Pèl.*), il ne devient fréquent que vers la fin du XIIe siècle, dans *Orson de Beauvais* (vers 1180-85) et la *Prise de Cordres* (1190-1195).

(1) Pour d'autres exemples v. Hartmann, p. 50-51.

(2) Cf. Hartmann, p. 55.

(3) Maetschke, p. 34 ; Johannsen p. 34-35 ; Meyer-Lübke, § 597. Ne pas confondre avec l'usage *ou que*, marquant l'endroit: Donet as povres *ou qu'*il les pot trover (*Al.* 19 d), etc.

III. — Antériorité.

A. — L'action de la principale précède celle de la subordonnée.

Le mode est généralement le *subjonctif*, l'indicatif est rare. La concordance des temps est strictement observée.

Ainz que, ançois que est très répandu en poésie ([1]), mais ne se rencontre pas, à ma connaissance, dans la prose du XIIe siècle ; même au XIIIe siècle, il n'y en a pas d'exemple dans *Aucassin*. On trouvera beaucoup d'exemples de cet usage dans les ouvrages cités ci-dessous ([1]). Ajoutons-y quelques-uns : Quant au sens, *ainz que* signifie *avant que* et, par extension, *plutôt que* :

Le verbe principal est au *présent de l'indicatif* ou à *l'impératif*, le verbe subordonné est au *présent du subjonctif* :

ainz qu'il seit li matins ajornez, En puez tu faire totes ses volentez (*Cor. L.*, 1593 ; 2213, 2252, 2292 ; — *Brand. Seef.*, 118) ; — Ainz que m'i doignes art moi ei (*Trist.* (Th.), 1222 ; — *Cligés*, 1499).

Le verbe principal est au *passé défini*, le verbe subordonné est au *présent du subjonctif* (*Cligés*, 1895) par exception, ou à *l'imparfait du subjonctif* en règle générale (*Reimpr.*, 3149 ; — *Cor. L.*, 242 ; — *Ille*, 3149, etc.).

Le verbe principal est au *plus-que-parfait* :

Ainz que venist la mie nuit La Blanche Lande out traversee (*Trist.* (Th.), 2654 ; — *Cor. L.*, 2270 ; — *Trist.* (Bér.), 1621 ; — *Cligés*, 4944).

Rem. : — Dans : Anz petiz dis que cho fus fait (*Pas.*, 8, a) nous avons une tournure semblable à celle avec *après* (p. 85).

Le verbe principal est au *futur*, le verbe subordonné est au *présent de l'indicatif* :

Secors avra ainz que past li tierz dis (*Cor. L.*, 1500, etc. ; — *Trist.* (Bér.), 691 ; — *Cligés*, 144, etc.) :

Le verbe principal est rarement au *conditionnel*, ou, pour mieux dire, au *passé du futur* :

Ses me metroit il en balence Ainz que n'en fust prise venjance (*Trist.* (Bér.), 1113 ; — *Cligés*, 5635) :

ou à *l'imparfait du subjonctif* :

Ainz n'i passastes un pas, par vérité, Que ne fussiez o feruz o botez (*Cor. L.*, 764 ; — *Cligés*, 3190).

L'indicatif est très rare, Cf. cependant (*Cump.*, 150) ; quelques autres cas sont cités par M. Maetschke, p. 47.

([1]) Maetschke, p. 39-47 ; Rosenlauer, p. 58 ; Quiehl, p. 32 ; Riecke, p. 40-41 ; Klatt, p. 10.

La conjonction qui correspond à *ainz que* dans la prose du XIIe siècle est *devant ço que*. rarement *devant que*, Le subjonctif est le mode ordinaire ; l'indicatif ne s'emploie que lorsqu'il s'agit d'un résultat atteint :

Devant que :

Avec l'indicatif.

Ne sout que Deus om fu Devant qu'il l'ot veü (*Best.*, 193 ;— *Quat. Liv. R.*, I, 76, note).

Avec le subjonctif.

Ja n'en avrez vaillant un sol denier Devant que seie levez et baptisiez (*Cor. L.*, 1280 ; — *Thèbes*, 3505).

Devant ço que:

Avec le subjonctif.

Si l' pursieu e enchalce devant ço que il entre en citéd (*Quat. Liv. R.*, II, 198 (1); IV, 348 (16) ;— *S. Brand.*, 85, 28) ;— Tierz jur devant ço que David revenist... assaillirent (*Quat. Liv. R.*, I, 114 (1), 130 (4) ; III, 299 (11); — *S. Brand.*, 23, 27 ; 37 ; 85, 19).

B. — **La subordonnée indique jusqu'à quel moment dure l'action de la principale.**

On emploie l'indicatif quand il s'agit d'un fait réel, le subjonctif quand il s'agit d'une action présentée comme attendue ou voulue [v. Ayer, § 302].

La conjonction le plus en vogue aussi bien en poésie qu'en prose est :

Tant que (1) :

D'une chanbre an autre traverse, Tant que tot cuide avoir veü (*Cligés*, 5566).

On en trouve des exemples à partir du commencement du XIIe siècle. Le mode et le temps varient selon les circonstances. Les exemples abondent : (voy. Maetschke, p. 48-60 ; Quiehl, p. 33 ; Riecke, p. 42 ; Gille, p. 432).

Si que se rencontre avec le même sens : ... comenzat li uins a croistre, *si que* il emplit toz les uaisseaz (*Dial.*, I, 35, 4 ; *Trist.*, (Ber.), 1508).

Les autres conjonctions sont :

Jesque, jusque :

Suivi de *l'indicatif* : (*Quat. Liv. R.*, I. 21 (16) ; II, 184 (5); III, 242 (7) ; — suivi du *présent du subjonctif* ; — (*Ibid.*, I, 30 (7); III, 311 (15); — suivi de *l'imparfait;* — (*ibid.*, 272 (6). (Voy. Quiehl, p. 33 ; Rosenbauer, p. 26 ; Riecke, p. 42).

(1) Cette locution était très usitée au XVIIe siècle ; cf. Haase, p. 392, et se rencontre encore aujourd'hui.

De ci que :

Suivi de *l'indicatif*; — (*Brand. Seef.*, 139); — Si n'ocist... de ci que le braz li fud endormiz (*Quat. Liv. R.*, II, 212 (1) ; IV, 421 (7) ; — suivi du *présent du subjonctif* ; — Ne deit quarir ne a plain ne a bos De ci qu'il ait o recreant o mort (*Cor. L.*, 23; — *Quat. Liv. R.*, I, 48 (12); — *Ille*, 641) ; — suivi du *l'imparfait du subjonctif*; — (*Quat. Liv. R.*, II, 152 (4); 202 (15)

De si la que : — (*Trist.* (Th.), 2052 ; — *V. Mort*, VIII (12) ; — *S. Brand.*, 153, 16).

Desque la que : — (*Psaut.*, 93, 15).

De si a tant que : — (*Cligés*, 578).

Dusqu'à tant que : — (*S. Brand.*, 55, 4).

Tresque. Cet usage est plus répandu qu'on ne croirait d'après Rosenbauer, qui ne cite que des exemples du *Pèlerinage* et du *Roland* (De même Riecke, p. 42 ; — Quiehl, p. 33) :

Nul mot n'en dïe tresque l'en li comant (*Cor. L.*, 5); — *Ne* gerrai mais dedenz maison Trés que li troi felon larron En avront la mort receüe (*Trist.* (Bér.) 1001.

Dusqu'adont que ne se trouve que dans le *Voyage de Saint Brandan* :

et ne s'esuillera dusqu'adont que XXIII eures seront aemplies (*S. Brand.*, 33, 5; 73, 17, etc.).

Entroque (*S. Lég.* 32, *a*).

Entruesque, fréquent aussi dans le *Voyage de S. Brandan* (5, 17, 7, 8, etc.), et dans *Ille* (802, etc.). Cette conjonction devient fréquente au cours du XIIIe siècle, et est fort en usage pendant toute la période du moyen français (Cf. Hartmann, p. 15).

CHAPITRE VI

QUE COMPARATIF

La proposition comparative exprime la manière ou l'intensité de l'action par sa comparaison avec l'action d'un autre sujet, ou même avec une autre action du même sujet [v. Ayer, § 309, 1].

A. — Propositions comparatives abrégées.

Emploi d'une négation.

Il y a souvent contraction au moyen de l'ellipse du verbe.

La proposition comparative peut se présenter sous la forme *Pierre est plus grand que n'est son frère,* ou cette autre, plus brève et plus fréquemment employée, *Pierre est plus grand que son frère.*

Dans le premier cas, le verbe ne se présente guère sans être accompagné d'une négation. Dans le second cas, si le second terme de comparaison est, non pas un individu particulier, mais un nom d'espèce, l'ancien français peut le faire accompagner d'un terme négatif *nul,* qui a pour résultat de renforcer le sens du terme de comparaison (cf. Perle, *loc. cit.,* p. 16-17):

Meis tot ausi come la rose Est plus que *nule* autre flors bele (*Cligés,* 208); — Toz fu plus blans que *nule* nois (*ib.,* 4036).

La même idée négative, subsistant dans la proposition abrégée par l'ellipse du verbe, explique l'usage de la particule *ne* pour réunir deux comparaisons. Un procédé fréquent en vieux français est la double comparaison: *Plus se fait fiers que leons ne leuparz* (*Rol.,* 1111), où la seconde comparaison n'ajoute rien à la première, et c'est une habitude de langage particulière à l'ancienne langue que de réunir, au moyen de *ne,* une série de noms, — ne *pappe,* ne *legax,* n'*arcesvesque* (cf. Perle, *loc. cit.,* p. 415).

Plus est isnels qu'espreviers *ne* arunde (*Rol.*, 1492); — Les aiment plus ke ór *ne* argent (*Lap.*, 230); — Ainz est plus s'armeüre noire, Que chape a moine *n'*a provoire (*Cligés*, 4681); — Asseiz fu graindres que Saisnes *ne* gaians (*Raoul de C.*, 2740; 3803, 4529, 5596, 5606) (1).

Le double négatif est fréquent dans la locution *ne plus que*:

Que je *ne* sai dire quel part Il sont alé, *ne plus que vos* (*Cligés*, 6604; 2851, 4046, 4423, 4746, 5258); — Juda e Israel... *ne* pourent estre numbrez *ne plus que* li graviers de mer (*Quat. Liv. R.*, III, 239 (9); — *Brand. Seef.*, 183).

Il reste d'ailleurs des traces de ces usages jusque dans le français moderne :

Ulysse entend mieux que *nul* autre mortel les lois de Minos (Fénelon); — La patrie est plus digne de respect que *ni père, ni mère* (Rollin); — Ma sœur, *non plus que* moi, *ne* lit dans son âme (V. Ayer, *loc. cit.*).

La proposition comparative abrégée au moyen de l'ellipse du verbe, comme elle exprime l'idée de comparaison la plus simple, est naturellement très répandue en ancien français, où les comparaisons, pour banales qu'elles soient parfois, n'en sont pas moins nombreuses. Dès les premiers monuments, on en trouve des exemples en grand nombre :

Il est plus gensz que soleiz enn ested (*Cant.*, 16); — Tient Durendal qui plus valt que fins ors (*Rol.*, 1540).

Naturellement, l'usage est le même qu'en français moderne. Dans ces sortes de comparaisons, il n'y a pas de distinction à faire, cela s'entend, entre le cas régime et le cas sujet, entre deux exemples comme :

Ge ne te pris plus qu'un chien esragié (*Cor. L.*, 2142).

R. mesires est plus fel que Judas (*Raoul de C.*, 1381).

Nous ne nous arrêterons pas à classer les comparaisons (2). Remarquons seulement que l'ancienne langue revêt souvent une concision qui peut nous paraître même excessive aujourd'hui, la syntaxe moderne étant soumise à de grandes exigences de clarté :

Mielz est suls moerge, *que tant bon bacheler* (*Rol.*, 359); — Et li R... Fu

Remarque. L'emploi de *ne* s'explique après le comparatif de supériorité par ce fait que la proposition a un sens négatif: le degré mentionné dans la principale n'est pas atteint dans la subordonnée. Après les expressions comme *mielz voeill, plus chier ai*, etc., *ne* n'est pas généralement employé.

Cet emploi de la forme négative après une comparaison se retrouve dans toutes les langues romanes, mais il est inconnu au latin. On peut le considérer comme le résultat d'une contamination, la construction paratactique avec *ne* et la construction syntactique avec *que* seraient combinées. La particule négative *ne* est employée comme en français moderne (v. Ayer, § 309, 2, *a*; — Darmesteter, § 374). Cf. Dubislav, p. 25; Hammesfahr, p. 38; Perle, p. 13.

(1) Pour d'autres exemples, voy. E. Müller, p. 108.

(2) Sur les comparaisons en ancien français, voir R. Grosse, p. 157.

asez graindres... *Qe d'un torel a charue traiant* (*Raoul de C.*, 3244 ; — Cf. *Quat. Liv.*, *R.* II, 217 (10).

L'expression est souvent condensée. Dans une phrase comme :

De tot l'avoir du monde n'ai je plus vaillant que vos veés sor le cors de mi (*Auc.*, 24, 53),

on est tenté de sous-entendre le relatif *que*, employé sans antécédent, qui serait tombé après la conjonction, ou d'expliquer la construction comme un cas d'ἀπὸ κοινοῦ : *De tout l'avoir du monde je n'ai rien qui vaille plus que* [ne vaut (ce) que] *vous voyez sur mon corps*. Mais l'examen d'exemples tels que :

Di lor qu'il ont mains de respit Qu'il n'a en lor faces escrit. (*V. Mort*, XVII, 6),

Par moi avra plus dure fin Que ne fist faire Costentin A Segoçon. (*Trist.* (Bér.), 277),

montre qu'il n'est pas besoin de sous-entendre le relatif.

En pareil cas, on doit considérer la proposition comparative comme formant un ensemble. Ainsi, la phrase « *Costentin fit faire à Segoçon une fin dure* » exprime un fait supposant un certain degré de « dureté » ; on prend cette phrase comme moyen de comparaison, et on emploie *ne* pour indiquer la disparité existant entre les deux choses comparées. Dans le premier exemple cité (*Auc.*, 24, 53), *ne* n'est pas employé parce que la première proposition est négative, autrement le cas est le même.

Une proposition comparative de cette espèce exprime souvent une idée de *distance* ou de *temps* (1) :

Plus qu'om ne poet un bastuncel jeter, Devant les altres est en un poi muntez (*Rol.*, 2868 ; 2265, 3323) ; — Il s'entresloignent plus qu'un ars ne traisist (*Cor. L.*, 2537) ; — Plus tost l'avrai ocis et detrenchié Que vos n'iriez demi arpent a pié (*Cor. L.*, 664).

Quand la proposition comparative exprime un fait supposé, l'ancien français emploie l'*imparfait du subjonctif*, qui peut être sous-entendu. Le français moderne emploie ici le *conditionnel* : *Il parle comme* [il parlerait] *s'il était le maître* :

N'onques mains esperduz ne fu, Que se il fust desoz l'escu (= *que* [il fust esperduz] *se* : *Cligés*, 4097) ; — mielz semblad que sur les basses fussent assis que si fussent entailliez (*Quat. Liv. R.*, III, 255 (6).

La particule *se* n'est même pas nécessaire (2) : Ne l'connoisseie plus que *onques ne l'vedisse* (*Al.*, 87, e).

(1) Les locutions *plus tost que pot*, etc., si fréquentes en ancien français, n'entrent pas ci en ligne de compte ; *que* est le *pronom relatif* et non pas la conjonction comparative (Tobler, *Mél.*, I, p. 219-224).

(2) Cf. Dubislav, p. 16 ; Klapperich, p. 25 ; E. Müller, p. 44.

Dans :

Dun n'as-tu mun quer, ki plus te valt que *si ousses dis enfanz* ? (*Quat. Liv. R.*, I, 3 (6),

quoique le sens soit clair, il n'est pas possible de reconstituer la phrase dans sa forme logique. Ainsi restituée, la phrase n'aurait pas de sens (« *qui te vaut plus qu'* [il ne te vaudrait] *si tu avais dix enfants* »). On doit donc expliquer la proposition conditionnelle *si ousses dis enfanz* comme formant un ensemble, et voir là un *cas supposé*, un état considéré comme souhaitable (qui te vaut plus que ne te vaudrait *ce cas supposé* [« que tu eusses dix enfants»]).

Dans :

Dame, feit il, je pas et cuit Que miauz feire ne porriiens Que s'an Bretaingne an aliiens (*Cligés*, 5294),

nous avons la même forme hypothétique. L'infinitif qu'on s'attendrait à voir est ici remplacé par une proposition conditionnelle indiquant un cas supposé, dénué de réalité. Avec l'infinitif, l'expression serait plus simple, mais le sens serait différent ; l'emploi du subjonctif met en évidence le caractère purement hypothétique de la seconde alternative, alors que l'infinitif dénote une alternative moins éloignée.

C'est une tournure qui rappelle le type de phrase moderne dans lequel on emploie *si* pour éviter la rencontre de deux *que*. *J'aimerais mieux qu'elle ne fût jamais jouée que si elle était aplatie* (cité par H. Breitinger dans *Herrigs Archiv.*, XLV, p. 237).

B. — **Mielz voelt, etc.**

La syntaxe des locutions du type *mielz voelt* est assez compliquée pour que nous la traitions dans une section spéciale.

Elle peut présenter trois cas : —

a). — L'expression verbale a pour régime un **infinitif** ; le second terme de comparaison, amené par *que*, est aussi un **infinitif**, soit *simple* :

Mieilz voelt *murir* que *guerpir sun barnét* (*Rol.*, 536 ; — *Ille*, 1336, 5293).

soit *accompagné de la préposition de*, qui commence déjà à s'attacher au verbe (1) :

Ainz a plus los de lui atandre, Que d'un autre chevalier prandre (*Cligés*, 4705).

C'est la tournure logique ; cf. :

Tu nous dois miex *esleechier* que *courechier* (*S. Brand.*, 1, 14).

Rien d'anormal. Signalons seulement *eslire* accompagné de *plus* :

Je *eslis* degez estre en la maisun del mien Deu, *plus que* habiter ès tabernacles des pecchedurs (*Psaut.*, 83, 11).

(1) Cf. Sörgel, p. 17-18 ; Brunot, I, p. 247.

b). — L'expression verbale a pour régime un **infinitif** (comme dans **a**), mais le verbe du second terme de comparaison est au **subjonctif :**

Ceci est fréquent non seulement dans les cas où les deux propositions ont des *sujets différents* :

Car miex vuel estre ocis et detrainchiés Qu'an vostre chartre jamais me jetissiés (*Raoul de C.*, 6930),

mais aussi là où *le sujet est le même* dans les deux parties de la phrase :

Miauz viaut morir que il ne l'eit (*Cligés*, 3707) :

et où il serait plus simple et plus concis d'employer l'infinitif. L'emploi du subjonctif cependant permet de marquer une nuance assez subtile ; ce mode indique que la seconde alternative est considérée comme hypothétique et irréelle. Ainsi la différence de sens entre :

1) Mieilz voelt murir que guerpir sun barnét (*Rol.*, 536)

et :

2) Miauz viaut morir que il ne l'eit (*Cligés*, 3707).

serait que dans **(1)** les deux alternatives sont présentées comme de même espèce, tandis que dans **(2)** la comparaison est entre deux choses de natures différentes, savoir, (a) quelque chose d'absolu et de concret, la mort, et (b) quelque chose d'hypothétique et d'irréel, un cas supposé et imaginaire.

C'est un joli exemple de la finesse de la vieille syntaxe. Remarquons que le subjonctif s'emploie d'autant plus facilement en pareil cas, que l'ancien français laisse souvent voir une tendance à éviter l'emploi d'un infinitif trop éloigné de la conjonction [1].

Ce cas est très fréquent : on peut faire deux divisions : —

1. — Les deux parties de la comparaison ont *des sujets différents* :

Mielz voeill *murir* qu'*entre paiens remaigne* (savoir, l'épée : *Rol.*, 2336 ; 58 1081, m) ; — Mex veut sallir que ja ses cors Soit ars (*Trist.* (Bér.), 946 : 1703); — Miauz voudroie estre desmanbree Que de nos deus fust remanbree L'amors d'Iseut et de Tristan (*Cligés*, 3145 ; — *Ille*, 294 ; — *Raoul de C.*, 6930) ; — Miauz voudroe estre mors que me fust reprové (*Ors. B.*, 1900).

2. — Les deux parties de la comparaison ont *le même sujet* :

Mielz voeil *morir* que *jo ne l'alge ocire* (*Rol.*, 1646 ; 1566, a) ; — Mielz voeil morir, que por Franceis m'en fuie (*ib.*, 1679, t ; 1701, 2738 ; — *Cor. L.*, 1303 ; — *Trist.* (Bér.), 128, 309) ; — Morir viaut ainz que il s'an aut (*Yvain*, 1540 ; — *Cligés*, 2227, 2741, 3188) ; — Miex volroie estre toz jors cers d'une ancele Que ne conquiere Perone et Peronnele (*Raoul de C.*, 1193) ; — Encor ameroie je mix a morir... que je seüsce que vos eüsçiés jut en lit a home, s'el mien non (*Auc.*, 14, 13 ; 40, 11 ; — *Aiol.*, 7292, 7337).

[1] Cf. Meyer-Lübke, § 610.

c). — Les deux verbes sont également au subjonctif :

Miauz vuel qu'einsi toz jorz me taingne, Que de nelui santez me vaingne (*Cligés*, 869) ; — Miauz voudroie qu'an m'oceïsse Que a nul autre le deïsse (*Cligés*, 5529 ; — *Auc.*, 16, 14 ; 17, 16) ; — Plus chier ai je que l'aie decopé Que il n'eüst ocis ne afolet (*Raoul de C.*, 7973) ; — Ancois sofferoie jo que je feüsse tous desiretés... que tu ja l'eüses .. a espouse (*Auc.*, 826).

Cette tournure est particulièrement fréquente en vieux français (1).

Dans ce cas, ainsi que dans (b), la conjonction semble réunir deux sens. Il est évident que, pour compléter la phrase dans sa forme logique, il faut deux conjonctions *que*, la première *que* comparatif (= quam), la seconde *que* amenant une subordonnée directe (= quod) [cf. l'anglais *than that*, l'allemand *als dass*]. La même syntaxe se retrouve dans toutes les langues romanes (cf. Meyer-Lübke, § 610). C'est la construction latine *pugna potius quam servias* (2).

Aujourd'hui il est généralement reconnu qu'il ne s'agit pas d'une construction ἀπὸ κοινοῦ : le *que* n'a pas de fonction double. M. Tobler (3) a montré que, puisqu'en pareil cas la seconde proposition pouvait se passer de *que* (4) suivant l'habitude syntaxique de l'ancienne langue, le *que* en question équivaut simplement à *quam*, la seconde proposition étant présentée sans conjonction. D'autre part M. Tobler admet qu'au point de vue de l'usage du français moderne, la même phrase serait aujourd'hui un cas d'ἀπὸ κοινοῦ, puisque *que* (= quod) ne s'omet plus. En français moderne, *que* doit être considéré comme ayant une fonction double dans les quelques cas de cette construction qui subsistent encore aujourd'hui.

En théorie, cela paraît vraisemblable. Ce qui est pourtant fait pour surprendre, c'est que cet emploi d'un seul *que* soit si fréquent précisément dans les textes où l'omission de *que* en tête d'une proposition complétive qui dépend d'un verbe exprimant la volonté ou obligation, est tout à fait rare : par exemple, dans *Cligés*, *Aucassin* et l'*Histoire de Saint Louis* (voir p. 134-135).

Mais si, tout compte fait, la fréquence de cette tournure est hors de proportion avec l'omission du *que* amenant une subordonnée directe, nous pouvons supposer que cet usage, né à l'épo-

(1) Pour d'autres exemples voir Rosenbauer, p. 33 ; Quiehl, p. 19; E. Müller, p. 89 et seq.

(2) Cf. Stolz und Schmalz, p. 383.

(3) *Mél.*, I, p. 281-286 ; Cf. Darmesteter, § 375.

(4) M. Tobler cite à ce propos des exemples où même le *que* comparatif est omis, ainsi que le *que* (= quod). *Se* aussi est souvent omis.

que où les subordonnées directes pouvaient se passer de la conjonction de subordination, a longtemps survécu dans la langue comme locution figée. Car, bien que la faculté d'omettre *que* ne dépasse guère la fin du XIIe siècle dans les textes de caractère savant, ce n'est qu'au XIVe siècle que les écrivains, même « savants », s'aperçoivent du caractère anormal de cette construction et essaient, par plusieurs moyens, d'arriver à la régularité grammaticale. C'est Joinville qui, le premier, essayera de corriger le défaut évident, ou bien en employant *que* deux fois :

Car vraiement je ameroie miex que uns Escoz venist d'Escosse et gouvernast le peuple dou royaume bien et loialement *que que* tu le gouvernasses mal apertement (*S. Louis,* 21),

ou bien en se servant de la forme encore plus lourde *que ce que* :

Que vous amissiez miex que touz meschiez avenist au cors... *que ce que* li pechiés venist à l'ame de vous (*ib.,* 28; 71, 317, 318) (1).

Souvent il emploie la tournure habituelle avec un seul *que* (*ib.*, 47, 350, etc.), et une fois il évite la difficulté ainsi :

Or vous demant-je .. lequel vous ameriés miex, *ou que* vous fussiés mesiaus, *ou que* vous eussiés fait un péchié mortel (*ib.*, 27).

Aucune de ces locutions n'a subsisté jusque dans le français moderne. *Que ce que* a été longtemps en usage (2), mais ne s'emploie plus, et aujourd'hui on est obligé d'éviter ce genre de phrase à cause des difficultés qu'il soulève, bien que dans le style de la conversation on dise souvent : *je ne demande pas mieux que tu y ailles.*

C'est là, incontestablement, une infériorité du français. Quiconque traduit un texte anglais ou allemand est souvent fort en peine pour rendre en français des tournures pareilles. On ne peut pas ne pas regretter que la recherche de ce qui est logique et grammatical ait écarté de la langue la tournure commode et claire de l'ancien français.

Constructions analogues.

En dehors de la construction après *mielz voelt,* etc., on trouve d'autres exemples analogues de *que* faisant double fonction, ou, si l'on aime mieux, de l'ellipse de *que* (conjonction de subordination) après *que* comparatif ; —

Melz sostendreiet les empedemenz Quelle perdessé sa uirginitet (*Eul.*, 16 ; — *Pas.*, 38, c); — Don ne me vient il miauz panser Que fol me feïsse apeler (*Cligés,* 631, a — Meis n'an set plus que bel le voit (*ib.*, 2813); — Cument quides-tu que à Deu plus plaised oblatiun e sacrefise, que l'um seit obéissant à sun plaisir e à sun cumandement (*Quat. Liv. R.,* I, 56 (5).

(1) Cf. Breitinger. *Herrigs Archiv,* XLV, p. 237.
(2) Haase, p. 387.

C. — Quand la comparaison se fait, non pas entre deux actions d'espèce différente, mais entre une certaine action et la même action faite, soit par un autre agent, soit par le même agent dans des circonstances différentes, on trouve en ancien français les formes d'expression suivantes : —

1° *Répétition intégrale du verbe principal :* —

Ne puet plus *corre* que il *cort* (*Trist.* (Bér.), 964 ; — *Cligés*, 4962 ; — *Ille*, 596).

Cette forme quelque peu lourde n'est guère employée qu'avec les verbes *estre* et *aveir*, procédé syntaxique encore assez répandu en français moderne (1).

En général, **le mode est l'indicatif :**

Plus *est* isnels *que nen est* uns falcuns (*Rol.*, 1529 ; 1573 ; — *V. Juise*, 142) ; — Roge est la maille plus que n'est feus ardenz (*Cor. L.*, 2478) ; — Plus vert que n'est fuelle de vingne (*Erec*, 5328) ; — Qui plus estoit blanc que n'est lainne (*ib.* 3610 ; 3802, 4769 ; — *Cordres*, 505, 2381 ; — *Auc.*, 12, 21).

Jusqu'en moyen français, **le mode est parfois le subjonctif :**

Ce mode s'explique par le fait qu'il s'agit d'une chose non réelle ; il indique, en outre, quelque chose de plus général que l'indicatif.

Au XIIe siècle nous en avons rencontré les exemples suivants : —

Estre.

Ki plus fud larges e plus amples *que ne fust* nul des altres (*Quat. Liv. R.*, III. 267 (9) ; — Ice k'ele est cortoise et bele Plus que ne soit el mont pucele (*Ille*, 902).

Aveir.

Plus at feme d'orgul *ke n'ait* hom nuz en terre (*V. Juise*, 38 ; 64) ; — Dix qui est mout plus Que ne soit rois ne quens ne dus (*Ille*, 4448).

M. Horning (2) a signalé le fait que dans Froissart le verbe (accompagné de *ne*) est plus souvent au *subjonctif* qu'à l'indicatif, quand une proposition principale affirmative est suivie d'une proposition comparative. Ayant constaté également que cet usage du subjonctif se retrouve dans les textes appartenant aux dialectes de l'Est de la France (3), mais paraît être étranger aux textes qui appartiennent à d'autres régions (4), M. Horning est d'avis que probablement nous sommes en présence d'un phénomène syntaxique restreint à un domaine défini de la langue d'oïl, savoir l'Est, et le Nord-Est. Cette hypothèse a été examinée, et en somme con-

(1) Pour d'autres exemples, voy. Lotz, p. 5.

(2) *Zeitsch. f. rom. Phil. V*, p. 386 ; voy. aussi Bischoff, p. 95 ; Brunot, I, p. 253.

(3) *Dial. de Grég.* ; *Sermo de sap.* ; *Moralité sur Job* ; *Richars li biaus* ; *Dis dou vrai aniel* ; *Brut* ; *Fierabras* ; *Elie* ; *Aiol.*

(4) *Rol.* ; *Chev. au Lyon* ; *Troie.*

firmée, par M. Sundstedt (1) qui, ayant dépouillé bon nombre de textes appartenant soit à l'Ouest (2), soit aux dialectes normand (3) et picard (4), constate qu'en effet l'indicatif est le seul mode employé en pareil cas dans ces textes ; sauf quelques cas douteux, le subjonctif ne se rencontre que dans les textes de l'Est et du Nord-Est.

Les résultats de nos recherches tendent aussi à confirmer l'hypothèse de M. Horning. Si on laisse de côté les cas où le subjonctif est employé avec la valeur du conditionnel, nous ne retrouvons l'usage en question que dans *V. Juise* (wallon), *Ille et Galeron* (artois), et les *Livres des Rois* (anglo-normand). En d'autres termes, nous n'avons rencontré cet emploi du subjonctif que dans deux cas qui ne rentrent pas dans la catégorie de M. Horning (Est ou Nord-Est).

2° *Remplacement du verbe par* **faire** : —

L'emploi de ce *verbum vicarium* est très répandu (5), il peut remplacer n'importe quel verbe, transitif ou intransitif (comme l'anglais *do*, le latin *facere*, et le grec ποιεῖν). Son emploi contribue beaucoup à la clarté de la phrase.

Le temps et le mode varient suivant les circonstances. Pour marquer une différence de temps ou de mode entre les deux parties de la comparaison, ce *verbum vicarium* est naturellement fort en usage ;

A. Le mode est l'indicatif.

Mielz en valt l'ors que ne funt d'or cent livres (*Rol.*, 516 ; 1725) ; — Plus curt a piet, que ne fait uns chevals (*ib.*, 890 ; — *Best.*, 975) ; — E plus dure l'enmisté Quant vent, que ne fait l'amisté (*Trist.* (Th.), 2601 ; — *Cligés*, 6142 ; — *Ille*, 1591, 2554) ; — Lors l'esgardent a grant mervoille Trestuit plus qu'onques meis ne firent (*Cligés*, 4836) ; — Or nus cuntrariérad plus Siba le fiz Bochri que ne fist Absalon (*Quat. Liv. R.*, II, 198 (1) ; — *Raoul de C.*, 6206, 7203) ; — Car plus le trueve bateillant Que il n'avoient feit... (*Cligés*, 4127 ; — *Trist.* (Bér.), 2606) ; — *Quat. Liv. R.*, III, 295 (3).

(1) « Sur l'extension dialectale du subjonctif dans les propositions comparatives du vieux français » dans *Uppsatser i Romansk Filologi*, tillägnade Prof. P.-A. Geijer, Uppsala, 1901.

(2) *Pèl.* ; *Rol.* ; *Cligés* ; *Chev. au Lyon* ; *Erec* ; *Rom. de la Rose* ; Rustebuef ; *Miracle de Nostre Dame.*

(3) *Alex.* ; *Reimpr.* ; *Rou* ; Marie de Fr. (*Bisc.* ; *Yonec*) ; *Troie.*

(4) *Aliscans* ; *Car.* ; *Miserere* ; *Auc.* Il est bien entendu que nous ne faisons que rapporter ici la classification adoptée par MM. Horning et Sundstedt.

(5) Cf. Diez, III, p. 383. ; Tobler, *Dit dou vrai Aniel*, v. 224, note ; Lotz, p. 10 ; Niebuhr, p. 72.

B. **Le mode est le subjonctif.**

Ce mode a ici la valeur du conditionnel, et, d'après M. Sundstedt, les exemples suivants n'ont rien à voir avec l'usage du subjonctif dont il est question dans le paragraphe précédent (1). La proposition comparative est l'apodose d'une protase sous-entendue ;

Plus aime assez traïsun et murdrïe Qu'il ne fesist trestut l'or de Galice (*Rol.*, 1636 ; — *Cligés*, 1521, 1926) ; — Mais je vos aim plus que vos ne faciés mi (*Auc.*, 14, 16).

On est d'accord pour considérer cette tournure avec *faire* comme une caractéristique des textes anglo-normands qui s'explique par l'influence de l'anglais sur le français (2). En effet, la fréquence de cet usage dans les textes anglo-normands est frappante ; on peut en juger d'après les listes que nous venons de donner.

3° *L'emploi du verbe auxiliaire seul :* —

Il l'a plus tost gete en son goitron | que doce lof *n'avreient* un moton (*Alex.* [B, 214, 4]).

Ce cas est rare et la construction est assez hardie.

4° *Ellipse complète du verbe :* —

Plus tost li ot le col trenchié Que uns rasors un peil deugié (*Thèbes*, 2429).

Ceci ne peut se produire que lorsque le rapport entre les différentes parties de la phrase est clair, car il faut ainsi suppléer le mode voulu. Par conséquent, ce cas est rare.

Concurrence de *que* et de *de* après un comparatif.

Aujourd'hui, *de* n'est employé après un comparatif qu'avec les expressions de quantité, mais, en ancien français, son usage était beaucoup plus étendu. *De* y était non seulement constant avec les désignations numériques :

Plus de cent milie Sarrazins bien armez (*Rol.*, 682, a),

mais aussi assez fréquent dans des tournures où en français moderne *que* est de rigueur.

L'usage de l'ancien français se rapproche de celui du latin qui exprimait la comparaison d'intensité soit par *quam*, soit par l'ablatif (3), accompagné, dès les premiers textes de l'époque impériale, de la préposition *de* : *doctior quam Petrus*, *doctior de Petro*. C'est vraisemblablement ce *de* qui a subsisté à côté de *que* dans toutes les langues romanes ; en français, *que* l'a graduellement remplacé par-

(1) La distinction est pourtant un peu arbitraire.

(2) Cf. E. Burghardt, p. 33-51.

(3) Cette tournure devient beaucoup plus fréquente dans le latin de l'Église qu'elle ne l'était dans le latin classique. L'origine de cet ablatif n'est pas claire, il se rencontre dans les traductions de la Bible et surtout dans le latin de l'Afrique. Wölfflin y voit un hébraïsme, *op. cit.*, p. 49-53 ; cf. Hammesfahr, p. 35-36 ; Stolz et Schmalz, p. 254.

tout, sauf avec les noms de nombre (cf. Diez, III, 366-68 ;— Meyer-Lübke, § 277 ; — Darmesteter, § 374). *De* est fréquent jusqu'en plein XVIIe siècle (1). Voici l'état de choses au XIIe siècle : —

a) Dès le *Roland, que* est beaucoup plus souvent employé que *de*, qui se rencontre assez fréquemment en poésie, rarement en prose. Pendant toute la période étudiée, *de* est surtout fréquent avec les pronoms personnels, comme en italien aujourd'hui (2), et la plupart de nos exemples appartiennent à cette catégorie.

b) Nous constatons une tendance marquée à employer *de* après les comparatifs synthétiques du latin, notamment après *meillor* et *mielz*.

Les exemples que nous trouvons de cette construction jusqu'au commencement du XIIIe siècle se répartissent ainsi : —

1. — *Le second terme de comparaison est un* **pronom personnel :**

De *après meillor, mielz* :

Meillor vassal *de lui* n'out en curt nul (*Rol.*, 231 ; 775 ; — *Thèbes*, 5390 ; — *Cligés*, 332) ; — N'avez baron qui mielz de lui le face (*Rol.*, 277, a) ; — Or ai trové Mellor de moi (*Erec*, 1049 ; — *Eneas*, 153 ; — Marie de Fr. (*Lanv.*), 302).

De *après d'autres* **comparatifs :**

Plus fel de lui n'out en sa cumpagnïe (*Rol.*, 1632) ; — Plus beaus de lui ne portast lance (*Thèbes*, 9570 ; — *Erec*, 5902) ; — E que ele aime *autre* de lui (*Trist.* (Th.), 1017); — *Pire* de lui (*ib.* 1409) ; — Je n'aim riens nule plus de vous (*Ille*, 1432) ; — Cf. aussi (*Car.*, 302).

2. — *Le second terme de comparaison est un* **substantif :**

Qui valent *mielz* de tut l'aveir de Rume (*Rol.*, 639) ; — N'est *grendre* d'une nuiz petite (*Lap.*, 61 ; — *Camp.*, 3324) ; — Elle est *graindre* d'un olifant (*Thèbes*, 2409 ; — *Erec*, 1393 ; — *Auc.*, 24, 19 ; — *Aiol*, 724) ; — Par contenance fu plus fiers d'un sengler (*Raoul de C.*, 3579) ; — Tu ies plus grans de moigne (*S. Brand.*, 91, 19 ; 23, 21, 73, 29 ; — *Dial.*, I, 13, 22).

Ajoutons à ces deux listes les exemples suivants, où *de* s'emploie à côté de *que*, visiblement pour varier l'expression :

Et unes grosses levres plus rouges *d'*une carbonnee (*Auc.*, 24, 19) ; — *Cf.* une grande hure plus noire *q'*une carbouclee (*ib.*, 24, 16) ; — Tant con pins est plus biaus *que* charmes, Et li loriers plus *del* seü (*Cligés*, 4778) ; — N'est il plus biaus *que* je ne sui E mout plus jantis hon *de* moi (*ib.*, 4416).

(1) Cf. E. Müller, p. 96, sq.
(2) Voy. Meyer-Lübke ; Wölfflin, *loc. cit.*

Cet usage ne semble pas avoir une origine populaire. Il est vrai que *de* n'apparaît en prose que très tard, à savoir dans le *Dialogue de Grégoire* (fin du XIIe siècle) et le *Voyage de Saint Brandan* (XIIIe siècle) ; mais en revanche, *de* s'emploie fréquemment dans la poésie courtoise du XIIe siècle, et ne se borne point à la poésie épique. L'apparition tardive de cette tournure dans la prose peut s'expliquer ainsi : les traducteurs auxquels nous devons les œuvres en prose du XIIe siècle auraient peut-être suivi l'analogie du *quam* de l'original latin.

Sur la concurrence de *que* et de *come,* voy. E. Müller (p. 12-14, et 87-88). *Come* est surtout fréquent dans les plus anciens monuments de la langue, et recule devant *que* au XIIIe siècle seulement. Cet usage n'a pas encore complètement disparu du langage parlé.

Cf. ; — Aussi vrai *comme* je m'appelle Denis (*Sous-offs.*, p. 53, cité par Pfau, p. 58).

D. — La proposition comparative peut exprimer un **rapport d'égalité.**

On peut considérer comme propositions « comparatives » un certain nombre de propositions d'origine *consécutive,* où *que* équivaut à *ainsi que, comme.* A l'origine, ce *que* se rapporte à la manière dont l'action du verbe principal se produit, mais par extension la conjonction perd tout sens de manière et n'exprime plus qu'une idée vague de *similitude* et de *ressemblance.*

C'est donc ici qu'on doit ranger des expressions comme *quel virent maint baron,* qui sont assez fréquentes au XIIe siècle :

Demain la ferai tote eissir de son chenel, Espandre par ces chans, *que vous tuit le verrez* (*Pèl.*, 556) (1).

L'idée de manière est ici assez visible. D'ailleurs, on trouve des exemples où *si* est exprimé, ce qui indique peut-être le caractère consécutif de cette tournure :

Li heaumes feri el gravier, Si quel virent mil chevalier (*Troie*, 2521).

Mais dans la grande majorité des cas, on ne voit plus l'idée de

(1) M. Tobler est d'avis que dans ces expressions la subordonnée indique à la fois la simultanéité et la manière (v. *Verm. B.*, II, p. 114 et seq.). Cependant, les exemples que nous avons relevés semblent exprimer plutôt la similitude que la simultanéité. Il nous semble même qu'au XIIe siècle on ne trouve pas d'exemple de ce *que* (exprimant un rapport de temps) qui ne puisse pas s'expliquer comme étant d'origine *consécutive*, plutôt que *temporelle*. On aperçoit toujours (v. p. 37) une idée latente de manière qui fait défaut à l'usage analogue subsistant jusqu'en français moderne : *Je lisais encore sa pancarte rouge « Place Saint-Michel »*, qu'*un autre omnibus arrivait à toute allure* (Le Matin, n° du 19 juillet, 1907).

manière qui est à la base de cet usage? *Que* équivaut à **ainsi que,** employé sans rapport à la manière :

Passai avant, si com la cort fu large, *Que* bien le virent et li un et li altre (*Charrois N.* 177); — Jostai à lui que'l virent maint baron (*ib.*, 209); — *Ille,* 2834); — Si li mentez la vostre fei Come traitre *que* jol vei (*Thèbes*, 2799).

Cf. aussi :

Ja le ferist quel veïssent cent ome (*Cor. L.*, 1924).

De même d'autres tournures :

Adam feïs de terre et de limon, Evain sa per, *que de fi le savons* (*Cor. L.*, 979; 998; — *Ors. B.*, 3432; — *Aiol,* 7194, 7198; — *Raoul de C.*, 7332); — Sempres iert reis, *que* Franceis l'ont jugié (*Cor. L.*, 120; 1533; — *Erec,* 1316); — Desçandez *que* je le vos di (*ib.*, 3160).

Nous n'avons pas rencontré au XIIe siècle l'usage de *que* (= *comme*) dont on peut prendre comme type : — *la fontenelle, Qui fut clere c' argent* (*Brun de la Mont.*, § 88, cité par E. Müller, p. 9).

L'emploi de **si** est commun pour exprimer les rapports d'égalité :

Mes cors remeist en terre la u fut crucifix | *si ke* tuit m'esgarderent, et paien et juï. (*V. Juise,* 397); — e dormirunt od tes femmes, si que l'um bien le saverad (*Quat. Liv. R.*, II, 159, 10; — *Auc.*, 6, 1; — *Raoul de C.*, 1321, 3530, 5176, 6114); — Si la laissat aler, que trestuit l'ont veüt (*Pèl.*, 749); — Si qel verront grant et petit (*Trist.* (Bér.), 2396; 2564; — *Cligés,* 3417; — Marie de Fr. (*Lanv.*), 619; — *Auc.*, 40, 26; — *Raoul de C.*, 4639),

et, *avec le subjonctif*:

Se cel anel de vostre doi Ne m'envoiez, si que jel voie... (*Trist.* (Bér.), 2796; — *Raoul de C.*, 602).

Quainses que correspond, pour le sens, à *quasi* et semble se rapporter à une forme *quamsi.* Sur cette locution, voir la note de M. Foerster (*Cligés,* 4553). Nous n'avons rencontré que cet exemple et un autre (*Quat. Liv. R.*, IV, 410), cité également par M. Foerster.

Aussi que est fréquent dans le *Voyage de Saint Brandan* :

= *ainsi que (sicut) :*

Et je le trouuai aussi qu'il m'auoit dit (*S. Brand.*, 93, 10; 57, 18); — ele ensiuoit le trache de chelui qui le menoit, aussi que s'ele fust priuee (*ib.*, 21, 21; 55, 1; 57, 9).

= *quasi :*

Elle commencha a estendre ses eles aussi que par signe de leeche (*ib.*, 29, 6; 77, 29); — une isle aussi c'une nue (*ib.*, 49, 20); — vne forme aussi que d'un homme (*ib.*, 81, 26; 31, 3; 69, 12; 81, 2).

Aussi est également employé pour marquer l'*égalité :*

E Abiathar muntad en un lieu alches halt que tuz le poussent véer (*Quat. Liv. R.*, II, 175 (17); — se j'estoie ausi rices hom que vos estes (*Auc.*, 24, 31).

Autant :

Quarce autant de lonc que de le (*S. Brand.*, 41, 15).

Selon ce que :

Selonc que est attesté une fois : *que* est sans doute le pronom relatif : —

Selonc que dist la letre (*Elie*, 2384).

Sulunc ço que se trouve dans les *Livres des Rois* ; la présence du pronom personnel dans la phrase indique qu'il s'agit bien de la conjonction *que :*

Sulunc ço que nostre Sire le out dit par sun prophète (*Quat. Liv. R.*, III, 311, (18) ; IV, 373, (16) ; 428, (12) ; — sulunc ço que pramis l'ai à tun père David (*ib.*, III, 268, 3 ; 337, 6 ; IV, 395, 11).

Que est sans doute la conjonction dans :

Sulunc ceo qu'il est nez (*Lois de G.*, 11),

puisque le verbe est intransitif. Cependant on peut à la rigueur considérer *que* comme pronom relatif (*selon ce qu'il est*).

CHAPITRE VII

QUE DANS LES PROPOSITIONS CONDITIONNELLES ET CONCESSIVES

1° Les propositions conditionnelles.

La proposition conditionnelle exprime une condition ou une supposition [voir Ayer, § 306].

La conjonction *si*, une des rares conjonctions de subordination du latin qui subsistent en français, joue dans les propositions conditionnelles un rôle si important qu'il n'y reste pas beaucoup de place pour la conjonction *que*. A part le cas de *que* remplaçant *si* dans la seconde de deux propositions conditionnelles coordonnées, emploi d'origine consécutive (voir p. 167-8), l'usage de la conjonction *que* est fort restreint dans les conditionnelles.

Que entre dans les *locutions* suivantes *marquant une exception :* —

Fors que (suivi du subjonctif) :

Car j'ai tel duel qu'onques le roi Out mal pensé de vos vers moi Qu'il n'i a el *fors que* je muere (*Trist.* (Bér.), 109) ; — Qui de rien nule n'est angresse Fors qu'a sa dame soit venue (*Cligés*, 6036).

Fors ce que (suivi de l'indicatif) :

Aussi c'uns oysiaus *fors chou que* ie sui vestus de mes paus (*S. Brand.*, 91, 23 ; 7, 32).

Fors que (préposition = *excepté*) :

Et de cez trois ne set blasmer La reïne *fors que* la mer (*Cligés*, 553 ; 854, 1680, 1884, 5204 ; — *Cor. L.*, 648) ; — N'avroie garde *fors ḉe* d'un chevalier (*Raoul de C.*, 4749, 3876 ; — *S. Brand.*, 5, 13) ; — Ne puet en sun cuer el penser *Fors ço sul que* Tristran amer (*Trist.* (Th.). 703) ; — Si n'ot arme o lui aportee *Fors que tant solemant* s'espee (*Erec*, 103).

Les expressions suivantes, marquant une exception, demandent *l'indicatif :*

Fors tant que (= *excepté que*) :

n'a vertu mult grant, *Fors tant* ke toilt sanglutement (*Lap.*, 293) ;—Seus en la chanbre fu remés, *Fors tant que* a ses piés gesoit Pirinis, qui ne s'esmovoit (*Trist.* (Bér.), 762) ; — e sewid les cumandemenz sun père David, *fors tant que* il fist ses sacrefises as munz (*Quat. Liv. R.*, III, 234 (1) ; — Puis si fist l'uis seeler c'on n'i peüst de nule part entrer në isçir, fors tant qu'il i avoit une fenestre (*Auc.*, 4, 24).

Si pur ce nun que :

Si pur ce nun que li Sire esteit en nus, die ore Israel (*Psaut.*, 123, 1 ; 93, 17, 118, 92).

Se que non :

Li autres dit que il l'avra, O se que non guerre en fera (*Thèbes*, 537).

Mais que, ne mais que :

C'est à ce chapitre qu'appartiennent les locutions *mais que, ne mais que*, car elles expriment une condition. On a beaucoup discuté sur cette construction, très répandue en ancien français [1]. Le rapport entre les divers usages de *mais que* a été exposé avec beaucoup de clarté par M. Clédat [2]. En rapportant brièvement ses conclusions, nous rangeons dans les catégories qu'il a établies les quelques exemples que nous croyons bon de citer. Nous indiquons, là où il convient, les divergences entre l'explication proposée par M. Clédat, et celle qui nous semble plus simple et plus admissible :

Il y a en ancien français deux locutions *mais que* : l'une signifie *pourvu que*, l'autre *excepté* :

a) **Mais que** (= **pourvu que**) : —

La conjonction exprime une réserve qu'on fait à une proposition générale. Les exemples abondent ; nous n'en donnons que quelques-uns. Remarquons qu'en général la proposition amenée par *mais que* est *positive* et que le verbe est au *subjonctif* : —

Volentiers, dist le coens, *mais que Charles l'otreit* (*Pèl.*, 485) ; — Saveir i ad, *mais qu'il seit entenduz* (*Rol.*, 234) ; — mout tost i porront estre, S'il vuelent movoir par matin, Meis qu'il taingnent li droit chemin (*Cligés*, 292 ; 5504) ; — Moi ne caut u nous aillons, en forest u en destor, mais que je soie aveuc vous (*Auc.*, 27 ; 12) ; — Avoc ciax voil jou aler, mais que j'aie Nicolete...(*ib.*, 6, 39 ; 6, 24 ; — *Raoul de C.*, 2284, 3071, 4641, 8161).

Quant à la construction, M. Clédat est d'avis que *mais* est ici la conjonction adversative et qu'il y a ellipse de « il faut, il est néces-

(1) Voy. Perle, p. 14 ; Bischoff, p. 17, et seq. ; Kowalski, p. 49 ; Dubislav, p. 26-31 ; Johannsen, p. 52-53 ; Busse, p. 76 ; Stiebeler, p. 16-17 ; Tobler, *Mél.*, 36 ; *Verm. B.*, II, p. 77 et seq. — Cf. aussi Godefroy s. *mais*.

(2) Dans la *Revue de philologie française*, 1906, p. 14-16.

saire » : — *On lui pardonnera, mais* (il faut) *qu'il se repente*. D'autre part, dans l'usage de *mais que* (= *pourvu que*), *mais* a sa valeur adverbiale (= plus). Cette façon de voir ne paraît guère justifiée, pour les raisons que voici :

1° On rencontre en ancien français bon nombre d'exemples de la locution en question, où la proposition amenée par *mais que* exprime une réserve ajoutée après coup. C'est le cas dans les exemples suivants, où ce qui a d'abord l'air d'une proposition circonstancielle prend ensuite la forme d'un ordre direct. Le mode est probablement l'impératif, bien que la forme ne l'indique pas toujours :

Tant en pregnent Franceis com en voldront porter, *Mais que* de Sarazins et paiens nos *guardez* (*Pèl.*, 224 ; 723) ; — Et volantiers ferai vostre servisse, *Mais que* me *rans* dan Guibert a delivre (*Cordres*, 473) ; — Vous croisterai vo fief, mais que bien me *servois* ! (*Aiol*, 7863) ;

et notamment dans celui-ci :

A ceste meie cumpaigne l'enfant dunez, mais que ne l'ociez (*Quat. Liv. R.*, III. 237 (3),

où, selon toute apparence, il s'agit d'une réserve inattendue qu'on ajoute après coup, par acquit de conscience. Ce type de phrase est assez répandu, et il ne serait point difficile d'allonger la liste d'exemples. Or, pour réunir deux propositions pareilles — la première une proposition générale, la seconde une proposition presque dépourvue de signification propre, qui ajoute une réserve, présentée comme si de prime abord on ne l'avait pas prévue et que parfois on n'ajoute que par acquit de conscience — il faut non pas une conjonction adversative, mais plutôt une simple copule de coordination. Cette copule, c'est *mais*, employé avec sa valeur adverbiale primitive = « plus », « en outre ».

2° Quand l'ordre des propositions est interverti, par exemple :

Mais que tu me dunasses la meited de quanque ad en ta maisun, od tei ne irreie (*Quat. Liv. R.*, III, 287 (9),

(où le contexte prouve que *mais* ne se rapporte pas à ce qui précède), on ne saurait expliquer *mais* comme conjonction adversative, et il faudrait supposer que *mais que* est employé dans ce passage comme locution conjonctive toute faite (= quand même), sans rapport à sa signification primitive. — La construction s'explique facilement, si l'on suppose que *mais* garde encore sa valeur adverbiale « Je n'irais pas avec toi, *plus* « ce cas supposé » (savoir, *que tu me donnerais la moitié de tes biens*) ; d'où : *même dans le cas où...* (= quand même).

S'il est ainsi inutile de séparer les deux usages de *mais que* — (*a*) *pourvu que* ; *b*) *excepté que*, — puisque l'on peut les faire remonter

à *mais* (= plus), sens d'ailleurs que *mais* a longtemps gardé[1], quelle est la valeur du *que*? C'est sans doute la conjonction d'origine *consécutive* employée, comme souvent (voy. p. 49), avec le sens de *à condition que* ; la proposition amenée par *que* présente un cas hypothétique et irréel, ainsi que le mode subjonctif l'indique. *On lui pardonnera mais qu'il se repente* s'expliquerait ainsi : *On lui pardonnera* — **plus** « ce cas hypothétique et irréel » — savoir : *qu'il se repente* ; d'où : *On* **ne** *lui pardonnera* **que** « dans ce cas... ». La signification primitive se rétrécit : de « On lui pardonnera — *plus* ce cas hypothétique, cette condition », on arrive à « plus cette condition *essentielle* ». Quant à l'emploi de *mais que* pour amener un ordre direct, nous pouvons supposer que l'impératif est ici employé par anacoluthe. On commence la phrase avec l'intention de mettre le subjonctif, et on passe, très naturellement du reste, à l'impératif direct. Cf. l'emploi de l'impératif dans une proposition amenée par *si que* :

Nous avons touz cause de joie, Si que *chantez* tant i on vous oie (*Mir. N. D.*, XXVII, 2121) :

dont il est question dans Tobler, *Mél.* I, p. 37 ; Engländer, p. 52.

b) **Mais que (= excepté) : —**

Mais a sa valeur adverbiale (= plus), et *que* se rattache directement à l'adverbe. Le verbe est à l'indicatif.

1. Quand la principale est *négative*, il n'y a pas de doute possible sur la construction (*quelque chose de plus que :* d'où, *autre chose que*) :

Puis que je parti d'Alemaingne, Ne sai que mes cuers se devint Meis que ça aprés vos s'an tint (*Cligés*, 5182) ; — Ne sai que je vous puisse dire, Mais que Ganor avons perdue (*Ille*, 5728) ;

c'est-à-dire « Du sort de mon cœur, *je ne sais plus que* le fait que.., » d'où : « je ne sais rien... *excepté que* ».

2. Quand la principale est *positive*, la construction est en réalité identique malgré la différence apparente de signification. La phrase :

Oncles, fait il, estes sains et haitiez ? Oïl, fait il, la merci Deu del ciel, *Mais que* mon nés ai un poi acorcié (*Cor. L.*, 1157)

s'explique ainsi : « Je suis sain *plus* le fait que j'ai le nez raccourci » d'où, par une extension facile, « *malgré* le fait... *excepté que* ». L'extension de sens est, en l'espèce, très naturelle, puisque « Guillaume al cort nez », sous une forme formellement positive, ajoute

[1] Sur les usages dialectaux de *mais* (= plus) voy. Godefroy. Il est à remarquer que les tournures *mais que*, fréquentes dans certains patois — + futur = *quand* (Orne et Loiret) ; + subjonctif = *avant que* (Beauce) — ont visiblement pour point de départ *mais* (= plus).

un fait en réalité négatif. Ce changement de sens ne s'accomplit-il pas dès le moment où le fait qu'on présente comme positif paraît à l'auditeur un désavantage plutôt qu'un avantage ?

De même :

Vars ot les oilz comme faulcon mué, Mais que le vis ot .j. petit troblé (*Cordres,* 1923 ; 2080) [= « en plus le fait que » : d'où, *excepté que*] ; — Oïl, ma dame, par Dieu qui ne menti, Mais que iij fois la peserai d'or fin (*Raoul de C.,* 6866). [= « avec cette addition que »].

Ensuite, *mais que* prend la valeur d'une locution prépositive :

Dans toute une série d'exemples nous distinguons le sens primitif de *mais*(=plus) :

Li coens ne li fist *mais* la nuit *que* trente feiz (« pas plus que trente fois » *Pèl.,* 726) ; — De cent milliers n'en pout mais qu'uns aler (*Rol.,* 1448, e ; 2759 ; — *Cor. L.,* 2101) ; — Que d'aus n'i avoit meis que treze (*Cligés,* 2037) ; — Alis n'i a meis que le non (*ib.,* 2588 ; 5622) ; — N'an iert eschapez meis que il (*ib.,* 2413).

De là, l'extension au sens de *excepté* est facile. De : *Argent ne aur non i donet* | *mas que* son sang et soa carn (Pas. 97, a) : on arrive à :

Franceis se taisent, *ne mais que Guenelum* (*Rol.,* 217 ; 3333) ; — As vos toz ceus de Monflor pris, Ne mais que ceus qui sont ocis (*Thèbes,* 3413) ; — Nous ne mangiens nulz poissons en l'ost tout le quaresme, mais que bourbetes (*S. Louis,* 291).

Le redoublement de la négation est un phénomène si fréquent dans l'ancien français que le type de phrase suivant n'a rien d'anormal. M. Clédat montre comment, *mais que* étant employé dans une proposition négative, *ne mais que* ne retient que sa signification, et s'emploie même dans une proposition affirmative :

Ne mès que dous nen i ad remés vis (*Rol.,* 1309) ; — Ne n'unt de blanc ne mais que suls les denz (*ib.,* 1934) ; — si n'ai nul eir | ne mais que seul une meschine (*Eneas,* 3230 ; — *Aiol,* 1138, 9076).

L'habitude d'employer *mais que* dans les phrases négatives a pour résultat de donner souvent à la locution cette forme doublement négative.

Quoique cette tournure soit surtout fréquente dans les propositions négatives, on la trouve également dans les propositions positives. *Mais que* équivaut à *plus que* :

De pan et vin sanctificat | toz ses fidels i saciet | mais que Judes Eschariot (*Pas.,* 25, c),

Le passage de : *il les bénit plus que Judas* à : *il les bénit à l'exception de Judas* est naturel.

Cf. aussi ; — Les XX chevalier bien se tinrent, Mes que li c., qui sor ex vinrent (*Ille,* 400).

Ne que : —

La conjonction *que* [à l'origine sans doute le *que* comparatif], entre aussi dans des locutions où le comparatif n'est que sous-entendu ; *que* remplace ainsi une conjonction conditionnelle :

Mex voudroie que je fuse arse... que amor Aie o home *qu'*o mon seignor (*Trist.* (Bér.), 37) ; — Nient *que* fums li isse par les narines (*Quat. Liv. R.*, II, 206 (note 1) etc. ; — Ne cuide qu'il i ait nului Que seulement son clerc et lui. (*Ille*, 1819) ; — En Gautelet n'a gaire *qe* fenir (*Raoul de C.*, 4569). C'est l'usage du français moderne.

De ce type de phrase :

Con feme qui n'a d' el mestier *Que* seulement de Diu proier (*Ille*, 4225)

on arrive à répéter la particule négative *ne* ; de là, des phrases comme les suivantes, où *ne que* équivaut à *ne plus que* (employé souvent avec le *double négatif*, Cf. p. 108) :

Voz mariages ne vos esposemenz Ne pris ge mie *ne qu'*un trespas de vent (*Cor. L.*, 842) ; — Ne fereit por vos nule rien, Ço dist, *ne que* por un vil chien (*Troie*, 3619) ; — Et sui je donc por ce s'amie ? Nenil, *ne qu'*a un autre sui (*Cligés*, 916).

Ne que est ensuite employé avec le sens de *haud aliter* (1) :

Si que riens antrer n'i pooit Se par dessore n'i voloit *Ne que* s'il fust toz clos de fer (*Erec*, 5743).

2° Les propositions concessives.

Les propositions concessives ne sont pas fréquentes en ancien français (2), car le rapport concessif reste généralement étranger aux langues primitives, ainsi qu'au parler populaire de toutes les époques. *Que* entre dans les locutions concessives suivantes : —

ja seit ço que (3) : — suivi de *l'indicatif* :

Kar jà seit ce que je irai el milliu del umbre de mort, ne crienderai mals (*Psaut.*, 22, 4).

Suivi du *subjonctif* :

Ja seit ço que Ion seit sengles, Grans cous done (*Thèbes*, 5353) ; — Car *jà seit ço que* morz seit... Saül (*Quat. Liv. R.*, II, 124 (17) ; I, 92 (6) ; IV, 404 (15) ;

Ja seit que : —

La malvesté que tant amez Sur Tristran aturner vulez Ja seit que, se Tristran ne fust, Pire de lui l'amur eüst (*Trist.* (Th.), 1409).

En ancien français, ce sont généralement les propositions conditionnelles qui expriment la concession (4).

(1) Cf. Dubislav, p. 16.

(2) Sur les propositions concessives en ancien français, ainsi que dans le français moderne, voy. Johannsen et Bruss, *ouvrages cités*.

(3) Cf. Dubislav, p. 17.

(4) Id. *ib.*

CHAPITRE VIII

DE LA PLACE DE *QUE* DANS LA PHRASE [1]

Dès les débuts de la langue française, la place occupée par *que* est définitivement fixée, et dix siècles ont passé sans apporter sur ce point aucun changement sérieux. La conjonction se trouve naturellement en tête de la proposition qu'elle amène.

Il y a plus. Dans la grande majorité des cas, *que* introduit non seulement la proposition, mais aussi le vers ; on en aura une preuve matérielle, en notant combien de fois, dans le présent travail, la conjonction est imprimée avec une majuscule, signe distinctif d'un commencement de vers. Ce fait est surtout frappant dans la poésie épique populaire, où, l'enjambement étant inconnu, la proposition coïncidait presque toujours avec le vers (voy. p. 133).

L'ordre des mots, on le sait, était beaucoup plus libre en ancien français qu'en français moderne. Mais cette liberté de construction, que la tradition latine et la survivance de bon nombre de flexions

[1] L'ordre des mots en ancien français a été étudié dans bon nombre de dissertations et d'articles spéciaux : — J. Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Chrestien de Troyes*, Progr. du Collège Vitzthum, Dresde, 1875 ; — A. Tobler, *Gött. Gel. Anz.*, 1875, section 34 ; — H. Morf, *Zeit. f. rom. Phil.*, III, p. 144, et seq. ; — P. Krüger, *Ueber die Wortstellung der franz. Prosalitteratur des 13en Jahrhunderts*, Berlin, 1876 ; — H. Morf, *Die Wortst. im altfr. Rolandslied, Rom. Stud.*, III, p. 199 ; — Marx, *Ueber die Wortst. bei Joinville, Franz. Stud.*, I, p. 358 ; — Ebering, *Syntakt. Studien zu Froissart, Zeit. f. rom. Phil.*, V, p. 324 ; — J. Schlickum, *Die Wortst. im Aucassin et Nicolette*, Heilbronn, 1882 ; — K. Gorges, *Ueber Stil und Ausdruck*, Diss. de Halle, 1882 ; — B. Völcker, *Die Wortst. in den ältesten franz. Denkmälern, Franz. Stud.*, III, p. 449 ; — W. Bartels, *Die Wortst. in den « Quatre Livre des Rois »*, Hannover, 1886, Diss. de Heidelberg ; — A. Schulze, *Die Wortst. im altfr. direkten Fragesatze*, Leipsig, 1888 ; — R. Thurneysen, *Die Stellung des Verbums im Altfr., Zeit. f. rom. Phil.* XVI, p. 289 ; — K. Ullmann, *Die Stellung des relativpronomens*. Diss. de Greifswald, 1901 ; — voy. aussi, Etienne, *op. cit.*, p. 314-399 ; — Brunot (*op. cit.*), I, p. 264-275. Dans aucun de ces travaux il n'est guère fait mention de la place de *que* dans la phrase.

permettaient à l'ancienne langue, ne s'étendait à la conjonction que dans certains cas exceptionnels. A peine si, dans les plus anciens textes, nous trouvons çà et là quelques rares infidélités à cette fixité absolue qui est caractéristique de la langue française. Parfois le besoin d'emphase, ou la violence d'un sentiment, fait changer l'ordre des mots habituel, mais les écrivains, pour mettre bien en vedette une partie importante de la phrase, se permettent rarement de la placer devant la conjonction *que*. Le cas est en somme exceptionnel et s'explique généralement par une licence poétique.

PLACE DE LA CONJONCTION

Les quelques cas où, par exception, *que* ne se trouve pas en tête de la subordonnée, se répartissent ainsi :

a) Un **membre de phrase** sur lequel on veut attirer l'attention **est enlevé de la subordonnée,** soit pour marquer l'insistance, soit pour présenter le plus tôt possible un fait essentiel.

Cet usage, exclusivement épique, ne se rencontre guère passé le XIe siècle, et là encore il est rare. Nous en avons trouvé les exemples suivants : —

Vifs atendeie qued a mei repairasses, *Par Deu mercit* que tu m'reconfortasses (*Al.*, 78, d) ; — E prïent Deu del ciel et la soe vertut, *Del rei Hugon le Fort* qu'il les guarisset hui (*Pèl.*, 669) ; — De meie part l'empereor direiz : *Pur le soen deu* qu'il ait mercit de mei (*Rol.*, 81) ; — *En Sarraguce* sai bien qu'aler m'estoet (*ib.*, 292) ; *En un carnier* cumandez qu'hom les port (*ib.*, 2949) ; — Ne place deu... *Après Rollant* que jo vive remaigne (*ib.*, 3718).

Au XIIe siècle : —

De meillor ome ne cuit que nuls vos chant (*Cor. L.* 9 ; 633) ; — Qui dit que Dez me mande *sans nule demoree* Que je voise outre mer an terre galilee (*Ors. B.*, 91) ; — *La* ai pansé que vos an maingne (*Cligés*, 5297).

b) **Le sujet**, ou **le régime** de la subordonnée, **est presenté en premier lieu**, et la conjonction le suit. Ce cas n'est guère fréquent, si ce n'est avec *ce*, accompagné de *vouloir*. Dans les exemples relevés, le verbe est au subjonctif (excepté *Rol.*, 776, 2362) :

N'en vanteras el regne dunt tu fus *Vaillant denier* que li aies tolut (*Rol.*. 1961) ; — *Un jugement* vueil or que me faciez (*Cor. L.*, 1749) ; — *D'or et d'arjant plus d'un sestier* Vuel que vos an facoiz porter (*Cligés*, 4274) ; — *Ce* voel que vous me fianciés (*Ille*, 2518) ; — *Iço* voil que oient li Hébreu (*Quat. Liv. R.*, I, 42 (5); — ce voil je que vos me tenés (*Auc.*, 10, 53) ; — Que *tot ce* m'est tart que je voie (*Cligés*, 5597).

Cunseilz d'orguill n'est dreiz que a plus munt (*Rol.*, 228) ; — *Les armes qu'il porta le jor* Comande que soient repostes (*Cligés* 4816)(1).

En pareil cas, on *répète* volontiers le sujet ou le régime *sous forme de pronom personnel,* procédé d'ailleurs particulièrement fréquent en ancien français quand un nom se trouve accompagné d'une proposition relative (voy. p. 169-70).

Déplacement du sujet.

Bien avez entendut, *Li quens Rollanz* qu'*il* est mult irascuz (*Rol.*, 776).

Que Carles dïet et trestute sa gent, *Li gentilz quens qu'il* est morz cunquerant (*Rol.*, 2362) ; — *Hom ki trait altre,* nen est dreiz qu'il s'en vant (*ib.*, 3974) ;— [Cf. Cil qui me het, bien sai ne t'aime mie (*Cor. L.* 170) ;— *Le mien chier frere qi le poil a chenu, Q'il* viegne a moi qe molt l'ai atendu (*Raoul de C.*, 1966)] :

Déplacement du régime.

Le régime ainsi déplacé peut être : **a**) *indépendant de la proposition principale :*

Trenta deners dunc li en promesdrent | *son bon sennior* que *lo* tradisse (*Pas.*, 22, a) ;

ou **b**) il peut *faire partie intégrante de la construction de la principale.* Ce cas peut s'appeler :

Prolepse du sujet de la subordonnée.

On trouve en ancien français des phrases qu'on peut mettre en regard des constructions latines du type — *Marcellum nosti quam tardus sit,* — ou plutôt des constructions comme — ἤδει βασιλέα ὅτι μέσον ἔχοι τοῦ Περσικοῦ στρατεύματος —, si répandues en grec (2). Comme le grec, l'ancien français peut placer le sujet logique de la proposition subordonnée dans la principale, comme complément du verbe principal. Cette prolepse, ordinaire en grec, est rare en ancien français, et semble se borner aux verbes *savoir, connaître, voir* et *craindre.* Au XIIe siècle nous rencontrons les exemples suivants : —

sans pronom dans la subordonnée :

Nostre Sire set les cogitaciums des humes, que vaines sunt « (Dominus scit cogitationes hominum quoniam vanae sunt » *Psaut.*, 93, 11) (3).

avec pronom :

Bien cunuiz *tun père* e *ces ki* od lui sunt, *que il* sunt bonime vassal (*Quat. Liv. R.*, II, 181 (14) ; — Signor, *che* savés vous que c'est vertés (*Aiol*, 254) ;

(1) Plusieurs exemples analogues, tirés de Chrétien de Troyes, se trouvent dans Le Coultre, p. 77 : cf. (*Lyon*, 1422), cité p. 45.

(2) Voy. Koch, *Grammaire grecque*,, trad. J. L. Rouff, Paris, 1887, § 69, 11.

(3) Cf. Car il conessoit bien l'orgoyl Moab, k'il forment est orgillous, et ke ses orgoilz ne rezoit nul remeide de pénitence (*S. Bern.*, 524, 23).

— Kar *la gent* dute de sa terre Ke nel sivent e facent guerre (*S. Gilles*, 653); Cf. Quant B(erniers) voit *R(aol) le combatant Que sa proiere* ne li valoit un gant « Quand Bernier voit que le belliqueux R. ne fait aucun cas de sa prière » (*Raoul de C.*, 3087); — Cligés voit la *meison* soutainne, Que nus n'*i* maint ne n'i converse (*Cligés*, 5564) (1).

Un cas analogue se présente quand le sujet ou le régime de la subordonnée est placé dans la principale comme *régime indirect* et *répété* ensuite dans la subordonnée *sous forme de pronom personnel* : —

durement se redotet *De ses parenz*, qued *il* ne l' reconoissent (*Al.*, 40, c); Quant or entent Aucassins | *de s'amie* o le cler vis | qu'*ele* est venue el païs (*Auc.*, 41, 1).

Cf. Qant or voit li quens Garins | *de son enfant* Aucassin | qu'*il* ne pora departir de Nicolete... (*ib.*, 11, 1); — Jusqu'a demain respét queron *Del jugement* que *nel* façon (*Thèbes*, 8237); — *D'Uistasce* le moigne vous pri Que vous *li* pardonnés vostre ire (*Eust.*, 457).

Sans répétition du sujet ou du régime sous forme de pronom personnel :

De la vieille est aparceüe | que de la chambre esteit eissue (Marie de Fr. (*Yonec*, 67) ; — Mout me mervoil *de Deu* que ce va consantant (*Ors. B.*, 2058 ; — *S. Gilles*, 2050) ; — Grant goie font *de R.* q'est ocis (*Raoul de C.*, 3211); — conta li *de B.*, Qe diemanche la prendra au moustier (*ib.*, 6025).

PLACE DE LA SUBORDONNÉE AMENÉE PAR *QUE*

Si la place occupée par la conjonction est fixe, il n'en va pas autrement de la proposition qu'elle amène. Sauf de très rares exceptions, la subordonnée introduite par *que* suit la proposition principale.

Parfois, dans les poèmes postérieurs à 1150, une proposition complétive précède un verbe exprimant un mouvement de l'âme, et plus tard, dans les *Livres des Rois* et le *Dialogue de Grégoire*, ce cas s'étend aux verbes déclaratifs ; mais les exemples ne se rencontrent que de loin en loin. A la différence du français moderne, où le verbe se met au subjonctif quand la proposition conjonctive précède la principale, l'ordre des mots n'influe point sur le mode employé. Si nous trouvons le subjonctif dans la subordonnée quand l'ordre est interverti, c'est parce que ce mode aurait été employé dans les conditions normales.

(1) Pour une répétition analogue, cf. :
Sun cumpaignun cum il l'at encuntrét Si *l'* fiert a munt sur l'elme a or gemmét (*Rol.*, 1994), et : *Maistre Robert de Sorbon* pour la grant renommée que il avoit d'estre preudome il *le* faisoit mangier a sa table (*S. Louis*, 31).

L'apparition tardive de cet usage, et le caractère de recherche qu'il semble avoir, font croire que nous avons ici affaire à un effet de style, plutôt qu'à un phénomène de syntaxe populaire. On peut s'étonner que le français n'ait pas conservé la faculté de varier l'ordre des propositions, sans changement de mode, toutes les fois qu'on voulait accentuer l'importance de la subordonnée, comme, par exemple, en anglais, *That we shall die we know.*

Voici les exemples que nous trouvons au XIIe siècle : —

1) Les subordonnées directes.

a) *sans corrélatif* dans la principale :

Que Tristran ert ben s'aparçut (*Trist.* (Th.), 1824); — Que sont venu mout li desplot (*Trist.* (Bér.), 3106); — qu'esloigniez seit, mult li est tart (Marie de Fr. (*Guig.*), 143); — Un véel od tei prendras, e que pur sacrefise faire i viens lui diras «(dices : Ad immolandum Domino veni » *Quat. Liv. R.*, I, 58 (6); — e que li enfès ne fud pas resuscited nunciad (*ib.*, IV, 359 (7).

b) *avec un corrélatif* **en, ce,** dans la principale :

Que enfant n'ovrent peiset lor en forment[1] (*Al.*, 5, b); — que vives estes, grant joie en ai (Marie de Fr. (*El.*), 1098); — Et c' autre prent ce que je voel, Ice me double mon torment (*Ille*, 5222); — Quar ke martyres puet estre senz aperte passion, ce tesmognent le sires... (*Dial.*, III, 162 (23); IV, 208 (19); — cui anrme k'ele est tenue el fou, ce demonstret (*ib.*, IV, 225, 23); — De co que tote creature... Reconuit mielz nostre seignor, Que hom ne fait, c'est grant dolor (XV *Zeich.* 3).

2) Les propositions circonstancielles.

Sauf le cas, assez fréquent, de *que se rapportant à une expression de temps* :

En l'andemain, que li jors parut cler, Ont fait l'anfant baptisier et lever (*Raoul de C.*, 6612),

nous ne connaissons que les exemples suivants où *que* précède le verbe principal : —

A vos trestoz e a mes fiz, Que ne seie del tot honiz, Prendrai conseil del guerreier (*Troie*, 3241); — E ore que jo ne seie ocis, entre estranges m'estuverat demurer (*Quat. Liv. R.*, I, 105 (7); — Fuit s'en li cerf, Tristran l'aqeut; Que soirs fu plains tant le porseut (*Trist.* (Bér.), 2155).

Voici une inversion hardie : —

Niés, de ma part le saluëz, O lui *c'un jor ne* sejornez (*Trist.* (Bér.), 687).

Remarquons que dans les *propositions comparatives* l'adjectif est

[1] En vue de la date de l'*Alexis* (vers 1040), cet exemple nous paraît suspect; l'usage n'est pas attesté ailleurs avant la seconde moitié du XIIe siècle. Dans ces circonstances, il faut, je crois, ponctuer différemment, et adopter la leçon que, pour d'autres raisons, M. Tobler avait déjà proposée (*Verm. B.*, II, p. 114) :

Puis converserent ensemble longement, Que enfant n' ourent : peiset lor en fortment (*Al.*, 5, a).

parfois séparé de l'adverbe *plus* par la proposition subordonnée (1) :

Plus ot, que n'est la flors de lis, Cler et blanc le front et le vis (*Erec*, 427); Meis tot ausi come la rose Est plus que nule autre flors bele (*Cligés*, 208);

et que souvent la conjonction *que* se trouve éloignée du comparatif qui la précède :

Plus en abat que jo ne vos sai dire (*Rol.*, 2339 ; 516) ; — Li plus très petiz de mes deiz plus est gros que mis pères ne n'ust le dos (*Quat. Liv. R.*, III, 282 (14); cf. I, 95 (13).

Dans l'exemple suivant, l'ordre est remarquable :

Se gel disoie, par Dieu le fil Marie, *Plus qu'a .j. home* ma foi seroit mentie (*Raoul de C.*, 4301).

On remarque que ce sont surtout les textes anglo-normands qui s'écartent de l'ordre des mots habituel.

PLACE DES SUBORDONNÉES AMENÉES PAR DES CONJONCTIONS COMPOSÉES DE *QUE*

L'ordre des propositions est plus flottant que dans le cas précédent, mais la place normale de la subordonnée est *après* la principale (2). Seules les propositions temporelles se soustraient à la règle générale, en se plaçant, à l'instar du latin, avant la principale. Quant aux autres, bien que quelques-unes se placent indifféremment avant et après, la grande majorité viennent derrière la principale.

Ainsi, statistique faite, les causales et les finales amenées par *por ço que* suivent ou précèdent la principale sans distinction, alors que les causales amenées par *puis que* font voir une légère tendance à se placer devant la principale (3). Tous les autres genres de propositions circonstancielles tendent à suivre la principale.

Pour ce qui est des propositions temporelles, qui sur ce point font bande à part, nous constatons que celles qui sont amenées par *ou que* précèdent sans exception, celles qui sont amenées par *dementres que, endementiers que,* presque toujours ; les propositions amenées par *des que, entruesque, lues que, maintenant que* se placent de préférence avant la principale, tandis que celles qui sont introduites par *ainz que, puis que* (au sens temporel) se placent indifféremment

(1) Cf. Thurneysen, *loc. cit.*, p. 293.
(2) Cf. Marx, *op. cit.*, p. 356-368.
(3) Cf. Rohte, p. 100-112 ; Wehrmann, p. 438-443 ; Krüger, p. 57-60 ; C. Busse, p. 76-77.

avant et après. D'autre part, *desque la, de ci la, de ci que, jesque* amènent des propositions qui *suivent* généralement la principale.

Rem. Il arrive parfois qu'une proposition circonstancielle s'intercale entre le sujet et le verbe de la principale :

Cf. Li poples *jesque il vienge* ne mangerad (*Quat. Liv. R.*, I, 30 (7); — *Ille*, 792 ; — *Cligés*, 5687).

PLACE DE *QUE* PAR RAPPORT A UNE PROPOSITION INCIDENTE

1) La plupart du temps, l'incise est une **proposition conditionnelle :**

On sait qu'en français moderne, quand l'action indiquée par la subordonnée ne doit se réaliser que moyennant une condition, il est d'usage de placer la proposition conditionnelle après la conjonction qui amène la subordonnée ([1]). En ancien français, ce genre de proposition se plaçait indifféremment ou avant ou après la conjonction *que* ([2]).

Au XIIe siècle, on constate beaucoup d'hésitation à cet égard : —

Généralement on trouve *que* placé *après* l'incidente :

Allas ! dist il, veir dist li sorz | *si jeo veneie en icest host,* | *que* jeo (i) sereie o pris o morz (*Gorm.*, 426 ; — *Rol.*, 3790 ; — Jo sai bien, si changier volsist Que li miens coers tost le sentist (*Trist.* (Th.), 131 ; — *Cligés*, 730, 1513, 1817, 2547, 2742, 2942, 5235 ; — *Erec*, 659, 2725, 2769, 5082 ; — *Ille*, 5436, 6123 ; — *Ors. B.*, 1448 ; — *Auc.*, 2, 34 ; 8, 15 ; 22, 16, 23 ; — *Aiol*, 983, 6491 ; — *Raoul de C.*, 6862).

Moins souvent, on trouve *que* placé *avant* l'incidente :

(*Thèbes*, 238 ; — *Cligés*, 2012, 4160, 5944, 6011, 6586 ; — *S. Louis*, 8, 23, 234, 321, 348).

2) Quand l'incise est une **autre circonstancielle** quelconque, on constate la même hésitation : —

La proposition intercalée commence par **quant :**

On trouve **que après l'incise** dans (*Pèl.*, 655 ; — *Troie*, 599 ; — *Trist.* Th.), 397, 961 ; — *Erec*, 1683 ; — *Cligés*, 4314 ; — *Quat. Liv. R.*, III, 341 (12) ; — *Aiol*, 4094 ;

Les cas où **que se place avant** sont plus rares (*Camp.*, 385, 1289, 1611 ; — *Best.*, 2805, 2845 ; — *Thèbes*, 3, 527 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 60 (3).

La proposition intercalée commence par :

Des que : (*Trist.* (Bér.), 3278) ; — **puis que** : (*V. Juise*, 165 ; — *Cligés*, 180) — **coment que** : (*Trist.* (Th.), 144). *Que* est placé après l'incise.

([1]) V. Tobler, *Gött. Gel. Anz.*, 1875, p. 1078-79.

([2]) En ancien français, quand une phrase contient deux propositions circonstancielles, il est d'usage de les mettre côte à côte au lieu d'intercaler l'une dans l'autre :

Pechié feron Quant il nos rit. Se l' ocïon (*Thèbes*, 117 ; — *S. Louis*, 238).

La proposition intercalée commence par **ainz que** :
(*Thèbes,* 1237, 1383 ; — *Yvain,* 65). *Que* est placé avant.

3) Quand une **proposition parenthétique** s'intercale entre la conjonction et le mot auquel cette dernière se rapporte, l'incise se place naturellement devant *que :*

Car bien est droiz, *cui qu'il soit let, Que* ceste dameisele l'et (*Erec,* 845 ; — *Cligés,* 176, 5307 ; — *Auc.,* 25, 9).

Le français parlé semble aussi répugner à placer l'incise immédiatement après *que* et présente volontiers la subordonnée en premier lieu : *Tant qu'il ne travaillerait pas,* il sentait bien *que* la convalescence traînerait (E. Zola, *Le Docteur Pascal,* p. 57) : —

Cf. aussi : Mais ce que je trouve étrange, c'est, *quand* on reçoit des voleurs, *qu'*on les imposeaux autres (Gyp, *Du Haut en Bas,* p. 60).

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IX

« OMISSION » DE *QUE*

Il suffit de lire quelques lignes d'ancien français, de feuilleter une chanson de geste quelconque, pour être frappé d'une différence fondamentale entre la langue d'autrefois et la langue d'aujourd'hui. On voit que la conjonction *que* était souvent absente, là où son emploi est maintenant de rigueur. Nous trouvons constamment sans particule de liaison des propositions qui, en français moderne, seraient certainement amenées par *que*, et des constructions identiques se retrouvent dans toutes les langues romanes.

Il est d'usage courant, à ce propos, de parler de l'*ellipse* de *que*. L'expression est pourtant inexacte. En pareil cas, M. Dubislav, entre autres, l'a fort bien montré [1], il s'agit simplement de la juxtaposition de deux propositions indépendantes, habitude commune à tant de langues dans la première période de leur développement.

Ainsi, quand Roland dit : *E or sai bien — n'avons guaires a vivre* (*Rol.* 1923), il exprime deux affirmations, qui, au point de vue grammatical, sont indépendantes l'une de l'autre : le rapport intime de sens existant entre elles ressort du fait même de leur juxtaposition. Le langage primitif, préoccupé, comme toujours, plutôt du fond que de la forme, se borne à constater deux choses, et laisse à l'auditeur le soin d'apprécier le rapport logique existant entre elles. C'est une habitude de langage constante chez les enfants et aussi chez ce grand enfant qu'est le peuple. Elle est très fréquente dans l'ancien français, et se rencontre également dans d'autres littératures primitives.

On sait que les langues, primitivement, n'ont connu que la

[1] *Op. cit.*, passim. Cf. Meyer-Lübke, § 535 ; — Paul, *Principien der Sprachgeschichte*, 2e Aufl. Halle, 1886, p. 226 et seq.

coordination des propositions ; ce n'est que lentement que la formule de subordination arrive à se substituer au procédé plus ancien de la juxtaposition [1]. Pendant longtemps le rapport logique existant entre deux propositions juxtaposées reste inexprimé, parce que l'on ne sent pas encore le besoin d'indiquer la dépendance par un signe extérieur. Si dans les langues complètement développées la subordination, ou l'*hypotaxe,* est presque constante, ce n'est là que le résultat d'un long processus de transformations graduelles.

A proprement parler, donc, la conjonction *que* n'est pas omise en ancien français, puisque, à l'origine du moins, la seconde proposition qui paraît dépendre de la première est en réalité coordonnée. Si le français moderne emploie *que,* là où le vieux français s'en passait, c'est que l'habitude de subordonner les propositions, d'abord peu fréquente, s'est graduellement étendue, à mesure que se développaient le sens grammatical et le désir de faire passer dans la forme les rapports qui existaient dans la pensée. En d'autres termes, l'ancien français juxtaposait volontiers les propositions ; le français moderne préfère les subordonner au moyen de *que.*

Selon toute vraisemblance, l'ancien français ne fait que continuer un usage déjà établi en latin vulgaire. Le latin usait de la juxtaposition beaucoup plus souvent qu'on ne le croirait, si l'on s'en tenait aux textes de la période classique. Draeger [2] a montré que le langage familier en faisait un usage très étendu. Le principe de la subordination des phrases, introduit par l'influence du grec, ne pénétra que dans le langage littéraire et le parler des gens cultivés ; les poètes, même de l'époque d'Auguste, négligeaient souvent d'appliquer ce principe, soit pour des raisons de métrique, soit pour produire un effet de rhétorique quelconque. Dans l'ancien latin, des constructions comme *credo, misericors sum* sont très répandues et se rencontrent beaucoup plus souvent chez Plaute et Caton que dans le latin classique. Cette syntaxe ancienne et populaire n'a pas été sans laisser des traces, surtout dans le style épistolaire et la langue des comiques ; on en a relevé bien des exemples dans les lettres de Cicéron. Plus tard, la parataxe prend encore le dessus dans le latin de la décadence, soit par archaïsme volontaire, soit dans le style populaire des prédicateurs et des écrivains ecclésiastiques.

Dans ces circonstances, il paraît fort probable que le latin vul-

(1) Antoine, *op. cit.*, p. 28 et seq.

(2) *Syntax der lateinischen Sprache,* 2e Aufl., II, 2, p. 208 ; — Cf. Ziemer, *Junggrammatische Streifzüge im Gebiete der Syntax,* Colberg, 1883 (p. 114 et seq.).

gaire, qui se rapproche souvent de la langue de Plaute, faisait d'ordinaire usage de la forme juxtaposée. Il est vrai que les textes bas-latins ne l'attestent guère, car l'omission des conjonctions de subordination y est chose rare (1) ; d'autre part, cette omission se retrouve dans toutes les langues romanes (2). Puisque la juxtaposition est, par définition, surtout propre au langage parlé, nous pouvons bien admettre, rien ne s'y oppose, que, tout en étant fréquente en latin vulgaire, elle se bornait à la conversation, et ne pénétrait pas dans la littérature écrite, même de la basse latinité, tant était forte la tradition classique. Par contre, le roman, sorti des propos familiers de gens du peuple, n'était point sujet à l'influence de la tradition littéraire, et conséquemment l'omission de la conjonction est commune dès les premiers textes romans.

Il est à remarquer qu'avec le subjonctif la juxtaposition existait même en latin classique, à toutes les époques, après certains verbes (par exemple, *oro dicas, licet venias*) ; elle est fréquente chez Cicéron après des verbes exprimant l'idée de « prier, demander », et surtout « vouloir », En outre, on doit ranger dans cette même catégorie d'autres propositions telles que les finales qui sont généralement considérées comme subordonnées (3).

De là il résulte que les propositions juxtaposées, qui dans l'ancienne langue française se présentent sans particule de liaison, peuvent être rapprochées de types de phrases identiques en latin, et ne représentent aucunement des subordonnées directes, introduites primitivement par quelque conjonction latine qui serait tombée par la suite.

Maintenant, si, théoriquement et au point de vue historique, *que* n'est jamais *omis*, il ne manque pas de cas où *que* fait si évidemment défaut à la forme logique de la phrase et se trouve si facilement suppléé par la pensée que souvent le mot *d'omission* peut en quelque sorte se justifier. La facilité avec laquelle on ajoute la conjonction à une phrase reprise, pour peu que la première expression paraisse obscure, ou par trop familière, l'absence de la forme juxtaposée chez les auteurs les plus préoccupés du style, et sa fréquence dans le discours vif et animé, semblent prouver que de très bonne heure la juxtaposition était considérée comme tant soit peu irrégulière. Il faut se rappeler qu'en ancien français on n'était plus à l'époque où les propositions sont juxtaposées sans lien et sans

(1) Diez, III, p. 314.
(2) *Id.*, *ib.*, p. 312.
(3) Voy. Antoine, p. 36-37.

suite. L'esprit avait bien conçu le lien entre deux propositions qui aujourd'hui seraient présentées comme principale et subordonnée. Si la dépendance n'était pas toujours indiquée par un signe extérieur, celui qui parlait et celui qui écoutait savaient fort bien que, pour donner à la pensée son expression complète, il fallait suppléer la conjonction *que* ; et plus l'emploi de la conjonction s'étendait avec le développement graduel du sens grammatical, plus son absence devenait frappante et anormale. Dès le jour où l'usage de juxtaposer des propositions qui, suivant la syntaxe normale de l'époque, seraient amenées par *que,* parut irrégulier, on sentit que, pour une raison ou une autre, la conjonction était volontairement omise.

Considérée à ce point de vue, la juxtaposition des propositions en vieux français peut s'appeler l'*omission* de *que*. Si telle tournure se présente tantôt avec, tantôt sans la conjonction, si l'emploi de la conjonction y est plus fréquent, plus normal que son absence, nous pouvons dire sans offense à la vérité que la conjonction est *omise*. C'est pourquoi dans la suite nous emploierons ce terme commode en parlant du phénomène de langage en question.

Reste à savoir dans quelles conditions la juxtaposition des propositions devient assez choquante pour que l'on puisse y voir l'omission de la conjonction.

Quand la particule de liaison fait défaut, la distinction entre *proposition subordonnée* et *proposition indépendante* est forcément arbitraire. La forme coordonnée passe insensiblement à la forme subordonnée par une série de transformations, dont M. Antoine [1] fait quatre divisions ; — 1° *Coordination pure et simple* dans la forme et dans l'esprit ; 2° *Coordination dans la forme* avec subordination dans l'esprit, non marquée par un signe extérieur ; 3° *Subordination dans l'esprit,* marquée seulement par le mode ; 4° La subordination est enfin marquée et *par le mode* et *par un signe extérieur,* c'est l'*hypotaxe*. Nous avons ainsi en latin quatre étapes : *1° ad me veni; oro* : — *2° oro, ad me veni* : — *3° oro, ad me venias* : — *4° oro ut ad me venias*. On peut toujours distinguer entre deux cas extrêmes, mais souvent on peut interpréter un passage de plusieurs façons, selon la manière dont nous ponctuons le texte. Bien entendu, ceci est vrai non seulement des propositions subordonnées directes, mais aussi des propositions circonstancielles ; tous les rapports de circonstance peuvent être exprimés par la juxtaposition simple.

[1] P. 33 et seq.

Si dans l'ancienne langue latine il est difficile de saisir l'instant où une proposition amenée sans particule de liaison doit être considérée comme subordonnée, cette distinction devient en ancien français presque impossible. Souvent il y a passage brusque du discours indirect au discours direct; en outre, l'ancienne langue française a coutume d'énoncer sous la forme de propositions indépendantes des jugements que nous préférons exprimer aujourd'hui sous la forme de propositions subordonnées. Le vieux français passe de la parataxe à l'hypotaxe avec une rapidité déconcertante. Examinons quelles sont sur ce point ses habitudes syntaxiques : —

A. — Les subordonnées directes

On peut en faire trois divisions selon l'ordre des propositions[1].

1° *La proposition qui est logiquement la principale* **suit** *la subordonnée :* —

Iert i sis nies li quens Rollanz, *ço crei* (*Rol.*, 575); — Ge le desfi, ce li mant ge par vos (*Cor. L.*, 1835).

L'ordre des propositions et l'emploi fréquent d'un corrélatif rendent difficile le passage à l'hypotaxe.

2° *Elle est* **intercalée** *dans la phrase :* —

Volentiers, *ço dist Charles*, sa feit si l'en plevit (*Pèl.*, 228).

Il faut peu de chose pour que le caractère parenthétique de la proposition intercalée s'évanouisse, et qu'elle devienne une proposition principale :

Sanz vostre sen, *mult bien savetz* Ne poai mover mein ne petz (*Débat*, 21, a).

3° *Elle* **précède** *la subordonnée :* —

Je vos plevis : ja returnerunt Franc (*Rol.*, 1072); — Qu'en as tu fet? ou l'as tu mis? Jo sai tres bien, tu l'as occis (*Adamsp.*, 730).

Ici la distinction entre la construction en parataxe et la construction en hypotaxe est arbitraire. D'une façon générale, il y a subordination là où le sens du verbe a évidemment besoin d'être complété par la proposition qui suit. A mesure que l'esprit tend à confondre les deux propositions dans une seule unité, la fusion des deux éléments devient plus complète. La juxtaposition est alors si choquante que nous pouvons considérer *que* comme omis.

Souvent on ne saurait dire si la seconde proposition est subordonnée ou indépendante, s'il faut sous-entendre *que*, ou n'y voir qu'un changement brusque au discours direct ou demi-direct,

[1] Cf. Diez, III, p. 312-14; Riecke, p. 3-6; Rosenbauer, p. 8; Jeanjaquet, p. 10.

forme que l'ancien français préfère souvent, là où nous considérons la forme subordonnée mieux justifiée : —

D'une raisun oï Rollant *vanter* : Ja ne murreit en estrange regnét, Ne trespassast ses humes et ses pers (*Rol.*, 2863 ; — *Pèl.*, 785) ; — après *jurer* (*Aiol*, 5915, 7269), etc.

Le style narratif et le discours direct sont quelquefois mêlés, par exemple :

E cil diseient k' « un seint home Vint *her seir* a nus hostel quere »... (*S. Gilles*, 1178),

où le récit passe brusquement au direct.

Parfois le fait qu'il va relater paraît si important à l'écrivain qu'il abandonne inconsciemment la forme de phrase d'abord annoncée et passe immédiatement au discours direct : —

Vendrunt mi hume, demanderunt noveles. Jes lur dirrai merveilluses et pesmes ; *Morz est mis nies* ki tant soleit cunquere (*Rol.*, 2918) ; — Qui li aportent unes noveles aspres : Que morz esteit li emperere Charles ; *A Looïs sont remeses les marches* (*Cor. L.*, 1435) ; — Cf : Tanz bons vassals veez gesir par tere Plaindre devons dulce France la bele (*Rol.*, 1694) ; — Ki en terre ont si grant honur Tel hardement e tel valur, Vencu ne fu unc en estur (*Trist.* (Th.), 726) (1).

Dans cet ordre d'idées, il convient de mentionner la construction bien connue, où :

L'impératif est employé par anacoluthe dans une proposition dépendante.

M. Tobler (2) fait remarquer que l'impératif se rencontre en ancien français dans une proposition complétive amenée par *que*. On rencontre en effet deux espèces de propositions, où des verbes exprimant un ordre sont suivis d'un impératif direct :

a) *La conjonction* que *n'est pas exprimée :*

L'impératif s'explique par le passage brusque au discours direct ; —

Je te cumant: *Tates mes oz condui* ! (*Rol.*, 2815 ; 2432) ; — Li reis cumandet un soen veier Basbrun, *Va*, sis *pent* tuz a l'arbre de mal fust (*Trist.* (Th.), 3952) ; — je vos requier Ma volenté *faites* (*ib.*, 682 ; — *Raoul de C.*, 3262, 6550).

Au fond, la construction ne diffère pas de celle des phrases comme :

Ne gabez ja mais home, *çot comandet Cristus* (*Pèl.*, 676) ; — Fuiés vos ent a Cambrai, je vos di (*Raoul de C.*, 2303).

L'ordre des propositions est simplement interverti.

(1) On trouvera des exemples du passage brusque au discours direct dans Fischer, pp. 4, 7, 13 ; et Riecke, p. 28-29 ; Voy. aussi ce que dit à ce propos Gaston Paris, *Rom.* XV, p. 442.

(2) *Mél.* I, p. 34-38.

b) Que *est exprimé :*

La proposition complétive annoncée prend par anacoluthe la forme d'un ordre direct.

Pendant la période étudiée, nous n'avons rencontré que des cas qui peuvent s'expliquer autrement, puisque la forme du verbe ne montre pas le mode ; dans des cas comme les suivants, on ne saurait dire si le mode est *l'impératif* ou le *subjonctif* (1) : —

Iço vus mandet Carlemagnes li ber Que *recevez* sainte chrestientet, Jointes vos mainz seiez commandez (*Rol.*, 430 ; 2673) ; — Sire, dist elle, por l'amor Dieu mercit, Que toute voie vos *gardés* bien de li ! (*Raoul de C.*, 8324).

M. Tobler (2) croit que *faites* et *dites*, qui se rencontrent souvent en pareil cas, s'employaient avec la valeur d'un subjonctif, et par conséquent hésiterait à voir un impératif employé par anacoluthe dans des cas comme les suivants, les seuls que nous ayons rencontrés de ce prétendu impératif :

Et ci lor proie... Que c'il prenoient en champ le sor guerrier, Ne l'*ociés*, ne *faites* detrainchier (*Raoul de C.*, 8557) ; — .j. consel vos requier : Q'as fix Herbert vos faites apaisier (*ib.*, 1092) ; — Je vous commande... Que uous ne li faites nule chose de mal (*S. Brand.*, 87, 6) ; — Donques vous gardez que vous ne faites ne ne dites à votre escient... (*S. Louis*, 24).

La conjonction *que* peut également amener un infinitif *négatif*, que l'ancien français employait pour l'impératif, cf. (*Cor. L.*, 86), cité par M. Tobler (*Mél.* I, p, 35).

Pour l'explication de ces deux phénomènes, ainsi que pour d'autres exemples, voy. Tobler, *loc. cit.* Il est probable que nous avons ici une contamination de deux constructions : 1° la construction en hypotaxe avec *que* ; 2° la construction en parataxe avec l'impératif (3).

B. — Les propositions circonstancielles.

En réalité, il n'existe pas de distinction bien tranchée entre *proposition indépendante* et *proposition circonstancielle*, car de deux propositions coordonnées et indépendantes, l'une peut marquer un rapport de circonstance de l'action exprimée par l'autre. Ainsi dans : *Je ne peux pas aller en Suisse. Je n'ai pas d'argent* : la seconde proposition exprime un rapport de cause aussi nettement que si elle était une subordonnée, amenée par *parce que*. M. Rosenbauer fait remarquer que de cette façon nous pouvons considérer toute la *Chanson de Roland* comme ne formant qu'une seule grande phrase.

(1) Cf. Engländer, p. 44-45.
(2) *Mél. I*, p. 36.
(3) Voy. Gille, p. 444.

Mais, même en faisant une grande part à la préférence du vieux français pour la forme coordonnée, nous y trouvons bien des cas où *que* doit être sous-entendu.

Il arrive parfois que la même phrase se trouve avec et sans *que* à des intervalles rapprochés :

Carles se dort, mïe ne s'esveillat (*Rol.*, 736) ; — Carles se dort *qu'*il ne s'esveillet mïe (*ib.*, 724) ; — Söurs est Carles *que* nul home ne crient (*Ib.*, 549) ; — Söurs est Carles, ne crient hume vivant (*ib.*, 562) ; — Bien gart cascuns *ne soit* traïs, Cascune *que ne soit* träie (*Ille*, 1270 ; — Cf. *S. Gilles*, 320 ; — *Auc.*, 18, 22) (1).

En outre, la présence d'un adverbe dans la principale (*tant, tel, si*, etc.), ou d'un corrélatif (*por ço, par ço*), etc., ainsi que l'emploi du subjonctif, indiquent souvent que la seconde proposition est subordonnée, quoique la dépendance ne soit marquée par aucune conjonction :

Dunc out tel doel, unkes mais n'out si grant (*Rol.*, 2223) ; — Donc ad tel doel, *qu'*onques plus grant nen out (*ib.*, 1538) ; — Tant nos aida li pere dreiturier Dis en avons ocis et detrenchiez (*Cor. L.*, 2203) ; — Tant... *Que* (*ib.*, 2162) ; — Li perfides *tant* fud crudels, Les uoils del quieu li fait crever (*S. Lég.*, 26, c) ;

Enfin la dépendance est souvent marquée par le mode : Meis tul defent ne *seit* gabeth (*Brand Seef.*, 14).

Il résulte de ce qui précède que l'omission de la conjonction est fréquente en ancien français, que la dépendance de la seconde proposition soit indiquée par le mode du verbe ou par l'emploi d'un corrélatif, ou que le rapport entre les deux propositions ressorte simplement du sens de la phrase. Nous allons maintenant examiner dans quelles circonstances l'ancien français croyait inutile d'employer la conjonction *que* : —

Règles gouvernant l'omission de *que*

En règle générale, l'ancien français peut se passer de que *toutes les fois que cette omission ne nuit pas à la clarté de la phrase* (2). Aucune

(1) Cf. Riecke, p. 8.

(2) Note : C'est en somme la règle pour l'omission de *that* (conjonction et pronom relatif) en anglais. Cependant l'anglais omet la conjonction avec une liberté que l'ancien français n'a jamais connue. Non seulement l'omission est très répandue après les verbes déclaratifs et intellectifs, mais aussi, à l'encontre de l'ancien français, elle est très fréquente après les verbes exprimant un mouvement de l'âme, et après des adjectifs de toute sorte. L'anglais se comporte à peu près comme l'ancien français quant aux circonstances dans lesquelles *that* fait défaut ; bien entendu, l'omission est surtout commune dans le langage familier, elle est moins fréquente dans le style relevé et dans la prose. Il semble d'ailleurs que l'anglais ait subi ici l'influence de l'ancien français ; voy. à ce propos E. Mätzner, *Englische Grammatik*. Berlin, 1880, II, p. 437 ; A. Baret, *Etudes sur la langue anglaise au XIVe siècle*. Thèse de Bordeaux, 1889, p. 128.

catégorie de propositions ne se soustrait à cette règle. L'omission est pourtant plus ou moins fréquente selon le caractère de la proposition principale :

a) *Dans les subordonnées directes.*

Que s'omet le plus facilement après les verbes déclaratifs et intellectifs, moins souvent après ceux qui dénotent un état affectif, la joie, la douleur etc., très rarement après les verbes de crainte. D'autre part, après des adjectifs suivis d'une proposition complétive, *que* est généralement employé. La raison n'en est pas difficile à trouver. C'est que l'omission de la conjonction tend surtout à se produire là où la seconde proposition dépasse en importance la première. Or c'est généralement le cas avec les verbes déclaratifs et intellectifs, qui, nous le verrons plus tard, sont très souvent employés sans signification très nette, et se prêtent particulièrement à l'usage parenthétique. D'autre part, les verbes dénotant un mouvement de l'âme expriment en général l'idée la plus importante de la phrase, et par conséquent la fusion des deux éléments de la proposition est moins facile ; après les adjectifs, la juxtaposition des propositions est d'autant plus hardie qu'en réalité la seconde est à la première dans un rapport équivalant à celui d'un génitif.

b) *Dans les circonstancielles.*

La juxtaposition est surtout fréquente quand il s'agit des rapports de consécution. C'est ce qu'on appelle l'*asyndesis consecutiva*, phénomène qui ne se borne point au vieux français et qui s'explique, sans doute, par l'habitude innée à l'esprit humain de considérer la seconde de deux actions comme le résultat de la première — *post hoc, ergo propter hoc*. La juxtaposition est aussi d'autant plus naturelle que, dans ces propositions, le rapport entre les deux propositions est très souvent indiqué par un corrélatif.

Dans les autres circonstancielles, il est plus difficile de trouver des cas probants ; la juxtaposition y est très fréquente, mais on ne peut pas pour cela dire que la conjonction soit omise, excepté quand il y a dans la première proposition un corrélatif, par exemple dans les comparatives. Nous donnons plus tard (p. 142-156) des indications détaillées.

Si la faculté d'omettre *que* est constante, l'ancienne langue montre une tendance spéciale à en profiter, quand il s'agit d'un **sentiment un peu violent** ou d'une **narration vive**. Celui qui parle est tellement préoccupé de l'importance du second fait, qu'il le donne comme

indépendant. Le désir naturel de rendre aussi directe que possible l'expression d'une pensée visiblement subordonnée, fait négliger les intermédiaires. Il ne faut pas oublier que nous avons ici affaire à une littérature récitée plutôt que lue, et que dans le langage parlé le ton même indique le rapport entre les propositions plus vivement que la particule exprimée.

En outre, la forme juxtaposée ajoute au style une certaine vivacité. Comme le dit M. Antoine, elle « laisse à chaque coup de pinceau, à chaque fait et à chaque détail sa valeur propre ». Signalons à ce propos que dans la plupart de nos exemples le verbe est au présent ou au futur. Par contre, l'emploi de la conjonction suppose chez celui qui parle un certain calme et le désir de mettre le raisonnement bien en évidence.

A mesure que les phrases deviennent plus chargées, l'omission de la conjonction se fait rare. C'est pourquoi *que* est généralement exprimé dans la prose et dans la poésie courtoise, où les constructions plus complexes font contraste avec le style primitif et simple des chansons de geste.

En résumé, *que* est omis dans le langage vif, spontané, familier, et exprimé dans le discours calme, étudié et littéraire.

L'omission du *que* est aussi facilitée par des circonstances plus spéciales :

1) On constate une **tendance** particulièrement forte **à supprimer** *que* **devant une incise,** amenée la plupart du temps par *se* ou *quant*. Chose curieuse, l'influence des propositions *conditionnelles* et *temporelles* se fait sentir dans la syntaxe de l'ancien français de deux façons différentes, qui de prime abord semblent tout à fait contradictoires. Nous verrons dans le chapitre suivant que l'habitude bien connue de l'ancienne langue, qui consiste à placer la conjonction *que* et avant et après une proposition incidente, s'accuse d'une manière toute spéciale, lorsque l'incidente est une propositon *conditionnelle* ou *temporelle*. Le besoin exagéré de clarté, qui amène cette répétition superfétatoire du *que* dans les textes de caractère savant, semble reculer devant le désir de l'euphonie dans la littérature populaire. La présence de l'incidente dans la phrase aura ainsi pour résultat, ou bien de faire tomber la conjonction devant elle, ou bien de la faire répéter abusivement, suivant que les exigences d'euphonie ou de clarté l'emportent.

Cette tendance à omettre la conjonction devant *se* et *quant* se laisse voir le plus facilement dans les textes où l'omission du *que* est chose rare ; par exemple, dans le *Bestiaire* et chez Chrétien

de Troyes, *que* n'est guère omis ailleurs que devant une incise. Et là où *que* est fréquemment omis, cette ellipse devant une incidente est particulièrement répandue, par exemple dans *Raoul de Cambrai*.

1) *Que* **omis devant une incidente amenée par** *se* : —

a) dans les *subordonnées directes* : —

jurer : — Sor lui jurat li Sarrazins Espans ; S'en riereguarde troevet le cors Rollant, Cumbatrat sei, de mort n'avrat guarant (*Rol.*, 612) ; — Il jure Dieu et la soie vertu, Se tuit ne sont afolé et pendu, Il ne se prise valisant .j. festu (*Raoul de C.*, 1450 ; — Cf. 1605, 2040, 2050, 2063, 2070, 2081, 5102, 5107 ; — *Trist.* (Bér.), 660 ; 1242 ; — Jord. Fant., 853 ; — *Auc.*, 19, 17).
dire : — Et dïent, s'ele ne parole, Mout se tanra ancui por fole (*Cligés*, 5967 ; — Cf. *Trist.* (Th.), 1132 ; — *Raoul de C.*, 6922), etc.
asseürer : — (*Cligés*, 2308) ; — **loër** (*Raoul de* C., 2285) ; — **mander :** — (*V. Juise*, 17 ; — *Aiol*, 8941 ; — *Raoul de C.*, 6384) ; — **promettre :** (*ib.*, 2425) ; — **saveir :** — Sachiez, se je armes avoie. L'esprevier li chalangeroie (*Erec*, 602) ; — **credeir :** — Ben crei, si en ma terre fuce, Par conseil garir i poüce (*Trist.* (Th.), 2401 ; — *Trist.* (Bér.), 2006 ; — *S. Brand.*, 127 (15) ; — **se penser** (*Cor. L.*, 1097) ; — **aveir en covent** (*Auc.*, 22, 33) ; — après un **adjectif :** — De ce soient il toz certains, Se il n'os laisent en present, Tel i avra ferai dolent (*Trist.* (Bér.), 1242).

b) dans les *propositions circonstancielles* : —

Ne feras mais pechié qui tant seit aspres Se tant puez faire de traïson te guardes, N'en seies quites en trestot ton eage (*Cor. L.*, 392 ; — *Lap.*, 676) ; — Tel don m'as demandet, [Se] je seüsse ton cuer et ton pencer, Nel te donasse por .j. roiauté (*Raoul de C.*, 8032 ; — *V. Juise*, 21 ; — *Trist.* (Bér.), 2383) ; — Ja n'avrai si le coer dolent, Se je le voi, ne soie lie (*ib.*, 2705 ; — *Raoul de C.*, 2412) ; — Mout a grant piece, se j'osasse, L'eüsse je reconeü (*Cligés*, 2322 ; — *Trist.* (Bér.), 208).

La même tendance à supprimer *que* devant *si* peut se remarquer aujourd'hui dans les rares exemples qu'on trouve encore de la juxtaposition dans les propositions consécutives : — *Ils sont si vieux, s'ils venaient me voir, ils se casseraient en route* (A. Daudet, *Lettres de Mon Moulin*, p. 144).

2) *Que* **omis devant une incidente amenée par une conjonction autre que** *se* : —

a) dans les *subordonnées directes* : —

Iço pri deu... *Ainz que* jo vienge as maistres porz de Cisre L'anme del cors me seit oi departïe (*Rol.*, 2938 ; — *Raoul de C.*, 2645, 4387, 5769) ; — Si que li reis jurad *si veirement cume Deu vit*, David n'i murrad (*Quat. Liv. R.*, I, 74 (5) ; — A icel tans estoit acostumé *Qant* dui baron orent en champ josté, Chascuns avoit .ij. bons espieus porté (*Raoul de C.*, 4421) ; — *com* (*S. Brand.*, 73, 24) ; — *entruesques* (*ib.*, 77, 21) ; — *enfressi que* (*Aiol*, 5847) ; — *quant que* (*Trist.* (Bér.), 3333). — Mais bien sai *qui* dame m'apele Ne set que je soie pucele (*Cligés*, 5240).

b) dans les *propositions circonstancielles :* —

Il at tel naturete *Quant* ist de sa fossete... Tut dreit tient sun chemin (*Best.*, 863 ; — *Thèbes*, 7772 ; — *Trist.* (Bér.), 1576) ; — Je me fi tant en Dieu et sa vertu, *Ains q'il* soit vespres t'avrai je confondu (*Raoul de C.*, 4387) ; — A tuz venins est si cuntraire *La u* el est ne poit nul faire (*Lap.*, 105 ; — *Rol.*, 2634).

2) La conjonction semble parfois être supprimée ou employée pour des **raisons d'euphonie**. Quoiqu'il ne soit guère possible d'approfondir cette question délicate, nous pouvons apercevoir des tendances à tenir compte de l'euphonie dans l'emploi ou la suppression de *que*.

Ainsi, dans les exemples suivants, *que* est peut-être *omis à cause de la présence, dans la suite, d'un second* que :

De Guenelun justise iert faite tel, *Jamais* n'iert jurns *qu*'oem n'en ait molt parlét (*Rol.*, 3904) ; — Tant vos a dit, *nen* est dreiz *que* plus vivet (*ib.*, 497 ; — *Pèl.*, 535) ; — Tel angoisse ot *a pou qu*'il ne se pasme (*Cor. L.*, 930) ; — Si est bleciez, *ne quit qu*'anme i remaigne (*Rol.*, 1848) ; — Ja n'iert tant forz *ne li convaigne Que* del cheval a terre vaingne (*Cligés*, 4805 ; — *Aiol*, 3390). Cf. cependant : Si pres *qu*'a po *qu*'il ne l'anbrace (*Yvain*, 886 ; — *Ille*, 2218).

Que est parfois supprimé *quand il y a dans la suite un* que *sous-entendu* :

Donc ad tel doel, *pur poi d'ire ne fent* (*Rol.*, 325) ; — Tel honte en out, por un petit ne desve (*ib.* 333, c ; — *Raoul de C.*, 4664) ; — Si grant doel ai, ne puis muer, ne plaigne (*Rol.*, 384 ; 2789).

Note : L'ancien français cependant ne répugne aucunement à l'entassement des *que* : pendant longtemps les écrivains se plaisent à de véritables cascades de *que* :

Mex voudroie *que* je fuse arse, A val le vent la poudre esparse, Jor *que* vive *que* amor Aie o home *qu*'o mon seignor (*Trist.* (Bér.), 35 ; — Meis *ainz* fu li premiers **si** granz, *Que* li autres neïssance eüst, **Que** li premiers, se il pleüst, Poïst chevaliers devenir Et tot l'anpire maintenir (*Cligés*, 52 ; 116 ; — *Erec*, 1682) ; — Par coi on puet entendre bien *K*'ele vaurroit *qu*'il li queïst *K*'ele s'amor en lui meist (*Ille*, 3350 ; 5341) ; — e di-li *que* jo li mand *que* ne vuil pas *que* il me face maisun (*Quat. Liv. R.*, II, 143 (2) ; 161 (13-16)[1].

C'est une habitude qui n'a pas complètement disparu, si l'on peut en juger d'après les exemples que quelques journaux, tels que le *Cri de Paris*, prennent un malin plaisir à relever dans le langage de certains académiciens.

---

[1] Cf. Brunot, I, p. 480 ; Marx, p. 358.

Par contre, il se peut que la conjonction soit quelquefois *employée pour éviter la répétition immédiate du même mot* ou *du même son* :

Quer *toit* en ont lor voiz si atempredes Que *toit* le plainstrent et toit le doloserent (*Al.*, 119, c) ; — *Si* cler la sunet que *si* paien l'oïrent (*Rol.*, 3524) ; — Dés, si *grant* peine lor est puis sorcreüe, Qu'en *grant* dolor en est France cheüe (*ib.*, 1437, c). — *Tant* l'ai chacié que *tot* m'en duel (*Trist.* (Bér.), 1798) ; — Lors a *tel* joie c'onques mais nan ot *tel* (*Raoul de C.*, 8019) ; — Puis *si* trestornent par *si* ruistes vertus C'ambedui sont des destriers abatus (*ib.*, 4480),

ou *pour séparer deux noms propres :*

Si bien l'enpaint G. li viex floris, Qe B. a les estriers guerpis (*ib.*, 3444).

3) Il est évident que des **raisons de métrique** ont dû influer sur l'omission de *que*, bien qu'il ne soit guère possible d'en apporter des preuves concluantes. Sans doute la faculté d'omettre ou d'employer *que* sans changement de sens, c'est-à-dire d'ajouter ou de supprimer une syllabe suivant le besoin du moment, était trop commode pour être négligée par les poètes, mais on ne peut dire pour cela que dans tel ou tel cas *que* a été supprimé *metri causa*.

Voici ce qu'on peut constater : Dans la grande majorité de nos exemples de l'omission du *que*, la dernière syllabe de la première de deux propositions juxtaposées sans *que* ou bien *précède immédiatement la césure*, ou bien est également la *dernière syllabe du vers*. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que généralement la conjonction exprimée se trouve en tête du vers (p. 110). Nos exemples se rangent presque tous dans l'une ou l'autre de ces catégories : —

a) E or sai bień ! — n'avons guaires a vivre (*Rol.*, 1923).

b) En vieille geste est mis en escritúre — Si ancessur encrismé fellun furent (*ib.*, 1850, f).

L'enjambement étant inconnu aux vieilles chansons de geste, et à toute la littérature française avant Chrétien de Troyes, la construction y est en rapport étroit avec la construction des couplets [1]. Chaque vers, chaque hémistiche même, a généralement un sens complet en soi. La dernière syllable de la première proposition étant toujours fortement accentuée par le rythme, la voix indiquait suffisamment la dépendance de la seconde.

Ce qui prouve que la juxtaposition est intimement liée à cette habitude de l'ancienne langue de faire coïncider la proposition et le vers, c'est que, aussitôt l'ancien couplet brisé, l'omission de la

[1] Voy. Paul Meyer, *Rom. XXIII*, p. 1-35. Cf. Spenz, *Die syntaktische Behandlung des achtsilbigen Verses in der « Passion Christi » und im « Leodegar-Liede »*. Diss. de Marbourg, 1887, p. 3-6.

conjonction devient rare (par exemple, chez Chrétien de Troyes et Gautier d'Arras), et que dans la prose, soustraite aux exigences de métrique, la forme juxtaposée n'est guère employée.

Historique.

a) Les subordonnées directes.

Dans les plus anciens monuments de la langue, *que* est très souvent omis après les verbes *déclaratifs et intellectifs* exprimant une idée simple, (par ex. *noncier, prometre, porpenser, voir,* suivis de l'indicatif), et après ceux qui expriment le *désir,* le *commandement,* le *doute* (par ex. *voleir, mander, prier, penser* [à tort], suivis du subjonctif).

Dans le *Pèlerinage* et le *Roland* (fin du XIe siècle), d'autres verbes s'ajoutent à la liste (*afier, dire, jurer, plevir, croire,* suivis de l'indicatif ; *otreier, plaire, garder,* suivis du subjonctif). Nous sommes alors en présence d'une syntaxe épique que nous retrouverons partout dans les chansons de geste traditionnelles de toute l'époque étudiée. On ne saurait parler de progression régulière dans le sens de l'usage moderne : il n'y a point de distinction à faire entre le *Roland* (fin du XIe siècle), — le *Couronnement de Louis* (commencement du XIIe), — *Aiol* et *Elie de Saint Gilles* (fin du XIIe) et *Raoul de Cambrai* (XIIIe s.).

D'autre part, les poèmes épiques plus artificiels, où la syntaxe est moins fruste et le langage plus relevé, font un emploi de plus en plus sobre de la juxtaposition, par exemple, *Thèbes, Troie* (milieu du XIIe siècle) — *Orson de Beauvais* et la *Prise de Cordres* (fin du XIIe). *Que* n'y est guère omis qu'après *savoir,* surtout l'impératif (*saciez*), *jurer, dire* et *voir* : chose curieuse, la juxtaposition y est rare quand le mode de la seconde proposition est le subjonctif, mais, en revanche, elle s'étend, dès *Erec* (vers 1160), aux verbes de crainte, tournure inconnue à la vieille poésie épique.

Dans les poèmes autres qu'épiques, même les plus anciens (*Cump., Best., V. Juise*), l'ellipse de *que* est rare, on peut la dire exceptionnelle. Elle se rencontre cependant assez régulièrement après *voir, mander* et *savoir,* surtout *saciez.*

Quant à la prose, l'omission de la conjonction y est dès le début très rare. Les exemples font presque entièrement défaut dans le *Psautier,* les *Livres des Rois* et le *Dialogue de Grégoire le Pape.* C'est que la prose du XIIe siècle est de caractère savant, œuvre de clercs, et par conséquent sujette à l'influence du latin littéraire.

b) Les circonstancielles.

Après *tant, tel* et *si,* l'omission du *que* est très fréquente dans les chansons de geste, et assez répandue ailleurs. Dans les autres propositions circonstancielles, l'omission de *que* dans tel ou tel texte est en proportion avec la fréquence de la juxtaposition dans les subordonnées directes.

Il ressort de là que l'omission de *que* peut nous renseigner sur le développement du sens littéraire chez tel ou tel écrivain, plutôt que sur la date de ses œuvres. Ainsi Chrétien de Troyes est bien en avance sur ses contemporains : il se sert de la forme juxtaposée très rarement [1]. On en trouve quelques exemples surtout après *afichier, asseürer, est avis, puet cel estre, saciez,* avec l'indicatif, et après *otreier, garder* avec le subjonctif : dans les circonstancielles, l'omission de la conjonction se borne presque entièrement aux propositions temporelles et comparatives. Dans *Aucassin et Nicolete*

[1] M. Vising, *op. cit.,* p. 197, n'en trouve que 20 cas dans *Cligés.*

également, *que* s'omet rarement — une fois après *eümes en covent*, deux fois après *jurer*; une fois *que* tenant lieu d'un relatif est omis.

Au XIIe siècle, la juxtaposition des propositions nous paraît un usage très ancien et d'origine populaire qui conserve une importance factice dans le style traditionnel des chansons de geste. Les rares traces qu'elle laisse dans le langage des écrivains qui font œuvre originale dans la seconde moitié du XIIe siècle, doivent être considérées, je crois, comme des archaïsmes volontaires, employés de parti pris, soit pour leur saveur d'ancienneté, soit pour la commodité de la métrique. Bien entendu, ces considérations de style sont étrangères à la prose du XIIe s. C'est pourquoi la juxtaposition y est rare.

En moyen français, l'ellipse de *que* est très rare (1) et les quelques exemples qu'on en trouve dans le français moderne s'expliquent généralement comme des cas de parenthèse. Dans le langage populaire d'aujourd'hui on trouve sans doute des cas de juxtaposition assez frappante pour que nous puissions y voir l'omission de *que*, mais le cas est rare : —

Elle y chante si clairement tout le monde l'entende ; — C'est d'une fille tant amoureuse Son pere l'a mis dans la tour, Pour lui empêcher de faire l'amour (*Rom.*, XII, p. 60 et 82, cité par M. Meyer-Lübke. § 538 (2).

Il est un peu surprenant que la langue d'un peuple qui passe pour être si émotif, ait de bonne heure abandonné cette tournure qui donne souvent à l'expression une allure si vive et si rapide. C'est que, dans la lutte entre la logique et les émotions, le désir de la clarté dans l'expression l'a emporté.

1° Omission de *que* dans les subordonnées directes.

A. — LE VERBE DE LA SECONDE PROPOSITION EST A L'INDICATIF

La forme juxtaposée est, nous l'avons vu, très fréquemment employée avec les verbes intellectifs et déclaratifs. Il ne peut guère y avoir de doute sur la dépendance de la seconde proposition, parce que le sens du verbe de la première a évidemment besoin d'être complété et qu'il n'y a pas d'autre régime possible dans la phrase ; les corrélatifs *ce* et *le* n'y suffisent pas. Il est donc inutile d'employer

(1) Cf. Brunot, I, p. 480.
(2) Cf. Siede, p. 65-66 ; E. Hartmann, p. 4.

la conjonction pour montrer que la seconde proposition est en réalité une proposition complétive et non pas une seconde proposition indépendante.

Il est curieux de noter que la construction en parataxe est encore plus fréquente après les verbes intellectifs qu'après les verbes déclaratifs. Il en était de même dans l'ancien latin [1]. On ne sait pas par quelles raisons tirées de la psychologie populaire on pourrait expliquer ce phénomène curieux.

D'une façon générale, plus le sens du verbe principal est faible, plus la juxtaposition est fréquente. Quand l'idée principale est exprimée dans la seconde proposition, cette dernière tend à devenir indépendante.

1. — **Verbes intellectifs.**

Comme en latin (*credo, sentio, censeo* etc.) [2], la juxtaposition est fréquente après les verbes intellectifs, parce qu'ils passent facilement à l'état de particules exprimant le sentiment de la personne qui parle.

saveir : —

La forme juxtaposée se rencontre surtout avec *saveir* (cf. le latin *scire*) [2]. La plupart du temps, celui qui parle tient à communiquer ce qu'il sait et non pas le fait qu'il le sait ; la seconde proposition contenant un fait important, ou, plus souvent dans nos exemples, une forte négation, garde son indépendance et se passe de *que*. Signalons que dans l'ancien français *saveir* ne se présente guère sans être accompagné de *bien*, ce qui indique que l'on se rendait compte de l'affaiblissement de sens auquel ce verbe est sujet ; d'ailleurs, l'usage parenthétique est fréquent :

Cil qui me het, bien sai ne t'aime mie (*Cor. L.*, 170 ; 1160 ; — Cf. *Rol.*, 1923) ; — Ço sevent bien n'a nul resort (*Thèbes*, 1970) ; — Poez saveir de duel morra (*ib.*, 7200 ; 8576 ; — *Trist.* (Bér.), 155, 305, 1123) ; — Ele set bien soz ciel n'a rien (*Trist.* (Th.), 1045 ; — *Eneas*, 2321 ; — *S. Gilles*, 2452, 2484, 3221 ; — *Ors. B.*, 114, 452, 730, 931 etc. ; — *Cordres*, 516 ; — *Raoul de C.*, 935 etc.).

L'impératif **saciez** [3], employé couramment, presque comme interjection, pour amener un point nouveau dans la narration, se passe très souvent de *que*, même dans les textes où *que* est généralement exprimé : —

E *saciez* a Saint Piere Dist Deus en tel maniere (*Best.*, 245 ; 1277 etc.) ; —

(1) Cf. Antoine, p. 253.
(2) Cf. Ziemer, p. 114.
(3) Cf. ἴσθι.

Saciez c'est vilanie (*Cump.*, 125 ; 799 etc. ; — *Thèbes*, 352, 374 ; — *Cligés*, 5201 ; — *Erec*, 5936, 6116 ; — *S. Gilles*, 1528 ; — *Ors B.*, 795).

Vedeir : —

Comme *saveir*, ce verbe est généralement au présent ou au futur : le style se rapproche du discours direct :

Et lor vedent montet en cel (*Pas.*, 118, a) ; — Quand Rollanz veit, là bataille serat (*Rol.*, 1110 ; 2366) ; — Or veit li patriarches Deus i fait granz vertuz (*Pèl.*, 196, 709 ; — *Charrois N.*, 300, 306) ; — Or veiz tu bien ne te puez plus aidier (*Cor. L.*, 1105 ; 257 ; — Cf. *Gorm.*, 450 ; — *Cump.*, 1719) ; — Quant Tristran voit n'i a porloigne (*Trist.* (Bér.), 2915 ; — *Erec*, 1276) ; — Qant a veü ces escus est perciés (*Raoul de C.*, 3990 ; 2338, 4807).

Veez : — Véez ci gist cil ki volt en lieu Joab estre cumpaignum le rei (*Quat. Liv. R.*, II, 198 (20). Cf., *Saciez*.

Oïr : —

La juxtaposition est d'autant plus naturelle ici que dans le style narratif la nouvelle même est souvent la partie la plus importante de la phrase :

Assez öez sur vos le jugent Franc... (*Rol.*, 281).

Entendre : —

Par Cornovalle ont entendu L'un des trois a le chief perdu (*Trist.* (Bér.), 1719) ; — Ibers entent li rois est a Soissons (*Raoul de C.*, 5892 ; 6213 ; — *S. Gilles*, 1375).

Sentir, etc. : —

Ço sent Rollanz la veüe ad perdue (*Rol.*, 2297 (O.) ; 2366 ; — Bien recognust c'est son singnor (*Raoul de C.*, 7106 ; 7486).

Cuidier, etc. : —

porpensent le porrunt danner (*S. Ét.*, 25) ; — Je **quid**, dix le veut avoir (*Auc.*, 25, 5) ; — Cuidai aucuns s'i fut muciés ou aconsez (*Ors. B.*, 144) ; — Je cuit la trive mar i fu lui donnée (*Raoul de C.*, 3279 ; — *Aiol*, 1228) ; — Dist Juliiens : Je cuit vous me gabés (*Raoul de C.*, 8059 ; 5053, 5952, etc.).

Creire : —

Guenes por veir creez : En talent ai que mult vos voeill amer (*Rol.*, 520) ; — Del rei paien, sire, par veir creez : Ja ne verrez cest premier meis passét... (*ib.*, 692) ; — cf. *saciez*, *veez* ; — Or poés dire et croire molt fu maris (*Aiol*, 3232).

2. — **Verbes déclaratifs.**

Les paroles sont données telles qu'on les avait pensées. Le verbe est en général au *présent* ou au *futur*. *Que* est souvent omis après **dire** (Cf. le latin *dico*) [1] : —

[1] Ziemer, p. 114.

Dunc dient li dolent Deus nes aime neient (*Best.*, 141; 159, etc.);— En son cuer dit or mescroit sa feme (*Trist.* (Bér.), 287; 510, 513 ; — *Raoul de C.*, 1073; 1083, 1318, 5280, 6922) etc.,

et d'autres verbes de sens analogue : —

Le roi por bun salu **mandez** En bois estes o la roïne(*Trist.* (Bér.), 2358) ; — **afier** (*Ors. B.*, 715); — **fiancier** (*Raoul de C.*, 4578) ; — **loer** (*ib.*, 2282) ; — Le **semblant faites** plus ne volez durer (*Cor. L.*, 2210) ; — Car ma teste vos **chaloing** gié, Ne l'avroiz mie sanz congie (*Cligés*, 3495) ; — Cf. aussi : **s'en aduned** (*Pas.*, 29, c); — **prometre** (*ib.*, 75, c ; — *S. Gilles*, 2359 ;— *Adamsp.*, 756) ; — **demustrer** (*S. Lég.*, 19, c); — **mustrer** (*Best.*, 69); — **proveir** (*Trist.* (Th.), 647); — **noncier** (*Pas.*, 103, a); — **fait huchier** (*Trist.*, (Bér.), 2747).

La tendance à employer la forme juxtaposée, déjà marquée après *dire*, s'accuse encore mieux quand le verbe principal exprime une **forte affirmation.** En pareil cas, la seconde proposition, parce qu'elle contient un fait important, est souvent donnée comme indépendante. Le verbe est généralement au *futur*.

C'est surtout le cas pour **jurer** : —

Il li jura seur les sainz del mostier Ja n'en avra vaillant quatre deniers (*Cor. L.*, 225) ; — Jure les deus que il aore Ja ne serra pris en tale hore (*Thèbes*, 3593 ; 5580) ; — Se il nel font, jure mout fort Sempres serront livré a mort (*ib.*, 7313) ; — Cf. (*Trist.* (Bér.), 1127, 2337, 3108, 3333 ; — Jord. Fant., 616; — *Elie*, 837 ; — *Aiol*, 5914 ; — *Auc.*, 19, 17 ; 39, 33).

L'absence de *que* après *jurer* est très frappante dans *Raoul de Cambrai :*

cf. (1628, 2093, 2939, 3496, 5456, 5500, 5854, 6518).

Plevir : —

(*Rol.*, 1704 ;— *Thèbes*, 4156; — *Erec*, 3228; — *Aiol*, 307).

Deplaindre: — (*Pèl.*, 785).

La proposition complétive se rapporte à un *adjectif*; ce cas est rare : —

De ce s'afice durement, S'espee sace isnelement (*Ille*, 642).

3. — Omission de *que* dans des **propositions-sujets se rapportant à des expressions verbales** (1).

Le rapport entre les deux éléments de la proposition est généralement indiqué par la présence dans la première d'un corrélatif, *ço*, *il*, *chose* :

Les *novales en vont* an la sale voutie Hugues vient d'outre mer (*Ors. B.*, 308 ; — *Rol.*, 1850) ; — Puis *avint chose*, li rois se combatié (*Charrois N.*, 349) ; — Ce *m'est vis*, trop i a letre (*Cligés*, 1412) ; — Car m'est avis faire

(1) Cf. Meyer-Lübke, § 536.

l'estot (*Trist.* (Th.), 89; — Jord. Fant., 2290); — Jo *ai cunte* ni ad mais que VII liwees (*Rol.*, 2759 O.; — *Cligés*, 3495); — Il *est costume* a maint riche borgois Son effant aime endementiers q'il croit (*Raoul de C.*, 5776); — *Voirs est* moi et Orson devenimes paumier (*Ors. B.*, 3317); — Meis *puet cel estre* an nul endroit Ceste pucele ne voudroit Que... (*Cligés*, 2325); — put cel estre tis cunseilz te dune que... (*Quat. Liv. R.*, IV, 4089).

Nous rangeons ici les expressions verbales comme *a pou*. L'omission de *que* est ici particulièrement fréquente:

A pou : —

Ot le G. a pou n'est forsenez (*Charrois N.*, 79; — *Cor. L.*, 76, 1534); — a pou n'esrage vis (*ib.* 2521; — *Raoul de C.*, 4664; 6104), etc.

Por poi : —

por poi n'enraige vis (*ib.*, 1226; 5918; cf. 949, 1335, 1957, 7280, 7295, 7360, 8503), etc.

Por. j. petit (*Ib.*, 4469, 7869) etc.

Petit s'en faut (*Ib.*, 7847).

B. — LE VERBE EST AU SUBJONCTIF

L'emploi de *que* est ici d'autant plus inutile que le mode seul suffit à indiquer le rapport existant entre les deux propositions. On pourrait croire que l'omission de *que* devait être plus fréquente avec le subjonctif qu'avec l'indicatif. Il n'en est rien. Chose curieuse, les cas de *que* omis en ancien français sont presque deux fois plus fréquents quand le verbe est à l'indicatif. Serait-ce une tendance à considérer la conjonction *que* comme partie intégrante du mode subjonctif? Nous verrons plus tard que l'emploi de la particule pour indiquer la dépendance d'une seconde proposition coordonnée est également plus fréquent avec le subjonctif qu'avec l'indicatif.

I. — Verbes volitifs, etc.

1) *Verbes qui expriment le* **désir** *ou le* **commandement** : —

Comme la seconde proposition exprime la volonté par son mode, nous devons considérer les deux propositions comme étant juxtaposées.

Voleir : —

Ne se volt De mentist (*S. Et.*, 7, *a*); — Ja le lor voil de lui ne desevrassent (*Al.*, 117, e); — Ço voelt li reis, par amur cunvertisset (*Rol.*, 3674); — Nos volon

son nevo en chast (*Trist.* (Bér.), 602); — Qu'il vuelent bien s'en escondie (*ib.*, 3051); — Ne voudroe sor lui fut m'espee sachie (*Ors. B.*, 1540); — Tel paltonier qui ço ad fait Ne voil vers vus ait nul retrait (*Adamsp.*, 290).

Aveir talent, etc.: —

Mais n'ad talent, li facet se bien nun (*Rol.*, 3681); — Talent ot de l'espee l'alast ferir (*Aiol*, 2792); — Ço controverent baron franc... De Chelperin feissent rei (*S. Lég.*, 9, d).

Rangeons ici les propositions juxtaposées qui se rapportent à un *adjectif exprimant la volonté* :

prez sui la meie port (*Pèl.*, 806); — prez sui por vus le face (*Rol.*, 316); — prest sui, face de mei tut sun bon (*Quat. Liv. R.*, II, 176 (4).

Plaisir, plaire : —

Ploüst al rei de gloire de sainte maiestet Charlemagnes, mis sire, l'oüst ore achatet O conquis par ses armes en bataille champel (*Pèl.*, 450); — Or pleüst deu, plus en oüst ci Carles (*Rol.*, 1350; 1670, a); — Mais Deu ne plot plus se peüst aidier (*Cor. L.*, 1130); — Pleüst a Dieu, le pere droiturier, Conquis l'eüsse a l'espée d'acier (*Raoul de C.*, 7765).

Otreier: —

Mais que Charles l'**otreit** Pregnet li reis sa fille (*Pèl.*, 485; — *Cligés*, 4154).

Prier : —

Por amor de vos pri saignos barun Seet, vos tuit escoltet la leçun (*S. Ét.*, 1 a); — —Ço li preiat laissast lo tod (*S. Lég.*, 18, d); — Si prïe dé le glorïos celeste, La vïe face cels quil jugierent perdre (*Rol.*, 333 d; 1177, 1741, 2016); — e deu priet escordement, les seons fetheilz guard de turment (*Brand.*, [B. 78, 3]; — *Epoux*, 76); — Meis ço priuns ne nus oblit (*S. Gilles*, 2597); — Ço li rovat et noit et di, nel li fesist... (*S. Lég.*, 33, c); — Nos te laudam et noit et dit : de nos aies vera mercit (*Pas.*, 77, a; 90, c).

Mander, cumander : —

A sei l' mandat, et ço li dist : a curt fust sempre lui servist (*S. Lég.*, 8, a); — Par vos li mand, bataille seit justee (*Rol.*, 2761); — L'arcesvesque Turpin comandet seit conduiz (*Pèl.*, 202; — *Eneas*, 36; — *Raoul de C.*, 1271).

Dire : —

A l'origine, les deux propositions étaient évidemment juxtaposées. Dans :

Si amiral dites, *s'ost i seit amenée !* (*Rol.*, 2760),

la seconde proposition exprime l'ordre indépendamment de la première; cf. l'usage de l'impératif direct (p. 126-127).

Un messagier vueil que nos enveions A Acelin, qui die de part vos Viegne dreit faire Looïs son seignor (*Cor. L.*, 1781; 1786); — si lur dites chaschuns meint chà l'almaille (*Quat. Liv. R.*, I, 50 (1); — *Raoul de C.*, 2192); — Ne te sai pas **conseil doner** Tristran remaigne en Ganoie (*Trist.* (Bér.), 2631).

2) *Verbes qui expriment* **l'obligation :** —

C'est encore un cas de juxtaposition évidente ; la seconde proposition exprime un fait, dont le caractère hypothétique est indiqué par le mode employé :

melz ti fura non fusses naz | que me tradas par cobetad (*Pas.*, 38, c) ; — **Mielz est** suls moerge, que tant bon bacheler (*Rol.*, 359) ; — Totes vos ordenes n'i **avreient mestier** Ne vos feïsse toz les membres trenchier (*Cor. L.*, 1992) ; — Meis ci ne m'a mestier demore, Qu'autre besoigne me cort sore (*Cligés*, 2855).

3) *Verbes qui dénotent* **l'empêchement :** —

L'emploi constant de *ne* rend la juxtaposition particulièrement facile :

Ni ule cose non la pouret omq. **pleier** La polle sempre ñ amast lo do menestier (*Eul.*, 9); — Mais tul **defent** ne seit gabeth (*Brand. Seef.*, 14); — Rien ne la pot oïr Ne l'estoce murir (*Best.*, 1597) ; — Apres cele mort N'out altre confort En enfern n'alast (*Reimpr.*, 5, a) ; — nus n'eschapot d'entre lor mains Ne l'esteüst morir a honte (*Eneas*, 12) ; — Qu'il n'i a chevalier si buen N'estuisse vuidier les arçons (*Cligés*, 324) ; — Jai n'an prendra un soul ne l'estuse morir (*Ors. B.*, 2603) ; — Cf. Ne pot **muder** ne seit aparissant (*Al.*, 55, e, etc. *Rol.*, 825, 1679, etc.) ; — Ne **larai** nel vus dïe (*Best.*, 416, etc.).

Garder : —

Avec ce verbe la juxtaposition est particulièrement fréquente dans tous les textes ; cette fréquence s'explique sans doute par le fait que le sens du verbe est très net, et que le mode, accompagné toujours de la négation *ne*, rend inutile l'emploi de la conjonction :

Guardez, de nos ne turnez le curage (*Rol.*, 650); — Qui iés tu, va, guarde n'i ait menti (*Cor. L.*, 2511 ; 1689; — *Cligés*, 2293, 3048 ; — *Erec*, 4068; — *Ors. B.*, 1116 ; — *Raoul de C.*, 6314) ; — Gardez tost soit nostre gens esmeüe (*ib.*, 1209 ; 2206, 2220, 4812, 5155, 6858).

Guarir : —

Ne puet nuls guarir | n'estuecet morir (*Reimpr.*, 11, a; 23, d) ; — Ne me garroit trestot l'or de cel mont Ne me copast le chief soz le menton (*Raoul de C.*, 7327 ; 5517, 6176) (1).

4) *Verbes qui expriment la* **crainte :** —

M. Rosenbauer (p. 17 et 39) dit qu'il n'y a jamais ellipse de *que* après un verbe exprimant la crainte. C'est une erreur. Il est vrai qu'elle est inconnue aux vieilles chansons de geste, mais elle apparaît, pour la première fois, dans *Eneas*, et *Erec* (vers l'an 1160).

Serait-ce un usage irrégulier et analogique introduit, par suite de l'oubli des habitudes syntaxiques primitives, à l'époque où les

(1) Pour d'autres exemples, voy. Busse, p. 29.

chansons de geste n'étaient plus que des romans au sens moderne et où la syntaxe était artificielle et archaïque? Quoi qu'il en soit, cet usage est tardif et rare. Voici tous les exemples que nous en connaissons au XIIe siècle (1) : —

Crient ne li tort a grant contraire (*Eneas*, 1637); — Grant **peor ai** mal ne vos facent (*Erec*, 2848); — Elle crient molt trop n'i ait demoré (*Cordres*, 937); — Je crien de Cordes nos vingne destorbier (*ib.*, 1332); — Je crien mal ne vous face la puor de la mer (*Ors. B.*, 236); — Li pelerins le vit, forment le redouta : Crient ne fust mavais hon qui venist por son mal (*Aiol*, 5633).

Bien que dans le latin tardif ces verbes subissent l'influence analogique et substituent *quod* à *quominus*, les règles spéciales qui gouvernaient pendant si longtemps leur syntaxe en latin classique, se sont peut-être opposées à leur passage à la juxtaposition. Il se peut aussi que la rareté relative de la forme juxtaposée avec les verbes de crainte soit en rapport avec l'absence d'un corrélatif dans la principale. En effet, ces verbes ne sont jamais accompagnés d'un corrélatif(2), alors que dans les autres genres de proposition l'emploi d'un corrélatif est fréquent (voy. p. 20).

Quand le mode est l'indicatif, *que* n'est jamais omis.

II. — Après des verba declarandi et sentiendi accompagnés d'une négation ou d'une interrogation.

Iço ne di, Karles n'i ait perdut (*Rol.*, 1959); — Ne dites mie je vos aie traï (*Raoul de C.*, 2318; 1044, 5792); — Je nel creroie, por l'or d'une citez, Li quens R. fust si desmesurez Qe ja sor nos seit ci a ost tornez (*Raoul de C.*, 2009; 2645; — *Trist.* (Bér.), 2006); — Quidas, li ganz me caïst en la place? (*Rol.*, 674); — Cuides tu donques tes Deus ait poesté...? (*Cor. L.*, 801); — Vilains juglere ne sai por quei se vant Nul mot n'en die tresque l'en li comant (*ib.*, 4).

De même, quand il y a dans la pensée l'expression d'un **doute** :

Semper pensed vertuz feisis (*Pas.*, 53, d); — Qandis en cel moustier estut Ciol demonstrat amix li fust (*S. Lég.* 19, c); — cil promettent suurance | par eols ne seit demurance (*Brand.*, [B. 75, 2]); — Molt es entré en fol jornal Quant creiz mal te poisse venir (*Adamsp.*, 137); — ce li fu vis tant eust gaaignié (Jord. Fant., 1338).

2° Omission de *que* dans les propositions circonstancielles.

Nous avons vu que tous les rapports de circonstance que le français moderne exprime au moyen d'une conjonction de subordina-

(1) M. Busse (p. 27) cite des exemples du XIIIe s.; M. Schumacher (p. 30) en a relevé quelques-uns chez Rustebuef (2e moitié du XIIIe); cf. aussi Kowalski, p. 11; Schweighäuser, p. 10-13.

(2) Cf. Rosenbauer, p. 40.

tion peuvent s'exprimer en ancien français, sans que la seconde proposition revête la forme d'une subordonnée. Dans les propositions circonstancielles, de même que dans les subordonnées directes, l'omission apparente du *que* s'explique comme étant la simple juxtaposition de deux propositions indépendantes.

Bien entendu, il ne s'agit ici que des cas de juxtaposition qui intéressent la conjonction *que*. C'est ainsi que les concessives et les conditionnelles n'entrent pas ici en ligne de compte, quoique la juxtaposition soit fréquemment employée pour exprimer les rapports de concession et de condition [1].

1) Omission du *que* consécutif.

L'omission de la conjonction est extrêmement fréquente dans les propositions consécutives.

En général, le caractère consécutif de la seconde proposition est indiqué par la présence, dans la première, d'un corrélatif exprimant la quantité, la qualité ou l'intensité (*tant, tel, si*).

Quand le corrélatif fait défaut, les cas où *que* peut être considéré comme omis ne se distinguent pas facilement, puisqu'on peut toujours n'y voir qu'une seconde proposition indépendante, dépourvue de sens consécutif. Au fond, les seuls cas incontestables de l'omission de *que* sont ceux où la même proposition se rencontre avec et sans *que*; nous les avons déjà cités (voy. p. 128). Mais tout en reconnaissant que le style abrupt et concis du vieux français affectionne la forme coordonnée, et que souvent la seconde proposition a pu être indépendante pour celui qui parlait, nous pouvons citer des cas où *que* est si facilement suppléé par la pensée que la conjonction paraît être volontairement omise. *Que* est d'ailleurs employé souvent dans des tournures identiques.

On peut faire deux divisions, suivant que les propositions en question se présentent avec ou sans corrélatif dans la principale :

a) *Sans corrélatif dans la première proposition :*

A. — Le verbe est à l'indicatif [2].

Trenchet l'eschine, onc n'i out quis jointure « (Lui tranche l'échine sans chercher le joint » *Rol.*, 1333); — Enfuerunt nos en aitres de mustiers, N'en mangerunt ne lu ne porc ne chien (*ib.*, 1750) ; — sur sun helme l'en duna

(1) On trouvera dans Dubislav (*op. cit.*) un exposé complet du principe de la juxtaposition dans toutes les propositions circonstancielles.

(2) Cf. Riecke, p. 17.

treis | tut l'enclinat encuntre sei (*Gorm.*, 97; cf. 150); — Ensemble vunt, ne targent mes (Marie de Fr. (*Guig.*), 291).

B. — Le verbe est au subjonctif [1].

Qu'il ne vienent a eve, n'en partissent li guet (*Pèl.*, 256); — Ja ne vendrons en terre, nostre ne seit li los (*ib.*, 815); — Ki od bon quer le requesist Guariz esteit, ja n'i falsist (*S. Gilles*, 1277); — N'alisiés mie plaine lance de grant Ne trovissiés chevalier mort gisant (*Raoul de C.*, 5966).

Les exemples précédents sont naturellement contestables. On peut ponctuer différemment, suivant que la fusion des deux propositions paraît plus ou moins complète. Le rapport de conséquence n'est souvent marqué par aucun signe extérieur, même quand le caractère consécutif de la seconde phrase ne fait pas de doute. M. Antoine fait remarquer que le latin aussi se comportait ainsi :

Rapidus fluvius est hic : non hac temere transiri potest [= ita ut] (Plaute, *Bacch.*, I, 52 (85).

Quand le mode est le subjonctif, le rapport entre les propositions est plus intime, et la dépendance de la seconde est plus évidente, que lorsque le mode est l'indicatif.

b) Avec corrélatif dans la première proposition :

Ceci indique que la seconde proposition est bien consécutive.

Après les corrélatifs *tant, tel* et *si,* l'ellipse de *que*, ou, pour mieux dire, la juxtaposition d'une seconde proposition est plus fréquente que dans tout autre cas, et si l'ancien français a de la concision, c'est souvent grâce à cette ellipse. La raison principale de cette fréquence, c'est que le corrélatif indique suffisamment le caractère consécutif de la seconde proposition ; d'autres raisons sont d'ordre rythmique et métrique, et relèvent à la fois du style et de l'euphonie.

Remarquons que la juxtaposition était fréquente aussi dans l'ancien latin : —

Cf. Tantas divitias habet : nescit quid faciat auro (Plaute, *Bacch.*, II, 3, 99, 333); cité par M. Antoine.

Examinons dans quelles circonstances se produit d'ordinaire cette ellipse.

Avec cette liberté qui caractérise l'ancien français, *que* semble être omis, ou exprimé, au gré de l'auteur. Si, dans le courant du XIIe siècle, l'ellipse devient de moins en moins fréquente, et l'usage moderne de plus en plus établi, dans les premières périodes de la langue ce *que* est presque aussi souvent absent qu'exprimé.

(1) Cf. Riecke, p. 18.

Historique.

Cette omission fréquente de *que* est particulièrement répandue dans le style épique, et reste en pleine vigueur dans les chansons de geste pendant toute notre époque. Ainsi, dans les plus anciens monuments, et dans l'*Alexis* et le *Roland*, l'omission de *que* est plus fréquente après *tel*, aussi fréquente après *tant*, et moins fréquente après *si*, que son emploi. Plus tard, dans le *Couronnement de Louis*, (2e tiers du XIIe), *que* est aussi souvent omis qu'exprimé après *tel*, moins souvent après *tant* et *si*. Même dans *Raoul de Cambrai*, (commencement du XIIIe), *que* est encore très souvent omis, — après *tant* et *si*, une fois sur quatre ; après *tel*, *que* est deux fois plus souvent absent qu'exprimé. Dans les poèmes non épiques aussi, *que* fait souvent défaut après ces corrélatifs.

Mais, si la statistique ne fait guère de distinction ici, l'usage, pour être incertain, n'est pas tout à fait capricieux, et malgré une grande liberté nous pouvons entrevoir quelques principes généraux. Il est entendu que nous ne parlons que de tendances, et non pas de règles strictes.

En théorie, la distinction serait celle-ci : En exprimant la particule, on insiste sur le rapport logique existant entre les deux propositions ; si elle est omise, c'est que l'auteur ne tient pas à mettre en vedette ce rapport de sens. Autrement dit, *que* sera exprimé, ou omis, suivant que l'auteur tient, ou ne tient pas, à indiquer clairement le rapport de cause et d'effet. C'est à cette manière de voir que les habitudes syntaxiques de l'ancien français paraissent en effet répondre. Examinons dans quelles circonstances l'ancien français trouve inutile d'insister sur ce rapport logique de cause et d'effet : —

Signalons en premier lieu que l'absence de la particule est d'autant plus naturelle dans le type de phrase amenée par *tant*, *tel* et *si* que ces corrélatifs étaient souvent employés, abusivement, par habitude de style, sans qu'il y eût de rapport bien intime de cause et d'effet à exprimer. Souvent la seconde proposition ne fait que répéter sous une forme différente la même chose que la première, ou n'y ajoute que quelque détail pittoresque. En pareil cas, le français moderne userait de deux propositions coordonnées au lieu de la tournure *consécutive*. Ce cas participe du caractère d'une anacoluthe ; la construction d'abord annoncée est abandonnée, parce qu'une nouvelle idée surgit dans la tête de celui qui parle ([1]).

Ceci est surtout fréquent avec **tel**. L'exemple suivant montre le rôle que ce corrélatif peut jouer dans la phrase : —

Nous savons *itel* terre *ou* costume est assise, Se vos l'oüssez fait, i oüst felonie (*Pèl.*, 688).

([1]) Cf. Ziemer, p. 52 ; Dubislav, p. 11 ; Riecke, p. 10-12 ; Meyer-Lübke, § 538.

Il ne s'agit évidemment pas d'une idée nette de consécution ; *tel* n'a pour fonction que d'avertir l'auditeur de la présence dans la suite d'une proposition quelconque, qui précisera le substantif. Cf.

Je n'ai *tel* gent *ki* la sue derumpet (*Rol.*, 19) ; — *Tel* as ocis *dunt* al coer me regrette (*ib.*, 1566) ; — Puis fu Guillelmes *tels* treis anz tot entiers Qu'il ne fu jorz tant... Que (*Cor. L.*, 2002).

Il n'est donc pas étonnant que la conjonction soit souvent omise en pareil cas : —

Li aumaçors ot une *telle* fille, *Par son droit nom l'appelloit on Nubie* (*Cordres*, 729) ; — Encor n'a gaires qu'en refusa tex trois, Li pire avoit .V. chastiax a tenoir (*Raoul de C.*, 5785) ; — Une tele herbe me dona a celée, Ne la donroie por l'or d'une contrée (*ib.*, 7224) ; — Et bien tel trente de vaillanz chevaliers, N'i a celui ne seit frans om del chief (*ib.*, 8032).

A mesure que la seconde proposition tend à exprimer un jugement complet en soi, indépendamment de la première, le rapport de consécution s'obscurcit ; par exemple, quand il s'agit d'une *comparaison* : —

Jo ai *tel* gent, *plus bele ne verreiz* (*Rol.*, 564) ; — Dunc out tel doel, unkes mais n'out si grant (*ib.*, 2223) ; — Tel duel en fait si grans ne fu oïs (*Raoul de C.*, 31).

Tel équivaut parfois à « la suivante », « que voici » : —

Par tel convent la te vueil ge doner : Tort ne luxure ne pechié ne mener, Ne traïson vers nelui ne ferez... (*Cor. L.*, 64) ; — Li nature de li est tele Qui boit de li errant est si endormis... (*S. Brand.*, 33, 4 ; — *Best.*, 158) ; — Cf. Aimás ço est piere *itál, K'*el est clere cume cristal (*Lap.*, 49) ; — Et li haumez fu tez li cercles vaut cent livres (*Ors. B.*, 1371).

Si *que* fait plus souvent défaut après *tel* qu'après *tant* et *si*, c'est que son usage pour amener une proposition sans idée nette de consécution est très répandu en ancien français : —

A *tel* tristor atornat son talent, Onc pois cel di ne s' contint liedement (*Al.*, 28, d ; — *Ille*, 625) ; — Et nous avons *tel* celier en parfont, Estre i porra dusqu'a l' Ascention (*Raoul de C.*, 7333) ; — La gent le roi a mis en tel randon, N'i ont fait joste ne cenbel a bandon (*ib.*, 5906) ; — N'a encor gaires qe t'oi en tel randon, Devers le ciel te levai les talons (*ib.*, 3331) ; — Ancor sai ge tel[e] fontaine vive, Qu'il nen a home an cet terriien siecle... (*ib.*, 7271).

Tant est aussi employé sans un sens consécutif très nettement défini : —

N'as *tant* de terre, par verté le te di, *Ou* tu peüses conreer .j. ronci (*Raoul de C.*, 663) ; — Dès iert matin en aveiz vos fait *tant Dont* pis vos iert a trestout vo vivant (*ib.*, 3699) ;

surtout pour amener une proposition marquant la *fin de l'action* du verbe. Par exemple, dans l'exemple suivant : —

L'emperere de France i out *tant demoret, Le patriarche prist,* si l'en at apelet (*Pèl.*, 214),

on ne veut pas dire « *si longtemps que* », mais « *en fin de compte* ».

De même : Tant vus avrai en curt a rei portee, Ja nel dirat de France l'emperere... *Rol.*, 446) ; — L'emperere de France i ont tant demoret, De sa moillier li membret, que il oït parler (*Pèl.*, 233) ; — Tant ad oït et sermuns et essamples, Creire voelt deu, chrestïentet demandet (*Rol.*, 3979 ; — *Best.*, 729) ; — Tant nos aida li pere dreituriers Dis en avons ocis et detrenchiez (*Cor. L.*, 2203 ; — *Raoul de C.*, 3101, 7492).

Le français moderne n'emploie pas la formule de consécution avec la même liberté que l'ancien français, qui semble affectionner particulièrement ce mode d'expression :

Reis Chelperis tant bien ent fist : De sant Ledgier consilier fist (*S. Lég.*, 12,a ; 4, c) ; — Tant l'as celet molt i as grant pechiet (*Al.*, 64, e) ; —Plaies ai tantes el costét et el flanc, De totes parz m'en salt fors li clers sanz (*Rol.*, 2055, r) ; — Il ne sot tant son cheval esforcier Ne le passast .j. roncins charuier (*Raoul de C.*, 3400 ; — *Trist.* (Bér.), 1585).

De même pour **si**. L'absence d'idée nette de consécution est aussi fréquente qu'avec *tant* et *si* :

Si muet li rois une guere *si* grant *Dont* mainte dame avront les cuers dolans (*Raoul de C.*, 919).

Le peu de sens consécutif qui subsiste dans des phrases comme :

Si longement l'i ont tenue C'un petitet est revenue (*Ille*, 4012) ; — Mais puis en orent si cruel guerredon Qu'en enfer furent, el puis de Baratron (*Cor. L.*, 985),

explique comment la conjonction peut facilement être omise :

Et anc ent aut mercit si grant, Parler lo fist si com desanz (*S. Lég.*, 31, c) ; — Nos acosterons si as murs Ja ne serreiz dedenz seürs (*Thèbes*, 1353) ; — Si seinement est essiwee Ne fut hurtee ne blescée (*S. Gilles*, 805).

Il résulte des exemples cités que l'ancienne langue, grâce à sa préférence marquée pour la formule consécutive, commençait souvent par *tant*, *tel* et *si* des phrases qu'elle terminait sans se soucier de la forme d'expression d'abord annoncée. Comme la consécution correspondait plutôt à une habitude de style qu'à une réalité, l'omission fréquente de la conjonction est naturelle.

D'autre part, l'ancien français ne laisse pas d'insister sur le rapport logique, là où c'est précisément de ce rapport que dépend la force de l'argument. En pareil cas, l'emploi de *que* est constant :

Car estraiz estes de *si* grant parentéd *Que* par Charlon n'iert guariz ne tensez, Ne seit ocis o a honte livrez (*Rol.*, 356).

Le besoin d'indiquer un rapport logique de consécution considéré comme essentiel à l'intelligence de la phrase, explique pourquoi *que* **n'est pas omis** dans certains types de phrases ; par exemple :

1. *Quand la principale est négative* et que la formule de consécution indique la *non-réalisation* du fait relaté dans la subordonnée :

a) Le mode est généralement le **subjonctif :**

Ne loinz ne près ne poet vedeir si cler, Que reconoisse nesun home mortel (*Rol.*, 1992); — Quar ja si tost n'iert desliez Qu'il ne morde (*Trist.* (Bér.), 1479; — Cf. *Cligés*, 146; — *Auc.*, 36, 11); — Li vostre Deus n'est tant honestes que il vus poisse guaranz estre (*Gorm.*, 59); — Je ne seroie pas tant osé, Que je i osasse venir (*Trist.* (Bér.), 62); — N'est nul si fors qu'i[l] ne soit ausi grans (*Raoul de C.*, 6999; 720); — Ne n'i a nul qui tant soit fiers De tous les .iii. c. chevaliers K' Illes n'ait plus grant vasselage (*Ille*, 1002; 916, 5313).

b) Moins souvent, le mode est l'**indicatif :**

Li sanz de li ne fu si lenz Qu'il ne li set monté el vis (*Trist.* (Bér.), 3170); — Mes il n'a tant de hardemant; Qu'il l'ost regarder seulemant (*Cligés*, 1583; cf. 3204, 4242, 5580, 6416, 6608).

2. Quand *l'idée de comparaison* impliquée *est plus explicite* que dans le cas précédent, l'emploi de *que* paraît obligatoire :

Si bruit li cos que foldre qui destort (*Cor. L.*, 952); — Si près del Teivre que ge puisse huchier (*ib.*, 1308); — Et si me carciés tant d'argent Que j'en puisse aler en Bretaigne (*Ille*, 304); — ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos (*Auc.*, 14, 17); — Cf. aussi : Tant nel vos sai ne preisier ne loër, Que plus n'i ad d'onur et de bontét (*Rol.*, 532).

3. De même, dans les *propositions interrogatives* l'omission de *que* est difficile :

Culverz paiens, dist il, cum fus si os Que me saisis ne a dreit ne a tort? (*Rol.*, 2292; — *Cor L.*, 2511); — Et por quoi m'est ses nons si forz, Que je li duel forenon metre? (*Cligés*, 1410; 199, 2969, 4414; — *Quat. Liv. R.*, II, 1, 122); — Sains Brandains demanda chelui comment par quel maniere les brebis pooient estre si grandes qu'eles sont veues la (*S. Brand.*, 23, 10).

Ces deux cas extrêmes que nous venons d'examiner, — *que* omis quand le rapport consécutif est factice, et exprimé quand celui-ci donne toute la signification de la phrase — nous indiquent la règle générale, gouvernant l'omission du *que* en question : — *La conjonction est omise quand il n'y a pas d'équivoque à craindre.*

Que omis.

Cette omission est surtout fréquente dans les conditions suivantes : —

a) La première proposition décrit un certain *état de choses*, ou une certaine disposition d'esprit, et la seconde un *fait qui en découle naturellement* :

Li perfides tant fut crudels, Les uoils del quieu li fait crever (*S. Lég.*, 26, c); — Tant sui jo plus dolenz, Ne pois a vos tenir lung parlement (*Rol.*, 2835); — Tant fu dolens por l'amor B. D'une liuée ne dit ne o ne non (*Raoul de C.*, 6764); — Tant par fut bels, tuit si per l'en esguardent (*Rol.*, 306); — Tant out fier le visage, ne l'osat esguarder (*Pèl.*, 131); — Tel pour ot li sans li est

fuïs (*Raoul de C.*, 4739; — *Erec*, 3064; — *Ors. B.*, 3018; — *Aiol*, 6169); — Porquant si fut corteise, gente parole at dite (*Pèl.*, 710; — *Eneas*, 2595; — *Adamsp.*, 344).

b) Quand la première proposition contient une *description générale*, à laquelle la seconde n'ajoute qu'un *détail plus précis* ou plus pittoresque. Le second fait *n'est qu'une illustration* du premier :

Tant ad sainiet, li oil li sunt trublét (*Rol.*, 1991; 2055, r; — *Thèbes*, 1044; — *Aiol*, 668); — Tant a ploré mollie a sa maissele (*Raoul de C.*, 3494); — Dame, dist ele, jo ai fait si grant perte ! Ore vivrai en guise de tortrele (*Al.*, 30, 3); — Si soëf et serit, ja nes movrat li altre (*Pèl.*, 612); — si fait oscur ne veient gote (*Eneas*, 195; — *Raoul de C.*, 3350).

c) Dans une *narration vive*, ou quand il s'agit d'exprimer un *sentiment violent*, on constate une tendance marquée à omettre *que*.

En pareil cas, la seconde proposition contient généralement une affirmation qui renforce la première :

Si m'aimet tant | toz temps li foi nouelet, soe mercit (*Cant.*, 23); — Il l'aiment tant, ne li faldrunt nïent (*Rol.*, 397); — El l'aime tant ne s'en set consellier (*Raoul de C.*, 5601); — Tant en y a que nous cuident tüer, Soubz ciel na homme qui les puisse nombre (*Rol.*, 2973, T. 18); — De Durendal li dunat un colp tel Le destre braz li ad del cors sevrét (*ib.*, 2780); — Quar de sa poe li dona un cop tel Tot le feseit envers terre cliner (*Cor. L.*, 296; — *Rol.*, 2288; — *Erec*, 2866; — *Raoul de C.*, 1717, 1894, 3287); — Lors ot tel duel del cens quida issir (*ib.*, 3192); — Cil biens qu'el fist ci li pesat Occidere lo commandat (*S. Lég.*, 37, 3); — Si at li enfes sa tendre charn mudede, Ne l' reconurent li dui serjant son pedre (*Al.*, 24, a); — En la bataille oi si mon cors pené, Mi flanc en firent en XV lius navré (*Raoul de C.*, 3781); — Si haut parole, la sale est estourmie (*ib.*, 5274); — Cf. (*Gorm.*, 54, 231, 235; — *Cor. L.*, 1243; — *Thèbes*, 7141; — *Trist.* (Bér.), 1051; — *Raoul de C.*, 2852, 3312).

d) *Quand le mode est le subjonctif*, l'omission de la conjonction est surtout fréquente :

Nen iert tant forz l'estache ne l'estoecet brisier (*Pèl.*, 524); — Se ge fusse om qui aidier li poïst, Les traïtors eüsse si laidiz N'eüssent cure de lor seignor raïr (*Cor. L.*, 1475; 1051); — Qant l'en souvint, si prist hardement tant Por. XL. homes ne fuïst il de champ (*Raoul de C.*, 2747; 4812).

Que exprimé.

a) Par contre, s'il y a une *disparité* quelconque *entre les faits* contenus dans les deux propositions juxtaposées, s'il y a dans la suite quelque chose qui rend le rapport de consécution moins évident, il y a peut-être une tendance à exprimer *que* :

Tant li preierent par grant humilitit Que la muilier donat feconditet (*Al.*, 6, a); — Mais tant li blasment li meillor Sarrazin Qu'el faldestoel s'est de mal gréd asis (*Rol.*, 452; — *Cor. L.*, 1025, 1888, 1972; — *Raoul de C.*, 7507).

b) De même, quand il importe d'indiquer que l'action de la

seconde proposition est bien le résultat de la première ; par exemple, si l'on veut indiquer que le second fait est *le prix d'un effort :*

Tant aprist letres que bien en fut guarniz (*Al.*, 7, d) ; — Tant fist en terre qu'ès ciex est coronez (*Charrois N.*, 13) ; — Tant m'avez feit que je vos aim (*Cligés*, 5419) ; — Car tant ai vers l'altre Ysolt fait Que n'est raisun que ceste m'ait (*Trist.* (Th.), 485) ; — Tant fera vers ma dame que vous acorderons (*Ors. B.*, 2111).

c) *Que* est généralement exprimé, *quand l'expression est* plus ou moins *étudiée* et la comparaison consciemment recherchée :

Li miens amis est de tel paraget moins que neuls on nen seit conter lignaget de l'une part (*Cant.*, 13) ; — Tant il plorerent et li pedre et la medre E la pulcele, que toit s'en allaserent (*Al.*, 100, a) ; — Fers et aciers i rent tel consonance, Qu'encontre ciel en vole fous et flamme (*Rol.*, 1679 aa ; — Cf. *Cligés*, 3989 ; — *Raoul de C.*, 2703, 3786, 4874).

d) Si la forme juxtaposée est surtout fréquente, là où le style est vif, la conjonction se rencontre plus souvent, quand le *raisonnement logique* est *mis au premier plan.* Bien entendu, il ne s'agit que d'une nuance de style. La différence entre :

Tant i ot princes, *n'en sai dire les nons* (*Raoul de C.*, 636) ; — Tant en asamble n'en sai conte tenir (*ib.*, 4785 ; 3308),

et :

Tant i at de fin or *que jo n'en sai mesure* (*Pèl.*, 321) ; — Et en Espaigne en ai tant conquesté *Que* ge ne sai ou le disme poser (*Cor. L.*, 2263) ; — Tant a an largesce a conter, Que n'an diroie la meitié (*Cligés*, 216),

serait que dans le premier cas la forme d'expression est plus spontanée, plus naturelle que dans le second. C'est seulement le degré de vivacité dans le style qui distingue, par exemple :

Plaies ai tantes el costét et el flanc, De totes parz m'en salt fors li clers sanz (*Rol.*, 2055, r),

d'avec :

Et tant li batent sa char tendre, *Que* il an font le sanc espandre (*Cligés*, 5987).

Pour prendre un exemple concret de cette distinction théorique, voici un passage où la forme juxtaposée s'emploie naturellement dans les premières paroles du chevalier qui vient d'apprendre la fuite de sa femme, alors que la conjonction se retrouve plus tard dans son plaidoyer ; —

Herchanbaus quiert sa feme o le cors gent. Quant ne la trueve, molt ot le cuer dolent. Il an apelle chevalliers et serjans : « Singnor » fait il, « entendés mon sanblant. Dès hui matin vint cis pasmiers saiens ; Tant a parlet et arier et avant, *Faïe en est ma mollier au cors gent* » (*Raoul de C.*, 7361) :

Et H. commença a plaidier : Entendés moi, mi home droiturier. Dès hui matin vint saiens cis pasmiers : Tant m'a parlet et avant et arier *Que de saiens s'en faï ma mollier* (*ib.*, 7402).

e) Si *la phrase est* un peu *chargée*, ou la construction un peu

complexe, la présence de la particule devient nécessaire ; l'ellipse imposerait un effort pénible à l'auditeur. *Que* est donc généralement exprimé :

α) *Quand la proposition contenant le corrélatif est elle-même subordonnée* :

Mult ad grant doel Carlemagnes li reis, Quant Naimun veit *si* nafrét devant sei, *Que* parmi l'elme li sans clers li caeit (*Rol.*, 3451) ; — Se Dex se done q'aie tant de durée *Qe* je eüse la ventaille fermée (*Raoul de C.*, 3641 ; 4496, 5132, 8651 ; — Cf. *Cor. L.*, 2512 ; — *Auc.*, 22, 19);

et surtout quand la proposition est conditionnelle :

Se tant puet faire que il viegne a mon pié (*Cor. L.*, 1736 ; — *Cligés*, 356, 907, 2218, etc.) ; — Se tant poit faire B. et Gr. Que il se fussent en sel bruellet quatis (*Raoul de C.*, 6328 ; 354, 3622).

β) *Quand le corrélatif se rapporte à plusieurs mots dans la principale :*

Mais *tant* le trueve *et orgoillos et fier* Que contre lui ne se deigna drecier (*Cor. L.*, 1888 ; — *Raoul de C.*, 5160) ; — *tant preuz e de fier corage* (*Cligés*, 14) ; — Que *tant* sera *conjuremanz* Et *poisons* et *anchantemanz* (*ib.*, 3197) ; — Puis serai *si legiers* et *isnels* et *aates* Que m'en vendrai corant par mi l'uis de la sale (*Pèl.*, 613 ; — Cf. *Cligés*, 782, 2054, 4386 ; — *Auc.*, 8, 19).

γ) *Quand deux propositions parallèles amenées par* **tant** *sont suivies de la même proposition subordonnée :*

(Cf. *Cligés*, 418, 1802, 1952, 3026).

De même, quand *tant* ou *si* sont suivis de deux verbes : —

tant dit et poploié (*Cligés*, 2978; cf. 1952) ; — Si se çoile et cuevre chascuns (*Cligés*, 603 ; cf. 880) ; — Cf. aussi *tant* + *tant* (*Cligés*, 726) ; — *tant ne tant* (*ib.*, 4330) ; — *tel* + *tel* (*ib.*, 5592 ; 5628); *tel* + *si* (*ib.*, 4566) ; — *si* + *tant* (*ib.*, 4807 ; — *Pèl.*, 473).

Ces cas font contraste avec ceux où le corrélatif est répété par asyndète sans conjonction de coordination :

En tantes terres les avum nos portees, Tantes batailles en avum afinees, Male chançun n'en deit estre cantee (*Rol.*, 1464 ; 525, 1679, mm).

Raisons de métrique.

Il nous paraît probable que l'omission du *que* est facilitée par le fait que les corrélatifs *tant*, *tel*, *si*, se trouvent généralement dans une position métrique où ils sont fortement accentués par le rythme. Le corrélatif étant ainsi mis en évidence, le rapport entre les propositions est suffisamment clair sans la conjonction *que*. La position métrique de ces corrélatifs semble être assujettie à des règles assez strictes. Voici ce qu'on peut constater :

α) Dans la grande majorité des cas, **tant** se trouve *en tête de la proposition et du vers*, par exemple :

Que omis (*Al.*, 320; — *Pas.*, 81, a ; — *Pèl.*, 131 ; — *Cor. L.*, 2203 ; — *Raoul de C.*, 547) ; — *Que exprimé* (*Al.*, 26 ; — *Rol.*, 2226, a ; — *Cor. L.*, 308 ; — *Cligés*, 14 ; — *Raoul de C.*, 1078) :
ou est *précédé seulement d'un monosyllabe*, généralement d'une conjonction de coordination ; par exemple :

mais tant (*Rol.*, 1463 ; — *Cor. L.*, 1051 ; — *Cligés*, 2127) ; — *et tant* (*ib.*, 2951) ; — *si tant* (*Cor. L.*, 1736) ; — *car tant* (*Cligés*, 774) ; — *Que tant* (*ib.*, 65) ; — *ne tant* (*ib.*, 4240) ; — *ja tant* (*ib.*, 5580).

Il est très rare que *tant* se trouve en tête du vers, et non pas de la proposition — (*Cligés*, 907, 5880).

b) Souvent *tant précède immédiatement la césure :*

Que omis : si maimet tant || toz temps li foi nouelet soe mercid (*Cant.*, 23) ; — Il l'aiment tant, || ne li faldrunt nïent (*Rol.*, 397 ; 2055, r ; — *Raoul de C.*, 3400, 5601); — *Que exprimé*: (*Cor L.*, 2220 ; — *Raoul de C.*, 1858).

Tant se trouve aussi, mais rarement, à la fin du vers et de la proposition principale (*Raoul de C.*, 354 ; 2747).

D'une façon générale, (cf. cependant *S. Lég.*, 26, c ; — *Pèl.*, 214 ; — *Trist.* (Bér.) 1585), l'ellipse de *que* ne se produit qu'après *tant* dans une des positions métriques précédentes.

Que semble être toujours exprimé, lorsque *tant* se trouve dans d'autres positions ; par exemple :
là où *tant* est *l'avant-dernier mot* de la proposition et du vers :

(*Cor. L.*, 2263 ; — *Raoul de C.*, 21 ; — Cf. aussi : *Cor. L.*, 1583 ; — *Cligés*, 6590 ; — *Raoul de C.*, 3641),
ou la *troisième syllabe* du vers :

Ne pois tant faire qe mes cuers s'en sazit (*Al.*, 93, d ; — *Rol.*, 5 ; — *Cligés*, 199; — *Raoul de C.*, 3622); — Cf. aussi (*Cligés*, 1799, 2027, 2644, 5384).

De même **tel** et **si** se trouvent généralement *en tête de la proposition et du vers :*

Tel: *Que omis* : (*Al.*, 28, d ; — *Rol.*, 333, c ; — *Cor. L.*, 930 ; — *Trist.* (Bér.), 2383 ; — *Raoul de C.*, 1497).

Que exprimé : (*Cor. L.*, 152 ; — *Cligés*, 127 ; — *Raoul de C.*, 4507).

Tel se trouve rarement à la fin du vers et de la proposition (*Rol.*, 3904 ; — *Cor. L.*, 296) ; plus souvent à *la troisième syllabe* : —

Que omis: (*Rol.*, 2223 ; — *Raoul de C.*, 1731); — *Que exprimé* : (*Charrois N.*, 192 ; — *Cor. L.*, 1150 ; — *Raoul de C.*, 8019),
ou c'est *l'avant-dernier mot de la phrase :*

Que omis : (*Rol.*, 2288 ; — *Raoul de C.*, 5906) ; — *Que exprimé* : (*Cant.*, 13 ; — *Pèl.*, 498).

De même **si** ; nous le trouvons suivi de *que* dans des positions où nous ne trouvons jamais *si* sans *que* (*Pèl.*, 614 ; — *Rol.*, 2292 ; — *Cor. L.*, 2512).

Dans les autres propositions circonstancielles l'omission de *que* est relativement rare : —

2) Omission du *que* final.

Les propositions finales sont à l'origine indépendantes et expriment un désir ou un ordre. Par suite de la juxtaposition fréquente, elles ont fini par prendre un caractère subordonné, et sont généralement accompagnées de la conjonction. Cependant la juxtaposition primitive laisse quelques traces dans l'ancienne langue [1] ; —

a) La dépendance de la seconde proposition est marquée parfois par un *corrélatif* dans la principale :

Par cel le fist ne fust irisant (*Rol.*, 1779, o) ; — Por çol firent nel devorassent Ors ne lëon, ne nel manjassent (*Thèbes*, 121).

b) *Sans corrélatif* dans la principale :

nos te praciam per ta mercet gardes i met, non sia emblez (*Pas.*, 90, c) ; — dontre vos lez, facam lo ben | gurpissen mund et son peccad (*ib.*, 127, c) ; — Tres sei la tint, ne la volt demostrer Ne l' reconoissent usqu'il s'en seit alez (*Al.*, 58, a) ; — Gautiers ichi endroit semont Toutes les dames de ce mont K'eles aient de lui envie, *Example pregnent à sa vie* (*Ille*, 23).

3) Omission du *que* causal.

Le rapport de cause et d'effet étant facile à saisir, les propositions causales s'opposent particulièrement à la tendance à la subordination. Ce rapport reste longtemps dans l'esprit sans être exprimé par un signe extérieur. Il est d'autant plus difficile de trouver des exemples probants de l'omission de la conjonction qu'il arrive constamment, même aujourd'hui, qu'une seconde proposition indépendante exprime la cause. On ne peut pas pour cela dire que la conjonction soit omise [2]. Nous ne pouvons citer que des cas contestables :

a) Avec corrélatif (*por ce* etc.) :

Volst li preier, Que tot cel mel laissast por Dieu (*S. Lég.*, 25) ; — Por ço l' vos di, d'un son fil voil parler (*Al.*, 3, e).

b) Sans corrélatif :

Pres sei la tint, ne la volt demostrer (*Al.*, 58, a ; 3, 5) ; — Li emperere se fait et balz et liez, Cordres ad prise e les murs peceiez (*Rol.*, 96 ; 744 ; — *Pèl.*, 616).

4) Omission du *que* temporel.

Ici, comme ailleurs, il ne s'agit pas, à proprement parler, de l'ellipse de *que*. Une proposition contenant une expression de temps

(1) Cf. Dubislav, p. 7 ; Meyer-Lübke, § 542.
(2) Dubislav, p. 10 ; Wehrmann, p. 438 et seq. ; Antoine, p. 28-29.

est suivie d'une autre proposition grammaticalement indépendante ; il ressort de la simple juxtaposition qu'il y a un rapport de simultanéité entre les deux propositions ([1]).

A. — **Le verbe est à l'indicatif.**

a) Il s'agit de la *durée de l'action* de la seconde proposition :

Ço fut loncs temps od sei lo tint (*S. Lég.*, 5. d); — Set anz i porrat estre, ne serat remoüe (*Pèl.*, 325) :

ou de *l'époque où elle s'est produite :*

Pois icel tens que Deus nos vint salver *Nostre anceisor ovrent cristientet* Si fut uns sire de Rome la citet (*Al.*, 3, a) ; — Ço fut en mai al premier jur d'estéd, Tutes ses oz ad empeintes en mer (*Rol.*, 2628) ; — Ce fu en Mai, el novel tens d'esté, Fueillissent gaut, reverdissent li pré, Cil oisel chantent bèlement et soé (*Charrois N.*, 14).

C'est ici que doivent se ranger les propositions qui se rapportent aux locutions temporelles formées d'*avoir*, accompagné d'une expression de temps qui en est le régime. Dans la construction en hypotaxe, les deux propositions sont réunies par *que*, adverbe relatif employé avec valeur conjonctionnelle. La forme juxtaposée est très fréquente ([2]) :

Par Deu ! seignor Cornot, mout a Ne finastes de lié blasmer (*Trist.* (Bér.,) 3060) ; — Mout a grant piece, se j'osasse, L'eusse je reconeü (*Cligés*, 2322) ; — Bien a .V. ans ne montai sor destrier (*Raoul de C.*, 3785 ; 3788) etc.

De même pour d'autres expressions de temps : —

Ne demurat pas lunkement, Morz furent si riche parent (*S. Gilles*, 253).

Rem. Un cas analogue de juxtaposition se rencontre en latin, surtout à l'ancienne époque. La proposition temporelle introduite par ce qu'on appelle le *cum additivum* est remplacée par une proposition indépendante :

Vix elocutast *foras* hoc, *simul omnes proruont* (Tér. *Eun*,, III, 5, 51 (599), cité par M. Antoine, II, p. 42 :

On doit supposer que dans ce cas, ainsi que dans les exemples de l'ancien français que nous venons de citer, il y a une espèce d'anacoluthe, comme on en trouve dans le langage parlé aujourd'hui : —

A peine suis-je dans la rue, voilà un violent orage qui éclate (A. Daudet, *op. cit.*, p. 263).

B. — **Le verbe est au subjonctif.**

Pour exprimer une forte affirmation, l'ancien français commence souvent par une négation absolue se rapportant à une expression

([1]) Cf. Dubislav, p. 9-10.
([2]) Cf. Meyer-Lübke, § 541.

de temps, et la modifie immédiatement après par une seconde proposition. Le caractère irréel de la négation est indiqué par le subjonctif [1]. Ce cas, très répandu en ancien français, se rencontre souvent sans *que*. C'est surtout une tournure poétique :

Jamais n'iert jorns, de tei n'aie dulur (*Rol.*, 2901) ; — Jamais n'iert anz altretel ne vos face (*ib.*, 653) ; — Cf. Jamais n'iert jurns *que* ne plur ne n'en plaigne (*ib.*, 2901) ; Dis mois dura li sieges angousous et mortez, C'onques ne fu un jor aconplis ne passez N'asallisent François as mur de la citei (*Ors. B.* 2667) — Jamais n'ert uns seus jors miex ne t'en soit (*Aiol*, 3525) ; — Jamais n'ert .I. seus jors ne vos en doie amer (*ib.*, 5523) ; — Onques puis ne fu soir ne matin nes un sous Ne livraissent as cors grant paine et grant dolor (*Elie*, 592) ; — Ne place a Dieu qi tot a a bailler Que cest an past ne soies marvoiés, Et si te vaigne issi grant destorbier (*Raoul de C.*, 6262).

5) Omission du *que* comparatif.

Nous avons vu que dans *Mielz voeill murir qu'entre paiens remaigne* (*Rol.*, 2336), et les expressions analogues, l'ellipse du *que* comparatif n'est qu'apparente. *Que* (= quod) est absent : le *que* exprimé est la conjonction comparative (= quam) [2].

Mais même ce *que* (= quam) peut être omis. Des exemples du XIIe siècle font défaut, mais au XIIIe [3] nous trouvons :

Miex vossisse estre ou arce ou desmenbrée, D'autre de vos fuse ja mariée (*Raoul de C.*, 5761).

M. Tobler [4], qui cite deux cas semblables, explique l'absence de *que* en pareil cas par le fait qu'ici on ne compare pas directement deux choses. On dit seulement que « la perspective de la réalisation d'une certaine éventualité vous fait préférer une certaine chose fâcheuse ». Même remarque pourrait être faite pour :

Ains me lairoie toz les membres colper Mon neveu faille tant com puisse durer (*Cligés*, 317),

c'est-à-dire : « Le désir de me faire couper les membres m'est plus proche, se réalisera plus tôt que le « *manquer* ».

Cf : — Ne m'i verrés a nul jor apaier, Ains li ferai toz les menbres tranchier (*Raoul de C.*, 5146 ; cf. 5000).

Dans :

Et la luors de sa biauté Rant el paleis plus grant clarté, Ne feïssent quatre escharboncle (*Cligés*, 2749),

nous avons simplement affaire à la juxtaposition.

(1) Dubislav, p. 10.
(2) Voy. Tobler, *Mél.*, I, p. 281.
(3) Cf. aussi Busse, p. 22-23.
(4) *Loc. cit.*, p. 283.

L'ancien français disait : « La lueur de sa beauté rendait une plus grande clarté : quatre n'en aurait pas rendu une plus grande ».

Pour :

Vus m'aurez à Lundres ainz vienge quinze dis (Jord. Fant., 1616) : voy. Dubislav, p. 9.

Que fait aussi défaut quelquefois devant des noms de nombre après *plus* et moins souvent après *mais* (1). C'est une tournure qui remonte à l'ancien latin, par exemple : *illam gesti plus annos decem* (2).

Que fait parfois défaut après *fors* : —

Li rois les a si effreez Qu'il n'i a el fors prengent fuee (*Trist.* (Bér.), 3084); — Que ja n'i mettroit autre ostage Fors la teste lairoit en gage (Id. *ib.*, 1848).

L'omission du *que* comparatif est en somme rare (3).

6) Omission du *que* tenant lieu d'un relatif.

On peut considérer que c'est le relatif, et non pas la conjonction, qui fait défaut dans les exemples suivants :

Ne n'encontrent avogle, ne seit renluminez (*Pèl.*, 257 ; — *Al.*, 12) ; — N'i ad paien, nel prit et nel aort (*Rol.*, 854) ; Femme nel veit, vers lui ne s'esclargisset (*ib.*, 958 ; 1482, 1836, 2055 m, 3418) ; — Es costures n'avoit nul fil, Ne fust d'or ou d'arjant au mains (*Cligés*, 1156 ; — *Trist.* (Bér.), 803, 879) ; — N'i a nul n'i ait un amblant palefrei (Jord. Fant., 1926 ; — *Erec*, 3869) (4).

Mais quelquefois la *conjonction* est omise en pareil cas : —

Qu'il ne vienent a eve, n'en partissent li guet Ne n'encontrent avogle, ne seit renluminez (*Pèl.*, 256) ; — Bien sai que u monde n'a cort S'i vois li sires ne n'avot (*Cligés*, 208 ; 3100).

Il semble que l'omission du pronom relatif est possible en ancien français : En l'un qui serat, | ja rien ne voldrat, | n'ait a volenté (*Reimpr.*, 106, a.) Elle se trouve d'ailleurs dans les autres langues romanes et est fréquente en anglais, danois, suédois, et les dialectes germaniques. C'est probablement une des traces qu'a laissées la construction paratactique primitive (5).

(1) Pour des exemples, voy. Bischoff, p. 21 ; Klapperich, p. 37 ; Tobler, *Verm. B.*, III, p. 76 ; Johannsen, p. 52.

(2) Wölfflin, p. 49-53.

(3) Diez, III, p. 368-369 ; Mätzner, II, p. 216 ; Tobler, *Zeitsch. f. rom. phil.*, II, p. 552 ; Breitinger, *Herrigs Archiv*, XLV, 236 et seq.

(4) Cf. Diez, III, p. 348.

(5) Cf. Dubislav, p. 5-8 ; Diez, III, p. 365 ; Flebbe, *Herrigs Archiv*, LX, p. 85.

CHAPITRE X

QUE EMPLOYÉ POUR ÉVITER L'AMBIGUÏTÉ

§ 1. — *QUE* DE LA SECONDE DE DEUX PROPOSITIONS COORDONNÉES

Nous arrivons maintenant à une habitude de langage bien caractéristique du français, et qui a beaucoup contribué à la précision et à la clarté que nous lui reconnaissons. On sait que le français, à la différence d'autres langues, notamment de l'anglais, répète volontiers la conjonction *que* pour éviter une ambiguïté possible : —

1° *QUE* RÉPÉTÉ APRÈS LES CONJONCTIONS DE COORDINATION.

Lorsqu'on rattache à une proposition amenée par *que* une autre proposition du même genre, au moyen d'une conjonction de coordination, il est d'usage de répéter *que* en tête de la seconde proposition, procédé qui montre nettement qu'il s'agit bien d'une subordonnée et non pas d'une nouvelle proposition indépendante ; par exemple : —

On dirait *que* le ciel est soumis a sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi.

Que n'est pas répété si le sujet de la seconde proposition n'est pas exprimé. Telle est la règle aujourd'hui, quoiqu'il y ait des exceptions nombreuses (1).

Cet artifice simple, qui marque bien le rapport entre les différentes parties d'une phrase complexe, et par conséquent rend l'ex-

(1) Diez, III, p. 384 ; Mätzner, p. 538 ; Ayer, § 310, *a* ; Cf. Klatt, p. 10-12.

pression plus précise et plus claire, est maintenant en usage commun dans la syntaxe française. Il n'en a pas toujours été ainsi. En pareil cas, l'ancienne langue ne plaçait la particule qu'en tête de la première proposition subordonnée, habitude, du reste, conforme à celle du latin.

Historique.

Il faut descendre jusqu'au commencement du XIIe siècle pour trouver un premier exemple de l'usage moderne dans le *Débat de l'Ame et du Corps* ; dans la suite, les exemples, clairsemés d'abord, deviennent de plus en plus fréquents, mais cet emploi de *que* n'est jamais général pendant la période que nous étudions ici. Dans la première moitié du XIIe siècle, la répétition du *que* reste rare ; ainsi, dans le *Couronnement de Louis* (vers 1130) il n'y en a qu'un seul exemple (savoir v. 2682)(1), mais elle devient sensiblement plus fréquente, vers 1150, dans le Roman de *Thèbes*, et elle est déjà assez répandue dans *Erec* et *Ille et Galeron* (vers 1170).

Quoiqu'on puisse constater des progrès réguliers dans le sens de l'usage actuel, la facilité avec laquelle on répète *que* varie beaucoup suivant les écrivains ; la répétition du *que* se trouve plus en vogue chez des stylistes comme Chrétien de Troyes et Gautier d'Arras que chez les auteurs épiques, toujours conservateurs en matière de langage. Comme la recherche consciente de la clarté suppose un certain goût littéraire, l'emploi de cet artifice suit de près le développement du sentiment du style.

En revanche, *que* est souvent répété en prose — d'abord dans les traductions de la Bible latine (comme le *Psautier* d'Oxford et les *Livres des Rois*), ou d'autres livres latins (*Dialogue de Grégoire le Pape*), ensuite dans les œuvres originales, telles que *Aucassin*. Un siècle plus tard (1309), chez Joinville, la répétition du *que* est devenue presque régulière.

La présence du *que* dans la seconde de deux propositions ne s'impose que beaucoup plus tard ; ainsi, en plein XVIe siècle, on trouve bien des exemples où le second *que* fait défaut (2) ; même aujourd'hui, la règle n'est pas absolue.

Si nous comparons ces faits avec ceux du chapitre précédent, (voir p. 134 et 145), nous voyons que cette tendance à répéter *que*, pour éviter une ambiguïté possible, marche de pair avec l'habitude de plus en plus fréquente d'exprimer *que* en tête des propositions subordonnées, là où le plus ancien français préférait la forme juxtaposée. En effet, ces deux tendances parallèles s'accusent à la même époque et chez les mêmes auteurs.

Ceci peut nous renseigner sur la nature de ce *que*. Ne faut-il pas voir ici, non point la *répétition* de la particule, mais simplement la *juxtaposition* de deux propositions subordonnées, qui, suivant les habitudes syntaxiques de l'époque, se trouvent de plus en plus souvent introduites par *que* ?

En somme, les exemples que nous avons relevés de la répétition du *que* sont relativement rares. On peut poser en règle générale que **l'ancien français ne répète pas la conjonction *que* après les conjonctions de coordination, *et, ou, ne*.**

(1) Voy. cependant la note de la page 162.
(2) V. Benoist, p. 138-141 ; Huguet, p. 369.

Nous croyons inutile de multiplier les exemples, puisque c'est l'usage général ; ils se retrouvent partout, en poésie ainsi qu'en prose, que le verbe soit à *l'indicatif :* —

R. le fiert, cui mervelles fu bel, Qe li escus ne li vaut .j. mantel *Et de* l'auberc li *rompi* le clavel (*Raoul de C.*, 2766 ; 998, 1667, 5704),

ou au *subjonctif :* —

Quar pleüst ore al glorios del ciel Que ja fondist la terre soz voz piez *E Looïs* fust arriere en son fié... (*Cor. L.*, 1548) ; — dunad mil talenz de argent, que en aïe li fust, *e féist* estable sun règne (*Quat. Liv. R.*, IV, 393, 15).

Remontons plutôt aux origines de la construction moderne. Quelles sont les conditions dans lesquelles est née cette habitude de répéter *que*, qui plus tard fera fortune dans la langue ?

Voici l'état de choses jusqu'au commencement du XIIIe siècle :

1) Prenons d'abord l'usage qui est fait de la répétition du *que* dans les *subordonnées directes :* —

Nous en avons relevé une soixantaine d'exemples (après *et*) dans les textes postérieurs au *Débat* (commencement du XIIe siècle), où se trouve le premier cas attesté. Si l'on examine ces exemples, on est frappé de constater que, dans la bonne moitié des cas, il y a une différence sensible entre les subordonnées réunies par *et*. En effet, une trentaine des exemples relevés se distribuent en trois groupes : —

1° *Il y a un changement soit de* **temps**, *soit de* **mode :**

Certainement savoir porront Qu'il *furent* endormi trové *Et q'*en *a eü* d'eus pité (*Trist.* (Bér.), 2023) ; — Cf. (*Ille*, 165 ; 1670, 4338, 4674, 4799 ; — *Trist.* (Th.), 564) ; — Li reis respundid que *parled out* a Naboth e *que* Naboth ne l'*volt* oïr (*Quat. Liv. R.*, III, 330 (11) ; IV, 417 (2) ; — Et mander lui que je *sui* chi *Et ke* il *ait* de moi merchi (*Ille*, 5564) ; — Cf. (*Quat. Liv. R.*, I, 106 (7) ; — *Dial.*, III, 132 (17) :

ou (2°) *les verbes des deux propositions supordonnées ont des* **sujets différents :**

Bien set que *li rois* le fait querre *Et que li bans* est en sa terre (*Trist.* (Bér.), 1641 ; 1995) ; — s'il pooit iestre, que *il* venist a delivrance, et *c'on* presist de moi vengance (*Eracles* [B., 202, 35] ; — Cf. *Cligés*, 37, 292 ; — *Quat. Liv. R,*, II, 159, 7 ; 166 (7) ; III, 318 (6) ; — *Auc.*, 37, 15 ; — *Dial.*, I, 21 (19) :

ou (3°) *l'une des subordonnées est* **positive**, *l'autre* **négative :**

Si li pria por deu le grant | qu'en son ostel le *herberjast* | *e que* fors *nel laissast* (*S. Grég.* [B., 83, 19] ; — *Thèbes*, 4201, 7159, 7702, 9736 ; — *Ille*, 1685, 1760, 4129 ; — *Trist.* (Th.), 1016 ; — *Elie*, 1177 ; — *S. Louis*, 23) :

Les cas où *que* n'est pas répété dans ces conditions sont rares : Cf. Tu veis que jo main en paleis de cèdre *e* l'*arche est* herbergie desuz péels (*Quat. Liv. R.*, II, 142 (14).

D'après les exemples qui précèdent, nous voyons une première raison de la répétition du *que*. — 1) Quand les deux propositions réunies par une conjonction de subordination sont tant soit peu disparates, *que* est répété en tête de la seconde pour montrer que malgré cette différence évidente elles sont coordonnées.

Reste une trentaine d'exemples, où les propositions ne diffèrent pas ainsi l'une de l'autre ; on peut les diviser suivant le mode du verbe subordonné : —

a) Le mode est le subjonctif.

Quand le verbe est *au subjonctif*, on serait porté à croire qu'ici, le mode indiquant suffisamment la subordination de la seconde proposition, *que* serait répété moins souvent qu'avec l'indicatif. Il n'en est rien. On constate que les cas de la répétition du *que* sont deux fois plus nombreux avec le subjonctif qu'avec l'indicatif. Nous avons déjà vu qu'il y avait peut-être en ancien français une tendance à considérer *que* comme partie intégrante du mode subjonctif.

Que est répété après les verbes exprimant *l'ordre* ou le *désir* ou la *crainte :*

Cumander :

E cumandad que léal justise tenisssent... *e que* il en doctrinassent la gent (*Quat. Liv. R.*, III, 340 (8) ; II, 166 (6) ; — Marie de Fr. (*El.*), 122),

et des verbes ou expressions verbales analogues : —

Cumandad (*Quat. Liv. R.*, II, 166 (1) ; — **fist sun cumandement** (231 (91) ; — **dire** (*Trist.* (Bér.), ; 1958 ; — *Quat. Liv., R.* III, 338 (5) ; — **requist** (*Ille*, 5484) ; — **pléüst** (*Aiol*, 3835) ; — **entremet** (Marie de Fr. (*Mil.*), 208 ; — **prie** (Ead. *Guig.*, 624) ; — **Deus doint** (*Cligés*, 36) ; — *Cf.* **Est plus avenant** (*Thèbes*, 1307) ; — **drois est** (*Ille*, 3346 ; — *Troie*, 1324) ; — **est tart** (Marie de Fr. (*Mil.*, 482).

C'est qu'avec des verbes exprimant le commandement ou le désir, il importe de faire une distinction nette entre deux parties séparées et indépendantes d'un ordre. Des ordres s'accommodent naturellement de formules nettes et catégoriques. — De même, il est naturel de distinguer entre *deux choses*, qui toutes les deux inspirent la crainte. C'est pourquoi *que* est répété souvent avec les verbes de *crainte :* —

Crent que Daires ait lor consence *E que* par eus iço comence (*Thèbes*, 8135) ; — *Trist.* (Th.), 2841 ; — *Eneas*, 1644).

b) Le mode est l'indicatif.

Que est répété le plus souvent après **voir, savoir** et d'autres **verba sentiendi :**

Quant nos bien savum | que la mort vendrat | *e que* tuit morrunt (*Reimpr.*, 83, b ; — *Thèbes*, 9565 ; — *Ille*, 4453 ; — *Quat. Liv. R.*, IV, 355 (7) ; — et oï qu'il aloient de Nicolete parlant et *qu'il* le manecoient a occire (*Auc.*, 14, 27) ; — Quant ço vit li reis Peleüs Que Jason montot plus e plus *E que* chascun jor s'essauçot (*Troie*, 741 ; — *Eneas*, 1971 ; — *Thèbes*, 9627, 9663), et les **verba nuntiandi :**

Manderent (*Quat. Liv. R.*, IV, 380 (13) ; — **dist** (*ib.*, I, 98 (8) ; — **fu nonchiét** (*S. Brand.*, 5, 2 ; cf. 105, 2) ; — **reportoient** (*S. Louis*, 190 etc.) ; — **plevi et fiança** (*Erec.*, 6280).

La répétition de *que* après ces verbes s'explique sans doute par le désir de montrer que les deux choses racontées sont séparées et indépendantes l'une de l'autre. Après les verbes *déclaratifs*, l'usage du second *que* est naturel ; non seulement un messager, par souci de clarté, sépare bien les faits qu'il a à raconter, mais, à plus forte raison, l'historien qui rapporte les propos du messager a besoin de le faire avec une netteté encore plus grande.

L'examen des exemples précédents nous fournit une seconde raison pour la répétition du *que*. — **2)** Quand les faits relatés dans les propositions coordonnées en question sont soit de nature différente, soit envisagés comme indépendants l'un de l'autre, *que* est répété en tête de la seconde pour indiquer que ces deux choses, bien que distinctes, sont dans le même rapport grammatical avec la proposition principale. C'est aussi la règle pour la répétition des prépositions.

2) *Les propositions circonstancielles.*

Que est répété conformément aux mêmes principes.

La répétition du *que* dans la seconde de deux circonstancielles coordonnées est moins fréquente que dans les subordonnées directes. Quand il ne s'agit pas de changement de temps ou de mode, *que* est répété, parce que les deux faits sont indépendants l'un de l'autre.

a) Dans les propositions **consécutives :**

La répétition est le plus fréquente dans les *propositions consécutives :* la conjonction est employée pour montrer que le second fait, aussi bien que le premier, est le résultat de l'action du verbe principal.

Après **tant :** —

Tant a la reïne entendu | a lui baisier, que tot nuiz fu, | *e que* termes fu de soper (*Eneas*, 823) ; — Tant fu iluec a la fenestre Qu'il an vit la dame raler *Et que* l'an ot fet avaler (*Yvain*, 1516 ; — *Aiol.*, 988, 1005, 3457 ; — *Auc.*, 8, 36 ; 10, 50 ; 40, 30).

Après **tel :** —

Tel cop li dona.. Que hurter li fist.. Et *que* le braz au piz li ferre (*Erec.*, 4051 ; — *S. Louis*, 83).

Après **si** : —

Dedenz un an les ot il si menez Que quinze contes fist a la cort aler *Et qu'il lor* fist tenir les eritez (*Cor. L.*, 2682 [1]; — *Erec*, 5968 ; — *Aiol*, 3537 ; — *Auc.*, 10, 28 ; 14, 11 ; 22, 31 ; — *Dial.*, I, 14, 20; 22, 25).

b) *Dans les propositions* **temporelles** :

Que est assez souvent répété dans les temporelles ; il s'agit alors de deux faits distincts, de deux parties indépendantes d'une action qui, réunies, forment une seule action complète :

A icel jor que congié prist *Et k'*il en Bretaigne en ala (*Ille*, 5430); — Ore est venuz li jurs que nus sumes en anguisse *e que* nostre Sires nus chastied (*Quat. Liv. R.*, IV, 411, 9 ; — *Aiol*, 6164).

C'est dans les temporelles qu'on rencontre pour la première fois la tournure, aujourd'hui de rigueur, qui consiste à répéter seulement le mot de liaison *que*, quand la première de deux propositions coordonnées commence par une conjonction composée [2]. Ce procédé remonte au commencement du XIIe siècle :

Pus qe Deu me out baillé En garde de vous *Et qe* me eusse pur Deu pene... (*Débat.*, 20, a); — *ainz que... et que...* (*Thèbes*, 7891 ; — *Aiol*, 3457, 4838, 8331).

c) *Dans les* **autres propositions circonstancielles**, la répétition du *que* est plus rare que dans les deux cas précédents : —

Por ce que il ne sospreïssent La dame *et que* ses janz seïssent Contre le roi les rues beles (*Yvain*, 2317 ; — *Ille*, 5474 ; — Marie de Fr. (*Les Dous A*), 67) ; — E vos nel puez consirer Que deduit e joie n'aiez *E que* tuiz voz bienz ne facez (*Trist.* (Th.), 66 ; — *Psaut.*, 105, 25 ; — *Thèbes*, 4633) ; — Ne pëust laissier a nul fuer, Qu'il n'eüst pitié en son cuer *Et qu'*il ne plorast tenrement (*Ille*, 4985 ; — *S. Gilles*, 3315).

Remarque. — **Et que** : Il y a une tournure de l'ancienne langue dans laquelle *et* semble être explétif. Une proposition consécutive est réunie à la principale par une conjonction de coordination *et*, alors que cette conjonction ne doit régulièrement réunir que des propositions coordonnées de même espèce : —

E la tue misericorde suiverat mei, tuz les jurs de ma vie, *E que* je habite en la maisun del Segnur en lungur de jurz (« Et misericordia tua subsequetur me ommibus diebus vitae meae. Et ut inhabitem » : *Psaut.*, 22, 8) ; — Car qui conoist home felon, Se il pués ante en sa maison, Se maus l'en vient, ço est a dreit *Et que* la honte soe seit (*Thèbes*, 8089) ; — Mercie Deu e prie *e que* pas ne l'hace (Jord. Fant., 765); — Sain et sauf te remaint en la chité *Et que* je puise encore a toi parler (*Aiol*, 2493).

---

(1) Pour la fin du poème l'éditeur a adopté le texte du manuscrit A. La répétition du *que* se borne à ce manuscrit.

(2) Cf. Diez, III, 384 ; pour d'autres exemples v. Maetschke, p. 64-65 ; C. Busse, p. 81.

Telles sont les raisons qui, à l'origine, ont facilité cette répétition. La tendance à répéter *que*, née dans les conditions que nous venons de voir, s'accuse plus forte avec le temps, et finit par devenir une habitude de langage, qui s'étend par analogie à d'autres cas, à mesure que le sentiment du style, et surtout le besoin de clarté, se développent chez les auteurs.

Au XIIe siècle, ce ne sont encore là que des tendances ; on ne saurait parler de règle stricte, témoin les cas où *que* fait défaut dans la première proposition et s'exprime dans la seconde : —

Par ire a juré saint Thomas Ne laira n'en face justise *Et qu'*en ce fu ne soit la mise (*Trist.* (Bér.), 1126) ; — A l'abeesse demandouent | sa bele niece lur mustrast | *e que* sufrist qu'a els parlast (Marie de Fr. (*Le Fr.*). 250) ; — Cf. (*Pampl.*, 430), cité par M. Busse, p. 53).

QUE RÉPÉTÉ APRÈS *NE* ET *OU*

Au XIIe siècle, *que est répété après ne* et *ou* comme après *et;* les plus anciens textes naturellement ne connaissent pas cet usage (cf. *Rol.*, 1081, e ; — *Cor. L.*, 245). *Ne* sert généralement à réunir deux propositions négatives, ou à amener une seconde proposition coordonnée se rapportant à *ainz que* :

Après **ne** : —

Mais cil... vit *que* nel serveient | *ne que* nel cremeient | cum lor creator (*Reimpr.*, 20, a ; — *Trist.* (Th.), 1195 ; — *V. Mort*, XXXIX, 1 ; — *S. Louis*, 25) ; — N'esteit pas chose aperceüe *Qu'*il le haïst *ne qu'*il vousist (*Troie*, 2058 ; — *Thèbes*, 6765 ; — *Auc.*, 3, 10) ; — *Ainz* se pendreit que la guerpist *Ne que* son frére i acoillist (*Thèbes*, 1125 ; — *Cordres*, 2767) ; — *Ains* qu'il entrast en Franche *ne qu'*il veïst Orliens (*Aiol*, 4837).

Après **ou** : —

Davant que il n'en puésse mais, *O qu'*il seit pris o de mort près (*Thèbes*, 3505 ; — *Eneas*, 3435).

De bonne heure, on trouve la conjonction *que* répétée après *ne dans les propositions comparatives*. Cette répétition s'explique peut-être par des raisons de rhétorique, ou quelquefois de métrique, plutôt que par un besoin de clarté : l'affirmation en ressort avec plus de vigueur. C'est cet usage, fort en vogue dès le XIIe siècle, qui reste figé dans la maxime de La Fontaine : *Patience et longueur de temps* | *Font plus que force* ni que *rage*. Il ne serait pas difficile de trouver des exemples analogues dans le langage familier d'aujourd'hui. En voici un : *il n'est pas plus compromettant que vous, en somme...* ni que *M. Lagrathe* (Gyp, *Du Haut en Bas*, p. 120) :

Or s'aturne de povre atur De povres dras, de vil abit, *Que nuls ne que nule* ne quit N'aparceive que Tristran seit (*Trist.* (Th.), 1774) ; — [Pour une répétition analogue cf. E saciez... *Que* lur cumemcemenz *E que* lur muemenz En septembre serrat (*Cump.*, 3211)] ; — Miauz que l'uevre *ne que* li ors Valoient les pierres defors (*Cligés*, 1545) ; — plus est douce que roisins *ne que* soupe en maserin (*Auc.*, 11, 14 ; — *Eust.*, 296).

De même quand il s'agit d'une *comparaison entre des verbes* :

Sor mes cuisses plus haut monta Que unques main d'ome ne fist *Ne que* Tristran onc ne me quist (*Trist.* (Th.), 1193).

De même, *ou que*(1):

Jo li voil melz asez la mort Que la vie *u que* la santé (*ib.*, 1946),

et que :

Plus fud saige que Ethan *e que* Heman *e que* Calcal (*Quat, Liv. R.*, III, 240 (17).

Asyndète. — Des propositions subordonnées parallèles amenées par *que* sont souvent juxtaposées sans aucune particule de liaison : —

De tel aïr s'est redrescies | *que* les curailles dunt rumpie | *que* trente jors puis ne vesquie (*Gorm.*, 411) ; — Li reis por ses filles enveie, Mande a la maistre *ques* conreie *Que* gentement les apareit Et en la chambre les enveit (*Thèbes*, 927 ; — *S. Gilles*, 2544) ; — Qui le rei nonce le peril *Qu'*il aveit mort trové son fil *Qu'*une serpent l'aveit ocis (*Thèbes*, 2563 ; — *Dial.*, III, 149 (3) ; — Dotanz en fu, paor en ot *Que* tant creüst, *que* tant montast Que... (*Troie*, 744).

Les *propositions temporelles* sont souvent juxtaposées ainsi (voy. p. 8 et 168).

Quant vint contre le tens novel, *Que* doucement chantent oisel, *Que* la flor pert et blanche e bele (*Troie*, 953 ; 2183).

Cf. Tu es plus blanche *que* cristal, *Que* neif que chiet sor glace en val (*Adamsp.*, 228) ; — Enlumine les miens oilz, *que* je unques ne dorme en mort, *que* alquune fiede ne diet li miens enemis (*Psaut.*, 12, 4) ; — Cf. Exoi, Sire, la voiz de la meie preiere *dementres que* je or à tei. *dementres que..* (*Psaut.*, 27, 2).

Remarque. — Cette asyndète est fréquente dans le langage parlé : —

Enfin, c'est pas possible que Carnot ai pas su d'puis longtemps *qu'* Eiffel, *qu'*les ministres... c'étaient des filous (Gyp., *Du Haut en Bas*, 107) ; — Il paraît *qu'*il est très intéressant... *que* c'est un type (Ead. (*ib.*), 121).

2° *QUE* REMPLAÇANT *QUAND, COMME,* ET *SI*

La tournure en question est dans un rapport étroit avec celle que nous venons d'étudier, et elle aussi contribue beaucoup à la clarté de la phrase. Au XIIe siècle, on en trouve cependant beaucoup moins d'exemples ; ici la syntaxe ancienne diffère encore davantage de celle du français moderne.

(1) Très fréquent encore aujourd'hui.

Aujourd'hui, quand une proposition amenée par *quand, comme,* ou *si* est suivie d'une proposition parallèle, rattachée à la première par une conjonction de coordination, il est d'usage de remplacer ces conjonctions par *que :* — *Quand on a bien marché et* qu'*on est bien fatigué... Que* remplaçant *si* est suivi du *subjonctif*. — *Si je le vois et* que *je* puisse *lui parler.*

Ces conjonctions ne sont répétées que lorsqu'il n'y a aucun rapport intime entre les deux propositions (v. Mätzner, p.539 ; — Ayer, § 310).

Cette substitution, qui est commune à toutes les langues romanes (1), n'est pas très ancienne en français. Si encore aujourd'hui l'emploi de *que* n'est pas toujours obligatoire [en effet, on l'omet volontiers lorsque les deux propositions ont le même sujet], en ancien français on ne le constate presque jamais. On n'en connaît pas d'exemples avant le commencement du XIIe siècle et, dans la suite, on n'en trouve que quelques-uns, dispersés de loin en loin.

Pendant toute la période de l'ancien français, **la règle est de ne pas remplacer ces conjonctions par** *que.* Même au XVIe siècle, la construction moderne ne s'est pas encore imposée : Rabelais néglige souvent d'employer *que* pour remplacer *quand* et *si* (2), et aujourd'hui on trouve des exceptions nombreuses.

Citons quelques exemples de l'usage général : —

1. **Quant :** —

Quant li jorz passet *et il fut anoitiet* (*Al.*, a) ; — Quant l'emperere ad faite sa justise E esclargice est la süe grant ire (*Rol.*, 3988) ; — Cf. (*Cor L.*, 27 ; — *Cligés*, 1515 ; — *Quat. Liv. R.*, II, 144 (3) ; — *Ors. B.*, 272 ; — *S. Brand.*. 113, 25 ; — *Raoul de C.*, 1726) :

2. **Come :** —

A la ciptad cum aproismed et el la vid e lla sguarded (*Pas.*, 13, a) ; —Come il ourent mangiet enz el palais reial Et ont traites les napes li maistre seneschal (*Pèl*, 415 ; — *Ors. B.*, 2081) :

3. **Se :** —

Si Lodhuvigs sagrament, que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karles... non lo suon tanit (*Serm.*) ; — s'il conduirat en France E deviendrat sis hoem (*Pèl.*, 786) ; — se Deu plaist et je vif (*Cor. L.*, 1705 ; — *Trist.* (Bér.), 663 ; — *Cligés*, 494 ; — *Auc.*, 12, 9 ; — *Raoul de C.*, 5974).

Voici les rares exemples que nous avons trouvés de la construction moderne : —

(1) V. Diez, III, p. 384.
(2) V. Huguet, p. 369.

1) *Que* **remplaçant** *quand* : —

M. Klapperich, qui cite des textes du XIIe et du XIIIe siècle, n'en a trouvé que deux cas, savoir :

Quant Antioche fu conquise, E la cité de Niches prise E *que* Jerusalem fu pris (*Rou*, III, 9697), [année 1168-1175] ; et (*Huon de Bordeaux*, 5163), [3e tiers du XIIe siècle].

Cependant, il y en a un exemple déjà dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon (année 1130), si la leçon est bonne (1) : —

Unc ne set mot la beste *Quant* prise est par la teste *E qu'*ele est enlaciee E el buissun lïee (783),

et plus tard dans le *Sermon* de saint Bernard (fin du XIIe s.) : —

Et dons, *quant* tottes les choses tenoyent la moyene silence, *et ke* li nuiz en son cours parfaisoit sa voye ; dons vint (527, 17).

Il y en a un autre dans *Aucassin* (commencement du XIIIe siècle) : —

Ja dix me doinst riens que je li demant, *quant* ere cevaliers ne monte a ceval, ne *que* je voise a estor në a bataille... se vos ne me donés Nicholete (2, 22),

où *quant* est employé au sens conditionnel, usage du reste assez fréquent en ancien français (2). M. Thurneysen (3) est d'avis que le second *que* est intercalé par le copiste, étant donné que l'usage de l'époque est de ne pas remplacer *quant* par *que*. L'exemple est suspect.

Au XIIIe siècle, nous trouvons :

Et *quant* out mangié, che me samble : Et *che* vint a l'escot paiier (*Wist.*, 54) ;

Quant (la nuit fu passée et ce) uint l'endemain (*S. Brand.*, 109, 22) (4), où la forme *che*, *ce* peut cependant s'expliquer à la rigueur comme pronom :

et au commencement du XIVe siècle :

Quant nous eumes desconfiz les Turs... e *que* nul de nos gens ne furent demourei en l'ost (*S. Louis*, 248).

2) *Que* **remplaçant** *comme* : —

M. Hirschberg (p. 41) n'a trouvé qu'un seul exemple de cet em-

(1) La leçon adoptée par l'éditeur est, à peu près, celle du manuscrit de Londres (L), qui date de la seconde moitié du XIIe siècle. En vue de l'âge de ce poème — « entre 1121 et 1135 ou, pour prendre une moyenne, 1130 » (Gaston Paris) — l'emploi de *que* pour remplacer *quand* nous semble suspect. Le manuscrit (L) porte : Quant pris est par la teste E que se est enlacet. D'autre part ceux d'Oxford et de Copenhague (O et C) portent : *que* pris(e) est à la teste. Pour rendre l'expression conforme aux habitudes syntaxiques de l'époque, il faudrait lire peut-être : Unc ne set mot la beste *Que* pris est a la teste Et que ele est lacee.

Le second *que* se retrouve dans les deux autres manuscrits (O et C), d'origine plus récente.

(2) Cf. Rosenbauer, p. 25 ; Johannsen, p. 27.

(3) *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVI, p. 292.

(4) M. Schumacher, p. 51, a relevé deux exemples chez Rustebuef (seconde moitié du XIIIe s.). D'après Ebering, *Zeitsch. f. rom. Phil.*, V, p. 362-363, *que* remplace *quand* assez souvent, au XIVe s., chez Froissart.

ploi de *que* (Henri de Valenciennes § 620 [vers l'an 1220]), mais il y en a des exemples dans le *Cumpoz* (année 1119) :

Si cum fut cumandet As Judeus e ruvet Que dunc sacrifiassent *Tant tost cum* il vereient *E qu'*il pur veir savereient Que... (2251).

et dans le *Couronnement de Louis* (vers l'an 1130) : —

Tant com je vif *ne que* j'aie duree (1089).

Mais, dans ces exemples, nous sommes loin de l'usage moderne, puisque *comme* n'y est pas encore la conjonction temporelle que nous connaissons aujourd'hui, mais une simple particule, remplaçant, comme elle fait si souvent en ancien français, la conjonction *que* (v. p. 51 et p. 101). A proprement parler, donc, l'emploi de *que* pour remplacer *comme* est inconnu à l'ancien français du XIIe siècle.

3) *Que* **remplaçant** *si* ne se rencontre pas au XIIe siècle.

M. Krollick (Villehardouin, p. 36) prétend que cet emploi de *que* est inconnu avant le XVe siècle ; M. Hirschberg (p. 41) cite cependant un exemple unique (*Cléomadès*, 11134, [année 1280]) et M. Klapperich (p. 58) cite trois exemples antérieurs (*Roman de Rou*, 8943, 9150, 9532), cités également par M. Lenander (p. 54) ; M. Boucherie et M. Schumacher n'en ont trouvé aucun exemple au XIIIe siècle. Je n'ai pas constaté cet usage avant les *Lois de Guillaume* ;

Et *s'il* n'ad guarant ne haimelborch, e'il ait les testimonies... *e qu'*il ne set sun guarant ne sun plege vif ne mort, ceo jurrad.. (21, 1) ;

et là encore, le cas est douteux, dans ce texte hérissé de difficultés exégétiques.

Quant à la valeur de ce *que*, dont la fonction se borne à remplacer une conjonction précédente, on peut supposer que cet emploi de la particule a pour point de départ l'habitude, devenue fréquente (v. p. 162), vers la fin du XIIe siècle, de répéter le mot de liaison dans une seconde proposition coordonnée, après des conjonctions composées de *que*, par exemple, *ainz que, puis que, por ce que*, etc. Cette habitude s'est sans doute étendue aux conjonctions simples de sens analogue, *quand* et *comme*. En outre, la fréquence des phrases comme :

Quant vient al seir, *Que* virent l'air teniécle et neir (*Thèbes*, 3057) :

où le *que* temporel amène une proposition parallèle sans particule de liaison (v. p. 49), et comme :

Et *se* fail a mon dreit prendre *Que* Engleis se poissent defendre (*Rou*, 6261) (1),

où *que* amène une proposition marquant la conséquence, a pu contribuer à étendre la répétition de la conjonction.

(1) Pour d'autres exemples, voy. Lenander, p. 50 ; Étienne, § 425, 3°

Le *que* remplaçant *quand* et *comme* serait ainsi la conjonction *temporelle,* employée par analogie avec l'usage de répéter la conjonction simple dans une seconde proposition après *ainz que, puis que, por ce que,* etc. (v. p. 162). D'autre part, le *que* remplaçant *si* semble être *final* d'origine. On sait que dès le début de la langue le verbe de la seconde proposition coordonnée en pareil cas se trouve souvent au subjonctif. C'est même la construction ordinaire : —

Se um a sa buche lavée E suz la lengue l'*ait* posée (*Lap.,* 621) ; — Cf. (*Cligés,* 2738 ; — *Eneas,* 1718 ; — *Quat. Liv. R.,* III, 262 [1] ; — *Lois de G.,* 2, 1), quoique le mode soit souvent le même dans la première proposition conditionnelle que dans celle qui suit (voy. p. 165), et que l'on rencontre aussi le *futur :* —

Si sui ocis et vos dire l'*orrez* (*Rol.,* 359, a ; 320, b).

La seconde proposition exprime probablement, à l'origine, un commandement ; c'est le subjonctif exprimant un cas supposé (*supposez que*). Or, en ancien français, jusqu'à la fin du XIIe siècle, le subjonctif dénotant un cas hypothétique se présente régulièrement sans *que* [v. p. 57]. Si donc, au XIIIe siècle, *que* commence à s'attacher au subjonctif de la seconde de deux propositions coordonnées, dont la première est amenée par *si,* c'est que l'emploi du *que* avec le subjonctif de l'irréel était déjà fréquent ailleurs. Dans ces circonstances, et étant donné la date tardive (XIIIe s.) de son apparition en français, il nous paraît inutile de chercher, comme l'a fait M. Breitinger [2], un précurseur de cet usage dans le latin de basse époque.

Il n'est pas surprenant que l'usage moderne apparaisse si tard. D'abord, il était toujours possible de répéter la conjonction intégralement, là où la clarté semblait l'exiger, tournure dont l'ancien français se servait souvent [3], du reste, soit sans, soit avec la particule de coordination : —

Quant ses mains sus tendit *E quant* jus les meteit (*Best.,* 2722) ; — *Quant* sa suer vint, *quant* el la veit (*Eneas,* 2075 ; — Cf. *S. Brand,* 13, 3) ; — Exoi, Sire la voiz de la meie preiere, *dementres que* je or à tei, *dementres que* je eslef mes mains... (*Psaut.,* 27, 2).

Ensuite, la concordance très stricte des temps dans les deux propositions parallèles indiquait suffisamment qu'un rapport intime existait entre elles : nous n'avons relevé qu'un seul cas (*Raoul de C.,* 7912), où le temps n'est pas le même dans les deux propositions coordonnées, et il n'en va pas autrement pour les exemples cités par M. Klapperich. Enfin, l'ancien français pouvait aussi indiquer le

(1) Cf. Étienne, § 425, 2°.
(2) *Loc. cit.,* p. 238.
(3) Cf. Maetschke, p. 63-64 ; C. Busse, p. 83.

rapport existant entre les propositions par un changement de mode;

Cf. *Quant* il furent tout de le nef issuz, et fuissent en le terre (*S. Brand.*, 15, 14).

§ 2. — *QUE* PLÉONASTIQUE

La conjonction *que*, si souvent omise là où son emploi est de rigueur en français moderne, est quelquefois répétée en ancien français, alors que cette répétition est superflue au point de vue grammatical : —

Quand une incidente s'insère entre la principale et une subordonnée amenée par que, *l'ancien français peut placer la particule et avant et après l'incidente* (1).

Cette répétition surérogatoire du *que* a visiblement pour but de rendre plus claire la construction d'une phrase, tant soit peu obscurcie par la présence d'une incidente. Elle se rencontre sous les formes et dans les conditions suivantes : —

a) **Une proposition relative** un peu longue se rattache soit au *régime, placé en tête de la subordonnée,* (cas le plus anciennement attesté) : —

Poscite li *que* cest *fructum que* mostred *nos habet qel nos conseruet* (*Jonas*, 32) ; — qui de ço se vantat, *Que* icele grant eve, que si bruit en cel val, *Qu'il* la fereit eissir tote de son chenal (*Pèl.*, 765),

soit au *sujet* de la subordonnée (cas le plus fréquent) : —

E quidez *que* David, ki est hardiz cume liuns, *que il* se défaille de pour (*Quat. Liv. R.*, II, 182 (6) ; — Et ensi fut fait ke cil ki vinrent al cortil por nuisir *ke il*... (*Dial.*, III, 234 (22) ; IV, 229 (16) ; 246, 11) ; — Parmi Arras a fait .j. ban huchier *Que* trestuit cil qu'arme puissent baillier *Que il* s'adobent por lor singnor aidier (*Raoul de C.*, 8556) ; — Cf. (*Huon de Bordeaux*, 94, 22, cité par M. Busse),

— En pareil cas, le sujet ou le régime est généralement répété sous forme de pronom personnel, répétition d'ailleurs particulièrement fréquente après une proposition relative, aussi bien en ancien fran-

(1) V. Tobler, *Verm. B.*, II, p. 29, note. — Quelques exemples, tirés la plupart du temps de textes du XIIIe siècle, sont cités par Diez, III, p. 314, note ; — A. Tobler, *Bruchstück aus dem* Chev. au Lyon ; Progr. Solothurn, 1861 (p. 16) ; *Gött. Gel. Anz.*, 1875 (p. 1078, note) ; — W. Foerster, *Richars li Biaus*. Wien, 1874 (note, v. 1893) ; — A. Boucherie, *Le Dialecte poitevin au XIIIe siècle*. Montpellier, 1873 (p. 298) ; — Ebering, *Syntaktische Studien zu Froissart* dans la *Zeitschr. f. rom. phil.*, V, p. 376 et seq. ; W. Procop, *Syntakt. Studien zu Robert Garnier*, Eichstatt, 1885, p. 127 ; — Morf, *Lit. Bl.*, 1887, p. 213 ; — H. Eder, *Syntakt. Studien zu Alain Chartiers Prosa*, Würzburg, 1889, p. 163 ; — Em. Walberg, *Best.*, p. 150 ; — C. Busse, p. 79. — Nulle part je n'ai trouvé d'explication détaillée de cet usage curieux.

çais que dans le latin de la décadence[1]. Le *que* pléonastique se rencontre, mais rarement ,sans ce pléonasme du pronom : —

Si garderont en bien et en foi la bataille, *Que* cil qui pora veintre *que* sains et saus ailge (*Aiol.*, 8959)[2],

soit enfin à un *substantif accompagné d'une préposition* : —

Pensez *que* de si franche feme Qu'il amena de lointain reigne *Que* lui ne poist s'ele est destruite (*Trist.* (Bér.), 1115) ; — Si li en avint ainsi, *que* par la menoison qu'il avoit, *que* il li couvint... (*S. Louis*, 10 ; 43).

b) **Une proposition circonstancielle** se trouve intercalée entre le verbe principal et la subordonnée amenée par *que*. La plupart du temps, c'est une proposition *conditionnelle*, amenée par *se* ; moins souvent, une proposition *temporelle* amenée par *quant* : —

(*Troie*, 2278 ; — *Quat. Liv. R.*, II, 200, note 1 ; — *Dial.*, I, 24 (25) ; 36 (17) ; IV, 242, (4) ; — *S. Louis*, 129). — *al jur que* (*Quat. Liv. R.*, I, 232, 17 ; 233, 1 ; — *S. Gilles*, 3783) ; — *si cume* (*Quat. Liv. R.*, IV, 366, 5) ; — *si tost cume* (*ib.*, II, 173, 19 ; — *S. Louis*, 129) ; — *toutes les foiz que* (*ib.*, 204).

Sauf une seule exception (*puisque*, au sens causal : *S. Louis*, 340), la répétition du *que* semble se borner à ces deux genres de propositions incidentes. Il en est de même des exemples de l'ancien français relevés dans les ouvrages cités plus haut [note, p. 169], sauf de très rares exceptions, et la même remarque peut être faite pour les exemples de l'italien, cités par Fanfani[3].

En pareil cas, le sujet de l'incidente est très souvent le même que celui de la subordonnée amenée par *que*. La répétition de la particule est vraisemblablement facilitée par le désir de différencier les deux usages syntaxiques du même mot. C'est un fait qui doit être rapproché de la répétition du *que* dans (**a**), si fréquente avec pléonasme du pronom personnel.

Voici comment nos exemples se répartissent : —

1) *La subordonnée amenée par* **que** *et l'incidente ont* **le même sujet** : —

Et crient *que, s'il* vit longement, *Qu'il* ne l'en laissera neient (*Troie*, 747) ; — Cf. — (*Trist.* (Th.), 1187 ; — *Dial.*, III, 131 (9) ; 134 (22) ; 136 (10) ; IV, 210 (15) ; 229 (14) ; — si lur mandad *que si tost cume il* oïssent la busine suner *que il* criassent... (*Quat. Liv. R.*, II, 173 (19) ; — Cf. *Ors. B.* ; — *Auc.*, 14, 25) ; — Cumanded est en la lei *que quant l'um* vient pur cited asegier, *que l'um* i deit de primes pais offrir (*Quat. Liv. R.*, II, 200, note ; I, 127, 10) ; — *Auc.*, 16, 31). Cf. aussi (*Quat. Liv. R.*, I, 78 (8) ; — *Auc.*, 4, 7 ; [que *se jo... que jo*] ; — et (*Quat. Liv. R.*, III, 233 (1) ; — *S. Louis*, 81).

(1) Voy. Étienne, § 300 ; Lotz, p. 28-29.
(2) Le *que* explétif se retrouve aussi dans l'édition de M. Foerster.
(3) *Il Decameron*, Firenze, 1883 (v. l'index sous *che*).

La répétition du *que* se rencontre sans répétition du pronom dans (*Trist.* (Th.), 1187; — *Quat. Liv. R.*, I, 71 (13).

2) *L'incidente et la subordonnée ont des* **sujets différents.** Ce cas est plus rare que le précédent : —

Je prendrai les armes, s'irai a l'estor par tex covens, *que, se dix* me ramaine sain et sauf, *que vos* me lairés Nicolete (*Auc.*, 8, 34; 10, 49); — Cf. (*Quat. Liv. R.*, II, 216, note; III, 329 (2); IV, 366 (5); — *Raoul de C.*, 735).

Rem : — Un des exemples donnés par M. Boucherie combine les types **a** et **b**; *que* est ainsi doublement pléonastique : —

L'om dit *que* cil qui sunt en fornication... *que si il* morent en iceau peché, *que il* sunt durablement perdu (*Sermon*, p. 50).

c) Un **complément de circonstance**, ou un autre **membre de phrase** quelconque, précède le verbe de la subordonnée commençant par *que* : —

Il ot cure de ce racontar a moi, *ke* el borc de Spolice une meschine, ia mariable filhe d'un prouost, *ke ele* arst... (*Dial.*, III, 153, 18); — Or vos pri *que* vers De *que* m'en aidiés (*Aiol.*, 1937 (1); — Cf. *Ambroise*, 8373, 9043, cité par M. Walberg; — *Lyon*, 6641, cité par M. Busse).

La répétition du *que* est moins excusable dans ce cas que dans **a**) et **b**); aussi est-elle moins fréquente et plus tardive.

Historique.

La répétition surérogatoire du *que* est fort ancienne : elle se trouve déjà au xe siècle dans *Jonas*, et au xie dans le *Pèlerinage de Charlemagne* (année 1060) après une proposition relative intercalée, et s'étend aux propositions conditionnelles dans le *Tristan* de Béroul (environ 1150), ensuite aux temporelles dans les *Livres des Rois*.

A mesure qu'on s'approche du xiiie siècle (2), ce *que* pléonastique se retrouve de plus en plus fréquemment (cf. *Aucassin*, *Aiol* et *Raoul de Cambrai*), et dans l'*Histoire de Saint Louis* de Joinville (année 1309), la répétition de la particule est devenue la règle.

Cet usage, encore fréquent en plein xvie siècle chez Rabelais et ses contemporains, et même chez les plus anciens auteurs du xviie siècle (3), a disparu de la langue écrite, grâce aux critiques de Vaugelas, mais subsiste encore aujourd'hui dans le langage populaire parlé :

Si bien donc que *quand on l'a débarqué pour not' malheur à Calais, Louis XVIII*, qu'*on a même coulé son gros pied sur un bronze* (Henri Monnier, cité par M. Siede, p. 56).

Pendant la période qui nous occupe, le *que* pléonastique se rencontre moins souvent en poésie qu'en prose. Les vieilles chansons de geste avec leurs constructions simples, ainsi que les romans d'aventure des écrivains chez qui le sentiment du style est le plus développé, tels que Chrétien de Troyes (4), et Gautier d'Arras, n'en fournissent que peu d'exemples. Bien que les poèmes autres qu'épiques de la seconde moitié du xiie siècle et les chansons de gestes tardives en fassent un usage un peu plus étendu, la répétition du *que* n'y est jamais générale. Par contre, en prose, *que* est souvent répété. Ce sont les auteurs et traducteurs de textes religieux qui pratiquent cette répétition du *que* le plus familièrement (par ex., dans le *Dialogue de Grégoire* et les *Livres des Rois*).

Cette tournure a, en effet, un caractère ecclésiastique ; ne trouve-t-elle pas son ori-

(1) De même l'éd. Foerster.

(2) Cf. Brunot, I, p. 480.

(3) Benoist, p. 151-152 ; Huguet, p. 370-371 ; Haase, p. 388 ; C. Busse, p. 79. Il est à remarquer que la répétition de *que* ne s'explique aucunement par des raisons de métrique, car elle est surtout propre à la prose.

(4) Cf. cependant *Perc.*, 2083, 7114, 8001 ; — *Lyon*, 6041, cités par M. Busse.

gine dans l'Homélie sur Jonas, et les exemples du XIIIe siècle, cités par M. Boucherie, ne sont-ils pas tirés d'un sermon de l'évêque de Paris, Maurice de Sully (1) ?

Quant à la raison d'être de ce procédé naïf, il est de toute évidence que la répétition de la particule est amenée par un besoin de clarté que nous, lecteurs modernes, trouvons excessif. L'intercalation d'une longue incidente détourne fatalement l'attention de l'auditeur de la structure de phrase annoncée. C'est là un grave inconvénient, auquel, à toutes les époques, on a tâché d'obvier par différents moyens ; le grec emploie une particule marquant l'insistance, οὖν, εἶτα ; le latin se sert de *tum, tum demum,* etc. ; l'anglais de *then,* l'allemand de *so,* etc. ; l'ancien français pratique un usage analogue de *si* après les propositions temporelles (2). La répétition intégrale de la particule de liaison est un moyen si simple et si naturel, que nous ne sommes pas étonnés de la retrouver dans d'autres langues, surtout à une époque primitive de leur développement. Ainsi M. Tobler fait remarquer qu'une répétition analogue de *ut* se trouve chez Plaute ; ajoutons qu'elle est assez fréquente également chez Tite Live (3) ; la répétition de la particule *que* et des formes équivalentes se rencontre en italien, en espagnol et en provençal, aussi bien qu'en ancien français (4).

Depuis Vaugelas, les grammairiens sont d'accord pour condamner cet usage, si caractéristique de l'ancienne langue. Mais, il faut en convenir, la répétition du *que* contribue beaucoup à la clarté de la phrase ; après une longue digression, le second *que* ramène l'auditeur au point de départ, et la construction est reprise comme si de rien n'était. Au fond, cette répétition du *que* n'a rien de plus choquant, ni de plus illogique, que les expressions pléonastiques, si fréquentes dans le langage oratoire, par exemple : — « *C'est,* puisque je dois... *c'est,* dis-je... »

Diez (5) y voit « un de ces pléonasmes qui caractérisent le langage vulgaire » (*volkstümlich*). Mais, nos exemples le montreront nettement, ce *que* parasite est le plus répandu précisément dans les traductions du latin, œuvres de clercs, et il est très employé par le sire de Joinville, grand seigneur, ami intime de saint Louis (6).

(1) Cf. aussi : Or voill finir icest escrit ; Deus, si lui pleist, ne nus oblit, *Ke* al jur de le grant juise. Quant nus serrum a cele assise *Ke* nus i seiuns, si li pleist (*S. Gilles,* 3781).

(2) Voy. Diez, III, p. 317 ; Tobler, *Li dis dou vrai aniel,* Leipzig, 1884, p. 25 ; Rosenbauer, p. 37.

(3) V. Madvig, *Grammaire latine,* trad. Weil, Paris, 1888, § 480, Rem. 3.

(4) Diez, *loc. cit.* ; Tobler, *Verm. B.,* II, p. 29, note.

(5) *Ibid.*

(6) M. Tobler, *Gött. Gel. Anz., loc. cit.,* a relevé chez Goethe une répétition analogue de *dass.* Remarquons que de telles répétitions illogiques se trouvent ailleurs : — In Trebatio mandaui *ut,* si quid eum uelles ad me mittere, *ne* recusaret (Cic. *Fam. IV,* 1, 2).

C'est plutôt un phénomène de syntaxe générale, qui est constant dans le langage négligé, mais qui ne se laisse voir dans la langue écrite qu'aux époques où la recherche consciente de la forme est peu commune ; aussi la tendance à répéter inutilement la particule de liaison disparaît-elle par suite du développement du sens du style, et du souci de la régularité grammaticale. On doit y voir, comme le dit M. Brunot, un usage du langage vivant « qui se dérobe souvent aux exigences d'une logique trop minutieuse (1) ».

Remarque : En ancien français, le *pronom relatif* peut aussi se répéter inutilement : —

Ne dites a vostre escient nulle riens, *que* se touz li mondes le savoit, *que* vous ne peussiez congnoistre (*S. Louis,* 24).

Indépendamment du désir de clarté qui amène la répétition de la particule de liaison dans d'autres langues, cette répétition a été facilitée, semble-t-il, en ancien français pour les raisons que voici : —

1) En ancien français, il n'y avait pas de règles fixes gouvernant la place de l'incidente dans la phrase, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas de position déterminée par rapport à la conjonction *que* (v. p. 116-117). Cette hésitation s'ajoutait, ce semble, au besoin de clarté, pour amener la répétition du *que*. Celui qui dit indifféremment :

Et saces, *se tu le pers* **que** tu es deserités (*Auc.*, 8, 15),

et :

Saciés bien **que**, *se jë en muir*, faide vous en sera demandee (*ib.*, 6, 10),

peut bien arriver à combiner ces deux modes d'expression, en plaçant *que* deux fois dans la phrase : —

Et saciés bien **que** *se je le puis avoir* **que** je l'arderai en un fu (*ib.*, 4, 7).

Le double *que* serait donc le résultat d'une contamination.

2) On peut constater que dans nos exemples le mot précédé immédiatement du second *que* est, à peu d'exceptions près, un monosyllabe ; il en est ainsi également des exemples d'autres langues, dont il est question dans les ouvrages cités plus haut [p. 169].

Comme la voix indique plus difficilement le caractère dépendant de ce qui vient après l'incise, là où le premier mot de la suite est un monosyllabe, il y a peut-être une tendance à répéter *que* pour lui donner plus de corps (2).

Pour ce qui est du sens, il est évident que l'emploi du procédé en question a pour effet de mettre en vedette la nature hypothétique

(1) II, p. 430.

(2) C'est sans doute ce qui explique la facilité avec laquelle *que* s'attache à *il* : pourchassoit des reliques le vrai cors saint et les envoioit a la dite chapelle *par quoy* cil venront a son autel *que il* y eussent plus grant devocion (*S. Louis*, 767, cité par C. Busse, p. 80). Rappelons que l'ancien français confond souvent *que il* avec *qui*.

du fait contenu dans la subordonnée, que ce fait soit modifié par des circonstances spéciales de temps [*proposition temporelle intercalée*], ou qu'il dépende pour sa réalisation de l'accomplissement d'une autre action quelconque [*proposition conditionnelle intercalée*]. Le second *que* se rapproche ainsi, pour le sens, de *alors, en ce cas* :

Set *que*, se de ce l'escondit, Que il l'en savrà molt malgré (*Trist.* (Th.), 1187) [il sait que si... *alors, en ce cas*].

Il s'ensuit que la répétition du *que* a surtout lieu là où les circonstances exigent une expression nette et claire. L'examen de nos exemples montrera que cette répétition est propre aux formules précises et, si je puis dire, au style officiel.

Examinons en détail dans quelles conditions la répétition abusive du *que* se présente : on peut ranger les exemples suivant la nature du verbe principal : —

1° *Propositions complétives.*

1) Avec des **verba sentiendi** : —

saveir (*Trist.* (*Th.*,) 1187) ; — Bien sai *que* se li rois me peut tenir *C'*a nule raenchon n'en puis venir (*Aiol*, 3322 ; — *Auc.*, 4, 7) ; — **conut** (*Dial.*, I,, IV 23, 16) ; — **se repensa** (*ib.*, 16, 31) ; — **vedeir** : je voi *que* se je descent de de ceste nef, *que* elle sera de refus (*S. Louis*, 15) ; — **creire** : Et croient *que* quant li om meurt pour son signour on en aucune bone entencion *que* l'ame d'aus en va en meillour cors (*ib.*, 249).

Que est répété pour accuser le caractère conditionnel du régime du *verbum sentiendi* ; on *sait*, on *voit* deux choses : 1° une certaine condition à remplir ; 2° la conséquence de la réalisation de cette condition. La conjonction *que* sert à amener ces deux propositions.

2) Avec des **verba declarandi** : —

On trouve la répétition du *que* surtout dans les phrases *emphatiques*, où il s'agit, par exemple, d'une *déclaration solennelle* ou dans les *serments* :

(*Pèl.*, 765 ; — *Quat. Liv. R.*, I, 232 (17) ; — e feinst k'il out fait vud *que* se Deu le ramenast en Jérusalem *que* il freit offrende e sacrefise (*ib.*, II, 173 (15) ; — *Auc.*, 10, 38 ; — Cf. *R. Charr.*, 134, 28), cité par Bischoff.

C'est en effet une tournure qu'il faut rapprocher des expressions pléonastiques, si communes dans le style juridique :

Cf. E durrad gwage etraver ad plege, *que* si autre vienge aprof dedenz l'an e le jur pur l'aveir demander, *qu'*il l'ait a dreit en la curt ki l'aveit rescus (*Lois de G.* 5).

Cf. aussi la fréquence d'expressions toutes faites comme *sain et sauf* (*Auc.*, 8, 34 ; — *Cordres*, 2493). Elle s'accommode donc aux *menaces solennelles* et aux phrases qui ont le caractère d'un *ultimatum* : —

Et sachiez bien certainement, *Que* se vos ne m'i anvoiiez Et le don ne m'an otroiiez, *Que* j'irai sanz vostre cougié (*Cligés*, 4262) ; — e dist mei *que* se il

m'eschapout *que* jo en murrei u un talent de argent li durreie (*Quat. Liv. R.*, III, 329 (2) ; IV, 383 (16) ; — et li distrent *que* puisque il ne le vouloit faire, *que* il le feroient mettre es bernicles (*S. Louis*, 340 ; 137, etc.).

3) Avec des **verbes impersonnels :** —

Avint que (*Quat. Liv. R.*, IV, 366 (5) ; — *S. Louis*, 10).

4) Avec des verbes exprimant le **désir ou l'ordre :** —

En la lei fud cumanded *que*, se l'um anumbrast le pople, *que* chascuns de ces ki fust anumbrez féist recunuissance à notre Seignur (*Quat Liv. R.*, II, 217 (note 1) ; 200 (note 1) ; — *Auc.*, 14, 25) ; — e me manda *que* se je vousisse, *que* nous loïssiens une nef entre li et moy (*S. Louis*, 113 ; 81) ; — Cf. *Quat. Liv. R.*, II, 173 (19) ; — *Perc.*, 2083, 8001, cité par Bischoff ; — Si vos lo et conseil... (*S. Louis*, 204 ; — *Aiol*, 1937).

Il s'agit de commandements non pas absolus, mais modifiés par des circonstances spéciales de condition ou de temps. Ce désir exagéré de précision ne serait pas pour nous étonner, quand il s'agit d'un ordre formel, comme dans les cas précédents, ou d'une proclamation officielle comme :

Parmi Arras a fait ban huchier *Que* trestuit cil qui... *que* il... (*Raoul de C.*, 8585),

ou la **crainte :** —

Ele ot paor *que*, s'ele i'entroit, *qu'*eles ne l'ocesissent (*Auc.*, 16, 30 ; — Cf. *Troie*, 747).

Le second *que* indique nettement que la crainte n'est justifiée que dans des circonstances hypothétiques déterminées.

5) Après des **verba sentiendi ou declarandi** employés **interrogativement** (*Trist.* (Bér.), 115 ; — *Quat. Liv. R.*, II, 182 (6).

2° *Propositions circonstancielles.*

La répétition du *que* se borne, dans nos exemples, aux **propositions consécutives**, dont elle marque nettement le caractère dépendant. De façon générale, cette remarque s'applique également aux exemples cités ailleurs : [Cf. cependant *que* pléonastique par exception après *afin que* (Diez ; C. Busse) ; *que final* (Boucherie) : *à ce que* (Busse) ; *por ce que* (Tobler)].

a) En général, il y a dans la principale un **corrélatif** (*tel*) : —

E nos eschieles devisons Par tel sen e par tel maniere... *Que*, quant ço vendra a la feire, *Que* il nen i ait rien a refeire, (*Troie*, 2278) ; — Je prendrai les armes s'irai a l'estor par tex covens, *que* se dix me ramainne sain et sauf, *que* vos me lairés Nicholete... (*Auc.*, 8, 34 ; — *Cordres*, 2493 ; — *Raoul de C.*, 733 ; — *S. Louis*, 43, 360, 361).

b) **Sans corrélatif :** —

(*Cump.*, 147 ; — *Ors. B.*, 3051 ; — *Aiol.*, 8959 ; — *S. Louis*, 129) [1].

(1) Le *que* explétif qu'on trouve chez Froissart : et eut désir de chevauchier en France si avant *que* de passer la rivière de Loire (V, 377), semble être inconnu au XIIe s. Cf. Ebering, *Zeitsch. f. rom. Phil.*, XV, 371 ; F. A. Hamel, *Molière-Syntax* ; Diss. de Halle, 1895, p. 127.

CONCLUSION

Résumons en quelques mots les résultats acquis. — En ce qui concerne la conjonction *que,* quelles sont les différences qui séparent la syntaxe en vogue à la fin du XIIe siècle de celle dont nous distinguons les grandes lignes dans les premiers monuments de la langue? Pendant toute cette période, la conjonction, qui dès l'origine remplace la construction latine de l'accusatif avec l'infinitif, et représente, à elle seule, tant de conjonctions latines, ne subit point de concurrence sérieuse. L'accusatif avec l'infinitif reparaît sur le tard dans le *Dialogue de Grégoire le Pape* (1), mais c'est un latinisme manifeste, qui demeure rare dans la suite. Les particules *quand, comme* (2) et *où,* n'empiètent pas encore sur le domaine primitif de *que*. L'usage de *car,* qui pendant assez longtemps remplacera *que* dans plusieurs de ses principaux emplois (3), ainsi que la tournure si commode où une proposition infinitive, précédée d'une préposition, s'emploie à la place d'une subordonnée directe, ne sont pas encore fréquents. Bref, sauf dans une mesure fort restreinte, *que* reste à l'abri de toute concurrence venue du dehors, et ses emplois se multiplient librement.

Ce développement des usages de la conjonction dans la période qui nous occupe ici, paraîtra considérable ou minime, suivant les termes de comparaison que nous choisirons. Si l'on prend d'une part le langage raffiné, presque précieux, d'un Chrétien de Troyes ou d'un Gautier d'Arras, et d'autre part les frustes bégaiements des

(1) Par ex. : IV 233(2) ; 253 (6) ; 255 (4); voy. à ce propos Meyer-Lübke III, § 388; Brunot I, p. 249.

(2) Par ex. dans: *lui escripvoit* comme *le roi partoit* (Commines 1, 2); voy. Meyer-Lübke, § 580.

(3) Surtout après *tel, si, tant,* mais aussi après des verbes exprimant la perception, enfin à la place de n'importe quel *que :* par ex., dans Baudouin de Sebourg. Voy. Jeanjaquet, p. 83 ; Tobler, *Zeitsch. f. vergl. Sprachforsch,* XXIII, p. 416 ; *Rom.*, VI, p. 131 ; Körting, *Zeitsch. f. franz. Sprache,* XVIII, p. 267-68; Meyer-Lübke, III, § 585.

monuments vénérables du IXe ou du Xe siècle, on ne peut disconvenir qu'au cours des temps la syntaxe ait subi des modifications importantes. Mais, si dans la *Séquence de sainte Eulalie* ou la *Vie de saint Léger* on cherche en vain des tours fort à la mode à la cour d'une Marie de Champagne ou d'une Aliénor de Poitiers, est-ce parce qu'ils n'existaient pas encore à une époque aussi reculée, ou est-ce parce que ce sont des tournures que n'emploieraient jamais de tels auteurs à quelque époque que ce soit? C'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue. *L'Homélie sur Jonas,* par exemple, simples notes écrites à la hâte par quelque prédicateur avant de monter en chaire, nous donne de la syntaxe du Xe siècle une idée qui n'est guère plus exacte que celle que nous donnerait de la langue du siècle de Louis XIV le brouillon d'un humble curé de campagne. Jugée ainsi, la syntaxe d'un chansonnier moderne serait bien supérieure à celle d'un ecclésiastique d'alors, fût-il même de Meaux. Pour se rendre compte des progrès faits par la langue, il importe d'examiner, non pas des choses disparates, mais des textes appartenant au même genre littéraire. Si l'on procède ainsi, le développement semblera moins considérable.

Aussi convient-il de choisir comme termes de comparaison deux textes de même espèce, appartenant, l'un à l'ancienne période, l'autre à une période plus récente. Prenons, par exemple, un genre littéraire, très populaire au moyen âge, les vies de saints. Choisissons-en une ancienne, la *Vie de saint Alexis* [1060], et deux plus récentes, celles de *saint Thomas de Cantorbéry* [1225] et de *saint Auban* [1275]. Nous aurons ainsi comme points de repère des textes analogues de même longueur (*Al.*, 625 vers; *S. Thom.*, 450 vers; et *S. Aub.*, vv. 1-625), et qui représentent le XIe et le XIIIe siècles. Ces poèmes, n'étant ni « épiques », ni « courtois », ni particulièrement « savants », reflètent, semble-t-il, la syntaxe normale et moyenne de leur époque. La comparaison ne sera donc pas oiseuse; voici en bref ce qu'elle donne : —

Dans les deux textes du XIIIe siècle, les vies de saint Thomas et de saint Auban, l'emploi des corrélatifs *ço* et *le*, très fréquent dans l'*Alexis*(1), est presque inconnu(2); d'autre part, ce même besoin de clarté donne naissance à un usage nouveau, celui du corrélatif *i* après *consentir* (*S. Thom.*, I, 47). L'omission de la conjonction est beaucoup plus rare que dans l'*Alexis*, et se borne presque exclusivement aux propositions consécutives après *tant, tel* et *si*(3); à plus forte raison, des constructions concises telles que : *Ne l' conoisseie plus*

(1) Avec *vedeir*, 38 a, 121 b; *saveir*, 21, c, 91, d; *est avis*, 69, e; *fust granz dols*, 21 d; *peiset*, 96, d; *est mercit*, 73, c; *depreier*, 63, a; *voleir*, 50, d; *doner*, 74, a.

(2) Cf. cependant (*S. Aub.*, 192; *ço*).

(3) *Que* est omis après *prier* (*S. Aub.*, 345); = *quin* (*ib.*, 69).

qu'onques ne l'vedisse (*Al.*, 87, e), où *se* fait défaut, ne se rencontrent plus. En revanche, on y trouve des usages que l'*Alexis* ne connaît point : — *que* équivalant à ὅτι ; — *Auban a parole simple e atemprée* : | *dist* k'« *il s'en ala ben devant l'ajurnée,* | *celui le gard ki cria la terre e mer salée* » (*S. Aub.*, 526) ; — l'emploi de propositions « relatives et conjonctionnelles » ; — *De l'esclavine* k' *il voient* k' *Auban ad afublée* (*ib.*, 519) ; — du *que* pléonastique (*S. Thom.*, I, 63), et de *et* explétif ; — *s'en pernez teu vengance cum il apendra,* | *ki-en seit chastiëz chascuns ki la saverra* | e k'*en dient trestuit* (*S. Aub.*, 441). De nouvelles conjonctions y sont en usage : *avant que* (*S. Aub.*, 429, 433), *des puis que* (*ib.*, 379). L'ordre des mots est moins fixe ; parfois la subordonnée précède la principale ; — *k'a fausse fust pruvée ben pert* (*ib.*, 557) ; — *K'ele n'est faite mut s'en deut* (*S. Thom.*, I, 36). Enfin, la syntaxe est moins stéréotypée que dans l'*Alexis* ; le présent, presque le seul temps employé par l'auteur de l'*Alexis*, est remplacé par d'autres temps, et le vocabulaire des verbes est plus étendu. Les phrases sont plus longues et plus complexes.

Ce ne sont pas là des différences bien grandes, mais on peut les considérer comme typiques. Elles représentent une progression sensible dans le sens de l'usage moderne, qui s'accuse mieux chez certains écrivains que chez d'autres, mais qui correspond pourtant à un mouvement général. Un tour syntaxique ne naît pas d'un jour à l'autre, et il fait des progrès si lents que dans l'espace de deux siècles les étapes parcourues ne sont ni longues, ni nettement marquées. L'apparition de bon nombre de locutions nouvelles, la croissance insensible d'usages attestés de bonne heure, qui dans la suite deviennent de plus en plus fréquents ou qui pour une raison ou une autre se font rares et finissent par disparaître — c'est tout ce que l'on peut constater dans le développement de la syntaxe de *que*. En ancien français, les gains sont plus considérables que les pertes. Ils sont aussi plus faciles à enregistrer, car, si la date précise de telle ou telle tournure ne peut guère être fixée, sa disparition est encore plus obscure. Voici dans ses grandes lignes l'ordre chronologique des principaux phénomènes relevés, auxquels, sauf erreur, on peut assigner, provisoirement, une date relativement précise : —

XIIe SIÈCLE

Premier tiers. — *Que* répété pour éviter l'ambiguïté, par ex. : *Pus* qe *Deu me out baillé En garde de vous* Et qe *me eusse pur Deu pene* (*Débat*, 20, a).

Apparition des conjonctions composées, **endementiers que, en ice que, desque la que** (*Psaut.*) ; **devant ço que** (*Camp.*) ; **devant que** (*Best.*).

Second tiers. — Vers **1150** : *Que* amenant une proposition faisant pendant à un substantif. « Compléments de natures différentes », par ex. : *Vit* la franchise *Du roi qui pardonne a Yseut Son maltalent,* et que *il veut Repenre la tant bonement* (*Trist.* (Bér.), 2660).

L'ordre des propositions devient moins fixe. La subordonnée précède la principale, par ex. : *Que sont venu mout li desplot* (*ib.*, 3106).

Apparition de **fors que, ja seit que, de si la que** (*Trist.* (Bér.), 1500).

Est merveille, suivi d'une proposition *conditionnelle* (*Thèbes*).

Vers **1160** :

Que omis après un verbe de *crainte* (*Erec.*).

Vers **1165** :

Ce que = *id quod,* par ex. : *Ne li torne mie a deduit* Ço que *par la sale veillièrent...* (*Troie,* 1479). **Sanz ço que** (*ib.*).

Troisième tiers. — Apparition de : **après que, depuis que, lors que, lues que, maintenant que, por tant que, tantost que** (Chrétien de Troyes) ; **Lues maintenant que, por que** (Gautier d'Arras).

Vers **1170** : **En ço que** (*Quat. Liv. R.*). Emploi de *que* remplaçant *si* (Rom. de *Rou* [1168-1175]).

Vers **1200** : Apparition de : **après ce que, manes que, par que, par tant que** (*Dial.*).

XIIIe SIÈCLE

Apparition de : **En tant que, en tel manière que, erranment, errant que** (*S. Brand.*).

Cette liste provisoire ne donne que le *terminus a quo* des constructions mentionnées ; en pareille matière, le *terminus ad quem,* avons-nous vu, ne peut pas être précisé. Mais elle n'aura pas manqué de suggérer au lecteur avisé une question importante. — En partant de ces données, ne pourrait-on pas préciser la date de ces textes d'ancien français qui, jusqu'ici, n'ont été datés qu'à une cinquantaine d'années ou même à un siècle près ? Ces faits, ainsi que bien d'autres que nous avons eu l'occasion de mentionner ci-dessus, peuvent être rapprochés de phénomènes de syntaxe divers, apparaissant à des époques déterminées, de façon à fournir un ensemble de données grammaticales qu'on peut appliquer comme critérium pour dater certains textes. La syntaxe étant quelque chose d'impersonnel, un écrivain emploie généralement des tournures communes à ses contemporains. Si donc, dans un texte d'origine douteuse, on constate l'emploi des mêmes tournures que celles en vogue à une certaine époque, il y a une forte présomption que son auteur a écrit à cette époque. C'est en somme le principe que M. W. Lutoslawski[1], suivant la méthode de M. Lewis Campbell, a appliqué avec tant d'éclat, sinon de succès, aux dialogues de Platon, dont l'ordre chronologique est douteux ; d'après lui, l'ordre de la composition des dialogues ressortirait de l'emploi que fait Platon de certaines parties du discours, notamment les particules, critérium d'autant plus sûr qu'il est indépendant de la volonté de l'écrivain. Sans vouloir nous aventurer sur un terrain étranger au sujet de

[1] *The Origin and Growth of Plato's Logic,* London, New-York and Bombay, 1905.

cette étude pour appliquer une méthode dont l'utilité a été fort contestée, nous pouvons cependant indiquer brièvement comment on peut ainsi se servir des faits que nous venons de rapporter.

Prenons comme exemple typique un texte dont la date, de première importance pour l'histoire littéraire, est très controversée. Il s'agit de savoir si le fameux *Pèlerinage de Charlemagne* appartient au milieu du XIe siècle, comme le croyait Gaston Paris, ou seulement à la fin du XIIe siècle, comme le prétendent d'autres savants (1).

Si l'on s'en tenait à la syntaxe de la conjonction *que*, on serait enclin à adopter cette dernière date, en acceptant l'explication proposée récemment par M. Coulet qui, pour des raisons d'ordre littéraire, estime que ce poème, volontairement archaïsé, a été écrit plus tard qu'on ne croit généralement (voy. p. XXIV).

En effet, si le contenu de ce récit extraordinaire est curieux, sa syntaxe ne l'est guère moins. Sans étudier ici en détail une question que nous espérons traiter ailleurs, remarquons que l'auteur emploie généralement les tournures communes aux chansons de geste du XIe siècle et du commencement du XIIe, mais qu'à côté de cette syntaxe épique se trouvent des tours plus récents. Ainsi, on rencontre dans le *Pèlerinage* la locution *ou que* (=*aussitôt que*, v. 824), tournure que nous n'avons pas constatée ailleurs avant la fin du XIIe siècle (dans *Orson de Beauvais* et la *Prise de Cordres*) ; le *que* pléonastique (v. 765), qui, si l'on fait abstraction d'un cas unique et douteux dans le *Jonas*, ne se trouve nulle part avant la poésie courtoise de la seconde moitié du XIIe siècle ; l'emploi de *cuidier* suivi de l'indicatif avec *que* (voy. p. 2), de *dè ço que* (voy. p. 23), du subjonctif avec le sens du conditionnel en français moderne (voy. p. 9), tournures qui ne semblent pas se rencontrer ailleurs avant 1150. En outre, les exemples que nous citons du *Pèlerinage* se trouvent aussi souvent à côté de ceux d'*Orson de Beauvais* que de ceux du *Roland*, par exemple, à la page 36, où la tournure : *Entre ses denz le dist que*... se borne au *Pèlerinage* et aux poèmes de la fin du XIIe, tels que *Orson de Beauvais*. Comment se fait-il que ces usages, ainsi que d'autres, se trouvent dans ce court poème qu'est le *Pèlerinage*, et non point dans les quatre mille vers de la *Chanson de Roland*, avant laquelle on a coutume de le placer, ni même, plus tard, dans le *Charroi de Nimes* et le *Couronnement de Louis* ? Que signifient ces innovations, inconnues aux écrivains du XIe siècle et de la première moitié du XIIe, et qui ne reparaissent dans la litté-

(1) Voy. p. XXIV.

rature que cent ans plus tard, sinon qu'un auteur de la seconde moitié du XIIe siècle (pour des raisons expliquées longuement par M. Coulet et qui ne nous concernent pas ici) réussit à s'exprimer sans s'éloigner des tournures purement épiques en vogue au XIe siècle, mais par malheur trahit son origine récente par l'emploi qu'il fait de quelques conjonctions ?

Sans insister plus longuement, que cet exemple schématique suffise pour montrer quel pourrait être l'intérêt de telles études statistiques, en apparence si arides. —

Les modifications subies par la syntaxe de *que,* nous l'avons vu maintes fois, correspondent à des différences qui sont plus souvent d'ordre littéraire que de nature chronologique. En sorte que la littérature de l'ancien français, telle que la montre la syntaxe de la conjonction *que,* se répartit en quatre divisions indépendantes du temps : —

1) Les chansons de geste dont les constructions simples, surtout aptes à la coordination, révèlent une langue ancienne et populaire, qui, pendant toute la période étudiée, n'évolue presque pas, si bien que même à la fin du XIIe siècle les auteurs des chansons épiques (telles que *Orson de Beauvais* et la *Prise de Cordres*) emploient un langage traditionnel, qui, semble-t-il, n'est plus de leur époque. Très conservateurs en matière de syntaxe, ils restent à l'écart des innovations de leurs contemporains ; ils n'apprennent rien et ils n'oublient rien, ou presque rien. Faut-il y voir cet esprit d'archaïsme factice que M. Bréal attribue aux poèmes homériques ? Pour donner à leur langage un certain parfum d'ancienneté, de la couleur locale, l'ont-ils archaïsé de parti pris ? Aux littéraires de répondre. Quoi qu'il en soit, le caractère fruste que gardent les chansons de geste, même tardives, les distingue nettement d'avec les textes appartenant aux autres genres littéraires : — 2) La prose qui ne comprend que des traductions du latin, œuvres de clercs, et, par conséquent, savantes et peu populaires. La langue, fortement latinisée, y est surtout apte à la subordination, et les phrases sont longues et d'un développement complexe. Entre ces deux extrêmes, se trouvent deux genres intermédiaires : — 3) la littérature didactique, surtout de caractère religieux, qui est écrite en vers courts généralement de six syllabes, et qui, par conséquent, s'accommode de constructions simples et de phrases courtes ; et enfin : — 4) la poésie raffinée de la seconde moitié du XIIe siècle, telle que la représentent Chrétien de Troyes et Gautier d'Arras et les romans de Béroul et de Thomas ; ces auteurs sont préoccupés d'effets de style étrangers aux autres genres, et chez eux, puisque l'enjambement est admis, la

subordination des propositions prend décidément le dessus. C'est dans ces trois derniers genres qu'apparaissent les nouvelles conjonctions composées et cette infinité de tournures et de façons de s'exprimer, qui rendent si compliquée l'étude de la syntaxe de *que*.

A côté de ces différences fondamentales, celles qui semblent provenir de l'existence de parlers régionaux, de modes d'expression plus usités dans certains domaines linguistiques que dans d'autres, paraissent sans importance. C'est à peine si dans le corps de cet ouvrage nous avons pu en indiquer quelques-unes. Sans doute, il s'est formé pour la syntaxe plus facilement que pour la phonétique de l'ancienne langue une sorte de κοινή, qui n'admettait guère l'emploi de tours marqués au coin du provincialisme. Les écrivains anglo-normands, il est vrai, semblent manier cette langue littéraire avec le plus de correction, si l'on peut dire, et de régularité, car ce sont eux qui pratiquent le plus familièrement des tournures qui dans la suite se généralisent [cf. leur usage du subjonctif après les verbes « émotifs » (p. 11) et des tours *que oui, que non* (p. 27), leur préférence marquée pour la forme subordonnée, l'emploi de la conjonction dans la seconde de deux propositions coordonnées, et enfin l'ordre moins fixe des mots]. Les textes du Nord également laissent voir certaines particularités, dont la plus frappante est l'usage du subjonctif dans les comparatives (voy. p. 97-98). Mais en somme, il est difficile de surprendre dans la syntaxe du XIIe siècle les différences dialectales que l'on s'attendrait à y trouver.

En résumé, la syntaxe change fort peu. Le langage populaire d'aujourd'hui conserve mainte tournure de l'ancienne langue. C'est que le français des gens du peuple évolue aussi librement, et, par conséquent, aussi lentement, que celui des poètes du XIIe siècle, car ni les uns ni les autres ne connaissent d'Académie et tous les deux sont en quelque sorte *supra grammaticam*. Les exemples que nous avons cités le prouvent nettement, et, à coup sûr, un lecteur français n'aura pas de peine à mettre en regard de presque toutes les vieilles constructions mentionnées des tournures analogues d'aujourd'hui. Même la tentation irrésistible qu'éprouve le peuple de répéter la conjonction *que* à satiété, et de la rattacher à des mots avec lesquels elle n'a que faire, est la suite d'une tendance bien française dont il a souvent été question dans les pages précédentes. A mesure que les multiples usages de cette conjonction s'entre-croisent et se confondent les uns avec les autres, l'esprit associe l'idée de subordination à l'emploi d'une seule conjonction *que*. C'est ce qui distingue le fran-

çais d'avec d'autres langues[1], où les conjonctions ne sont pas de formation uniforme et où il y a peut-être une tendance moins marquée à lier les phrases entre elles. De même que le provençal a tant identifié l'emploi de *que* avec l'expression nette de la pensée que dans ses patois cette conjonction fait aujourd'hui partie intégrante de la morphologie du verbe, de même l'ancien français laisse voir une tendance continue vers la clarté formelle, presque mécanique. Au XIIe siècle, l'omission de *que* se fait rare : la conjonction, se répétant de plus en plus souvent pour indiquer le caractère dépendant d'une seconde proposition coordonnée, finit ainsi par remplacer en pareil cas des conjonctions comme *quand*, et, pour peu que l'écrivain soit enclin à la verbosité, *que* se trouve répété abusivement sans fonction grammaticale.

Tous ces phénomènes sont des phases diverses d'un même effort vers la précision, et dans les exemples que nous en trouvons au XIIe siècle nous pouvons reconnaître la première des étapes que traversera le français dans sa marche vers la clarté.

(1) Pour les conclusions de psychologie nationale comparée que l'on tire de cette caractéristique du français, voy. E. Boutmy, *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe s.*, Paris, 1901, p. 39-40.

VU ET ADMIS A SOUTENANCE,
le 29 avril 1907 :
Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris,
A. CROISET.

VU
ET PERMIS D'IMPRIMER :
Le Vice-Recteur
de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

INDEX

1) Usages de *que*.

a) La conjonction simple.

Que = *à ce que*, 23 ; = *à condition que*, 49 ; = *afin que*, 48 ; = *ainsi que*, 101-02 ; = *à savoir que*, 29 ; = *attendu que*, 71 ; = *au point que*, 32 ; = *car*, 63 sq. ; = « car au contraire », 65 ; = « car en effet », 65 ; = *comme*, 102 ; = *de ce que*, 22, 29, 70 ; = *de crainte que*, 59 ; = *de manière que*, 34 ; = *depuis que*, 81 ; = *ne* (lat.), 55 sq. ; = *parce que*, 67 sq. ; = *puisque*, 71-2 ; = *quam quod* (lat.), 93 ; = *quand*, 79 ; = *quod* (causal), 72 ; tenant lieu d'un relatif, 156 ; = *ut* (lat.), 55 sq. ; = *utinam* (lat.), 56-57 ; = *vu que*, 71.
Que... ne = *à moins que*, 39 ; = *quin* (lat.), 18 ; = *sans que*, 37-38, 82.

Que (conséc.) se rapportant à un adjectif ou à un adverbe dans la principale ; *Soürs est Carles* que *nul home ne crient* ; — *Sunet la cler* que *si paien l'oïrent*, 41-43 ; — *Que* unissant une proposition à une expression adverbiale, 25-28 ; —

Que affirmatif d'origine consécutive ; *Toz seus*, que *conpeignon n'i ot*, 48 ; — *que* (causal) amenant une forte affirmation, 64, 65 ; — *Que* se rapportant à une particule d'affirmation, *que oui*, 26, 65 ; —

Que se rapportant à a painnes, 27 ; —

Que accompagné de car ; Car que *te manbre des cors de nostre gent* !, 57 ; —

Que (causal), 62 sq. ; cas particuliers, 65, 72 ; en fr. mod., 27 ; —

Que ce que ; *Que vous amissiez miex que touz meschiez avenist au cors...* que ce que *li pechiés venist à l'ame de vous*, 96 ; —

Que se rapportant à certes, 27 ; —

Que comparatif, 90-103 ; —

Que (conséc.) = conjonction conclusive, 46-52 : usages particuliers, 47 sq. ; amenant la conclusion logique, un fait pittoresque, 47 ; —

Que concurrencé par *car*, 66 ; *comme*, 167 ; *de*, 99 ; *où*, 76, 77, 78 ; *quant*, 77 ; —

Que dans les propositions conditionnelles et concessives, 104-109 ; —

Que consécutif, 34-54 ; omis, 143-153 ; —

Que, vague copule de coordination ; (causal), *Or te vuel traire*, qe *j'ai mon arc tendu*, 66 ; (conséc.) ; *Cist est ci mors* que *ja n'iert veüs* ; —

Que se rapportant à par creant, 27 ; —

Que amenant le discours direct = « ὅτι » ; *la letre dist* que : *Iluec gist* | *Dido ki por s'amor s'ocist* ; — *Que bien, que nanin*, que non, que oui, 27 ; —

Que exprimant un rapport d'égalité ; *que* = *ainsi que, comme*, 101 ; *la fontenelle qui fu clere c'argent* ; —

Que se rapportant à mun escient, 27 ; à espoir ; *Espoir* qu'*ele a maint soldoier...* ; à estes vos, 26 ; —

Et que, *Sain et sauf te remaint en la chité.* Et que *je puisse encore te parler,* 162 ; —

Que exclamatif ; Lasse, que *n'ai un coltel dont m'ocïe,* 73-74 ; = *combien* ; *Caitive rien* que *dix le het !* ; — *Que* se rattachant à une proposition exclamative, présentée sans verbe ; *Par toz les sains...* Que *B. est ici parjurez,* 26, 74 ; — expliquant pourquoi une question a été posée : *Lasse k'ert de moi ?* Que *me desplaist canques je voi* ; —

Fréquence de *que* 132 ; —

Que tend à se rattacher à il, 173, note 2.

Que + impératif, origine, 56-57. *Que* (causal) se rapportant à un impératif, 64 ; —

Que, suivi d'un infinitif négatif, 127 ; —

Que causal se rapportant à une proposition interrogative ; Que est à tei; mer *que* tu t'enfuis ? ; — Est-ce tes ordenes *que* halt tu iés reoigniez ?, 72 ; — *Que* se rapportant à l'invocation d'un saint ; *lessons huer ceste chiennaille ;* que par la Quoife Dieu !... *encore en parlerons-nous...* 26, 64 ; —

Que (consec.) exprimant la manière, 34 ; contribue à l'usage du *que* optatif, 57 ; —

Que après mielz voelt, etc., 93-96 ; en fr. mod., après *je ne demande pas mieux,* 96 ; — *Que* narratif d'origine causale, 66 ; —

Que (causal) se rapportant à une proposition négative ; *Ne suis pas, Sire, plus vaillanz que mes ancestres* que *jo désire à vivre après lur mort,* 72 ; se rapportant à une particule de négation ; *Don n'as tu tort?* Nenil qu'*il m'a navré si fort;* ne que = *seulement* ; *vos esposemenz Ne pris ge mie* ne *qu'un trespas de vent;* = *ne plus que, haud aliter,* 109 ; ordre interverti, 114 ; — nient que, 109.

Que omis, 121 ; (causal), 153 ; (compar.), 95, note 3, 155 ; (consec.), 143-152 ; (final), 153 ; après *fors,* 156 ; en fr. mod., 135 ; à cause de la présence d'un second *que,* 132 ; (temp.), 155 ; *que* omis et répété à des intervalles rapprochés, 128 ; employé de plus en plus, 158 ; — *Que* optatif ; *Qu'il vienne !,* 56-57 ; *Oiez, seignor,* que *Deus vos seit aidanz !* ; — *Que* se rapproche du sens de « or », 66 ; —

Place de *que* dans la phrase, 110 ; position métrique, 110, 133-4 ; —

Que pléonastique ; *Et crient* que *s'il vit longement,* Qu'*il ne l'en laissera neient,* 169-175 ; *Que* se rapportant à a poi, par poi, etc.

Que proleptique après *eslire* etc ; *le eslis* que *fust mis prestres,* 50-51 ; —

Faisant pendant à quand ; Quant *vint al seir,* Que *virent l'air teniécle et neir,* 81 ; —

Que que = *quam quod* (Joinville), 95, moyens d'éviter cette tournure, 96 ; —

Confusion avec qui, qu'il, 31, 32, 33, 39, 173, note 2 ; —

Que remplaçant *comme,* 164-169, *quand,* 166-68, *si,* 167. Valeur de *que* en pareil cas, 168. *Que* remplacé par *de ço que, en ço que, si que* ; —

Que (causal) résumant une longue phrase dans un seul vers, 65 ; — *que* (consec.) résumant une série de faits, 47 ; —

Que répété dans la seconde de deux propositions coordonnées, 157-165 ; raisons pour cette répétition, 159-63 ; en fr. mod ; *ni force ni* que *rage,* 163 ; — *Que* (consec.) équivalant à sans que ; *Ja l'eüst retenu,* que *plus ne s'atargast,* 37 ; fr. mod., *je ne puis parler qu'il ne m'interrompe,* 38 ; (temporel) ; *Ne finirat d'aler plus en avant* Qu'*il n'ait conquis tot j'usqu'en orient ;* en fr. mod. ; *je n'en sortirai point que je n'aie détrôné le roi de Pologne,* 79 ; — *La fist en dis et set annees,* ke *unques pain ne vit ;* —

« Que remplaçant si » d'après certains grammairiens ; proposition conditionnelle suivie immédiatement d'une proposition amenée par *que* ; *Et se fail a mon dreit prendre* Que *Engleis se poissent defendre,* 49, 168 ; — Que si remplaçant *que que ; J'aimerais mieux qu'elle ne fût jamais jouée* que si *elle était aplatie,* 93 ; —

Que tend à se rattacher au mode subjonctif, 58.

Que (consec.) se rapportant à un substantif ; *Li travauz li est* delice Q'*a nule autre rien n'est pansive ;* J'ai *une tendresse* pour mes chevaux *qu'*il ne semble que c'est moi-même quand je les vois pâtir, 45 ; —

Que (temporel), 72-89, se rapportant à *avoir, être,* 81-89 ; omis, 154-155 ; fr. mod. *Je n'avais pas dîné* qu'*il entra,* 79.

[*Que* ADVERBE RELATIF (1), exprimant un rapport vague ; *enstruirai tei en ceste veie* que *tu iras* ; — *Une partie del ost* que *deus out touched les quers* ; — *Et s'i vont les belles dames cortoises* que eles *ont deus amis ou trois avoc leur barons* ; — *Et uns Alemans de l'aage de dix-huit ans*, que *on disait* que *il avoit*... fr. prop. *Dans un magasin* que *j'ai été* ; — PLUS TOST QUE POT, 92 note.

Que PRONOM RELATIF, omis, 92 ; pléonasme 173 ; *Ne dites nulle riens* que *se tous li mondes le savoit* que *vous ne peussiez congnoistre* ; — propositions RELATIVES ET CONJONCTIONNELLES ; *Deus brebiz* que *il dit* que *je li ay mangies* ; — *Les bestes* que *tu vois* qui *monstrent félonie*.]

b) CONJONCTIONS COMPOSÉES DE *que*.

**A ce que*, 15.
**afin que*, 59, 60 ; équivalentes en anc. fr., 35.
ainçois que, 87.
ainsi que, v. *einsi*.
ainz que, 87, 115 ; *q.* omis, 156 ; influence sur l'omission de *que*.
apres ce que, 76, 85 ; *apres que*, 77, 85.
**attendu que*, 71.
aussi que, 102.
autant que, 103.
De ci la que, 89, 116 ; *de ci que*, 89.
de ço que, 23, 67, 71.
**de crainte que*, 59.
de lors que, 84.
dementres que, 83.
depuis que, 77, 86.
de si a tant que, 89.
des lors que, 85.
des puis que, 84.
des que (causal), 72 ; (temp.), 76, 85.
desque la que, 76, 89.
devant, devant ço que, 76, 88.
dontre que, 82.
dusqu'adont que, 77, 89.
dusque, 76.
Einsi que, 53.
en ce que, 73, *en ici que* (temp.), 76, 84.
endementiers que, 76, 83.
en es le pas que, 86.
en ice que, voy. *en ce que*.
en pas que, 85.
ensement que, 53.
en tant que, 67, 70.
**en sorte que*, 54.
en telle manière que, 53.
entro que, 76, 89, *entruesque*, 89.
erranment, errant que, 77, 86.
estre ço que, 22.
Fors ce que, fors que, 104 ; *fors tant que*, 105.
Issi que, 53.
Ja seit ço que, ja seit que, 109.
jesque, jusque, 88.
Lors que, 77, 86.
lues que, 86 ; *lues maintenant que*, 85.
Maintenant que, 77, 86.
mais que, 105-108 ; usages dialectaux, 107, note.
manes que, 76, 86.
Ne mais que, 108.
numéement que, 29.
Od ço que, 71.
ou que, 76, 86.
Par ce que, 61, 67, 70.
par que, 53, 70.
par tant que, 67, 70, 76.
por ço que (causal) 60, 68, 69 ; (final) 60.
por que, 60, 68.
por tant que (causal), 67, 70 ; (temp.), 76.
post que, 84.
pour ce que, 70.
**pour que*, 59, 61.
puisque (causal), 67, 72 ; (temp.), 84.
Quainses que, 102.
que que (temp.), 84.
Sanz ço que, sanz que, 39-40.
se que non, 105.
selon ce que, sulunc ço que, selonc que, 103.
si pur ce non que, 105.
si que = ainsi que, 102 ; = aussitôt que, 76 ; (= jusqu'à ce que), 88 ; employé avec l'impératif, 58, 107 ; exprimant la manière, 35-36 ; la simple conséquence, 52 ; + ne (= sans que), 53 ; (temporel), 86.
Tantost que, 86.
tant que (temp.), 76, 83, 88.
tresque, 89.
* *Vu que*, 71.

2) Verbes, expressions verbales, etc., suivis d'une proposition complétive amenée par *que*.

Acointier, 7.
aconter, 7.
s'en *aduner*... *q.* omis, 138.
s'*aficher* + en 24 ; *afichier*, 8.

(1) Il est bien entendu que le relatif *que* ne fait pas partie de cette étude. Par conséquent, il n'est pas question ici des nombreux usages de *que*, qui ont pour point de départ le pronom ou l'adverbe relatif.

* L'astérisque dénote des locutions postérieures au XIIe siècle.

afier, 8, 138.
fist *aliance*, 8.
anguisus, 10.
ansaigner, 17.
metez *antante*, 15.
anuit, 10.
s'*apancer*, 3 ; + d'iço que, 23.
apercevoir, s'*apercevoir*, 6.
aprestez, 51 ; *aseürez*, 5 ; *aséurs*, 2 ; *asseurer*... *q.* omis, 131.
atendre, 14 ; sommes en *atente*, 14.
aveir ; a bien petit, *a* peu, *a* pou, 26 ; *q.* omis 139 ; *aveir* répété souvent dans les propositions comparatives, 97.
avenir, *avient*, etc., 9, 20, 138.
avis est, 3, 4.
est *Besoing*, 17.
est *biens*, 17.
blasmer d'iço que, 70.
sont venu li *briés*, 7.
Certein, 2.
certes, 27.
chaloing, *q.* omis, 138.
chaut, 15.
commander, *cumander*, 7, 16 ; *q.* omis, 140 ; + *q.* pléon., 175 ; + infin., 16.
se *complaint*, 11.
conforter, 17.
conjuret, 17.
connaître, *conoistre*, 2 ; + *q.* pléon., 174.
conseil doner, 17 ; *q.* omis, 141 ; *pristrent*, *q.* omis, 150
conselt, 17.
consentir, 14, 15.
se *consiurrer*, 18.
contredire, 8.
s'an *contretenir*, 18.
conter, 7, 9.
controver, 140.
aveir *corage*, 14 ; vint en *corage*, 15.
correciez, + d'iço que, 23.
est *costume*, 17.
est *costume*, *q.* omis, 139.
aveir en *covent*, 14 ; *q.* omis 131.
covient, 17.
par *creant*, 27.
creanter compaingnie, 8.
creire, *croire*, 3, 4, 5 ; *q.* omis, 131, 137, 142 ; + *q.* pléon., 174.
criendre, 12, 13 ; *q.* omis, 142.
les banz crier, 16 ; li *criz* live, 7.
est *cuers* venuz etc., 14, 17.
cuidier, 3, 4, 5 ; *q.* omis, 137, 142.
aveir *cunte*, *q.* omis, 139.
cuntrepenser, 3.
se *curucher* + en, 24.
Defendre (= interdire), 8 ; *q.* omis, 141 ; (= protéger), 18 ; eit, fist *defeis*, 18.
degeter, 50.
demonstrer, 17 ; *q.* omis, 138, 142 ; fud grant *demunstrance*, 8.
deplaindre, *q.* omis, 138.
deprier, 16.
descovrir, 7, 8.
deservir, 15.
despérer, 11.
desesperez + en, 24.
detaigné, 18.
dignes, 51.
dire, 7, 8, 9, 16 ; *q.* omis, 131, 138, 140, 142 ; + *q.* pléon., 175.
est *doels*, 11 ; aveir *duel*, 23.
est *domages*, 11.
doner, 14.
est *dotance*, en *dotance*, 13.
dote aveir, 13.
se *doter*, 13 ; *doter* + en, 24.
drois est, 17.
duelent, + d'iço que, 23.
Ebaie, 10.
enjeter, 50.
entendre, 5, 17 ; *q.* omis, 137 ; par cele *ententium*, 14, 15.
enuindre, 50.
eschaper, 18.
mun *escïent*, 27.
s'*escondit*, 24.
est *escrit*, 8.
eskolter, 17.
eslever, 50.
eslire, 50 ; + plus, 93.
s'*esmerveiller*, + de ço que, 23.
espleitier, 15.
puet cel *estre*, 9 ; *q.* omis, 139 ; *estre* répété souvent dans les comparatives, 97.
estuet, 17.
Faillir, 18.
faire, 15 ; fréq. avec *q.* (= quod), 73 ; = verbum vicarium, 98 ; = *efficere ut*, 15.
petit (s')en *faut*, 26 ; *q.* omis, 139.
feindre, 9.
fiance prist, 8 ; *fiancier*, 8 ; *q.* omis, 138.
s'est *gabez*, 23.
garantir son cors, 18.
garder, se *guarder*, 18 ; *q.* omis, 141.
garir, *guarir*, 18 ; *q.* omis, 141.
graciez, + en, 24.
grieve, 10.
durrad *gwage*, + *q.* pléon., 174.
Het, 11.
aveir *honte*, 11 ; + en, 24.
huchier, 7 ; *q.* omis, 138 ; + *q.* pléon., 175.
aveir *Joie*, 11.
jugier, 16.
jurer, 8 ; *q.* omis, 131, 138.
ne *Laisser*, 18 ; *q.* omis, 141.
liez, 10.
lire, 8.
loder, *loër*, 17 ; *q.* omis, 131 ; + *q.* pléon., 75.
Mander, 7, 16 ; *q.* omis, 131, 138, 140 ; + *q.* pléon., 175.
marriz, + d'iço que, 23.

mercier, 24, 70.
merveille, 11 ; + *se*, 11.
se *merveiller*, 10.
un *mesaige* envoier, 17.
se *mesentendre*, 2.
mestiers est, 17 ; *q.* omis, 141.
melz, *mielz* est, 17 ; *q.* omis, 141 ; *mielz* venist, 17.
en *monument*, 8.
mostrer, *mustrer*, 7 ; *q.* omis, 138.
ne *muer*, 18.
Noier, 8.
noncier, 7 ; *q.* omis, 138.
novales en vont, *q.* omis, 138 ; la *nuvele* vient, sout, oïd la *nuvele*, 7.
Oïr, 5, 6 ; *q.* omis, 137 ; nom + *q.*, 28.
orter, 17.
otreier, 15 ; *q.* omis, 140.
ovrer, 15.
Parçoivre, 6.
parler, 7, 9.
sont a une *parole*, 16 ; *parole* fud, 7.
peiset, voy. peser.
(se) *penser*, 3, 4, 5 ; *q.* omis, 131, 142 ; (= curare), 15.
peor aveir, 13 ; *q.* omis, 142 ; + *q.* pléon., 175.
pert, 9.
peser, 10, 11, 20 ; + ce, 20 ; + en, 24.
plaindre, + d'iço q., 23.
plaire, *plaisir*, 14, 15 ; *q.* omis, 140.
pleier, q. omis, 141.
plevir, 8 ; *q.* omis, 138.
ploré, + d'iço q., 23.
poise, voy. peser.
se *porpenser*, 3.
pouvoir, 51.
preéchad, 16.
prest, *prez*, 50 ; *q.* omis, 140 ; suivi de *de*. Nous sommes pres *de* suivre vouz, 50, 57.
prier, 16, *q.* omis, 140.
prometre, q. omis, 131, 138, 142.
prover, 8.
aveir *provende*, 18.
purpenser, 14.
purveier, 15.
Quérir, 50.
aveir *Raison*, + en 17 ; seroit *reisons*, 17.
reclaimet, 16.
reconforter, 17.
se *reconoistre*, 2.
recorder, 3.
recunter, 7.
redoter, 13.
regehir, 8.
remaneir, 18.
en *remembrance*, 8 ; *remembrer*, 22.
se *repentir*, 10 ; + en, 24.
se *repenser*, + *q.* pléon., 174.
reprover, 8.
requerir, 17.
respondre, 7.
se *retarder*, 18.
rewarder, 3.
rovat, 16.
Sanbler, voy. sembler.
sauver 18.
saveir, 2, 3, 4, 5 ; + nom + *q.*, 28 ; *q.* omis, 131, 136, 142 ; + *q.* pléon., 173, 175 ; accompagné souvent de *bien*, 136.
seintefier, 50.
sembler, 5, 6 ; *semblant* faire, 6, 8, 9 ; + *q.* omis, 138.
sentir, 5 ; *q.* omis, 122.
iert *senefiance*, 8,
seürs, 2.
dunas *significatiun*, 17.
sofri, voy. *suffrir*.
aveir *soin*, *song*, 15, 24.
par *soirement* s'estoient pris, 8.
vint *somonse*, 16.
souspicier, 5.
spelt, 9.
suffrir, 5.
sunjer, 3.
aveir *Talant*, *talent*, 15 ; *q.* omis, 140 ; *t.* m'est pris, en *t.* ai, 14.
est *tart*, 14.
or est *temps*, 17.
se *tenir*, 18.
est *testimonies*, 8.
truver, 8.
Ura, 16 ; refist ses *uraisuns*, 16.
pres *Vait* que, 26.
valut, 18.
se *vanter*, + d'iço q., 23.
vedeir, 6 ; *q.* omis, 86, 137 ; + *q.* pléon., 174 ; nom + *q.*, 28.
venir, *vint*, *avint*, 9.
fust *viaire*, 6.
est *vis*, 3, 4 ; *q.* omis, 138, 142.
voir, voy. *vedeir*.
voirs est, *q* ; omis, 135.
voleir, 14, *q.* omis, 111, 139.
faid *veud*, *vud*, 8 ; + *q.* pléon., 174.

3) Index général.

A ce, 22.
adjectifs, suivis d'une proposition-régime, 2, 5, 10 ; *q.* omis, 131.
alas, voy. *las*.
Alexis, leçon du v. 5, b ; 114 ; note.
anglo-normand, caractéristiques des textes a-n, 27, 114, 128.
an ce, 22.
anz (préposition), 87.
a painnes, 27 ; *a peine*... voilà, 154.

'ἀπὸ κοινοῦ, constructions 'α. κ., 92, 95-96.
archaïsmes, 134.
asyndète, 81, 164.
Bestiaire, leçon du v. 783, 166, note.
Car faisant concurrence avec *que*, 66; doublet syntactique de *que*, 67; accompagné de l'invocation d'un saint, 64; différence entre « car » et « parce que », 67; faisant pendant à *por ce que*, 70; mot « savant », 66.
ce, ço, comme corrélatifs, 20; influence sur l'ordre des mots, 112, 114; *ce fu, ço fut* (temporel), 24, 25, 80; *c'est que*, 23; *ce que*, le fait que, *id quod*, 22-23.
cest, comme corrélatif, 21.
chose, comme corrélatif, 25.
Chrétien de Troyes, 60, 67, 77, 113.
com, comme, cum, se rapportant à *merveille*, 11; concurrence avec *que* (comparatif), en anc. fr. et en fr. mod., 52, 101.
comparaisons de l'anc. fr., 91.
comparatifs synthétiques, suivis de *de*, 100; adjectif répété au comparatif, 44.
compléments de natures différentes, 28.
concessives, propositions, 109.
concision de l'anc. fr., 58, 58 note, 91-92.
concordance des temps, 18, note, 35.
concurrence de *que* avec *car*, 66; *comme* (final), 60, (causal), 67; *quant*, 67, 71, 73, 76.
conjonctions composées, 19, 60-61, 67, 69, 76, 83.
consécutives-finales, propositions, 59-60.
constructions hardies, 29, 58-59.
contamination, de l'impératif et de la construction en hypotaxe, 127; du comparatif avec *ne*, 91.
corrélatif, 19, 25; surtout fréquent avec *aveir* et *estre*, 20.
credo (lat.), en parataxe, 122.
cum v. *comme*.
De + infinitif (causal), 67, 71; après *mielz voelt*, 93; *prier*, 16.
de ço que, 23.
de (lat.) avec le comparatif, 99.
Deus + *que*, 74.
discours direct, 126.
dites, mode, 127.
dont, employé avec un verbe exprimant un mouvement de l'âme, 23, note.
Ecclésiastiques (usages), 72, 76.
« ellipse » de la conjonction en anc. fr., 121; en angl., 31, note; d'une partie de la phrase dans les comparatives, 90; du verbe 99.
empêchement, vbs exprimant l'; *q* omis, 140.
en comme corrélatif, 23, 114.
enjambement, 133.
épiques, usages, 64.
est-ce que, origines, 26.
espoir, 26.
estes vos, 26.
euphonie, 132-133.
exception, locutions marquant l', 104-105.
Faites, mode, 127.
finales, rareté des propositions, 59.
fors + *q.* omis, 156.
Granz, suivi du comparatif *greignor*, 44.
Hai + *q.* exclamatif, 74.
historiques, 12, 19, 39, 60, 67, 76, 134, 145, 158, 171.
Horning. Hypothèse sur le subjonctif dans les comparatives, 97-98.
hypotaxe, 122.
I comme corrélatif, 24.
impératif employé par anacoluthe, 126, 127; avec *que* 56-57; sans *que*, 137.
incises, influence de sur l'omission de *que*, 130-132.
infinitif + *commander*, 16; + *criendre*, 13; + *mielz voelt*, 93; + *prier*, 16; employé de plus en plus souvent, 60. (lat) apres *timere*, 13.
Juxtaposition des propositions, 121-128; en lat. 124.
La, comme corrélatif, 24.
las, alas, suivi de *que*, 74.
le, 24.
licence poétique, 100, 111.
Mais = *plus*, 106.
Métrique, influence de la m. sur l'omission de *que*, 133, 151; sur la répétition pléonastique de *que*, 171, note.
Ne employé dans les propositions comparatives 9 (Rem.), 90; *Plus se fait fiers que leons* ne *leuparz*; — réunissant deux comparaisons, 90; *criendre*, 12-13, *doter*, en *dotance, redoter*, etc., 13; après un verbe exprimant l'empêchement, 18.
ne gardent l'hore, 80, et note.
négatif, double, *ne plus que*, 91; forme négative employée pour renforcer le sens d'un adjectif : *Mult est granz, n'est pas petite*, 47.
nul, employé avec un comparatif, 90.
Ordre des mots 61, 69, 125, 173.
oro dicas, etc., 124.
os + *que*, 74.
où, concurrence avec *que*, 76, 77; se rapportant à *tel*, 146.
Par + infinitif, 70; *par un petit* + que 26.
parataxe, 122.
place de *desque*, 115; *desque la que*, 116; *entruesque*, 115; *lues que*, 115; *ne que* 114; *por ço que, puisque* 115; *que* 114, 115, 173; des propositions incidentes, 117; du régime, 112.
pléonasme, de la conjonction, 170, 171; du pronom personnel, 111-113; du relatif, 173.
por ço, 60.
por + infinitif, 67; fr. mod. 68, note.
por un petit, por poi, etc.; + *q.* omis, 139.

pour + infin., v. *por*.
présent, fréquence du, 137.
prolepse du sujet comme en grec, 112-113: Bien cunuiz *tun père* e *ces ki* od lui sunt, *que il* sunt bonime vassal.
prout, 43.
puis, 85.
Quamsi, origine de, 102.
quant fait concurrence avec *que*, 71, 73, 76, 77, note; influe sur l'omission de *que*, 131; répété par asyndète; *Quant* sa suer vint, *quant* el la veit.
Relatif (pronom) omis 156; pléonasme, 173; propositions relatives et conjonctionnelles, 30.
répétition de *quant*, 81, 166; de *que*; du sujet sous forme de pronom personnel, 111 note, 113, 169-70; du verbe dans les comparatives, 97.
rien comme corrélatif, 25.
Se, 104, suivi d'une proposition = infinitif, 93; se rapportant à *merveille*, 11; omis, 92, influence sur l'omission de *que*, 131.
si, manque de sens consécutif, 147; employé comme corrélatif, 51; *q.* omis; 131, 144; *Si m'aïst Deus*, 26 note.
Subjonctif dans les causales, 62 note; dans les comparatives, 97-98.
subordonnées directes, place, 114.
subordination de plus en plus fréquente, 66, 158.
substantifs, suivis de propositions complétives, 8, 11, 14, 15; réunis à des propositions complétives, 29.
sujet déplacé, 111, 112.
Tant, 44, 131, 144.
tel, 131, 144, 146.
that (angl.), omis, 128.
Verbes auxiliaires, 98; verbes exprimant la crainte, 141.
verbes déclaratifs, 7 sq; émotifs, 68, suivis souvent de *de ço que* 23, *por que*, *por ço que*, 68, *q.* omis, 162; intellectifs, 135-136.
verbes exprimant le mouvement + *que* final, + l'impératif, 58; verbes unipersonnels, 91; *q.* omis, 138-139.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre premier.

QUE AMENANT UNE SUBORDONNÉE DIRECTE

DÉPENDANT DES :

Pages

I. — **Verbes intellectifs :** — 1) Ceux qui dénotent l'*activité intellectuelle* ; 2) Ceux qui expriment la *perception* ; 3) Les verbes *déclaratifs* ; 4) Verbes *unipersonnels*. 2

II. — **Verbes émotifs :** — La principale dénote un état affectif agréable ou désagréable : 1) Verbes exprimant la *douleur*, etc., ou la *surprise* ; 2) *Adjectifs* et *substantifs* exprimant un *mouvement de l'âme* ; 3) Verbes exprimant la *crainte*. 10

III. — **Verbes volitifs :** — Verbes exprimant la *volonté*, le *désir*, le *commandement*, l'idée de *prier*, de *conseiller* ; Locutions adverbiales exprimant l'*obligation* ; Verbes exprimant la *défense* ou l'*empêchement*. 14

SYNTAXE « EXTÉRIEURE »

§ 1. — Emploi d'un corrélatif dans la principale : *a*) *Ço*, *De ço que* ; *b*) Autres corrélatifs : *En*, *La*, *I*, *Le*, *Il*, *Chose*, *Rien*. 19

§ 2. — *Que* unissant une proposition à une expression adverbiale : 1) *Por poi que* ; 2) *Que* se rapportant à une *exclamation présentée sans verbe* ; 3) à un *adverbe* ; 4) *Que* amenant une *particule d'affirmation* ou de *négation* ; 5) *Que* amenant le *discours direct*. 25

§ 3. — Compléments de natures différentes, et d'autres constructions hardies. . 28

§ 4. — *Que* = *à savoir que*. 29

§ 5. — Propositions relatives et conjonctionnelles. 30

Chapitre II.

QUE CONSÉCUTIF

1° La proposition consécutive se rapporte à la **manière**. *Que* = *de telle manière que*. *Que... ne* = *Sans* + infinitif. Origines de *sans que*. 34

2° La proposition consécutive exprime l'**intensité** de l'action. *Que* = *au point que*. 40

Cas particuliers. — 1) *Que* se rapporte particulièrement à un *adjectif* ou à un *adverbe* dans la principale; 2) accompagnés souvent de *mòlt*; 3) *Que* se rapporte à un *adverbe exprimant la totalité*; 4) L'*adjectif* ou adverbe en question est souvent *répété* dans la subordonnée soit *au comparatif*, soit *accompagné d'un adverbe d'intensité*; 5) *Que* se rapporte à un *substantif*. . . 41
3° La proposition consécutive exprime la **simple consécution** sans rapport soit à la manière, soit à l'intensité. 46

A. — *Le verbe subordonné est à l'indicatif.*

Usages les plus répandus. — *Que* amène une proposition consécutive: 1) donnant le résultat d'un coup, un fait pittoresque; 2) résumant une série de faits; 3) amenant la fin d'une action prolongée; 4) donnant la conclusion logique qui découle naturellement de la principale; 5) *Que affirmatif* d'origine consécutive. 46

B. — *Le verbe subordonné est au subjonctif.*

Cas particuliers. — 1) *Que* = *à condition que*; 2) Une proposition conditionnelle est suivie immédiatement d'une proposition consécutive; 3) Construction proleptique après *nommer, choisir*, etc.; *Que* dépendant des adjectifs *prest* et *digne*; 4) *que* consécutif après *pouvoir*. Autres constructions proleptiques.. 48
Emploi d'un **adverbe d'intensité** comme corrélatif: *Si, Einsi, Ensement, Issi, Par que, En telle manière, En sorte que*. 52

Chapitre III.

QUE FINAL

1. Le verbe principal est à l'*impératif*, ou équivaut à un impératif. Remarque: *Que* optatif. 56
2. Le verbe principal est à un temps *autre que l'impératif*. 58
Conjonctions composées exprimant le but: *Por ço que, Por que, Par ce que, Par que*.. 60

Chapitre IV.

QUE CAUSAL

I. — *Que* équivaut à un « **car** » affaibli.. 63
Usages les plus fréquents. — 1) *Que* se rapporte à un impératif; 2) *Que* amène une forte affirmation. 64
Cas particuliers. — 1) *Que* = car en effet; 2) *Que* = « car au contraire »; 3) *Que* se rapportant à une particule de négation ou d'affirmation; 4) *Que* narratif d'origine causale; 5) *Que* employé *après une interrogation* pour expliquer pourquoi une question a été posée; 6) *Que*, vague copule de coordination. Concurrence de *que* et de *car*. 65
II. — *Que* se traduit par **parce que**. 67
Locutions conjonctives: *Por ço que, Por que, Por o que, Par ce que, Por tant que, En tant que, Par tant que, Par que*. 68
III. — *Que* = **De ce que**. 70
Locutions conjonctives: *de ço que, od ço que*.. 71
IV. — *Que* = **Puisque**, vu, attendu que.. 71

EMPLOIS PARTICULIERS DU *QUE* CAUSAL. — 1) *Que* employé **après une proposition interrogative** comme en français moderne. 2) *Que* = **quod**, *en ce que*. Remplacé par *De ço que, En ço que*. 3) *Que* **exclamatif**. 72

Chapitre V.

QUE TEMPOREL

1. — La conjonction simple.

1° *Que* se rapportant à un *point de temps déterminé*.. 77
a) L'expression de temps à laquelle *que* se rapporte dépend d'une préposition marquant : α) le *point de départ*, β) l'*époque*, γ) la *fin* de l'action du verbe principal ; *b*) L'expression de temps se présente *sans préposition* ; *c*) *Que* se rapporte à une *proposition principale négative*.. 77
TOURNURES FRÉQUENTES. — *Que* est employé : 1) pour amener une proposition qui précise encore l'époque de l'action ; 2) pour ajouter un fait pittoresque ; 3) pour amener un point nouveau dans la narration : *Que* = *à laquelle époque* ; 4) après une proposition amenée par *quant, que* amène une proposition parallèle sans particule de coordination.. 80
2° *Que* marque le *point de départ* de l'action de la subordonnée. 81
3° *Que* indique la *durée* de cette action. 82

2. — Les conjonctions composées.

I. — *Simultanéité.*

a) La coïncidence est exacte : *Por tant que, tant que*. *b*) La coïncidence n'est pas exacte : *Endementiers que, dementres que, Dontre que, Que que, En ice que, Entruesque*. 83

II. — *Postériorité.*

a) L'action de la principale ne suit pas directement celle de la subordonnée : *Puis que, Post que, Des puis que, De lors que, Après que, après ce que*. . . . 84
b) L'action de la principale suit directement celle de la subordonnée : *En pas que, Des que, Lues maintenant que, Lues que, En es le pas que, Tantost que, Manes ke, Erranment que, Si que, Maintenant que, Depuis que, Lors que*. . . 85

III. — *Antériorité.*

a) L'action de la principale *précède* celle de la subordonnée : *Ainz que, ançois que, Devant que, devant ço que*. 87
b) La subordonnée indique *jusqu'à quel moment* dure l'action de la principale : *Tant que, Si que, Jesque, jusque, De ci que, De si la que, Desque la que, De si a tant que, Dusqu'a tant que, Tresque*. 88

Chapitre VI.

QUE COMPARATIF

A. — Propositions comparatives abrégées. Emploi d'une négation. 90
B. — Syntaxe des expressions *mielz voelt*, etc : — A) Infinitif + infinitif ; B) Infinitif + subjonctif ; C) Subjonctif + subjonctif. 93
C. — Comparaisons entre deux actions de même espèce : 1° Répétition intégrale du verbe principal ; 2° Remplacement du verbe par *faire* ; 3° Emploi de l'auxiliaire ; 4° Ellipse complète du verbe. 97

Concurrence de *que* et de *de* après un comparatif. 99
D. — La proposition comparative exprime un rapport d'égalité ; *Que* = *comme, ainsi que*.. 101
Si que, Quainses que, Aussi que, Autant, Selon ce que. 102

Chapitre VII.

QUE DANS LES PROPOSITIONS CONDITIONNELLES ET CONCESSIVES

1° Les propositions *conditionnelles*. *Que* entre dans des locutions marquant une exception : *Fors que, fors ce que, fors tant que, Si pur ce nun que, Se que non. Mais que, a*) = pourvu que, *b*) = excepté, *Ne mais que, Ne que*. . . 104
2° Les propositions concessives. *Ja seit ço que, ja seit que*.. 109

Chapitre VIII.

DE LA PLACE DE *QUE* DANS LA PHRASE

Place de la conjonction : *a*) Un membre de phrase est enlevé de la subordonnée ; *b*) Le sujet ou le régime de la subordonnée précède la conjonction. Prolepse du sujet de la subordonnée comme en grec. 111
Place de la subordonnée amenée par que. Place des subordonnées amenées par des conjonctions composées de *que*.
Place de *que* par rapport à une proposition incidente.. 113

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre IX.

« OMISSION » DE *QUE*

Considérations générales. Passage au discours direct. Emploi de l'*impératif par anacoluthe* dans une proposition dépendante. Circonstances spéciales : 1) Tendance à supprimer *que* devant une *incise* ; 2) Raisons d'*euphonie* ; 3) Raisons de *métrique*. 121
1° *Que* omis dans les **subordonnées directes**. 135
A. — *Le verbe de la seconde proposition est à l'***indicatif** : — 1) Verbes *intellectifs*, 2) Verbes *déclaratifs*, 3) Verbes *unipersonnels*. 135
B. — *Le verbe est au* **subjonctif** : — I. Verbes volitifs : Verbes exprimant : 1) le *désir* ou le *commandement*, 2) l'*obligation*, 3) l'*empêchement*, 4) la *crainte*. II. *Verba declarandi* et *sentiendi* accompagnés d'une *négation* ou d'une *interrogation*. 139
2° *Que* omis dans les **circonstancielles**. 142
Omission : 1) du *que* consécutif, 2) du *que* final, 3) du *que* causal, 4) du *que* temporel, 5) du *que* comparatif, 6) du *que* tenant lieu d'un relatif. 143

Chapitre X.

QUE EMPLOYÉ POUR ÉVITER UNE AMBIGUITÉ POSSIBLE

§ 1. — *Que* de la seconde de deux propositions coordonnées. 157

En règle générale, *que* n'est pas répété. Origines de la construction moderne. Raisons déterminant à l'origine la répétition de *que*. *Et que* explétif. Asyndète. 157
Que remplaçant *quand, comme* et *si*. Origines de la construction moderne. Valeur de ce *que*. 164
§ 2. — *Que* pléonastique. 169
Répétition causée par la présence d'une incidente : *a*) une *proposition relative*, *b*) une proposition *circonstancielle*, *c*) un *membre de phrase* quelconque. Explication de l'usage. Conditions dans lesquelles cette répétition a lieu. . . 169
Conclusion. 177
Index. 185

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BINDING SECT. OCT 16 19[illegible]

PC
2599
Q4R5

Ritchie, Robert Lindsay Graeme
Recherches sur la syntaxe de la conjonction "que" dans l'ancien français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY